FONDO PIZZOFALCONE

BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EM. III
B. Prov.
X
301
NAPOLI

TECA PROVINCIALE
Armadio VII
Palchetto
Num.° d' ordine 9

B. Pecir.
X
301.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LA POLITIQUE

ET

DU COMMERCE

DES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ.

Digitized by Google

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

Digitized by Google

643193

DE

LA POLITIQUE

ET

DU COMMERCE

DES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ,

PAR A.-H.-L. HEEREN,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE GOETTINGUE, MEMBRE ASSOCIÉ DE L'INSTITUT DE FRANCE (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES), ETC., ETC.

TRADUIT DE L'ALLEMAND

SUR LA QUATRIÈME ET DERNIÈRE ÉDITION.

Enrichie de Cartes, de Plans et de Notes inédites de l'auteur,

PAR W. DE SUCKAU ET A. SCHÜTTE.

Tome septième.

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

RUE JACOB, N° 56.

1844.

Digitized by Google

EUROPE.

GRECS.

Digitized by Google

Google

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Il y a quelques années encore nous espérions que l'illustre auteur de la *Politique et du Commerce des peuples de l'antiquité* terminerait cet ouvrage par le tableau des relations commerciales des Grecs et des Romains. Mais aujourd'hui que la mort n'a pas laissé au célèbre historien le temps d'achever la tâche de toute sa vie et de réaliser nos vœux ainsi que ses promesses, nous nous sommes décidé à publier le volume qui a paru sur l'Europe et qui traite de la politique, de la littérature et des institutions de l'ancienne Grèce.

Notre impartialité nous fait un devoir de déclarer que le traducteur de tout l'ouvrage, M. de Suckau, n'a pas pu se charger des neuf premières feuilles de ce volume, et que M. le docteur Schütte, jeune helléniste distingué, a bien voulu le suppléer dans ce travail, et fournir en outre les notes et la bibliographie. Quant aux légères erreurs échappées au savant collaborateur de M. de Suckau, nous avons eu soin de les indiquer dans les *Errata* placés à la fin du volume.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU SEPTIÈME VOLUME.

Observations générales..... 1
Chapitre premier. Tableau géographique de la Grèce. 17
Chap. II. État primitif de la nation grecque..... 50
Chap. III. Premiers développements de la civilisation grecque. — Quels en ont été les éléments?..... 62
Chap. IV. Période héroïque. Guerre de Troie..... 96
Chap. V. Période qui suit l'âge héroïque. — Migrations. — Développement des constitutions libres..... 125
Chap. VI. Homère et les poëtes épiques..... 138
Chap. VII. Éléments conservateurs de la nationalité grecque..... 160
Chap. VIII. Guerres des Perses. — Leurs conséquences. 180
Chap. IX. Constitutions grecques..... 197
Chap. X. Économie politique et nationale..... 229
Chap. XI. Juridiction..... 263
Chap. XII. État militaire..... 277
Chap. XIII. Orateurs et hommes politiques..... 307
Chap. XIV. Rapports des sciences avec l'État..... 335
Chap. XV. Rapports de la poésie et des arts avec l'État. . 376
Chap. XVI. Causes de la décadence des États grecs..... 405
Appendice de M. Schütte. Bibliographie complète de l'histoire des colonies grecques..... 415

FIN.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

—

De tous les ouvrages du savant historien, aucun n'a aussi vivement excité l'intérêt général et en même temps n'a provoqué une critique plus sévère que ce dernier volume de *la Politique et du Commerce des principaux peuples de l'antiquité.* Les progrès rapides que les sciences historiques ont faits dans notre siècle, et spécialement les études approfondies de l'histoire grecque et romaine, ont changé en grande partie les idées sur l'histoire ancienne, et rendu bien difficile la tâche de l'écrivain chargé de suivre le cours de ce développement, et de s'orienter au milieu de ces immenses et innombrables travaux, exécutés dans les derniers temps. Niebuhr fut le premier qui donna une grande impulsion par son ouvrage sur l'histoire romaine; C. O. Müller se montra pour l'histoire grecque son digne successeur, et tous les deux ont provoqué dans l'Europe savante une telle activité, qu'il est presque impossible de connaître

ou de lire les traités spéciaux et les ouvrages importants qui traitent des questions les plus intéressantes sur les origines, la religion, les arts, la politique, la poésie, et en général sur la vie des Grecs et des Romains.

L'illustre Heeren aussi n'est pas resté en arrière de ce mouvement général; il a recueilli avec autant de soin que de sagacité les découvertes modernes et les progrès de la science, et a imprimé à son travail le cachet de sa profonde érudition et de son génie éminent. Mais il vivait lui-même au milieu de ce mouvement, et son ouvrage a subi une double réaction : l'une par les changements opérés depuis sa première jusqu'à sa dernière édition, et l'autre par le conflit continuel sur un assez grand nombre de questions, dont l'auteur, malgré sa longue carrière, n'a pas vu la solution entière. Cela explique les critiques qui accueillirent l'apparition de ces études, cela fait concevoir l'opposition énergique de l'auteur contre beaucoup d'opinions des historiens modernes sur l'ancienne histoire de la Grèce : car il doit coûter beaucoup à un savant

d'abandonner une opinion, qu'il s'est formée par une étude consciencieuse de plus d'un demi-siècle, de changer particulièrement ses opinions sur l'origine des Grecs, les Pélasges, l'influence de l'Orient, la colonisation primitive de la Grèce, la religion et quelques institutions politiques. N'ayant ni le droit d'admettre dans le texte même les résultats des recherches les plus modernes, ni l'intention de surcharger la traduction d'une foule de notes, dans lesquelles le texte et les idées générales se confondraient, M. Schütte a seulement abordé quelques-unes de ces questions, et pour mettre le lecteur en état de suivre le progrès des sciences historiques de notre temps, il a cru préférable de joindre aux questions développées dans chaque chapitre la liste des ouvrages qui s'y rapportent. S'il est à regretter que l'auteur n'ait pas fini ou publié la seconde partie de cet ouvrage, dans laquelle il s'était proposé de traiter des colonies et du commerce des Grecs, on peut espérer qu'elle existe dans les cahiers inédits de l'auteur, et que l'université de Goettingue la fera paraître. Pour combler en quelque

sorte cette lacune, nous avons pensé qu'il pourrait être utile de donner une bibliographie complète de tous les ouvrages et de tous les traités publiés sur les colonies et le commerce des Grecs. Ce travail de M. Schütte facilitera, sans nul doute, les recherches de tous ceux qui s'occupent sérieusement de l'étude de l'histoire ancienne.

Digitized by Google

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

—

Dans les deux premières parties de cet ouvrage nous avons traité de la politique et du commerce des peuples de l'Asie et de l'Afrique; dans celle-ci il nous reste encore à parler des peuples européens, parmi lesquels les Grecs occupent la première place, et dans l'ordre des temps, et par l'importance du rôle qu'ils ont joué. Mais avant d'entrer en matière, il nous semble nécessaire d'indiquer au lecteur ce qu'il doit s'attendre à trouver dans cette troisième partie.

Il y a peu d'écrivains qui aient traité des peuples de l'Asie et de l'Afrique sous le rapport de la politique et du commerce; mais il y en a beaucoup qui se sont occupés des Grecs. Aussi cette partie de notre ouvrage n'offrira-t-elle pas l'attrait de la nouveauté qui pouvait exister pour les autres; mais nous allons présenter la Grèce sous un point de vue qui a souvent échappé à nos prédécesseurs. Quant au but de ce travail, son

Digitized by Google

titre seul l'indique : *Études sur la politique et le commerce des Grecs.*

La première question est traitée dans le volume que nous offrons ici au public, notre but étant de représenter les Grecs comme une seule nation, et non pas d'écrire une histoire des diverses branches de ce peuple. Il nous fallait donc montrer comment le caractère politique de cette nation s'est développé, quelles causes et quels événements y ont contribué, et quelles furent les formes par lesquelles il s'est manifesté.

Mais pour le faire avec quelque espoir de succès, on devait indiquer la liaison intime qui existe entre la politique, la poésie et les arts des Grecs. C'est l'empire du génie poétique qui prédomine partout, et qui donne au caractère de ce peuple un cachet particulier qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Et c'est de ce point de départ que l'auteur demande au lecteur d'envisager son ouvrage. Il ne lui aurait pas été difficile d'écrire tout un volume sur des questions qu'il a traitées en quelques pages. Mais il aurait dépassé le but auquel

Digitized by Google

il voulait atteindre; et ce but, le voici : présenter sur l'état politique de cette nation des observations générales qui puissent provoquer l'étude des détails, et faciliter cette étude à celui qui voudrait l'entreprendre. Il devait donc, tout en embrassant l'ensemble, se renfermer dans certaines limites; et il pense même avoir mérité la reconnaissance d'un grand nombre de lecteurs, en ne disant pas tout ce qu'il pouvait dire.

On reprochera peut-être à l'auteur d'avoir représenté les institutions grecques sous un jour trop favorable; il espère cependant n'en avoir pas méconnu les défauts, qui ont été d'ailleurs assez bien exposés par des auteurs modernes d'un grand génie et d'une profonde érudition. D'ailleurs, il y a un fait dominant, c'est que les défauts de ces institutions n'ont pu empêcher le développement de ce qu'il y a eu de plus noble et de plus sublime dans l'humanité.

La tâche de l'auteur devait être plutôt de montrer comment ces résultats si beaux et si grands furent possibles, que de peindre, selon nos idées modernes de la politique, les défauts inhérents aux institutions grecques.

La présente édition de ce volume n'a nécessité que de courtes additions et de légères rectifications; car le peu de temps qui s'est écoulé entre la dernière édition et celle-ci n'en a pas permis d'autres.

Le second volume traitera des colonies et du commerce (deux questions inséparables), et exposera nos idées sur les deux premiers États de la Grèce, Athènes et Sparte. De cette sorte, le plan primitif de l'ouvrage sera complété; mais il ne sera peut-être pas sans intérêt d'indiquer dans un dernier volume les changements opérés dans le commerce et dans la politique durant l'époque macédonico-romaine.

DE LA POLITIQUE

ET

DU COMMERCE

DES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ.

JRC

QUATRIÈME SECTION.

GRÈCE.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Il n'y a presque pas un événement dans l'histoire du genre humain, qui soit plus important, mais aussi plus difficile à comprendre et à expliquer, que la prépondérance de l'Europe sur les autres parties du monde. Quelle que soit l'impartialité avec laquelle nous jugions les autres peuples et les autres pays, il est incontestable

que ce qui existe de plus grand, de plus noble, parmi les productions humaines, a été créé en Europe, ou au moins développé sur le sol européen. L'Asie et l'Afrique surpassent l'Europe par la multitude, par la variété et par la beauté des produits naturels; mais pour tout ce qui est l'œuvre de l'homme, les peuples de l'Europe surpassent tous ceux des autres parties de notre globe. Ce fut en Europe que la société domestique, la famille, en unissant un homme à une femme, reçut en général la forme sans laquelle le développement d'un grand nombre des facultés de notre nature semble être impossible; et si l'esclavage et la servitude se sont introduits chez les Européens, ce fut aussi chez eux que la nécessité de les abolir a prévalu, parce qu'ils en ont reconnu l'injustice. — Ce furent eux par excellence, et presque eux seuls, qui formèrent des constitutions convenables aux peuples qui ont la conscience de leurs droits. L'Asie, malgré le changement fréquent des grands empires, ne montre que la renaissance perpétuelle du despotisme; mais ce fut sur le sol européen que se développa le germe de la liberté politique, qui porta, sous les formes les plus diverses, les fruits les plus précieux, et qui dut être transplanté de là aux autres parties du monde. — Il est vrai peut-être que les plus simples inventions des arts mécaniques appartien-

nent à l'Orient; mais combien est grand le développement qu'elles ont reçu en Europe! Du métier de tisserand des Hindous jusqu'aux machines à coton, mues par l'action miraculeuse de la vapeur; du cadran solaire jusqu'à l'horloge marine, guide des navigateurs sur l'Océan; de la barque des Iroquois jusqu'à la frégate des Anglais, quelle distance! Et enfin, si nous jetons les yeux sur les beaux-arts (par lesquels l'homme s'élève en quelque sorte au-dessus de l'humanité), quelle différence entre le Jupiter de Phidias et l'image du dieu indien; entre la transfiguration de Raphaël et les œuvres d'un peintre chinois! L'Orient a eu ses annalistes, mais il n'a jamais produit un Tacite ni un Gibbon; il a eu des poëtes, mais il n'est jamais arrivé à la critique; il a eu des sages, qui ont souvent exercé une grande influence sur les peuples par leurs doctrines et leurs systèmes; mais les Platon, les Kant n'auraient pu prendre naissance aux bords du Gange ou du Hoang-ho.

Est-elle moins admirable, cette prépondérance politique, que les peuples de cette petite partie du monde, à peine sortis de la barbarie, acquirent sur les vastes contrées des grands continents? L'Orient a vu ses conquérants, mais ce n'est qu'en Europe que sont nés les grands capitaines, qui ont inventé l'art militaire et l'ont porté au point qu'il soit en effet un art. A peine la Macédoine,

cet empire si restreint dans ses limites, sort de l'enfance, que les Macédoniens deviennent maîtres de l'Inde et du Nil. L'héritière de ce peuple souverain, c'est la ville éternelle, la maîtresse du monde; l'Asie et l'Afrique plient les genoux devant les Césars. C'est en vain que, dans les siècles du moyen âge, et quand la suprématie intellectuelle des Européens semble affaiblie, les peuples de l'Est tentent de conquérir l'Europe; les Mongols pénètrent jusqu'à la Silésie, mais leur conquête se borne aux déserts de la Russie qu'ils possèdent quelque temps; les Arabes veulent inonder l'Ouest, l'épée de Charles Martel les force de se contenter d'une partie de l'Espagne; et bientôt les chevaliers chrétiens plantent l'étendard de la croix dans la patrie même de Mahomet. Et la gloire des Européens jeta encore plus d'éclat, quand l'aurore d'un plus beau jour éclaira les terres découvertes par Colomb et Vasco de Gama. Le nouveau monde fut aussitôt leur conquête pour devenir ensuite leur émule; plus du tiers de l'Asie tomba sous le sceptre des Russes; des marchands de la Tamise et du Zuiderzée devinrent les maîtres des Indes; et si les Ottomans ont pu jusqu'à présent faire leur proie d'une portion de l'Europe, restera-t-elle longtemps encore, ou à jamais, dans leurs mains?

Ces conquêtes, il est vrai, furent souvent ac-

complies avec cruauté : mais si les Européens furent quelquefois des tyrans, ils furent aussi les maîtres et les instituteurs du monde : c'est à leurs progrès que la civilisation des peuples paraît être liée; et si dans les grandes révolutions futures une espérance pour l'avenir nous reste, elle est dans le triomphe de la civilisation européenne hors de l'Europe.

D'où vient donc cette prépondérance, cette domination universelle de la petite Europe? Une grande vérité s'offre aussitôt à nous. Ce ne fut pas la force brute, la force physique des masses, ce fut l'intelligence qui la produisit; car si l'art de la guerre a fondé la domination des Européens, c'est la supériorité de leur politique qui l'a conservée.

Mais néanmoins la question qui nous occupe, n'est pas résolue. Car ce que nous voulons savoir, c'est précisément d'où vient cette prépondérance intellectuelle des Européens, et pourquoi les facultés de la nature humaine se sont mieux développées en Europe qu'ailleurs. — En vain nous essayerions de donner une réponse tout à fait satisfaisante à cette question; elle est en elle-même et trop riche et trop vaste. Nous avouerons volontiers que ce phénomène fut la conséquence et l'effet d'un grand nombre de causes combinées, compliquées et agissant ensemble; nous

pouvons même en citer particulièrement quelques-unes; et donner en conséquence quelques éclaircissements. Mais nommer toutes ces causes, montrer comment chacune en elle-même, comment toutes dans leur ensemble ont produit cet effet miraculeux, ce ne peut être que l'ouvrage d'un esprit placé à un point de vue plus élevé que celui où l'homme peut atteindre, et qui, dominant tout l'ensemble de l'histoire, suit le cours général des événements et le développement particulier à chacun d'eux.

De prime abord, un fait frappe les yeux, et l'historien sévère n'osera l'apprécier qu'avec réserve. Nous voyons la surface des autres continents habitée par des peuples de différentes couleurs, et généralement d'une couleur foncée; les habitants de l'Europe, au contraire, n'appartiennent qu'à une race. Celle-ci n'a jamais eu d'autres habitants que des peuples de la race blanche (1). Et cette race ne se distingue-t-elle pas par de plus grandes facultés naturelles? a-t-elle une prédominance réelle sur les races de couleur? question que

(1) Les Bohémiens ne sont pas un peuple européen, ce sont des étrangers; et les peuples de la Laponie, au nord de la Russie, qui appartiennent, selon l'opinion des savants, à la race mongole, font une exception trop peu remarquable de la règle générale. (*Not. du trad.*)

nous ne pouvons point résoudre physiologiquement, et que nous n'aborderons au point de vue historique qu'avec la plus grande réserve. Que la différence remarquable d'organisation, si constamment en rapport avec la différence des couleurs, ait une influence sur le développement des facultés intellectuelles, qui voudrait le nier sérieusement? Mais qui peut démontrer cette influence, sans avoir réussi à soulever ce voile mystérieux qui enveloppe le lien réciproque entre le corps et l'esprit? Néanmoins elle doit paraître très-vraisemblable; et combien ne le devient-elle pas, si nous interrogeons consciencieusement l'histoire! La grande prépondérance des peuples blancs dans tous les siècles et tous les pays est un fait, et un fait irrécusable. On peut dire : Ce fut la conséquence des circonstances extérieures qui les favorisèrent; n'en a-t-il pas été toujours de même? Et pourquoi toujours? Et pourquoi les peuples colorés ne sont-ils arrivés en sortant de la barbarie, qu'à un certain degré de civilisation, auquel s'arrêtèrent l'Égyptien comme les Mongols, les Chinois, les Hindous? Pourquoi enfin les noirs sont-ils surpassés par les bruns et les jaunes? Si ces vérités, données par l'expérience et l'histoire, démontrent l'opinion que les facultés des peuples sont plus ou moins grandes selon les différences des races du genre hu-

main, elles ne démontrent pas néanmoins l'incapacité absolue de nos frères d'une couleur foncée, elles n'ont pas non plus une valeur absolue pour établir les seules causes de ce fait. Nous voulons dire seulement que l'histoire paraît prouver qu'il existe, entre les peuples blancs ou moins foncés, une plus grande facilité du développement des facultés intellectuelles; et nous bénirons les siècles qui, contredisant l'histoire, nous montreront des peuplades noires civilisées.

Quelle que soit cette supériorité naturelle des habitants de l'Europe, nous ne pouvons non plus méconnaître que l'état physique de cette partie du monde a présenté certains avantages, qui sont certainement d'une grande importance pour l'explication de ce fait.

L'Europe appartient presque tout entière au nord de la zone tempérée. Les pays les plus importants sont entre le 40° — 60° lat. n. Dans ceux qui sont situés plus vers le nord, la vie de la nature expire successivement. Cette partie du monde n'a donc pas la fertilité puissante des contrées tropicales; mais d'un autre côté, elle n'a pas un climat si ingrat que toutes les forces de l'homme s'y doivent absorber dans les soins nécessaires à l'existence physique. L'Europe, partout où quelques circonstances spéciales et locales

n'ont pas créé des difficultés extraordinaires, peut être cultivée; elle demande même à l'être, car elle n'est pas plus convenable pour la vie de chasse qu'elle n'est propre à la vie pastorale. Quoique les habitants aient quitté quelquefois les lieux de leur naissance, ils ne furent jamais nomades. Ils ont fait des migrations en conquérants, pour trouver une autre patrie où les attiraient la richesse et une plus grande fertilité. Mais jamais un peuple européen a-t-il vécu sous des tentes? les plaines couvertes de forêts produisaient en abondance du bois pour la construction des chaumières et des maisons, que le ciel moins clément qu'ailleurs rendait nécessaires. Le sol, le climat étaient tout à fait de nature à donner à l'homme une activité réglée, source de tout bien-être. Et si l'Europe ne peut se vanter d'un aussi grand nombre de produits exquis et peut-être même d'aucun produit qui lui soit particulier, et si les produits les plus précieux y sont transportés des autres parties du monde, c'est précisément là ce qui entraîne la nécessité de les cultiver. L'art devait en conséquence s'adjoindre à la nature; et cette alliance fut la mère de la civilisation progressive de notre race. Car l'homme n'élargit pas le cercle de ses idées sans efforts; mais les soins de son existence ne doivent pas absorber toutes ses forces. Une fertilité

suffisante pour récompenser les travaux, se trouve également répartie sur toute l'Europe : il n'y a pas de pays qui en soit tout à fait privé; nous n'y voyons pas les déserts de l'Afrique et de l'Arabie; et les landes, richement arrosées par des fleuves et des rivières navigables, ne se trouvent que tout à fait à l'est. Des montagnes ni trop vastes ni trop hautes traversent ses plaines; partout où nous voyageons, nous apercevons une agréable succession de vallées et de hauteurs; et quoique la nature n'ait pas cette magnificence heureuse de la zone méridionale, elle a les charmes du printemps, qui manquent à la brillante uniformité des tropiques. Il est vrai qu'une grande partie de l'Asie intérieure a presque le même climat que l'Europe (1), et on peut demander pourquoi nous y voyons des résultats tout à fait contraires. Les nomades de la Tartarie et de la Mongolie, qui errent sur ce vaste terrain, paraissent être condamnés à s'arrêter pour toujours à un certain degré de la civilisation; mais l'Europe est essentiellement différente de ces pays par la nature de son sol, par la succession

(1) Les savantes recherches du célèbre Humboldt ont prouvé que, sous les mêmes degrés de longitude, la température dans les contrées occidentales (de la Russie et de l'Asie) est plus froide et plus sévère que dans les contrées occidentales en Allemagne, en Angleterre et dans l'Amérique septentrionale.
(*Not. du trad.*)

continuelle des montagnes et des plaines, par le nombre de ses grands fleuves, et avant tout par l'extension considérable de ses côtes maritimes : elle est si différente, que l'égalité de la température ne peut être une base de comparaison.

Mais pouvons-nous déduire de ces différences physiques cette supériorité morale, qui, comme nous avons dit, fut la cause d'une constitution meilleure de la société domestique, de la famille? car, à la constitution de la famille commence, en quelque sorte, l'histoire de la première civilisation de l'Europe. Le mythe n'a pas oublié de nous raconter dans ses traditions que le fondateur de la plus ancienne colonie entre les sauvages habitants de l'Attique fut aussi le fondateur des mariages légitimes et réglés; et qui ne connaît, par Tacite, l'institution sacrée des peuples germaniques! Est-ce seulement la température et la nature du climat qui fait mûrir les deux sexes plus doucement, plus également, et qui fait couler un sang plus froid dans les veines de l'homme? ou bien est-ce un sentiment plus fin, une âme et un esprit plus nobles, plus purs, qui ont amené et fixé entre les Européens la relation réciproque des sexes? Qu'elle vienne de l'un ou de l'autre, n'en reconnaît-on pas l'importance décisive? Cette séparation énorme, qui exista toujours et qui existe encore entre l'homme de l'Orient et

celui de l'Occident, n'est-elle pas sortie de cette source? et pouvons-nous douter que la meilleure constitution de la famille ne soit la seule condition sous laquelle le progrès de notre constitution politique était possible? Car nous répétons ici avec confiance une observation que nous avons déjà consignée ailleurs : une nation où la polygamie existe, ne peut jamais jouir d'une constitution libre et bien réglée (1).

Il n'importe pas que ces causes soient les seules, ou qu'il y en ait d'autres (et qui pourrait le nier?) qui aient donné cette prépondérance aux Européens; mais ce qu'il y a de sûr et d'incontestable, c'est que l'Europe peut se glorifier maintenant de cette supériorité. Quoique les peuples du midi aient surpassé les peuples du nord, quoique ceux-ci aient erré en barbares, à travers les forêts, dans un temps où les autres avaient déjà une civilisation, — ils n'en arrivèrent pas moins plus tôt ou plus tard à leur but; car le jour de la civilisation se leva aussi pour eux; il y eut même un temps où ils purent regarder leurs frères du midi avec un juste orgueil et avec la conscience de la supériorité. Et c'est ce qui nous amène à ces différences im-

(1) Cf. Idées, etc., vol. I, p. 72.

portantes, qui séparent et distinguent le nord du midi de l'Europe. —

Une chaîne de montagnes qui (quoiqu'elle étende plusieurs branches vers le midi et le nord) se traîne dans sa direction générale de l'est à l'ouest, la chaîne des Alpes — joignant à l'ouest, les Pyrenées par les Cévennes; et vers l'est, se prolongeant par les Carpathes et le Balcan jusqu'aux bords de la mer Noire — divise cette partie du monde en deux moitiés très-inégales — le midi et le nord. Elle sépare les trois grandes péninsules qui s'étendent vers le midi, l'Espagne, l'Italie et la Grèce, avec les régions méridionales de la France et de l'Allemagne, de ce vaste continent de l'Europe qui, au nord, s'avance jusqu'au cercle polaire. Cette dernière portion, qui est la plus grande, contient presque tous les fleuves importants de cette partie du monde: l'Èbre, le Rhône et le Pô sont les seules rivières navigables qui amènent leurs eaux à la Méditerranée. Il n'y a pas une chaîne de montagnes sur notre globe qui soit plus importante pour l'histoire du genre humain que la chaîne des Alpes. Elle sépare par une série de siècles deux mondes l'un de l'autre; sous le ciel de la Grèce et de l'Hespérie, la culture avait déjà développé les fruits les plus précieux, quand les peuplades du nord étaient encore errantes dans les forêts de leurs

pays sauvages. — Combien serait différente l'histoire de l'Europe, si les branches des Alpes s'étendaient aux bords de la mer Baltique et non aux bords de la Méditerranée! Il est vrai que, de notre temps, cette séparation n'a pas cette influence tranchée, car l'esprit entreprenant de l'Européen a tracé une route sur les Alpes, comme il en a trouvé une aussi sur l'Océan; mais elle est d'une importance décisive pour le temps dont nous nous occupons, c'est-à-dire, pour l'antiquité. — Alors, il y avait entre le nord et le midi une séparation physique, morale et politique. Longtemps cette chaîne fut la ligne de défense qui les protégeait l'un contre l'autre; et quoique César l'ait franchie, et qu'ainsi il ait un peu changé les limites politiques, la différence de l'Europe romaine et non romaine n'en reste pas moins nettement caractérisée.

Ainsi, ce n'est que sur le midi de l'Europe que se porteront nos observations actuelles; il est vrai qu'il est très-limité, qu'il offre trop peu de ressources à de grandes nations; mais le climat et la situation compensent ce manque d'étendue d'une manière plus que suffisante.

Quel est celui des enfants du nord qui, descendant les Alpes pour pénétrer dans le midi, ne se sera pas senti charmé de cette nouvelle nature qui l'entourait? Cet azur plus beau du ciel hes-

périque et hellénique, ces zéphyrs plus doux, ces formes des montagnes, cette imposante magnificence des rochers qui bordent la mer, ces îles charmantes, ces forêts d'orangers ornés de fruits dorés, ne vivent-ils que dans les chants des poëtes? Quoique loin des contrées tropicales, ce simple aperçu en éveille l'idée dans notre âme. L'aloës croît déjà dans l'Italie inférieure; la canne se cultive en Sicile; de la pointe de l'Etna on voit déjà l'île de Malte avec ses rochers où mûrit la datte; et on aperçoit vaguement dans le lointain les côtes de l'Afrique (1). Nulle part, la nature n'offre à la vue cette uniformité qui bornait l'esprit des habitants dans les forêts et les plaines du nord. Dans toutes ces contrées, c'est un aspect varié de montagnes, de vallées et de plaines, sur lesquelles Pomone a versé ses trésors. Les limites trop resserrées ne comportent pas de grandes rivières propres à la navigation; mais les côtes maritimes plus étendues et plus sinueuses rendent des services même plus importants. La Méditerranée appartient au midi de l'Europe; et par la Méditerranée, les peuples de l'Occident sont devenus ce qu'ils furent et ce qu'ils sont maintenant. Si un désert ou une lande

(1) Cf. Bartels Reise durch Sicilien, vol. II, p. 338-340.

en avait occupé la place, nous serions probablement Tartares et Mongols, et nous serions errants dans cette vaste plaine, comme les nomades de l'Asie intérieure.

Entre les peuples du midi trois seulement nous occuperont : les Grecs, les Macédoniens et les habitants de l'Italie. Nous les avons nommés dans l'ordre où ils ont apparu sur la scène de l'histoire, quoique cette apparition se soit effectuée d'une manière différente.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

TABLEAU GÉOGRAPHIQUE DE LA GRÈCE (1).

Si nous ne savions rien de l'histoire des Grecs, un examen attentif de la carte géographique nous apprendrait que leur pays est, de tous ceux

(1) Bibliographie pour la Géographie de la Grèce : Fr. Laurenbergii enarratio Græcæ antiquæ et Ubbonis Emmii vetus Græcia illustrata in Gronov. Thes. IV.; Mannert, Geographie der Römer und Griechen, vol. VII. Landsh. 1812.; F. C. H. Kruse Hellas oder geogr. antiquarische Darstellung des alten Griechenland's und seiner Colonien. Leipz. 1826. Wachsmuth, Hellen. Altherthümer. vol. I. — J. Spon, Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant. Lond. 1682. G. Wheler, Journey into Dalmatia, Greece and Levant. Lond. 1682. Guys, Voyage littéraire en Grèce. Par. 1771. Richard Chandler, Travels in Greece. Oxf. 1776. Choiseul-Gouffier, Voyage pittoresque de la Grèce. Par. 1779. Bartholdy. Bruchst. zur näheren Kenntn. des heut. Griechenlands. Berl. 1805. E. D. Clarke, Travels in various countries of Europe, Asia and Africa. Lond. 1814. H. Holland, Travels in the Ionian islands, in Albany, Thessaly and Greece. Lond. 1815. Rob. Walpole, Memoires relating to European and Asiatic Turkey. Lond. 1818. Ed. Dodwell, a classical and topographical Tour through Greece. Lond. 1819. Pouqueville, Voyage en Grèce. Par. 1820. Bronstädt', Reisen und Untersuchungen in Griechenland. Stuttg. 1826-1830. W. M. Leake, Travels in the Morea, Lond. 1830. Du même, Travels in the northern Greece. 1834. Consinéry, Voyage dans la Macédoine. Par. 1831. Expédition scientifique de Morée. Par. 1832. L. v. Klenze, aphorist. Bemer-

de l'Europe, le plus favorisé de la nature. Le promontoire du Tænare, qui en forme vers le midi la pointe extrême, est situé sous la même latitude que le célèbre rocher de Calpé. Les frontières du nord n'atteignent pas la latitude de Madrid. De cette manière, il a près de cent lieues du midi au nord, jusqu'à l'Olympe et aux montagnes Cambuniques, qui le séparent de la Macédoine (1). La pointe extrême de l'Est est le cap de Sunium dans l'Attique; ainsi la plus grande latitude jusqu'au promontoire de Leuce, à l'Ouest, n'est que de soixante-douze lieues. La grandeur de ce peuple, la merveilleuse fécondité des événements nous portent très-souvent à concevoir une étendue de pays plus grande qu'elle ne l'est en réalité (2); car, même en y adjoignant toutes les îles, cette étendue ne dépas-

---

kungen. etc. Berl. 1838. W. Schönwelder, Erinnerungen aus Griechenland. Brieg, 1838. H. W. Ulrich's Reisen und Forschungen in Griechanl. Brem. 1840. (*Note du trad.*)

(1) De 36 ½°-40° lat.

(2) L'étendue de la Grèce est, selon les calculs de Arrow-Smith (dans Clinton, Fast. hell. II, p. 385), 5674 milles carrés angl. pour la Thessalie, 6288 pour Hellas, 1410 pour Eubée, 7779 pour le Péloponèse, 1080 pour les petites îles : ensemble 22,231 = 1050 milles géograph. La longueur des côtes maritimes 720 mill. géogr.; des côtes de la France 275; de la Suède 390; d'Italie 580. Le Péloponèse seul en a plus de 140. V. Strab. VIII. 546. Müllers Dorier II. 425. Géogr. Éphémerid. 1799, vol. III, 364. (*Note du trad.*)

serait pas le tiers de celle du Portugal. Mais quels avantages n'a-t-il pas sur la péninsule ibérique par sa situation! Celle-ci était, selon les idées des anciens, placée à l'extrémité occidentale du monde, comme la Sérica (la Chine) était le pays le plus reculé de l'Orient, tandis que la Grèce était placée tout à fait au centre des contrées les mieux cultivées des trois parties du monde. Une mer étroite la séparait de l'Italie; pour l'Égypte, l'Asie Mineure et la Syrie, le voyage, quoique plus long, n'était ni plus difficile ni plus dangereux. — La nature même a établi la division géographique de ce pays d'une si petite étendue, en séparant le Peloponèse du continent, et en le coupant par la chaîne de l'Œta en deux portions presque égales, la partie méridionale et la partie septentrionale. Mais partout les hauteurs y succèdent à des vallées et à des plaines fertiles; et quoique nous ne trouvions pas de grandes rivières sur ce terrain si limité, les côtes très-étendues, et partout pourvues de golfes, de baies et de ports naturels, réparent cette absence de fleuves d'une manière suffisante. La péninsule de Pelops, ainsi nommée en l'honneur du héros qui y apporta de l'Asie, non pas les horreurs de la guerre, mais les doux présents de la paix, a environ l'étendue de la Sicile, et forme la partie la plus méridionale de la Grèce. Elle se compose,

au milieu, d'un massif de montagnes qui étendent plusieurs branches jusqu'à la mer, et entre lesquelles se déploient des plaines fertiles, abondamment arrosées par une foule de rivières; ce continent intérieur, qui ne touche nulle part les côtes, est l'Arcadie, si célébrée par les poëtes de toutes les nations. Le dôme le plus haut, la montagne de Cyllène s'élève, selon Strabon, de quinze à vingt stades au-dessus de la mer (1). La nature a destiné ce pays à un peuple de bergers. Les prairies et les campagnes y sont, même dans l'été, d'une verdure fraîche et vive, entretenue par l'ombre et l'humidité. Le pays ressemble à la Suisse, et les habitants mêmes, les Arcadiens, ressemblent beaucoup aux habitants des Alpes : même amour de la liberté, même amour de l'argent; où l'on gagnait de l'or, les mercenaires de l'Arcadie ne manquèrent jamais. Mais c'est spécialement la partie occidentale où Pan inventa le chalumeau, qui mérite le nom de pays pastoral : d'innombrables ruisseaux, tous plus délicieux les uns que les autres, descendent des montagnes; la végétation y est riche et magnifique; partout la fraîcheur et l'ombre; les troupeaux de brebis se succèdent sans interruption jusqu'au

(1) Voyez la carte du Péloponèse par C. O. Müller, et Strabon, lib. viii, p. 595, etc. Casaub. 1707.

fougueux Taygète, où de nombreux troupeaux de chèvres les remplacent (1). Les habitants de l'Arcadie, dévoués à la vie pastorale, préférèrent longtemps le séjour des places ouvertes aux villes fortifiées; et lorsque quelques-unes d'entre elles, comme Tégée et Mantinée, s'élevèrent à une plus grande puissance, les guerres civiles commencèrent à bouleverser la tranquillité et la liberté du pays. La vie pastorale des Grecs, quoique embellie par les poëtes, a toujours prouvé, par son caractère et sa nature, qu'elle est née chez un peuple qui n'erra pas, comme les nomades, à travers de vastes régions, mais qui a eu, dès le principe, un séjour fixe, une patrie.

L'Arcadie était entourée de sept provinces, presque toutes traversées par des rivières qui sortent des montagnes et se répandent dans l'intérieur. Vers le midi, était le pays des héros lacédémoniens, d'un aspect austère et montagneux, mais néanmoins si bien peuplé, qu'il a eu jadis environ cent villes ou villages (2). Il était arrosé par l'Eurotas, la plus pure et la plus limpide de toutes les rivières de la Grèce; elle venait de

(1) Voyez Bartholdi's, Bruchstücke sur näheren Kenntniss Griechenlands, p. 239-241.

(2) On trouve les noms de soixante-sept dans Manso : Sparte, 1, 2, § 15. Et néanmoins la province de Lacédémone n'était pas plus grande que le territoire de Nürnberg.

l'Arcadie et recevait plusieurs ruisseaux (1). Sparte était située sur ses bords : cette reine du pays, sans murailles et sans portes, n'était défendue que par la bravoure de ses citoyens. Elle était au rang des villes les plus grandes, mais malgré ses places publiques, son théâtre et ses temples, dont nous trouvons les noms dans Pausanias (2), elle n'était pas au rang des plus belles villes de la Grèce. Les monuments des héros furent le seul ornement des bords de l'Eurotas. Mais tous ces monuments ont disparu, et la place même où s'élevait l'ancienne Sparte, ne peut être reconnue avec certitude. On a pensé que Mistra, ville moderne, occupait la place de Sparte : mais on est revenu de cette opinion : un autre voyageur de notre temps croit avoir trouvé les ruines de l'ancien théâtre et de quelques temples dans les ruines de Mogula (3). A deux lieues de là, était située Amyclée, célèbre par l'oracle d'Apollon, et dont

(1) Voyez Bartholdi's Bruchstücke, etc., § 228.

(2) Pausan. III, p. 240, etc. Keunh.

(3) Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, I, p. 25, et sir William Gell, *Itinery of the Morea, being a description of the routs of that peninsula*. London, 1817, with a chart.

Selon les recherches les plus récentes, l'ancienne Sparte était située à côté du village Mistra, et on a contruit en 1835, à sa place, la nouvelle Sparte, village qui est à présent le siége des autorités du gouvernement. V. Greverus, p. 167.

(*Note du trad.*)

les ruines ont aussi disparu; une route de dix lieues conduisait de Sparte à Gythium, dont elle avait fait son port dans le temps où, méconnaissant sa destination naturelle, elle armait des flottes. Vers l'ouest et le nord, le haut Taygète entourait la Laconie, qui la séparait des plaines fertiles de la Messénie. Dans les temps les plus reculés, ce pays était au pouvoir des Spartiates, dont le territoire, doublé par cette conquête, devint le plus grand de tous les États de la Grèce. Mais après une possession longue et qui paraissait assurée, la Messénie fut vengée par Épaminondas, qui écrasa l'orgueil de Sparte. L'Argolide, langue de terre allongée, ainsi nommée de la ville capitale, Argos, s'étendait de la Messénie vers le sud-est, jusqu'au cap de Scylæum. De grands et de nobles souvenirs se rattachent à ce pays; souvenirs que les ruines d'une antique architecture et des murs gigantesques ont conservés même jusqu'à nos jours. Là était Tiryns, d'où Hercule commença son expédition et ses travaux; là, Mycène, la patrie d'Agamemnon, le plus puissant et le plus malheureux des rois; là, Némée, célèbre par les jeux de Neptune. Mais la gloire du passé ne paraît pas avoir enthousiasmé les habitants d'Argos. On ne trouve pas dans ses citoyens les noms d'un Thémistocle ou d'un Agésilas; et quoique en possession d'un territoire assez important, elle

ne s'éleva jamais au rang des premiers États de la Grèce, mais presque toujours elle fut le jouet de la politique des étrangers.

Sur la côte occidentale du Péloponèse était située l'Élide, ce pays sacré; son étendue du midi au nord, si nous y comprenons la petite province de Triphylie, est d'environ dix lieues; la largeur ne dépasse pas la moitié de la longueur. Nombre de rivières et de ruisseaux, coulant des montagnes de l'Arcadie, en arrosent les plaines fécondes; l'Alphée en est la rivière la plus considérable par ses souvenirs et son étendue. Car il traverse la plaine d'Olympie, et sur ses bords on vit les jeux des héros. Ses sources n'étaient pas loin de celles de l'Eurotas; et comme celui-ci, vers le midi, traversait le pays de la guerre, celui-là, vers l'ouest, traversait la patrie de la paix.

Car là, dans le pays consacré de Jupiter, où la nation des Hellènes se montrait dans toute la splendeur de ses fêtes, et se confondait en un seul peuple, la guerre ne devait pas souiller le sol hellénique du sang des Hellènes. Les armées traversaient le pays sacré, mais après avoir déposé les armes, qu'elles reprenaient après y avoir passé (1). Il est vrai que ce qui devait être rè-

(1) Voy. Strab., VIII, p. 548. Phidon, roi d'Argos, fut le premier qui viola par une incursion ce pays sacré, pour se rendre mai-

gle générale, fut ensuite restreint au temps des jeux Olympiens; néanmoins, les monuments et les sanctuaires ne furent jamais violés, même dans les guerres les plus terribles; et l'Élide a longtemps joui d'une paix sacrée.

La province d'Élide était partagée en trois territoires : vers le midi, était située la Triphylie, riche de ses forêts; sa capitale Pylos, selon Strabon, avait jadis Nestor pour souverain (1). Vers le nord, la profonde Élide (Élis la creusée, κοιλή), vallée entourée des montagnes sauvages de Pholoë et de Scollis, deux branches de l'Érymanthe arcadien, et arrosée par le Selleis et le Pénée Éléen, au bord duquel la ville d'Élide était située; elle a donné son nom à cette province, et la domina; car le territoire des Éléens, contenant Pisatis et la Triphylie, s'étendait jusqu'aux frontières de la Messénie (2). Pisatis, la province du milieu, ainsi nommée de la ville de Pisa, était la plus importante; car là se trouvait Olympie. Deux routes amenaient d'Élis à Olympie, l'une le

---

tre des jeux Olympiens vers l'an 600 av. Chr.; mais ce ne fut qu'une exception; car, même dans le temps où on construisit la ville d'Élis (vers 477 av. Chr.), on n'entoura pas cette ville de murs, la croyant assez défendue par sa sainteté. Mais après la guerre péloponésiaque, toutes ces idées religieuses disparurent.

(1) Strabon, VIII, p. 539.

(2) Strab. VIII, p. 548, nous raconte comment elle s'est étendue jusque-là.

long des côtes de la mer par la plaine; l'autre par la montagne : la distance était de 14 à 16 lieues (1). Le nom d'Olympie était le nom de la contrée voisine de la ville d'Élis, qui était déjà détruite au temps de Strabon (2); c'était là qu'on célébrait tous les cinq ans les jeux Olympiens, institués par les Éléens, après la victoire sur les Pisates. Ce fut cette institution qui leur donna une importance extraordinaire, et rendit ce pays le centre général de la Grèce; ce fut elle encore qui développa les arts, et augmenta les richesses de cette contrée; et parce que la sécurité, le bien-être, la gloire de ses habitants étaient en quelque sorte attachés au temple de Jupiter Olympien et à ses fêtes, il n'est pas étonnant que les Éléens n'aient cru aucun sacrifice trop grand et trop cher pour augmenter la gloire d'Olympie. La forêt sacrée d'Altis ornait les bords de l'Alphée : des platanes et des oliviers la composaient; une muraille l'entourait : c'était un temple des arts, comme le monde n'en a jamais vu ailleurs. Car, que sont nos musées et nos galeries artistiques, en comparaison de cette vallée miraculeuse? Dans son intérieur, s'élèvent le temple national des Hellènes, le temple de Jupiter

(1) Selon Strab., l. c., 300 stades.
(2) Voy. not. 5 du trad.

Olympien (1) et la statue colossale de ce dieu. Au témoignage unanime de l'antiquité, entourée de toutes les créations du génie de la Grèce, il n'est aucun monument de l'art plastique qui puisse rivaliser avec ce chef-d'œuvre de Phidias. Comment lui disputerions-nous cette gloire? Ce qui était vrai dans ce temps, l'est encore aujourd'hui! Outre ce temple, il y avait dans le bois sacré les sanctuaires de Lucine et de Junon, le théâtre et le prytanée; le stadium et l'hippodrome étaient à l'entrée.

On ne voyait dans toute la forêt que monuments et statues, élevés en l'honneur des dieux, des héros et des vainqueurs. Aussi Pausanias compte-t-il plus de deux cent trente de ces statues, et en décrit-il vingt-trois, érigées à Jupiter seul (2)! Elles étaient presque toutes l'ouvrage des premiers maîtres. (Car comment de mauvaises productions auraient-elles trouvé place dans un lieu où les ouvrages médiocres n'inspiraient plus que du mépris?) Pline estimait le nombre des statues qui restaient

(1) Le temple de Jupiter Olympien, construit au temps de Périclès par les Éléens, avait presque la même grandeur que celui du Parthénon à Athènes : 230 pieds de longueur, 95 de largeur et 68 de hauteur. La statue de Jupiter dans l'intérieur avait, selon Strabon, une hauteur de 60 pieds. V. Völker *über den Tempel und die Statue des Jupiter in Olympia.* 1794.

(2) Ce nombre est décrit dans Pausan. IV, p. 434, etc. Il y avait une colonne en bronze de 27 pieds de hauteur.

encore de son temps, à trois mille (1). De nombreux palais remplis de trésors (θήσαυροι) (2), élevés par la piété ou la vanité des villes grecques, augmentaient encore la foule des monuments. Il était juste et fondé l'orgueil avec lequel le Grec quittait son Olympie; car il pouvait se dire : J'ai vu ce qu'il y a de plus beau, de plus magnifique sur la terre; et cela n'est ni l'ouvrage de l'étranger, ni un butin conquis sur les nations; c'est l'ouvrage, c'est la propriété de ma patrie!

La province d'Élide dut la paix et la tranquillité à la protection des dieux, la province d'Achaïe, à la sagesse des hommes. Jadis peuplée par les Ioniens, ses bords maritimes avaient porté le nom d'Ionie, qui resta pour toujours à la mer voisine du côté occidental de la Grèce. Mais dans les orages de la migration dorienne ce pays avait perdu ses anciens habitants (3). L'Achaïe, arrosée par de nombreuses rivières, qui, sortant des montagnes de l'Arcadie, sillonnaient ses champs, ne fut ni entre les dernières, ni entre les premières provinces de la Grèce. Le caractère de ses habitants répondit à cette médiocrité. Ils ne prétendirent à aucun agrandissement, et n'ambition-

(1) Plin. *Hist. Nat.*, XXXIV, 17.
(2) Pausan., IV, p. 497.
(3) Vers l'an 1100 av. Chr.

nèrent aucune influence dans la politique extérieure. Ils n'eurent ni de grands capitaines ni de grands poëtes pour glorifier leur nom. Ils ne possédèrent qu'une seule chose : de bonnes lois. Douze villes (1), chacune avec son petit territoire, formaient une alliance, renommée déjà dans les temps les plus reculés, sous le nom de *fédération achéenne*. Une égalité complète était la base de cette alliance ; jamais aucune d'entre elles ne prétendit à la domination pour elle seule : quel exemple pour la Grèce, si elle l'avait pu ou voulu suivre ! Avec cette constitution, ils vécurent longtemps dans une heureuse tranquillité, sans participer aux guerres des voisins. Et même, dans la guerre des peuples du Peloponèse, au moins, dans le commencement, ils gardèrent la neutralité (2). La domination macédonienne brisa aussi cette alliance pacifique, et favorisa des tyrans, pour se faire des instruments de domination. Mais les temps vinrent où Némésis les vengea : la fédération achéenne se renouvela, s'accrut, et devint la rivale la plus dangereuse des rois macédoniens.

Le petit territoire de la ville de Sicyone (qui fit plus tard partie de la fédération achéenne)

---

(1) Dyme et Patræ en furent les premières.

(2) Thucyd., II, 9.

séparait l'Achaïe du territoire de Corinthe. Par son étendue, cet État était des plus petits de la Grèce : mais l'importance d'une ville commerciale ne dépend pas de la grandeur de son territoire. Venise était plus brillante et plus florissante qu'elle ne l'est aujourd'hui, lorsqu'elle ne possédait pas encore une lieue carrée sur le continent de l'Italie. La riche Corinthe, ayant plus de deux lieues de circuit, s'étendait au pied d'un mont très-haut et très-escarpé, sur lequel sa forteresse était située. Il n'y a pas une place en Grèce qui soit plus forte et qui nous offre une vue plus délicieuse que l'Acrocorinthe (1). A ses pieds, on voyait jadis la ville industrielle et son territoire avec ses temples, ses théâtres et ses aqueducs (2); ses deux ports, Léchæum à la baie orientale, Cenchrée à la baie occidentale, remplis de navires, et les baies même, séparées par l'Isthme. Dans un sombre éloignement, on découvrait les cimes de l'Hélicon et même du Parnasse, et celui dont la

(1) Voy. Strab. p. 261. Spon et Wheler ont encore vu l'Acropole en 1676. Chateaubriand, 1, 36 trouva même cette vue au pied de la montagne charmante. Nous en devons la meilleure description à M. H. Clarke (*Travels*, t. II, § 5, p. 745, etc.) Il ne fut permis ni à lui, ni à ses compagnons de monter à la citadelle.

(2) Corinthe était célèbre par ses aqueducs. V. Euripide dans Strab. l. c.; Pausan. II, 117, nous a nommé les temples et les autres monuments de la ville.

vue était perçante pouvait voir, vers l'orient, l'acropole d'Athènes. Quelles images! quels souvenirs! quels sentiments soulève cette vue! Et jusqu'à notre temps les barbares y ont régné et en ont défendu même la jouissance! Sous la domination des Turcs l'entrée de la citadelle de Corinthe fut fermée aux étrangers.

Par l'isthme du Péloponèse, longtemps nommé par les Grecs l'Isthme (car ils n'en connaissaient pas d'autre), on entrait dans l'Hellas. La moitié méridionale, jusqu'à la chaîne de l'OEta, se divisait en huit, et, si nous comptons le double Locre pour deux, en neuf provinces, dont le nombre fait déjà pressentir la modique étendue. Du côté septentrional de l'Isthme, sur lequel s'élevèrent un temple de Neptune et une forêt de pins, où on célébra les jeux Isthmiques (on voit encore à présent les ruines de ce temple, du stadium et d'un théâtre)(1), commençait le petit mais fertile territoire de Mégare (2), par lequel, le long d'un rivage couvert de rochers, la route (3) amenait à la favorite des dieux, à l'Attique.

---

(1) Clarke, *Travels*, II, p. 752. Même la forêt sacrée s'est conservée jusqu'à nos jours.

(2) Le territoire de Corinthe même n'eut pas plus de 4 lieues de longueur et de largeur.

(3) Clarke, l. c., p. 764, nous en donne une description exacte.

Une langue de terre ou plutôt une presqu'île, qui vis-à-vis d'Argolis s'étend vers le sud-est à peu près vingt-huit lieues dans la mer Égée, forme cette province. Elle a, du côté du continent, une largeur de presque douze lieues, et diminuant progressivement, elle finit par le cap de Sunium; un temple de Minerve annonçait là, à l'étranger qui venait par mer, le pays de la déesse de la sagesse et de la bravoure. Les dieux ne l'avaient pas doué d'une très-grande fertilité; il ne produisait jamais assez de blé pour satisfaire aux besoins de ses habitants, et ni le miel de l'Hymette, ni le marbre du Pentelique, ni même les mines d'argent de Laurium, n'auraient pu combler ce déficit naturel. Mais l'olivier, l'industrie des habitants et l'exploitation de sa situation, si favorable pour le commerce maritime, produisirent tout ce dont ce peuple frugal avait besoin, et même plus; car aucune restriction douanière n'enchaîna son activité, son commerce et son industrie. Presque toute la province est remplie de montagnes de moyenne hauteur, couvertes d'herbes odoriférantes, mais arides et dépourvues de bois; leurs formes sont charmantes. Les eaux d'Ilissus et de Céphise, qui coulent de ces hauteurs, sont fraîches et claires comme le cristal; et l'air d'une transparence perpétuelle, qui donne aux monuments et aux montagnes une

teinte singulière, une teinte lucide et riante (1), ouvre à la vue un champ presque sans bornes. « Sans doute, dit un voyageur de notre temps (2), le climat de l'Attique est le plus salubre, le plus serein et le plus doux de la Grèce; et c'est avec raison qu'Euripide a dit (3) :

« Douce et suave est notre atmosphère. Le « froid de l'hiver y est sans rigueurs, et les traits « de Phœbus ne nous blessent point. Elles sont « sans charme les délices que nous offrent les « champs de l'Asie, et sans charme aussi, celles « que nous offrent les richesses de la Grèce. » Partout où s'ouvrent les montagnes, des plaines s'étendent, à perte de vue, couvertes de forêts d'orangers et d'oliviers. Nulle part, on n'en voit de plus belles; celles de Palerme ou de la Rivière de Gênes sont à peine comparables à ces immortelles forêts, qui poussent des branches et des rejetons d'une force toujours nouvelle (4). Jadis, elles ombrageaient la route sacrée et les jardins de l'Académie; et quoique la déesse et les auditeurs n'habitent plus ces lieux,

---

(1) Voy. les observations de Chateaubriand, *Itinéraire à Jérusalem*, I, p. 191, et Clarke, *Travels*, II, p. 782.

(2) Bartholdy, *Bruchstücke*, etc. § 214.

(3) Eurip. *Erecht. fr.* I. v. 15, etc.

(4) Bartholdy, *Bruchst.* § 220. Clarke, III, p. 783, estime le nombre de ces oliviers à 40,000.

elle a laissé à la postérité le premier des présents dont elle avait doté son peuple favori. En sortant de Corinthe, pour aller dans l'Attique par l'isthme, on arrivait à Mégare, et deux lieues plus loin, à Éleusis, ville dont les habitants ne se réservèrent que les sanctuaires, lorsqu'ils se soumirent aux Athéniens (1); car les fêtes mystérieuses de Déméter (Cérès) ne cessèrent pas de se célébrer dans son temple. De là, le chemin sacré conduisait à la ville de Minerve.

La ville d'Athènes était située dans une plaine qui s'étendait vers le sud-ouest, jusqu'à la mer et à ses ports; de l'autre côté, elle était entourée de montagnes. Cette plaine était traversée par des collines, dont la plus grande et la plus haute supportait l'Acropole, ou forteresse d'Athènes, qui avait reçu son nom Cecropia de son fondateur Cecrops; au pied de l'Acropole, la ville s'étendait vers la mer. La colline même de l'Acropole avait à son sommet près de huit cents pieds de longueur et quatre cents pieds de largeur, et paraissait ainsi formée par la nature pour porter ces monuments d'architecture qui annonçaient de loin la gloire d'Athènes. Un seul chemin conduisait aux Pro-

---

(1) Pausan. I, p. 92. Ils existent encore, et non-seulement les ruines du temple, mais aussi la grande statue de Cérès, qui a été transportée par Clarke en Angleterre. V. *Travels*, II, p. 786.

pylées, formés de deux ailes : d'un côté, était le temple de la Victoire ; de l'autre, un temple orné des tableaux de Polygnote. Ce monument magnifique, gloire de l'administration de Périclès et œuvre de Mnésiclès, était orné des sculptures admirables de Phidias. Voici quelle était la superbe entrée de cette place, où s'élevaient les temples des dieux tutélaires : à gauche, le temple de Minerve, la protectrice de la ville, orné de sa statue tombée du ciel et de l'olivier sacré ; à droite, celui d'Érechthée (1) ; au-dessus de tous les autres monuments (2), le Parthénon, la gloire d'Athènes. Là, était la Minerve colossale de Phidias, son chef-d'œuvre après sa statue du Jupiter Olympien. Au pied de l'Acropole, d'un côté, on voyait l'Odéon et le théâtre de Bacchus, où se célébraient, aux fêtes de ce dieu, les agones dramatiques. Ce qui reste encore de ces monuments fait doublement déplorer ce que nous en avons perdu (3) ; de l'autre côté, était le Prytanée, où l'État honorait par des festins gratuits les premiers magis-

(1) Sur le détail de ce temple voyez C. Otofr. Muller, *Minervæ Poliadis sacra et ædes in arce Athenarum*, Goll., 1820 ; et son *plan de la ville d'Athènes*.

(2) Voyez les plans dans *Stuarts antiquities of Athens*.

(3) La plus grande partie de ces chefs-d'œuvre n'existe plus. On sait comment lord Elgin a dépouillé l'Acropole. Chateaubriand, *Itin.*, I, 202, et même Clarke, II, p. 483, en parlent avec une juste indignation.

trats et ses citoyens signalés par leur mérite. Une vallée (κοιλή, profonde) séparait de l'Acropole une colline où l'Aréopage tenait ses séances, et celle du Pnyx, où le peuple décidait dans ses comices les affaires publiques. On voit encore à présent la tribune où Périclès et Démosthène ont parlé, et il n'y a pas longtemps que ses degrés sont dégagés des décombres (1).

Celui qui veut connaître plus spécialement les temples, les portiques et les nombreux monuments d'art qui ornèrent jadis la ville de Minerve, trouvera tous ces détails dans Pausanias : et cependant combien de choses, déjà du temps de cet auteur, avaient été enlevées ou détruites par les guerres! Néanmoins on est amené, en lisant la description d'Athènes à cette époque, à se faire involontairement cette question : Comment donc tant d'objets d'art pouvaient-ils trouver place dans un lieu si restreint?

Tous les environs d'Athènes, mais principalement la longue route qui menait au Pirée, se couvrirent de monuments, de tombeaux des grands poëtes, des célèbres capitaines, et des grands hommes d'État, auxquels on refusa rarement après la mort la récompense qu'on leur avait si souvent refusée pendant la vie. Un double mur au nord et au midi protégeait la route et les deux

(1) Chateaubriand, *Itinér.*, vol. I. p. 184, et Clarke, II. 2, 540.

ports du Pirée et de Phalère. C'était un des plus grands travaux des Athéniens ; l'idée en fut conçue et réalisée par Thémistocle. Ce rempart avait une hauteur de quarante aunes et une largeur telle, que deux chariots y pouvaient passer de front. Le Pirée et le Phalère, où il conduisait, formaient avec leurs places, leurs temples, leurs portiques et leur mouvement commercial, une ville entière qui était probablement plus vivante qu'Athènes même (1). Le port, pourvu de bassins, d'entrepôts et de magasins, était assez large pour contenir dans ses trois divisions quatre cents trirèmes : celui de Phalère et celui de Munychie n'en pouvaient recevoir plus de cinquante. Tous les trois étaient creusés par la nature (2); mais le Pirée seul avait l'avantage d'une plus grande étendue et d'une plus grande sécurité.

La plaine d'Athènes était entourée de trois côtés par des montagnes, qui s'élevaient à quelque distance de la ville. Du haut du Parthénon et de l'Acropole, on dominait toute la contrée : vers l'est, on voyait l'Hymette avec sa double cime; au nord, le Pentelique avec ses carrières de marbre;

(1) Le Pirée faisait partie d'Athènes, et de cette manière nous comprenons que la ville avait 200 stades de périphérie. Voyez Dion Chrysost. *Or.* VI.

(2) Voy. les riches compilations de Meursius dans Gronovius. *Thes. Ant. Gr.*, vol. II et III.

vers le sud-est, à la pointe extrême du pays, étaient les mines de Laurium; et au sud-ouest, on promenait ses regards sur les ports et le golfe Saronique, sur les îles de Salamine et d'Égine (1) jusqu'à la haute citadelle de Corinthe. On voyait de là un grand nombre de villages (δῆμοι) qui formaient le territoire d'Athènes. Aucun d'entre eux n'était important par son étendue, mais tous l'étaient par leurs monuments, leurs autels et leurs temples : car partout où l'Athénien foulait le sol de la patrie, quelque chose lui devait annoncer qu'il était en Attique. Les noms de plusieurs rappellent de grands souvenirs, et aucun n'était assez éloigné d'Athènes qu'on n'y pût parvenir dans une journée. En une heure, on arrivait à Marathon, dont la plaine est si célèbre dans l'histoire. Sunium, vers le midi, était à douze lieues de la limite de la Béotie, à dix lieues d'Athènes (2).

Cette province, qui limitait l'Attique vers le nord-ouest, offre, presque à tous égards, une nature différente. La Béotie était entourée par les chaînes de l'Hélicon, du Cythéron et du Parnasse, et vers la mer, par la chaîne du Ptoüs. Entre ces monts était une vaste plaine, partie principale du pays. De nombreuses rivières l'arrosent et la fé-

(1) Chateaubriand, *Itinér.* I, p. 206.
(2) Chandler, *Travels*, p. 163, et Clarke, II, 2, pl. 4 et 5.

condent; leur cours sans doute fut gêné longtemps, car il formait plusieurs lacs, dont le plus célèbre était le Copaïs (1). Ce lac a vraisemblablement un écoulement souterrain, car ses eaux, qui s'écoulaient jadis par des canaux, sont si diminuées, qu'il ne forme plus qu'un marais. Ces mêmes rivières paraissent avoir fécondé le sol de la Béotie, qui était le plus fertile de la Grèce. La Béotie était aussi la province la plus peuplée, puisque aucune n'avait autant de grandes villes. Leurs noms sont presque tous très-célèbres dans l'histoire; car le destin de la Grèce fut presque toujours décidé dans les plaines de la Béotie. A Platée, les Grecs combattirent pour leur liberté qu'ils perdirent à Chéronée; à Tanagre, les Lacédémoniens furent vainqueurs; à Leuctres, leur domination fut détruite. Thèbes avec ses sept portes fut regardée comme la métropole et la capitale des villes béotiennes, sans être reconnue par toutes. La prétention à cette primauté fut d'une importance décisive à plusieurs époques de l'histoire grecque. La Béotie était séparée de l'Attique par le Cythéron et de la Phocide par le Parnasse.

---

(1) Bartholdy, *Bruchstücke*, etc., § 230. Sur les aqueducs souterrains et leurs ruines, comme sur toute la géographie et toute l'histoire de la Béotie, voyez C. O. Muller, *Gesch. Hellen. Stæmme und Stædte*. B. 1. 1820.

La Phocide est une petite province, d'une forme très-irrégulière, qui s'étend vers le midi, le long de la baie corinthienne; le mont OEta la borne vers le nord. Là, sont les défilés dont le plus important est près de la ville d'Élatée; ils ouvrent les routes de la Béotie et de l'Attique.

La montagne du Parnasse, à laquelle se rattache la gloire de la Phocide, n'offre maintenant au voyageur que des souvenirs. Du côté méridional, était située Delphes, au-dessous de la double cime du Parnasse. Sur la montagne même, au-dessus de la ville, était le temple et l'oracle d'Apollon; là, sous la protection du dieu, étaient accumulés jadis les nombreux chefs-d'œuvre des arts, les trésors et les présents sacrés des peuples, des villes et des rois (1). Là mûrirent, plus précieux que ces trésors et ces monuments, les premiers principes du droit naturel proclamés par le conseil des Amphictyons : là, aux jours de fête, et au renouvellement des grands jeux d'Apollon, défilaient les processions des pèlerins et la foule des curieux; là, à la source castalienne, retentissaient les chants des poëtes et les applaudissements des peuples.

Tout a disparu! Les ruines même sont devenues la proie du temps! Un seul monument expiatoire marque encore la place où OEdipe tua son

(1) Plusieurs d'entre eux avaient en dépôt des trésors à Delphes. Pl. XXXV, 171, estime le nombre des statues de Delphes à 3000.

père : les vestiges de tout ce qui fut grand et magnifique sont effacés; il ne reste que le souvenir d'un crime (1).

La province de la Phocide et le Parnasse partagent la double Locride. La partie orientale, habitée par les deux tribus qui avaient reçu leur nom de la ville d'Opus et de la montagne de Cnémis, était située le long de l'Euripe, cette longue baie qui sépare l'île d'Eubée de la Béotie : elle n'avait aucune ville, aucun nom remarquable, excepté les noms inséparables des Thermopyles et de Léonidas, qui éveillent de grands et de nobles souvenirs.

« Trois cents Spartiates, trois cents héros, franchirent ici le seuil de l'immortalité (2). »

Près des Thermopyles, dit Hérodote (3), s'élève, vers l'ouest, une montagne escarpée et infranchissable, qui s'étend jusqu'à l'OEta; vers l'est de ce passage sont la mer et des marais. Il y a dans ces défilés des sources chaudes qui sont ornées d'un temple d'Hercule. Si de Trachine on va dans la Hellade, le chemin n'a pas plus d'un demi-plethrum (50 pieds) de largeur; mais ce n'est pas là que le passage est le plus étroit, car, de l'autre côté des Thermopyles, est un endroit où deux voitures ne peuvent se croiser. Les Thermopyles for-

(1) Bartholdy, *Bruchstücke*, § 251, et Clarke, II, 2, pl. 10, 11.,

(2) Même de nos jours on en montre encore les tombeaux.

(3) Hérodote, VII, 176.

ment donc la seule route qui va de la Thessalie dans la Hellade, car sur la montagne il n'existe qu'un sentier impraticable, du moins pour une armée. Ce ne fut donc pas seulement dans les guerres persiques, mais encore au temps de Philippe, que les Thermopyles furent regardés comme les portes de la Grèce.

La partie occidentale de la Locride, sur la baie corinthienne, habitée par les Ozoles, fut, quoique plus grande, plus pauvre et moins remarquable. Mais le destin a voulu que le port de Naupacte conservât son importance jusqu'à nos jours, pendant que tant d'autres villes plus célèbres, plus puissantes, ont perdu et leur nom et leur importance. Il s'appelle maintenant Lépante (Aurore), et c'est peut-être la seule ville dans la moderne Grèce, qui ait changé son nom avantageusement (1).

Les provinces occidentales de la Hellade, la sauvage Étolie et la sombre Acarnanie, quoique plus grandes que les autres, furent toujours tellement en arrière pour la civilisation et la gloire, que l'historien doit se borner à les nommer. Leur nature n'était ni moins puissante ni moins riche qu'ailleurs; toutes deux étaient situées sur les bords de la plus grande rivière de la

(1) De même l'Asie Mineure et les îles de la Grèce sont appelées par les Européens *Levante* (pays où se lève le soleil).

Grèce, l'Achéloüs, qui les séparait; et toutes deux, habitées par des Hellènes, étaient devenues célèbres par d'anciens héros : néanmoins les Étoliens et les Acarnaniens restèrent barbares, tandis que les Athéniens devinrent les héros de la postérité. Qu'il est difficile d'approfondir l'histoire de la civilisation des peuples!

L'Œta, qui prend, vers l'ouest, le nom d'Othrys et de Pinde, et qui, vers le nord, va se joindre aux montagnes macédoniennes, sépare la Hellade de la Grèce septentrionale. La Thessalie, la plus grande des provinces grecques, en forme la partie orientale, l'Épire, la partie occidentale. On trouve à peine un pays où la nature soit plus riche qu'en Thessalie. Elle est entourée de trois côtés par les montagnes que nous venons de nommer; vers l'orient, aux bords de la mer Égée, s'élèvent les cimes de l'Ossa et de l'Olympe, résidence des dieux. On pourrait nommer la Thessalie le pays du Pénée, qui tire sa source du Pinde et porte ses eaux à la mer Égée. Une foule de ruisseaux et de rivières versent le tribut de leurs eaux dans le Pénée qui, selon les anciennes traditions, resta stagnant pendant bien des siècles jusqu'au temps où un tremblement de terre déchirant l'Olympe et l'Ossa, lui ouvrit, par la charmante vallée de Tempé, un passage vers la mer (1). Dès lors, la

(1) Hérodote, VII, 6; Strabon, IX, 657. On célébrait, en

plaine de la Thessalie sortit, pour ainsi dire, des eaux, et leur dut un sol pour longtemps fertile, engraissé qu'il était par les débris que la stagnation des rivières y avait déposés. Aucun autre pays n'avait de communications plus faciles : ses champs étaient propres et à l'agriculture et à la nourriture du bétail; ses côtes offraient les meilleurs débouchés au commerce maritime; enfin la nature semble s'être efforcée de satisfaire aux besoins et aux désirs de l'homme. Ce fut en Thessalie que le peuple hellénique commença à exercer l'agriculture, et de là ses différentes tribus s'étendirent sur les provinces méridionales de la Grèce. Les noms des provinces thessaliennes rappellent presque tous des souvenirs de la plus haute antiquité et ceux de la période héroïque de la nation grecque; tels sont Pélasgéotis et Phessaliotis. Dans l'Hestiéotis fut le berceau des Doriens; et qui peut entendre le nom de Phthiotis, sans se rappeler le héros de l'Iliade, le grand Achille? La Thessalie a toujours eu une population nombreuse et une grande quantité de villes. Larissa, située dans une riche plaine, et Phéræ dans l'intérieur, Iolcos, d'où sortirent les Argonautes, et Magnésias, sur la côte maritime, furent des villes célèbres.

---

souvenir de cet événement, en Thessalie la fête des Pélories, qui existe encore à présent sous la forme d'une fête chrétienne. Voyez Bartholdy, § 137.

Mais cette richesse fut peut-être précisément ce qui causa le malheur des Thessaliens. Ils s'adonnèrent à la débauche; les tables thessaliennes sont renommées dans l'antiquité, mais non pas les œuvres de l'intelligence; et quoique l'Olympe avec ses dieux ornât leurs frontières, rien de divin ne se développa dans leur pays. Est-il étonnant que l'égoïsme d'un peuple si matériel ait étouffé le patriotisme; que ni grands capitaines, ni poëtes n'aient paru au milieu d'eux, pour les élever à tout ce qu'il y a de grand et de noble? L'anarchie et la tyrannie s'y succédèrent l'une à l'autre, et les Thessaliens, dignes de l'esclavage, se soumirent volontiers au joug des Perses, comme plus tard à celui de Philippe.

De l'autre côté du Pénée disparaît déjà la pureté de la race et de la langue helléniques. On y trouve quelques autres peuplades d'une origine illyrienne : des Parrhæbéens, des Athamanes, et d'autres, qui, selon Strabon, appartenaient à la race des Thessaliens ou des Macédoniens (1). Il en était de même de l'Épire, située vers l'occident. Il est vrai qu'une famille grecque y régna, celle des Éacides, les descendants d'Achille, et que l'on entendit dans la forêt sacrée les oracles de

(1) Strabon, VII, p. 494; selon d'autres, d'une origine pélasge. Voyez C. O. Muller, I, p. 25.

Jupiter Hellénique; mais néanmoins la plus grande partie des habitants n'était pas d'une origine hellénique.

La Grèce continentale était entourée d'une couronne d'îles, qui, peu à peu occupées par des Hellènes, peuvent être regardées comme formant une partie de la Grèce. Du fond de l'Océan, elles élevèrent les cimes de leurs rochers, couronnés de forêts; et l'on ne peut douter qu'elles ne soient les restes et les débris d'un continent qui a disparu. Chaque île portait généralement le nom de la capitale dont elle formait le territoire, excepté les trois grandes îles d'Eubée, de Crète et de Chypre, dont chacune contenait plusieurs États. Presque chaque île avait ses souvenirs de gloire et ses monuments. La fertile Corcyre (1) se vantait de son port et de ses flottes; la petite Ithaque était célèbre par Ulysse et par Homère; Cythère, vers le midi, fut le séjour de la déesse de Paphos; Égine, quoique petite, florissait par son commerce et lutta longtemps contre Athènes pour la domination maritime. Quel Grec entendit prononcer le nom de Salamine sans fierté et sans un juste orgueil? La longue Eubée avait sa fertilité, Thasos ses mines d'or, Samothrace ses mystères. Et dans ce labyrinthe des Cyclades et

(1) Maintenant Corfou.

des Sporades, maintenant l'Archipel, quelle île n'a pas fourni au poëte le sujet d'une hymne (1)! Délos et Naxos avaient leurs dieux, Paros son marbre, et Mélos son malheur (2). Si à présent beaucoup d'entre elles sont désertes, si la charmante Cythère n'est plus qu'un triste rocher, si Samos est infectée par ses marais; si, en général, la nature y semble vieillie, pouvons-nous, de cet état présent, tirer des conséquences pour le passé? Les vents étésiens soufflent plus austères sur les sommets des montagnes devenues arides; dans les plaines désertes s'arrêtent les ruisseaux stagnants; mais le changement des saisons y produit, même aujourd'hui, un heureux contraste; et l'Archipel, qui paraît triste et désolé dans l'hiver, offre, quelques mois après, dans le printemps, une vue riante au voyageur. « Au printemps, ces îles sont couvertes de gazons verts, embellis par des anémones et les plus belles fleurs; mais au mois d'août, tout est aride et desséché, et ce n'est qu'à l'automne que les champs brûlés poussent des herbes et des fleurs (3). »

Ce tableau général de la Grèce, quoiqu'il n'en soit pas une description spéciale, nous fournit

(1) Est-il nécessaire de rappeler les hymnes de Callimaque?

(2) Voyez Thucydide, V, 116.

(3) Bartholdy, *Bruchstüke*, etc. § 194, et toute la description de l'Archipel par ce voyageur.

quelques observations, qui déjà jettent un peu de lumière sur l'histoire nationale de ce pays.

1. La Grèce était en elle-même si divisée et si déchirée par la nature de son sol qu'une grande monarchie indigène ne pouvait s'y former. Il n'était pas possible que la Thessalie dominât les provinces méridionales de l'autre côté de l'Œta; la Hellade et le Péloponèse n'auraient pu se soumettre l'une à l'autre. La nature même avait élevé de puissants remparts pour ceux qui voulaient et qui savaient être libres. Quelle facilité de défense n'offraient pas les Thermopyles et l'Isthme! et que pouvait une puissance étrangère tant que les Grecs ne forgeraient pas eux-mêmes leurs chaînes?

2. Quoique la Grèce soit inférieure à quelques autres pays par sa fertilité, il est néanmoins très-difficile ou plutôt impossible de trouver en Europe un pays d'une pareille étendue, où la nature ait pourvu avec tant de soins à toutes les branches de l'industrie et de l'activité. La Grèce n'était pas seulement un pays agricole, ou un pays pastoral, ou un pays commercial, elle était tout cela à la fois; et chaque province offrait une nature diverse selon les diverses aptitudes des habitants. La fertile Messénie était faite pour l'agriculture; l'Arcadie pour les troupeaux; l'Attique vantait son huile et son miel d'Hymette,

la Thessalie ses chevaux ; les mines n'étaient pas nombreuses, mais il y en avait à Laurium et à Thasos. Les villes maritimes, les côtes brisées, et cette couronne d'îles invitaient au commerce et à l'industrie. Cette variété de la vie, et l'activité qu'on pouvait déployer sur le sol de la Grèce, n'ont-elles pas créé la variété des idées et des connaissances? ne sont-elles pas la base du développement et de la civilisation de cette nation?

Enfin, aucun autre pays de l'Europe n'avait une position aussi favorable pour le commerce avec les peuples les plus civilisés du monde oriental. La route de l'Asie Mineure et de la Phénicie était tracée par des îles peu distantes les unes des autres; pour aller en Italie, le trajet était facile et court, et les côtes égyptiennes n'étaient pas éloignées. Déjà, dans la période mythique, on avait trouvé la route de la Thessalie jusqu'aux rives de Colchos; n'était-il pas plus facile d'arriver aux autres pays, dont l'entrée n'était pas fermée par les Symplegades?

CHAPITRE II.

ÉTAT PRIMITIF DE LA NATION GRECQUE ET SES DIFFÉRENTES BRANCHES (1).

La nation des Hellènes (car elle s'appelait ainsi elle-même du nom d'un de ses anciens héros, le nom des Grecs n'étant en usage que chez les étrangers) possédait un grand nombre de traditions sur son état primitif; selon ces tradi-

(1) Bibliographie pour ce chapitre : Hüllmann's Anfänge der Griech. Geschichte. Kœnigsb. 1814. Rochefort, Observ. gén. sur l'état de la Grèce avant le règne de Thésée. Mém. de l'Acad. des Inscr., XXXVI, p. 481. Rabaut St.-Étienne, Lettres sur l'histoire primitive de la Grèce. Par. 1787. Heyne, Tempor. myth. memoria a corruptelis nonnullis vindicata in Comm. Soc. Gott., tom. VIII, p. 1; XIV, p. 107; XVI, p. 585. J. Uschold's Vorhalle zur Griech. Geschichte und Mythol. Stuttg. 1838. Clavier, Hist. des prem. temps de la Grèce, dans les Mém. de l'Acad. des Insc., XLVII. Paris, 1822. Chr. Dan. Beck, Urgeschichte bis auf die Einwand. fremd. Staemme in Griech. 2. Aufl. Leipz. 1813. H. G. Plafs, Vor und Urgeschichte der Hellenen. Leipz. 1831. Thirlwall, History of Greece. 1838. — Sur les Tribus des Hellènes, et spécialement sur les Pélasges et les Hellènes, voyez : Salmasius, de Hellenistica, II, 1. Clavier, Digression sur les Pélasges dans son ed. d'Apollod., II, 489. De la Nauze, sur la Différence des Pélasges et des Hellènes; Mém. de l'Acad. des Inscr., XXIII,

tions, tous les Hellènes peuvent être, relativement à leur origine, et à leur civilisation, assimilés aux peuplades sauvages qui erraient dans les forêts de l'Amérique septentrionale. Dans ces temps reculés, ils ne connaissaient point l'agriculture et vivaient des présents qu'ils tenaient de la libéralité des forêts; le feu lui-même dut être ravi au ciel, pour l'usage des mortels (1). Cependant, la nation hellénique commença à s'étendre dans le pays qu'elle devait occuper plus tard et chassa les autres peuples ou les soumit à son pouvoir. La tradition cite plusieurs

---

p. 155, et xxv, 11. Raoul-Rochette, Hist. des col., 1, 430. Geinoz, sur l'Origine des Pélasges avec l'hist. de leurs migrations; Mém. de l'Acad. des Inscr., xiv, 154; xvi, 106. Dupuis, sur les Pélages; Mém. de l'Inst. Litt. et B.-A. 11, 54. — Niebuhr's Röm. Gesch. ed. 111. et la recension de Gottling dans Berl. Jahrb. 1830. Hüllmann's Anfänge der Griech. Gesch; Uschold, troj. Krieg, p. 201; Flathe, de antiq. Græciæ et Italiæ Incolis. Leipz. 1825; C. O. Müller, Dorier, Minyer, Orchom., Prolegg. et Æginetica. — Cunze, de Pelasgis. Wolfenb. 1837; Herb. Marsb, Horæ pelasgicæ. Cantabr. 1615; Wachsmuths Altherth. H. 1, 1, p. 25. Uschold über das Verhältnifs der Thracer und Pelasger. Straub. 1837. — Thirlwall, History of Greece, 1, 86. — On the Pelasgi, dans le Museum criticum or Cambridge classical Researches, tom. vi, p. 234; on the nams of the antihellenic inhabitants of Greece, dans Philol. Museum, 1, p. 609. — Micali Storia degli antichi popoli Ital., 1, 87. (*Note du trad.*)

(1) Voyez. Eschyle, *Prom. vinct.*, v. 442.

migrations des tribus helléniques du midi au nord de la Grèce, mais les Grecs ne menèrent jamais, comme les peuples de l'Asie centrale, une vie nomade. L'étendue du territoire et les nombreuses montagnes, qui ne fournissent de pâturages qu'à de petits troupeaux, s'opposaient à ce genre d'existence. Une seule chose est admissible d'après la chronologie très-vague de cette période reculée, c'est que vers le quatorzième ou le treizième siècle avant notre ère, la race hellénique s'était déjà propagée à un tel point dans la Hellade qu'elle en était devenue, pour ainsi dire, la race dominante. Avant la guerre de Troie le peuple pélasge (1), qui était originaire du sol de la Grèce, et qui avait une langue propre, et, par consé-

(1) La question sur les Pélasges et les Hellènes, traitée avec tant de zèle et tant de science par les premiers historiens de notre temps, par Niebuhr, C. O. Müller, Wachsmuth, Fr. Schlegel, Clavier, de la Nauze, Raoul-Rochette, Thirlwall, Micali et d'autres, n'était pas encore résolue dans le temps où l'auteur de cet ouvrage a fini sa dernière édition. Il nous semble donc utile de donner au lecteur un abrégé du résultat de cette question, que nous pouvons à présent regarder comme presque définitivement résolue.

La nation pélasge ou pélasgienne était une des cinq grandes branches de la vaste race caucasienne, et une sœur de la nation indo-persique, chaldæo-syriaque, celtique et germanique. Elle était répandue sur une grande partie de l'Asie Mineure (où nous la rencontrons à Larisse, à Cyme et dans d'autres villes); dans les

quent, une origine différente de celle des Hellènes, fut peu à peu repoussé de ces contrées, et se transporta, soit en Italie, soit dans les contrées voisines. Partout où il se maintint, comme en Attique et en Arcadie, il se confondit avec la nation

---

îles de l'Archipel (nous la trouvons à Lemnos, Imbros, Samos, dans la Crète, dans l'Eubée); sur toute la Grèce et une grande partie de l'Italie, où la langue pélasgienne communiquait l'élément hellénique de la langue latine. Quand l'histoire spéciale de ces pays, occupés avant l'existence de l'histoire, se développa, le souvenir de l'unité de cette vaste nation était déjà perdu, et les traditions qui en restent encore dans les auteurs anciens sont comme des ruines isolées sur le territoire de l'histoire de cette période ; mais des ruines qui présentent partout le même style, la même origine, et qui n'attendaient, pour développer ce fait de l'histoire universelle, qu'un interprète.

Nous ne devons donc pas regarder les villes et les contrées que la tradition nous dit être pélasgiennes comme des colonies isolées de la nation pélasgienne (car où chercher la patrie?), mais plutôt comme certains points auxquels s'est attachée la tradition plus durable, et, pour ainsi dire, comme des îles ou des rochers qui s'élèvent dans l'Océan, pour témoigner que la vaste mer était jadis aussi un vaste continent. Parler d'une ancienne nation pélasgienne, qui a eu des colonies en Attique, en Thessalie, en Arcadie, dans l'Asie Mineure, en Italie et en Sicile, ce qui est arrivé à presque tous les historiens modernes, même à Niebuhr, Müller, etc., est aussi faux que de dire que l'Angleterre, la Hollande, la Suède et la Norwége, sont des colonies germaniques.

Ce n'est donc pas d'une colonisation, c'est d'une propagation qu'il faut parler.

Selon cette idée générale, que personne ne peut nier, nous essaierons de fixer nos idées sur la relation des Pélasges et des Hellènes.

plus puissante des Hellènes, pour prendre enfin une nationalité, une position qui fût à lui. Pendant cet accroissement des Hellènes, les différentes tribus se séparèrent les unes des autres d'une manière plus tranchée, et cette séparation

---

Les Hellènes et les Pélasges sont de la même nation; la différence entre ces deux peuples consiste en ce que les premiers sont une tribu des derniers. Les restes de la langue pélasgienne conservés dans la langue latine et grecque, les monuments, les traditions spéciales viennent à l'appui de notre opinion.

Les Hellènes se pouvaient néanmoins distinguer des Pélasges.

1° Par un idiôme, par un dialecte particulier, comme les Hébreux par leur dialecte se distinguèrent des autres peuples de la nation chaldæo-syrique. Il n'est donc pas plus étonnant de voir Hérodote même ne pas entendre l'ancienne langue pélasge de Creston en Italie, que de voir un Allemand ne pas comprendre le hollandais, ou bien un Français du nord ne pouvoir comprendre le patois du midi.

2° Par des institutions spéciales, par une histoire spéciale, et enfin par un certain degré de la civilisation, par lequel la tribu se distinguait de la nation en général.

Que le souvenir de cette unité des Hellènes et des Pélasges se fût effacé entre les Grecs mêmes, ceci s'explique par le manque d'histoire de ces anciens temps, par l'orgueil national, et spécialement par cette prétention de l'autochthonie des Grecs. Les Hollandais, pour citer un exemple frappant, à peine depuis deux siècles séparés de l'Allemagne, ne croient-ils pas être une nation indigène; et ne se vantent-ils pas de leur autochthonie, en niant qu'ils soient une branche de la grande nation allemande, et en se nommant avec un certain orgueil des Bataves; quoique la langue, les institutions, l'histoire vivante, et presque les souvenirs des vieillards les démentent?

(*Note du trad.*)

fut si permanente, et d'une si grande importance pour l'avenir, que l'histoire de la nation en dépendit presque tout entière. Entre les quatre tribus de la race Hellénique, les Ioniens, les Doriens, les Éoliens et les Achéens, les deux premières se distinguèrent surtout, et on peut même les regarder comme les deux tribus principales de la nation; car les Éoliens (1) se confondirent avec les Doriens; et les Achéens, quoiqu'ils se soient montrés d'une manière imposante dans leur origine, ne possédèrent plus tard qu'un territoire très-restreint. Il est important, pour l'histoire du peuple, de savoir quelles parties de la Grèce ont été occupées par ces deux races; car elles n'ont pas toujours habité les mêmes lieux. L'événement qui les fixa pour tout l'avenir eut lieu un peu après la guerre de Troie. La tribu des Achéens était si puissante, même avant cette époque, qu'Homère, qui, selon Thucydide (2), ne connaissait pas encore un nom général pour la nation hellénique, distingue ordinairement les Achéens des autres peuples, qu'il comprend quelquefois sous le nom de Panhellènes (3). Ils occupaient alors presque tout le Pélo-

(1) Euripide, dans le *Ion*, v. 1581, décrivant toutes les branches de la nation hellénique, ne nomme pas les Éoliens.

(2) Thucydide, I, 3.

(3) Πανέλληνες καὶ Ἀχαιοί. Voyez *Il.* II, 530. Les Hellènes sont dans Homère les habitants de la Thessalie exclusivement. Le mot Πανέλληνες ne se trouve que dans le Catalogue des vaisseaux.

ponèse, excepté les provinces qui, plus tard, furent envahies par eux et reçurent le nom d'Ionie; et comme les royaumes d'Agamemnon et de Ménélas, les deux princes les plus puissants des Grecs, étaient situés dans cette presqu'île, il était tout naturel que la première place entre les peuples de la Grèce fût donnée aux Achéens. Mais aussitôt après la guerre de Troie, cette tribu eut le malheur d'être ou conquise et réduite à l'esclavage (1), ou forcée de quitter son ancienne patrie, et de se contenter d'une petite province, nommée plus tard de son nom Achaïe. Ce fut une conséquence de la migration des Doriens, qui eut lieu sous la domination des descendants d'Hercule; ceux-ci, quoiqu'ils ne voulussent que la conquête du Péloponèse, amenèrent un changement général de la patrie, résidence naturelle de presque toutes les tribus helléniques. A cette époque, tout le Péloponèse fut occupé par les Doriens et par les Étoliens, qui accompagnaient les Doriens, et qui conquirent l'Élide. La province d'Achaïe resta seule dans la possession des Achéens, qui chassèrent les Ioniens de ce pays. Mais quelques autres parties de la Grèce furent occupées aussi par de petits peuples, qui, sans avoir le nom

(1) Comme les Hilotes de Sparte. Voyez Théopompe *ap. Athen.*, VI, p. 265.

de Doriens, annonçaient une origine dorienne par le dialecte et les mœurs, tels que les Bœotiens, les Locriens et les Thessaliens, et nous croyons même que les Hellènes macédoniens furent de ce nombre. Les habitants des côtes occidentales et des îles, les Éoliens, ne se distinguèrent point non plus de la tribu des Doriens. La propagation de cette tribu vers l'orient et l'occident par les colonies fut vaste et rapide; elle occupa bientôt plusieurs îles de l'Archipel; et des villes doriennes commencèrent à fleurir sur les côtes de l'Asie Mineure, sur celles de l'Italie méridionale et de la Sicile, et même à Cyrène en Afrique. La tribu ionienne ne se soutint sur le continent de la Grèce qu'en Attique (1). Mais l'Attique seule l'emporta sur toute la Grèce par sa gloire et sa puissance. La grande île d'Eubée était presque tout entière, sans compter plusieurs îles de l'Archipel, occupée par des colons ioniens; et sur la côte de l'Asie Mineure ces colonies jetèrent un éclat qui obscurcit toutes les autres; elles prirent la même supériorité sur les côtes de l'Italie et de la Sicile. Dès les temps les plus reculés, ces deux tribus restèrent séparées par des qualités

(1) Les autres Ioniens, dit Hérodote, et même les Athéniens renoncèrent à ce nom; seulement ceux de l'Asie Mineure le conservèrent. Voyez Hérodote, I, 143.

différentes et particulières, que le progrès général de la civilisation ne put effacer : le Dorien avait naturellement un caractère sérieux, et ce caractère se montrait dans sa langue sonore, dans ses chants, ses danses, et la simplicité de ses mœurs et de ses constitutions politiques. Il conservait avec une grande prédilection les mœurs de ses ancêtres (1), et ce fut de ces mœurs, de ces anciennes habitudes que sortirent presque toutes les institutions de la vie sociale et domestique; le législateur, aussi bien que le peuple, les regarda avec un respect religieux. L'agriculture, quoique exercée en général par les serfs, était leur occupation principale. Les titres que donnait la noblesse, la famille et l'âge avaient chez ce peuple une grande valeur. Le gouvernement des villes doriennes était toujours plus ou moins entre les mains des familles riches et nobles; et ce fut une des causes principales de la constance de ses institutions. On cherchait un bon conseil dans l'expérience de l'âge; là où un vieillard apparaissait, la jeunesse se levait. La religion n'était pas chez les Doriens un objet de luxe, mais plutôt de besoin. Jamais le Dorien ne commençait quelque

(1) Ce qui caractérise les Doriens et l'histoire de ce peuple a été traité avec une vaste érudition par C. O. Muller, dans son ouvrage, *Histoire des peuples et des villes de la Grèce*, II vol. 1824.

chose d'important sans consulter l'oracle. Mais tout changea plus tard; lorsque le respect des anciennes mœurs eut une fois disparu, alors le Dorien ne connut pas de limites; et l'on vit Tarente par son luxe, comme Syracuse par ses révolutions, l'emporter sur toutes les autres villes. Le caractère de la tribu ionienne avait quelque chose de plus mobile, de plus irritable; elle ne portait pas aussi loin que la tribu dorienne le respect pour les anciennes mœurs, et se montrait toute disposée à s'en écarter lorsque son plaisir ou son inclination y trouvaient leur compte. Ses occupations principales étaient la navigation et le commerce; elle voulait la jouissance de la vie; et cette jouissance, elle la cherchait dans les plaisirs de l'esprit et des sens, dans lesquels elle se complaisait; elle vivait pour les fêtes; il n'y avait point de plaisir pour elle sans la danse et les chants. La mollesse de sa langue rappelle à peu près les dialectes des peuples de la mer Pacifique; mais aussi chez ceux-ci, comme chez les Ioniens, nous trouvons la preuve de cette observation, que la mollesse de la langue ne prouve nullement l'absence du courage. Ils ne tenaient pas de leurs institutions politiques des droits héréditaires, ou du moins, si toutefois ce principe exista chez eux, ils ne le conservèrent pas longtemps. La démocratie, quoique restreinte

par quelques institutions, était la forme particulière de leur gouvernement, le peuple avait la souveraineté. Rien n'était moins sûr dans ces États que l'ordre public, la tranquillité intérieure. L'Ionien ne croyait rien au-dessus de ses forces, et par cela même il parvint souvent à faire des choses incroyables.

Cette différence dans le caractère des principales tribus doit être bien remarquée avant de procéder à leur histoire. Il n'y a presque rien qui soit si peu éclairci par soi-même et par ses conséquences, que les caractères des peuples et de leurs tribus; et néanmoins ce sont spécialement ces caractères originaux, qui forment la trame du grand tissu de l'histoire humaine. Qu'ils résultent ou de l'origine, ou des premières institutions, ou de ces deux sources tout à la fois, l'expérience nous apprend qu'ils sont presque ineffaçables. La différence du caractère se montre dans toute l'histoire hellénique. Ce fut d'elle que naquit cette haine profonde entre Sparte et Athènes; et qui ne sait que c'est à l'histoire de ces deux États que se rattache l'histoire de la Grèce entière? Cette diversité de tribus et de caractères fut et resta toujours la principale cause du démembrement politique de la Grèce. Il n'y eut jamais pays d'une étendue aussi circonscrite, qui renfermât un aussi grand nombre d'États.

Ces États, soit petits soit grands, et je dis grands d'une manière relative seulement, vécurent chacun à leur manière; ce fut cette variété qui causa en Grèce ce mouvement perpétuel dans toutes les manifestations de son histoire, et qui s'opposa à cette marche uniforme, à cette immobilité, qui caractérisent les grands empires.

Qu'attendre de ces temps reculés de l'histoire de la Grèce, si ce n'est des fragments? Nous laissons aux historiographes le soin de les recueillir et d'en faire l'objet spécial de leur critique (1). Mais nous devons signaler ici les points principaux qui dirigèrent le premier développement de la civilisation, si nous la voulons reconnaître et la bien apprécier. Ce qui résulta de la religion, de l'ancienne poésie, des émigrations des étrangers, et comment tout cet ensemble prépara la période héroïque; voilà ce que nous devons développer, avant de commencer le tableau de cette période.

---

(1) Je renvoie le lecteur à l'ouvrage de C. O. Muller, que j'ai déjà cité.

CHAPITRE III.

PREMIERS DÉVELOPPEMENTS DE LA CIVILISATION GRECQUE; QUELS EN ONT ÉTÉ LES ÉLÉMENTS. — DE LA RELIGION.

La civilisation des peuples prend-elle son premier développement d'un principe purement matériel, humain, ou d'un principe purement spirituel, divin? C'est une question difficile à résoudre. L'institution des relations de famille, l'emploi des moyens nécessaires à une vie réglée et douce, c'est-à-dire l'agriculture et l'économie rurale, sont le premier fondement, la base de la civilisation des peuples, c'est un fait incontestable; mais ces premières conditions de toute civilisation ne peuvent atteindre un développement progressif, si le principe divin ne vient les soutenir et les appuyer. Verra-t-on jamais prospérer la sainteté des mariages, ou l'inviolabilité de la propriété, là où n'est pas la crainte des dieux? Mais ce qu'il y a de divin et d'humain dans notre nature y est si étroitement enchaîné, que l'homme ne peut s'élever au-dessus

de l'animal que par l'harmonie progressive entre ces deux principes. La sagesse infinie du Créateur a très-bien prévu que le développement de la religion dans l'homme, pour anoblir son existence, n'avait pas besoin d'un haut degré de connaissances et de sagesse.

Il est difficile, impossible peut-être, de trouver un peuple qui ne montre pas quelques traces d'une religion; mais il n'y eut jamais, et il ne peut exister de peuple, dont la religion soit le résultat de la philosophie.

La base de toute la religion c'est la croyance à des êtres supérieurs (quelle que soit d'ailleurs la différence des idées sur leur nature), qui exerçent une influence sur notre destinée. Les conséquences naturelles de cette croyance sont certaines cérémonies, l'adoration, les invocations, les sacrifices, les hommages. Ce sentiment est si intimement lié à la pensée humaine, qu'il existe indépendamment de toute recherche et de toute science, parce qu'il sort spontanément de l'intérieur de notre âme. C'est cette croyance naturelle qui est la *religion populaire*. Mais partout où l'esprit humain s'était déjà un peu réveillé, quelque idée plus sublime, plus haute, de cette croyance naturelle se forma à part, et devint la propriété spéciale du cercle limité des prêtres, des initiés, des illuminés; car tant que la religion populaire se fonda sur la

croyance et sur des idées non encore développées, certaines doctrines secrètes se formèrent dans ces cercles supérieurs, et ne se révélèrent aux masses qu'enseignées par des images, et représentées par des cérémonies. La différence entre ces deux religions fut en général parfaitement tranchée, mais bien plus encore chez les peuples qui avaient une caste séparée de prêtres. Il existait néanmoins entre elles quelques points de contact. Une caste de prêtres, quelle que soit la mysticité et le secret de ses doctrines, est obligée d'agir sur le peuple par un culte extérieur. Mais plus cette séparation de la hiérarchie et du peuple s'efface, plus s'effacent aussi les limites entre la religion populaire et les doctrines des prêtres. Le but des recherches des savants doit être de bien fixer les limites de chacune, car la source la plus féconde des erreurs dans les anciennes religions fut de les avoir confondues. La Grèce n'eut point de caste de prêtres (1); et les prêtres ne formaient pas même une hiérarchie séparée du peuple. Néanmoins, il y eut la religion populaire et la religion des

(1) Quoiqu'il soit vrai que les Grecs n'aient pas connu dans les temps historiques une classification de toute la nation, aussi distinctement et aussi invariablement fixée qu'en Égypte et en quelques autres pays de l'Orient, il faut reconnaître aussi que, dans les temps antéhistoriques, il y eut aussi en Grèce des institutions

initiés; et les mystères y sont presque aussi anciens que la religion populaire. Il faut donc bien

---

analogues à ce que nous appelons castes. Nous ne voulons point donner de valeur aux mots de Platon dans son *Timæus*, p. 24, où il parle très-distinctement d'une classification de la nation hellénique dans les anciens temps, et spécialement d'une caste de prêtres bien séparée des autres (πρῶτον μὲν τὸ τῶν ἱερείων γένος ἀπὸ τῶν ἄλλων χωρὶς ἀφωρισμένον); ni regarder de ce point de vue les quatre tribus (φυλαι) de l'Attique (τελέοντες, ἔπλητες; Αἰγικορεῖς, Ἀρχάδεις), v. Hérod., 66; Strab., viii, p. 588; Plat. *Crit.*, p. 110, et les ouvrages modernes : de Kutorga, *Essai sur la tribu*, et E. C. Jlgen, *De tribubus atticis*, Lips. 1826; mais il y avait même dans les temps historiques quelques restes de ces institutions, qui se sont comme sauvés des ruines, et qui prouvent l'existence de pareilles institutions dans l'ancienne Grèce. Les sacerdoces, par exemple, héréditaires dans certaines familles (οἱ παντὶ βουλομένῳ ἐξῇ ἱερᾶσθαι, ἀλλὰ τῷ ἐκ γένους καταγομένῳ ἱερατικοῦ), v. Schol. Æschin. adv. Timarch. p. 47, et en général : Éclaircissements généraux sur les familles sacerdotales chez les Grecs, dans l'hist. de l'Acad. des Inscr., t. xxiii, p. 51; Spanheim *ad Callim.* H. in Wall., v. 34; J. Kreuzer, *der Hellenen Priesterslaat.* Mayence, 1822; C. E. Bossler, *de gentibus et familiis Atticæ sacerdotalibus.* Darmst. 1833; et contre les opinions de ces savants : C. O. Muller, *de sacris Minervæ Palladis.* Gott. 1820; et Lobeck, *Aglaoph.*, I, p. 266; la famille des Rhapsodes homériques à Chios (v. *Schol. pind.*, *Nem.*, ii, 1; Wolf, Prolegg., p. 98; Nitzsch, *de hist. Hom.*, p. 128.); la famille des Asclépiades à Cos (v. Sprengelis, *Hist. de la médecine*, I, p. 215); des Dædalides, des Eunides à Athènes, des Jamides et des Ægliades à Élis, des Talthybiades à Sparte; les familles des ἰατρῶν παῖδες et ξώγραφοι, même des cuisiniers et des joueurs de flûte, tout cela prouve l'existence d'un certain système de castes en Grèce, quoique nous devions concéder que ces institutions ne furent ni si immuables, ni si générales

avoir égard à tous ces faits et les discuter, avant de pouvoir juger de l'influence de la religion en général.

La religion populaire des Grecs se fonda sur la croyance à certains êtres surnaturels, sur la crainte de les offenser, et sur l'habitude de les

---

qu'en Égypte, et qu'elles fussent déjà abolies dans les temps avant Homère.

2. Sur les mystères des Grecs et les oracles v. Ste-Croix, *Sur les mystères des anciens Grecs*, Paris, 1787; M. de Ouweroff, *Essai sur les mystères d'Éleusis.* — Sur l'oracle de Delphes : Merxlo, *De vi et efficacia oraculi Delphici in Græcorum res.* Ultr. 1822; Chr. Friedr. Willeter, *De religione et oraculo Apollonis Delphici*, Havn. 1827; Piotrwski, *De gravitate oraculi Delphici*, Lips. 1829; Grashoff, *De Pythonis oraculi primordiis atque incremento.* Hildes. 1836; W. Gotte, *das Delph. Orakel in seinem politischen, religieusen und sittlichen Einflusse auf die alte Welt.* (Sur l'influence politique, religieuse et morale de l'oracle de Delphes), Leipz. 1839. — Sur l'oracle de Dodone, v. Fr. Cordes, *De oraculo Dodonæo.* Gron. 1826; Lachmann, *Spart. Staatsverf* (La constitution de Sparte); Clavier, *Apollodore*, II, p. 76; et *Hist. des prem. temps*, II, p. 39; C. O. Muller, *Æginetica*, p. 159; Welcker, *ueber eine Kret. Colonie* (sur une colonie de la Crète), p. 29; Schwenk. *Etymol. mythol. Anecd.* p. 151, et *Mythol. Skizzen*, p. 142; Thirlwall, *Hist. de la Grèce*, I, p. 86 sq.

Sur le peuple des Selles (Σελλοὶ ou Ἑλλοὶ), v. Hom. *Iliad.*, xvi. 233; Soph. *Trach.*, v. 1199, et Schol.; Steph. Byz., *Fragm. de Dodone in Gronov. Thes.*, vii; Clavier, *Apollod.*, II, p. 78; Creuzer, *Symbolique*, II, 473, et iv, 151.

Sur les Dactyles, v. Bottigers, *Amalthea*, ii, 317, et iii, 99; Welcker, *Rhein. Museum*, ii, p. 467.

(*Note du Trad.*).

adorer. Selon le rapport du plus ancien écrivain, la plupart de ces divinités ne furent pas d'origine hellénique, et les recherches savantes, faites par des auteurs modernes, rendent cette assertion incontestable (1). « Les Hellènes, dit Hérodote, ont reçu leurs divinités des Pélasges, et les Pélasges, qui adoraient des divinités qui leur étaient particulières, et qui étaient restées sans nom, leur donnèrent ceux des divinités de l'Égypte (2). » Ce rapport de l'historiographe a une certaine obscurité, que nous ne pouvons pas entièrement éclaircir. Car s'il est vrai que certaines divinités et le mode d'adoration soient venus d'Égypte, comment est-il possible que les noms soient d'une origine égyptienne, lorsque les noms des dieux égyptiens, dont la plupart ne nous sont pas inconnus, sont tout à fait différents de ceux des Hellènes? Dans Hérodote, il est vrai, nous lisons que, déjà de son temps, l'habitude des Égyptiens était de comparer leurs dieux avec ceux des Grecs, et d'emprunter des noms grecs pour les dieux égyptiens. Voilà ce qui nous explique comment l'historiographe, qui parle d'un Zeus, d'un Dionysius, d'une Artémise égyptienne, a pu trouver cette tradition assez vraisemblable. Mais

(1) Voyez la *Symbolique* de Creuzer, vol. II, p. 376, et Bœttcher, *Kunst-mythologie*, I, et II.

(2) Hérodote, II, 50, 52.

la question n'est point résolue. Car si les prêtres égyptiens empruntèrent dans le temps d'Hérodote ces noms des dieux grecs, nous ne pouvons comprendre comment les Grecs ont admis dans les temps antérieurs des noms égyptiens. Deux choses résultant des termes mêmes d'Hérodote nous donnent à cet égard quelque lumière. Hérodote n'a pas oublié (1) de nous donner la source où il a puisé ses rapports. Il fut instruit dans ses recherches à Dodone; c'était donc probablement une tradition dodonéenne. L'oracle de Dodone lui-même tirait son origine d'Égypte. Est-il donc si étonnant que l'on ait tiré aussi les dieux grecs de la même source?

Ensuite il est évident que les Hellènes ne les ont pas reçus immédiatement des Égyptiens, mais, selon Hérodote, des Pélasges, c'est-à-dire, par transmission. Cette transmission, nous le verrons plus tard, s'est faite en général par les îles de Crète et de Samothrace. Est-il possible que ces noms n'aient pas été corrompus dans ce long circuit? Les Pélasges ne les avaient-ils pas déjà défigurés avant de les transmettre aux Hellènes? Nous ne pouvons plus décider cette question avec certitude; mais il est incontestable que,

(1) Hérodote, II, 50.

quel que soit le nombre des dieux qui sont venus de l'Égypte en Grèce, tous ne vinrent point de cette source. Car le père des historiographes a lui-même fort bien remarqué que Poseidôn, Héré, Dionysius, n'étaient pas d'une origine égyptienne, fait que les recherches des savants modernes, cités précédemment, ont mis hors de doute.

Mais quelle qu'ait été d'ailleurs la patrie des dieux helléniques, ils ne restèrent pas en Grèce ce qu'ils avaient été d'abord. Nous n'avons qu'à jeter les yeux sur la religion grecque, pour nous assurer que les divinités des Grecs devinrent tout à fait la propriété spéciale de cette nation, si même elles ne le furent pas dès le commencement : c'est-à-dire, si les idées que les Grecs en avaient eues n'étaient pas tout à fait les mêmes que celles des peuples dont ils les ont peut-être reçues. Car s'il est vrai que le culte de Zeus, de Héré, de Poseidôn et de Phœbus Apollon a eu une origine étrangère, la Hellade est la seule qui connut un roi olympien, une reine des cieux, un souverain des mers et le dieu rayonnant du soleil. — Tout ce que le Grec touchait, fût-il d'un vil métal, devenait de l'or sous sa main.

Mais si la religion populaire des Grecs sortit de la transformation des dieux étrangers, comment s'opéra cette transformation, cette réforme

des idées étrangères? quel est le caractère du système religieux des Grecs? Qui ne voit toute l'importance de cette question? car elle ne regarde pas la religion grecque seulement, mais l'histoire de la religion en général. Ce n'est autre chose au fond que de savoir quelle est la différence essentielle entre les religions de l'Orient et celles de l'Occident.

Cette différence caractéristique s'explique très-clairement, et nous pouvons la réduire à quelques idées générales.

Les recherches sur les divinités de l'Orient, quelle que soit l'interprétation qu'on donne aux unes ou aux autres, nous amènent généralement à ce résultat, que les objets et les forces de la nature en furent la base naturelle. Dans le principe, ces divinités furent des objets matériels : le soleil, la lune, les étoiles, la terre, le fleuve qui arrosait le pays; ou bien l'énergie, la puissance de la nature, la force créatrice, conservatrice et destructrice; enfin on combina ces deux idées, et les objets de la nature devinrent les objets de l'adoration, parce qu'ils étaient la représentation de la force créatrice ou destructrice. Analysez les divinités des Égyptiens, des Indiens, des Perses, des Phrygiens, des Phéniciens, etc., et vous trouverez, quand même l'interprétation ne serait pas tout à fait exacte, qu'au fond il y a quelque

idée de cette sorte, ou même que cette idée était prédominante. La conception de leurs divinités ne devient raisonnable que lorsqu'on y rattache cette idée; et les mythes et les traditions ne nous semblent souvent déraisonnables que parce que nous en avons perdu la clef. « Les Égyptiens, dit Hérodote (1), avaient la tradition sacrée qu'Hercule apparut devant Ammon pour voir sa figure; alors Ammon tua un mouton, s'enveloppa de la peau, mit la tête sur la sienne, et se montra sous cette forme à Hercule. » Depuis ce temps-là, les Thébains ne sacrifiaient plus de moutons, seulement ils en égorgeaient un à la fête d'Ammon, enveloppaient la statue du dieu avec la peau, et montraient en même temps l'image d'Hercule. Comprend-on ce mythe et cette fête sur cette seule donnée? Mais si nous savons que le mouton, ouvrant l'année égyptienne, était le symbole du commencement du printemps, et qu'Hercule était celui du soleil du printemps dans sa force la plus grande, nous comprenons alors que le mythe et la fête étaient la représentation symbolique du printemps. Dans ce cas, comme dans presque tous les autres cas analogues, la force de la nature est sym-

(1) Hérodote, II, 42.

bolisée sous la forme humaine, car l'instinct de l'imitation de la forme humaine est fortement imprimé dans notre nature. Dans l'Orient toutefois, cette forme humaine n'était qu'accessoire, et le moyen nécessaire de la représentation de l'idée; mais jamais plus. Voilà pourquoi tous ces peuples ne se faisaient pas le moindre scrupule de s'éloigner de la figure humaine, de la défigurer; ils croyaient ainsi donner à la représentation symbolique une expression plus significative. De cette source sortirent dans l'Orient toutes les formes des dieux, si singulières, si défigurées. L'Indien ne se faisait pas scrupule de donner à ses dieux une vingtaine de bras; le Phrygien représenta l'Artémise par une femme avec plusieurs mamelles; l'Égyptien orna ses dieux de têtes d'animaux. Quelle que soit la différence de cette défiguration, elle avait toujours une origine : la forme humaine était devenue accessoire, et des symboles significatifs mais grossiers représentèrent le principe.

Les Grecs ayant reçu, sinon toutes leurs divinités, du moins la plupart, de l'étranger, et principalement de l'Orient, il était naturel qu'ils les eussent reçues comme les symboles des objets et des forces de la nature; en sorte que plus nous remontons à l'origine de la théogonie grecque, plus nous voyons distinctement leurs dieux nous

offrir ce caractère. Celui qui a lu avec quelque attention les anciennes théogonies dans Hésiode, ne peut pas en douter un moment : les dieux homériques mêmes révèlent souvent cette origine. On ne peut pas méconnaître que le Zeus d'Homère ne représente l'éther, et Héré l'atmosphère ; mais, d'un autre côté, il est évident que cette ancienne idée symbolique bientôt ne fut plus l'idée dominante, et que le Zeus d'Homère représenta le roi des dieux et des hommes, et Héré la reine de l'Olympe.

Le point caractéristique de la religion populaire des Grecs fut donc de s'éloigner de plus en plus de ces idées symboliques; elle ne s'en débarrassa pas seulement, mais elle les remplaça par quelque autre idée plus humaine et plus sublime. Les dieux des Grecs furent des personnages moraux. Si nous les appelons des personnages moraux, cela ne veut point dire qu'on leur attribuait une moralité plus pure que celle des hommes (on sait assez le contraire), mais plutôt qu'on leur attribua toute la nature morale de l'homme, avec ses vertus et ses vices, mais toutefois avec l'idée accessoire d'une force physique plus grande, d'un corps plus éthéré, d'une taille plus haute. Ces idées devinrent prédominantes, et se popularisèrent de manière que cette séparation perpétuelle et caractéristique s'établit en-

tre les dieux grecs et les dieux étrangers. Ceux-là devinrent des êtres moraux, ce fut leur caractère; et ils n'auraient été que des noms insignifiants, si on le leur avait ôté: les dieux des barbares, au contraire, restèrent toujours des personnifications de certains objets et de certaines forces naturelles, et en conséquence des êtres sans caractère moral, quoiqu'on leur attribuât quelquefois une figure et une certaine activité humaine. En fixant ainsi la différence essentielle des dieux grecs et étrangers, nous avons montré quelle fut cette transformation de dieux étrangers, reçus par les Grecs. Il nous reste encore à examiner comment et par qui s'est faite cette transformation.

Par la poésie et les arts : la poésie en fut la créatrice; les arts, dans leurs productions, s'assujettirent aux idées poétiques. Ici nous nous trouvons au point décisif d'où nous devons partir pour les recherches suivantes.

« D'où chacun des dieux a-t-il tiré son origine? « furent-ils tous de tout temps (dit le père de « l'histoire) et quelles furent leurs figures? c'est « ce que les Grecs ne surent que fort tard. C'est « Hésiode et Homère, que je ne crois pas de plus « de quatre cents ans plus anciens que moi, « qui ont donné aux Grecs leur théogonie, « aux dieux leurs surnoms, et qui ont déterminé

« leur rang, leurs occupations et leurs attributs. « Les poëtes, que l'on dit plus anciens qu'Hésiode « et Homère ont vécu, selon mon opinion, plus « tard (1). » Ce témoignage remarquable demande une discussion et une explication plus spéciales. L'historien a bien fait remarquer que c'était son opinion personnelle, et non pas une tradition. Il est vrai qu'il peut se tromper, mais il n'a pas l'habitude de parler aussi positivement, quand il ne croit pas avoir une bonne raison de le faire. Il faut donc supposer que son opinion est le résultat d'un examen sérieux, tel qu'il le pouvait faire alors, et le pouvons-nous faire mieux que lui?

Il nomme Hésiode et Homère, et il indique naturellement par ces deux noms les auteurs des poëmes qui étaient connus sous le nom de ces poëtes : les deux grandes épopées d'Homère et la théogonie d'Hésiode. Est-il vrai (selon l'opinion d'un savant moderne) que ces poésies furent les ouvrages de plusieurs auteurs? Cela ne change rien à la question, car alors il ne faudrait que dire : Ce furent les anciens poëtes épiques de l'école homérique et hésiodique qui ont imaginé les dieux et la mythologie grecs; et cette manière

(1) Hérodote, II, 53.

de s'exprimer serait peut-être la plus juste et la plus significative. Car nous ne devons pas douter que les successeurs de ces poëtes n'y aient contribué pour leur part.

Selon l'explication d'Hérodote, ces poëtes ont les premiers dessiné la figure des dieux, c'est-à-dire, qu'ils leur ont attribué non-seulement des figures humaines, mais certains traits caractéristiques. Ils ont déterminé ensuite leur origine, leur affinité réciproque, leurs occupations; ils ont donc fixé toutes leurs relations personnelles et spéciales; et ils leur ont donné des surnoms et des attributs analogues. Si nous regardons tout cela dans son ensemble, cela ne veut-il pas dire que ces poëtes furent les créateurs de la religion populaire, en tant qu'elle fut fondée sur certaines idées que l'on se faisait des diverses divinités Mais, d'un autre côté, cela ne veut point dire qu'Homère a eu l'intention de devenir le créateur d'une religion populaire. Il n'a qu'exploité lès croyances du peuple en poëte; ce fut son esprit poétique qui dessina les formes des dieux aussi distinctement qu'il avait dessiné les personnes et les caractères des héros célébrés dans sa poésie. Il n'a pas enfanté les personnes des dieux, pas plus qu'il n'a créé les noms et les héros de ses chants héroïques; mais il a développé poétiquement les unes comme

les autres. Le cercle de ses dieux est très-limité. Ce sont les habitants de l'Olympe, demeurant ensemble comme les membres d'une famille. Un poëte moins grand qu'Homère n'aurait pas senti dans ces conditions la nécessité de les individualiser. Il n'y avait qu'Homère qui pût réussir d'une manière aussi éminente; son génie supérieur pouvait seul créer un tel ouvrage.

Ce fut donc par Homère que les idées populaires furent déterminées et fixées pour toujours. Ses poésies vécurent dans la mémoire et dans les chants de la nation; et comment aurait-il été possible d'effacer des images tracées et dessinées par des traits et des couleurs pareils? Il est vrai qu'à côté de lui on nomme Hésiode. Mais qu'est-ce que sa nomenclature auprès des tableaux vivants du chantre de Méonie?

C'est de cette manière que les d eux helléniques devinrent par les poëtes épiques et principalement par Homère des êtres moraux d'un caractère distinctement fixé, et ils restèrent comme tels dans les idées du peuple; et, quelles que fussent l'audace et la liberté des poëtes postérieurs, ils n'osèrent jamais les caractériser autrement qu'ils ne l'étaient déjà par la croyance populaire. L'influence d'une pareille croyance sur le peuple était évidente et fut immense.

Plus un peuple envisage humainement ses dieux comme des hommes, plus ces dieux se rapprochent de lui, plus leur vie commune devient familière. Selon les plus anciennes idées des Grecs, les dieux se mêlèrent souvent à la société des hommes, prirent part à leurs affaires, vengèrent le mal, récompensèrent le bien, selon les hommages et spécialement les sacrifices par lesquels ils étaient honorés. De ces idées sortirent non-seulement les formes du culte extérieur, mais ces formes furent des cérémonies réelles, vivantes et significatives, au lieu de formules vagues et mortes. Le culte lui-même pouvait-il avoir un autre caractère qu'un caractère doux, riant, et tout à fait humain? Les dieux jouissaient des mêmes plaisirs que les mortels; ils avaient même bien-être, mêmes délices, mêmes hommages, et les fêtes célébrées sous l'influence de telles idées pouvaient-elles n'être pas des fêtes de joie? et si la joie se manifeste par des danses et des chants, n'est-il pas naturel que ces manifestations soient devenues la partie essentielle des fêtes helléniques?

Il nous reste une autre question : Quelle fut l'influence d'une religion de cette nature sur la morale du peuple? On ne se représentait pas les dieux comme des êtres purs et moraux; au contraire, ils avaient toutes les pas-

sions et toutes les faiblesses humaines. Mais, d'un autre côté, l'idée de représenter les dieux comme les modèles de la morale fut tout à fait inconnue et étrangère aux Grecs. Par conséquent, l'influence que la croyance des dieux de cette nature exerçait sur la morale, ne pouvait être aussi grande que nous sommes portés par nos idées à la supposer. Dans une religion où l'on ne faisait point à l'homme un devoir de devenir semblable aux dieux, il ne pouvait chercher dans leur exemple l'excuse de ses vices ni de ses crimes. Et en outre, ces fables n'étaient plus aux yeux du peuple que des contes poétiques, dont on ne scrutait pas la vérité. La crainte des dieux, comme des êtres qui en général soutiennent la vertu et vengent le crime, existait indépendamment de ces fables. Le châtiment frappait déjà pendant la vie; car ni la poésie, ni la croyance populaire n'admirent un châtiment dans l'autre vie, si ce n'est pour des crimes directement commis contre les dieux. De cette crainte des dieux sortaient et la moralité en général et spécialement quelques devoirs d'une importance pratique; par exemple, l'inviolabilité des suppliants, qui étaient sous la protection spéciale des dieux, et la sainteté des serments, dont on regardait la violation comme une offense directe envers

les dieux (1). La religion populaire fut donc, en quelque sorte, le soutien de la morale du peuple, et les Grecs n'en ont jamais méconnu l'importance. La surveillance que l'État exerçait sur la conservation de la religion populaire, les peines que l'on imposait aux corrupteurs et aux athées, le démontrent assez. Et de cette manière, il me semble que nous avons suffisamment prouvé que la religion grecque, et même, si nous voulons l'appeler ainsi, une religion de poëtes, n'était pas un pur jeu du caprice. Ceux qui veulent juger différemment l'influence de la religion populaire sur la morale publique, ne peuvent néanmoins nier l'immense influence qu'elle eut sur l'éducation de la nation et son développement esthétique, qui sortit tout à fait de la religion populaire, et y resta toujours intimement lié. La transformation des dieux grecs en êtres moraux et personnels ouvrit un champ immense à la poésie. Les dieux devinrent des hommes, et en conséquence des êtres convenables au poëte. Il est vrai aussi que la poésie moderne a tenté de représenter les dieux comme des êtres personnels et humains. Elle ne pouvait réussir qu'en

(1) Voyez mon traité sur l'opinion des Grecs à l'égard des peines et des récompenses après la mort. *Histor. Werke*, vol. III, p. 214.

les mettant en scène, et en leur donnant les passions de l'humanité! Mais elle s'efforça en vain de combler l'abîme qui existe entre l'idée sublime que nous nous formons de la divinité, et l'image imparfaite qu'elle nous en présente. Dans la religion grecque, au contraire, non-seulement les poëtes pouvaient introduire les dieux tels que la religion populaire les représentait, mais ils y étaient même contraints, s'ils ne voulaient manquer tout effet. Les grands traits de la nature humaine qu'on avait donnés aux dieux, étaient trop distinctement dessinés, et ils s'offraient aux yeux de tous comme autant d'images originales. Le poëte pouvait composer et inventer des fables, mais il ne devait point changer le caractère une fois donné. Soit qu'il chantât les exploits des dieux et les théogonies, soit qu'il représentât les dieux comme participant aux expéditions des hommes, ils avaient et conservaient toujours, quoique immortels, le caractère purement humain; ils intéressaient, ils étaient plus rapprochés de l'homme par leurs faiblesses et leurs vices, que si on les avait présentés comme des êtres d'une perfection et d'une moralité idéales.

De cette manière, la religion grecque devint et resta toujours entièrement poétique. Est-il nécessaire d'expliquer qu'elle n'était pas seulement la source de l'art hellénique, mais encore qu'elle

lui imprimait son caractère? et ici une observation doit trouver sa place. Chez les peuples de l'Orient, l'art plastique ne s'éleva pas seulement à l'idéal, mais il fut défiguré. Ces dieux monstres que nous avons eu occasion de signaler en sont la preuve; l'art grec avait su se garantir de ce défaut. Les dieux n'y étaient plus des êtres purement physiques, mais des personnages humains et moraux; dès lors cette monstruosité des dieux orientaux devint impossible. Il ne pouvait entrer dans l'idée d'un artiste grec de former un Zeus, une Héré (Junon) avec dix bras; il aurait, en offensant les idées populaires, détruit lui-même son ouvrage. Il fut donc obligé de les présenter sous la véritable forme humaine; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant qu'il ait pu atteindre jusqu'à la perfection idéale. L'art aurait probablement fait lui-même ce progrès; mais il fut plus facile, plus naturel, lorsque le poëte lui en eut montré le chemin. C'est dans Homère que Phidias a trouvé l'idéal de son Jupiter Olympien; et la plus sublime représentation de la figure humaine, que les temps nous aient laissée, l'Apollon du Vatican, n'a pas eu d'autre origine.

A côté de cette religion populaire, il y eut en Grèce une religion des initiés, qui était enseignée par les *mystères*. Peu importe ce que nous pensions de ces institutions? car, quelle que soit notre

opinion à cet égard, personne ne doutera qu'elles n'aient appartenu à la classe des institutions religieuses. Elles durent donc être en certain rapport avec la religion populaire; mais pour bien apprécier ce rapport, il faut remonter à son origine.

Nous commencerons ces recherches par une observation générale. Tous les mystères grecs, au moins tous ceux que nous connaissons, ont été introduits de l'étranger; et nous pouvons même montrer l'origine du plus grand nombre. Cérès avait déjà longtemps erré sur la terre (1), avant d'établir son sanctuaire à Éleusis. Les mystères des Thesmophores avaient été, selon Hérodote (2), introduits de l'Égypte dans le Péloponèse par Danaüs. Les mystères orphiques et bachiques, qu'ils fussent d'origine thracienne ou égyptienne, sont venus de l'étranger. Ceux des Curètes et des Dactyles prirent naissance en Crète.

Il est vrai que ces institutions subirent en Grèce, avec le temps, de grands changements; elles dégénérèrent en général (ou plutôt les Grecs les réformèrent à leur manière). Car était-il possible qu'elles restassent parmi les Grecs ce qu'elles avaient été parmi les autres nations? Pour le mo-

(1) Voyez Isocrate, *Paneg. Op.* p. 46, ed. Steph. Meursii *Eleusin.* cap. I.

(2) Hérodote, IV. p. 172.

ment bornons-nous à cette question : Que furent-elles dans leur origine, et quel fut leur rapport avec la religion populaire? La réponse à cette question n'est-elle pas dans les remarques que nous avons faites sur les transformations des dieux étrangers par les Hellènes? Ils les reçurent en général comme des êtres physiques et symboliques; la poésie les transforma en êtres moraux; et ce fut comme tels qu'ils s'introduisirent dans la religion populaire.

La signification originaire, c'est-à-dire, le sens symbolique physique aurait été perdu, si l'on n'avait pas eu un moyen de la conserver; les *mystères* furent, à ce qu'il nous semble, ce *moyen*. Leur but principal était donc de conserver la connaissance des dieux, tels qu'ils avaient été dans l'origine, et avant que la religion populaire les eût transformés; l'idée des forces et des objets naturels qu'ils représentaient; comment les dieux et le monde s'étaient formés, et en général, la connaissance des cosmogonies, telles que, par exemple, la doctrine orphéique les enseigna. Mais ces connaissances, quoique conservées par les doctrines, ne le furent pas moins par les représentations symboliques et par la tradition des mythes sacrés, ce que nous avons déjà remarqué. « Au sanctuaire de Saïs », dit Hérodote, « on voit pendant la nuit la représentation des aven-

tures de la déesse, ce que les Égyptiens appellent mystère, mais dont je ne dois pas donner la révélation. Delà les mystères sont venus en Grèce (1). » Toutefois, en disant que tel fut le principal but des mystères, nous ne voulons pas affirmer que ce fut leur seule destination; car qui ne voit les conséquences qui s'y rattachaient, et comment ces idées pouvaient se multiplier et se modifier avec le temps? qui ne pense, enfin, que ce sens originaire pouvait se perdre, ou être remplacé par un autre (2)?

---

(1) Voyez Hérodote, IV, 172.

(2) Sur l'influence que l'Orient a exercée sur la Grèce et spécialement sur la civilisation des Grecs, voyez les ouvrages suivants : Ph. Buttmann *über die mythische Verbindung von Griechenland mit Asien* (sur les relations mythiques de la Grèce avec l'Asie), dans les traités de l'Acad. de Berlin de 1819, et dans son *Mythologus*, vol. II, p. 168-193; Creuzers *Symbolik* (la Symbolique de Creuzer), vol. II, p. 282, sqq.; Hüllmann, *Anfænge der griech. Geschichte* (sur les commencements et les premières périodes de l'histoire grecque), Königsb. 1814; C. G. Haupt, *Allgem. wissenschaftl. Alterthums-kunde* (l'histoire générale des antiquités), vol. II, p. 12, sqq. — Il y a deux questions bien à distinguer : 1° sur l'origine orientale de la population de la Grèce (Inachus = Enak; Japetus = Japhet; Pelasgus = Phaleg?) : voy. Gibert sur les premiers habitants de la Grèce, dans les Mém. de l'Acad. des Inscr., XXV, p. 1 — 16; Heyne, *Suspiciones de Græcorum origine a septentrionali plaga repetenda*, in comm. soc. Gott. VIII, p. 20, sqq.; Becks, *Weltgeschichte* (histoire universelle), p. 320, sqq.; P. F. Kannegieser, *Grundriss der Alterthums-wissenschaft* (abrégé général des antiquités), Halle, 1815; C. Ritter's, *Vorhalle europæischer Vœlkergeschichten vor*

C'est aussi de cette manière que l'on peut expliquer quelques passages des anciens, où ils disent qu'on représenta par des mystères le choix donné à une vie civilisée et à l'invention de l'agriculture, à laquelle le culte des divinités physiques se rapportait, et qu'on y enseigna symboliquement l'immortalité de l'âme, une existence après la mort, et la condition de cette existence. C'est dans ce but assure-t-on, que les mystères d'Éleusis furent institués. Car l'explication des mythes sacrés qu'on y donna sur la déesse qui avait fait présent de l'agriculture aux hommes, sur l'enlèvement de sa fille, n'était

---

Herodotus um den Caucasus und an dem Gestade des Pontus (introduction dans l'histoire générale des peuples européens avant Hérodot., etc.); Klenze dans l'*Amalthea* de Böttcher, vol. III, p. 90 v.). Sur l'influence des colonies de l'Égypte, de la Phénicie, de la Phrygie, de la Thrace, voyez Petit-Radel sur l'origine, grecque du fondateur d'Argos, dans les Mém. de l'Institut, tom. II, p. 1 - 43; Raoul Rochette, *Hist. crit. de l'établ. des col. grecques*, Par. 1815; Schoell, *Hist. de la litt. grecque*, vol. I; Clinton, *Fasti Hell.* vol. I, p, 72; Wachsmuth, *Hell. Alth.*, 1, p. 35; et contre lui Voss, *Antisymbolik*, vol. II, p. 404.; K. O. Muller, *Orchomenus*, p. 146, sqq.; 175, sqq.; 182, sqq. Sur les Hyksos (?), Hoeeh, *Creta*, vol. I, p. 47 - 52; sur Cadmus, Welcker, *über eine Kret. Colonie in Theben* (sur une colonie de la Crète à Thèbes); sur Danaüs, Hefter, *die Gotterdiente auf Rhodos im alterthum* (sur les anciens cultes de Rhodes); sur la Thrace, v. G. H. Bode, *de Orpheo poet. græc. antiquissimo*, Gott. 1824, p. 113-118.—Le résumé de tous ces savants traités est à peu près le suivant : il est plus que probable que l'histoire de toutes les colonies égyptiennes et phéniciennes, c'est-à-dire de

autre chose qu'une représentation symbolique de ces sublimes vérités. Par la même raison, enfin, nous ne devons pas nous étonner si dans les bacchanales et dans quelques autres mystères nous voyons l'enthousiasme poussé jusqu'à une véritable fureur. Cela était tout à fait dans les habitudes et dans les manières orientales, admises par les Hellènes, qui étaient eux-mêmes à demi orientaux. Car n'habitaient-ils pas sur les frontières mêmes de l'Orient et de l'Occident? En se propageant vers l'ouest, ces institutions perdirent de leur caractère. Que devinrent, par

---

Cadmus, de Danaüs et de Cécrops, est une fiction des historiographes grecs, qui ont vécu après le troisième siècle avant le commencement de notre ère; car nous ne trouvons point de traces de ces anciennes colonisations ni dans les anciens poëtes lyriques et dramatiques, comme Pindare, Theognis, Eschyle, Sophocle, Euripide; ni dans les anciens historiographes, tels qu'Hérodote, Xénophon, Thucydide et Théopompe, qui devaient savoir et devaient parler de ces colonisations, si la tradition en eût existé déjà de leur temps; que Cadmus, Danaüs, Cécrops furent des héros indigènes, dont l'origine a été dite égyptienne et phénicienne après les communications plus fréquentes avec ces pays et spécialement après l'expédition des Athéniens en Égypte, pour soutenir l'usurpateur égyptien Inachus contre les Perses; qu'enfin la seule colonie dont nous ne pouvons pas douter, fut celle de Pélops, venue de l'Asie Mineure; car son histoire est assez sûre et assez garantie. Les limites d'une note ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de ces questions intéressantes.

(*Note du trad.*)

exemple, les mystères de Bacchus à Rome? et que seraient-ils devenus de l'autre côté des Alpes? On y pouvait transplanter les vignes, mais jamais le culte du dieu à qui elles étaient consacrées. L'âpreté du climat et les sauvages forêts du Nord ne convenaient pas plus aux fêtes des Bacchanales que le caractère de ses habitants.

Les doctrines secrètes enseignées dans les mystères dégénérèrent, il est vrai, avec le temps, et devinrent des formules vagues, mortes même; néanmoins, les mystères exercèrent une certaine influence sur l'esprit de la nation, sur la masse même du peuple, bien loin de se concentrer sur les seuls initiés. Le respect de ce qui est saint et sacré se conserva et se soutint par les mystères; c'est ce qui leur donne une importance et une influence politiques que sont bien loin d'avoir quelques sociétés secrètes de notre temps. Car s'il est vrai que les mystères avaient leurs secrets, tout en eux n'était pas secret. Ils étaient, comme ceux d'Éleusis, accompagnés de fêtes publiques, de processions et de pèlerinages auxquels ne participaient (il est vrai) que les initiés, mais dont chacun pouvait être le spectateur. Et la multitude, en apercevant ce spectacle, conservait toujours la croyance qu'il y avait quelque chose de plus sublime, quelque chose de sacré et d'inconnu, dont l'initié seul

avait la connaissance; et le sublime même, quoique le secret n'en constituât pas la véritable valeur, ne pouvait que gagner à cette croyance populaire. De cette manière, la religion populaire et la doctrine secrète, quoique séparées l'une de l'autre, s'accordèrent toutes deux pour exercer sur le peuple une influence salutaire.

L'influence et l'état de la religion du peuple dépendent toujours de la condition d'une certaine classe de personnes, qui sont destinées et choisies pour en exercer le service et les sacrifices religieux; c'est-à-dire, des prêtres. Les institutions, qui les regardent, méritent donc une attention d'autant plus sérieuse, que nous manquons d'une donnée spéciale et suffisante sur les institutions hiérarchiques de la nation hellénique (1). Si nous remontons jusqu'aux temps héroïques, Homère nous apprend qu'il y eut des prêtres qui se devouèrent spécialement aux fonctions sacerdotales: on se rappelle Calchas, Chrysès et d'autres, Dans cette période, nous voyons les prêtres isolés, et non pas réunis en sociétés ou communautés; l'influence qu'ils ont sur les autres classes du peuple ne paraît ni grande ni importante. Les cérémonies pour l'adoration des dieux ne sont pas exclusivement exercées par eux, et même

(1) Voyez en général C. O. Muller, *Prolegg.*, p. 249 sqq.

dans les fêtes publiques on n'a pas toujours besoin d'eux. Les rois et les capitaines font les sacrifices, disent les prières, observent les signes qui annoncent le succès des entreprises. En un mot, les rois et les capitaines de l'armée sont en même temps les prêtres (1). Les traces de cette ancienne institution se sont longtemps conservées parmi les Grecs : le second archonte d'Athènes, le président du culte public, s'appela *le roi*, parce que les sacrifices jadis administrés par les rois l'étaient par lui. Il avait ses *assesseurs*. Son épouse qui était chargée des sacrifices secrets, devait être d'une conduite irréprochable. Mais, comme les autres archontes, il était élu par le sort (2). Les prêtres et les prêtresses des divers dieux étaient choisis de la même manière. Les prêtresses pouvaient se marier, et les fonctions des prêtres ne les empêchaient point de participer à l'administration et aux fonctions civiles. Il y eut quelques sacerdoces héréditaires dans certaines familles ; mais ils furent en petit nombre. A Athènes, on connaît les Eumolpides, qui avaient la prérogative de faire choisir dans leur famille l'hiérophante ou premier président des mystères

(1) Nous nous contenterons de citer le sacrifice de Nestor dans *l'Odyssée*, III, 430 sqq.

(2) Voyez le passage classique dans Démosthène *in Neaer. Op.* II, p. 1370. ed. Reisk.

d'Éleusis. Mais on n'arrivait à la fonction d'hiérophante que dans un âge très-avancé, et il n'est pas probable que cette fonction ait été inamovible (1). La même coutume existait-elle pour les autres sacerdoces? c'est une question que nous ne pouvons résoudre; car les anciens auteurs ne nous donnent point à cet égard de renseignements exacts. La pythie de Delphes, le premier oracle de la Grèce, par exemple, était choisie parmi les femmes de la ville (2). Il ne me paraît pas vraisemblable qu'elle ait rempli cette fonction pendant toute la vie ou longtemps, car les émotions et les efforts pour obtenir et prononcer les oracles étaient trop grands et trop fatigants. Pour le service extérieur du temple il y avait, comme ailleurs, des hommes qui étaient serfs du dieu et du temple, ou qui y étaient élevés, comme Ion dans Euripide. Le service intérieur du sanctuaire se faisait par les citoyens de Delphes (3), choisis au sort. A Dodone, où, comme à Delphes, les prêtresses rendaient des oracles, le sanctuaire appartenait à la tribu des

(1) Voyez des exemples dans Sainte-Croix, p. 130.

(2) Eurip. *Ion*, v. 1320.

(3) Voyez le passage classique d'Euripide, *Ion*, 414 : « Moi » dit Ion aux étrangers, « je ne prends soin que de l'extérieur; « car ce qui est en dedans est l'affaire des premiers de Delphes, « que le sort a choisis. »

Sellies (Σέλλοι), sur laquelle nous n'avons pas de documents spéciaux.

L'élection annuelle des prêtres et même une élection au sort, qui doit nous paraître si étrange, était très-conforme aux idées grecques, comme le prouvent les institutions modèles que Platon, dans son livre sur les lois, propose à cet égard : « L'élection des prêtres, dit-il, doit être réservée aux dieux, et décidée par le sort; chaque sacerdoce ne doit pas être exercé plus d'une année par le même prêtre, et celui qui l'obtient, ne doit pas avoir moins de cinquante ans. Les mêmes institutions auront lieu pour les prêtresses (1). » Il résulte de toutes ces recherches que les institutions sacerdotales en Grèce ne furent pas les mêmes dans toutes les provinces; mais qu'en général les sacerdoces furent annuels ou temporaires, et que l'élection, comme celle des magistratures, fut décidée par le sort et confirmée par un examen de capacité. Ceux qui en étaient revêtus étaient donc choisis parmi les citoyens, et rentraient dans la vie commune à l'expiration de leur sacerdoce. Pendant leurs fonctions, ils n'étaient pas affranchis des devoirs civils (2),

(1) Platon, *De leg.*, l. VI, *Op.* VIII, p. 266. Bip.

(2) Pas même aux services militaires. Le Daduchos Callias combattit à la bataille de Marathon. Voyez Plutarque, *Arist.*, *Op.*, II, p. 491; édit. de Reisk.

en sorte que le corps des prêtres ne reçut pas le développement qu'il prit chez les Romains; car les prêtres romains, quoiqu'ils ne fussent pas soustraits à la vie civile, formaient cependant certains colléges et certains ordres, témoin ceux des pontifes et des augures. Il ne pouvait donc se développer en Grèce ni un esprit de corps, qui fût particulier à la classe des prêtres, ni une institution telle que la hiérarchie de l'Occident ou les castes de l'Orient. Il est vrai que la religion et le culte public furent regardés comme des choses saintes et sacrées, et l'État les protégea même à un tel degré, qu'il en résultait quelquefois l'intolérance, l'injustice et la cruauté, mais nulle part nous ne trouvons que les prêtres y aient pris un intérêt direct; au contraire, c'était toujours le peuple qui se croyait offensé, ou une partie du peuple, ou des démagogues, qui cachaient d'autres intérêts sous des questions religieuses (1).

Une seconde conséquence, qui résultait de cette position des prêtres grecs, c'est qu'il n'y avait pas en Grèce, comme en Égypte, une religion spéciale pour les prêtres, en opposition avec

(1) Il faut lire, au sujet de cette question, le discours d'Andocide sur la profanation des mystères par Alcibiade et ses amis. Si nous ne savions pas qu'un parti politique y était intéressé, toute cette affaire serait pour nous incompréhensible.

la religion populaire; car les mystères ne constituaient pas cette opposition, puisque chaque initié pouvait devenir prêtre, tandis qu'il n'était pas nécessaire que chaque prêtre fût initié aux mystères, et l'initiation aux mystères n'était refusée qu'à ceux-là seulement qui en étaient trouvés indignes par leur caractère personnel ou par leur position civile.

Ces institutions amenèrent de grands résultats. Nous voyons qu'il n'y eut pas en Grèce de classe privilégiée qui ait songé à s'attribuer la possession exclusive de certaines sciences et connaissances au moyen d'une écriture inintelligible pour le reste de la nation. Aussi la lumière pénétra-t-elle dans toutes les classes de la société et répandit-elle ses bienfaits sur toute la nation.

Voilà la source d'où est sorti le libre développement de l'esprit philosophique, la libre discussion qui a donné aux sciences en Grèce un cachet propre et une valeur réelle. La liaison inséparable des sciences et de la religion est un trait caractéristique dans le développement intellectuel de l'Orient; l'indépendance des sciences et des lettres a constitué le caractère occidental.

Comme les prêtres ne formaient pas en Grèce une caste distincte, la religion ne put pas non plus y devenir une religion de l'État comme

l'était parmi les autres peuples. Elle a aussi, en Grèce, comme nous le verrons, servi d'instrument à la politique, mais jamais elle n'en est devenue l'esclave. On pouvait user et abuser de la religion abstraite et prosaïque des Romains, mais la religion grecque était trop poétique. A Rome, la religion populaire fut enchaînée par les patriciens aux formes d'un système rigoureux; en Grèce, elle maintint toujours son caractère libre et indépendant.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

PÉRIODE HÉROÏQUE (1). GUERRE DE TROIE.

Quoique l'histoire des progrès de la nation grecque dans son premier développement soit pleine de lacunes et très-incomplète, ses progrès, cependant, sont incontestables. Dans cette pé-

(1) Sur l'âge homérique voyez les ouvrages suivants : Eberh. *Feith. antiqu. Homericarum* l. IV. Strasb. 1743; T. Terp, *Antiquitas homerica*, 1831; Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, XI, 11; (A. Goguet), *De l'origine des lois, des arts et des sciences chez les anciens peuples*, Par. 1778; Levesque, *Sur les mœurs et les usages des Grecs du temps d'Homère*, dans Mém. de l'Inst. mor. et pol. II; C. Petersen, *De statu culturæ, qualis ætatibus homericis apud Græcos fuerit*, Leips. 1829; K. G. Helbig, *Die sittlichen Zustænde des Griech. Heldenalters*, Leips. 1839; Humpert, *De civitate Homerica*, Bonn, 1839; K. E. Schubarth, *Ideen über Homer und sein Zeitalter*, p. 152, sqq.; Limburg Brouwer, *État de la civilisation*, 1, p. 263, sqq.; A. W. v. Schlegel, *Heidelb. Jahrb.* 1816, p. 856; Thiersch, *Zeitalter und Vaterland des Homer*; et les ouvrages spéciaux sur l'histoire ancienne des Grecs, comme Wachsmuth, Tittmann, Hülmann, C. O. Muller, Clavier, etc.

(*Note du traducteur.*)

riode, que nous appelons, selon le propre esprit de la nation, la période des Héros (à peu près du treizième jusqu'au onzième siècle avant notre ère), la nation avait atteint déjà un degré de civilisation bien autrement plus élevé que celui auquel elle était parvenue, selon ses propres traditions, dans la période antérieure. Bien qu'Homère, qui nous a laissé le tableau de cette civilisation, conserve toujours son caractère poétique, cependant il avait déjà, dans l'antiquité, l'autorité d'une source historique; et c'est à juste titre sous beaucoup de rapports. Dans ses descriptions il est aussi vrai qu'un poëte peut être, et même quelquefois plus qu'il ne le devrait comme poëte, par exemple, dans la distinction des différents temps ou périodes. Il est donc, pour la description de la période héroïque, la source la plus pure; et lorsque cette source coule avec tant d'abondance, pourquoi en chercher d'autres? Si nous comparons les Grecs d'Homère avec ceux des temps suivants, une différence générale nous frappe, et nous devons la signaler dès le commencement. Les Grecs homériques, à quelque tribu qu'ils appartiennent, sont égaux entre eux en civilisation; ils sont tous sur le même pied. Les Thessaliens et les habitants du Péloponnèse, les Étoliens et les Béotiens ne diffèrent point entre eux; la différence qu'Homère nous montre n'est que

personnelle, ou ne consiste que dans la plus vaste ou la moindre étendue des États. Les causes qui ont donné plus tard aux habitants de la Hellade orientale une si grande supériorité sur ceux de la Hellade occidentale ne pouvaient donc exister à cette période. Il faut plutôt chercher quelles sont les causes générales auxquelles on doit attribuer ces premiers progrès; et nous ne devons pas craindre de nous tromper, en assignant à la religion la première place.

Toutefois la religion n'exerça pas son influence sur le développement de l'esprit héroïque qui caractérise spécialement cette période. Dans les siècles du moyen âge, qu'on peut appeler âge héroïque des chrétiens, l'esprit religieux était un trait distinctif du caractère chevaleresque. Mais ce phénomène fut étranger à l'antiquité grecque. Les héros grecs ne renient pas la croyance des dieux; ils sont même au contraire en relation personnelle avec eux; tantôt, en effet, ils en sont persécutés, et tantôt protégés; mais ils ne combattent pas, comme les chevaliers chrétiens, pour les dieux. Cette idée leur est inconnue et devait leur être étrangère, car elle était en opposition avec l'idée qu'ils se faisaient de leurs dieux. De là résulte une grande différence entre le caractère des héros grecs et des héros chrétiens. Une seconde différence que nous remarquerons

encore résulte de la condition différente de l'autre sexe. Cependant il y a un trait caractéristique commun aux héros grecs et aux héros chrétiens : c'est l'amour des entreprises et des expéditions extraordinaires, hasardées non-seulement dans leur patrie, mais aussi au delà de la mer, dans les pays étrangers, sur lesquels on ne racontait que des traditions obscures. Cet amour des aventures s'était déjà éveillé dans les temps les plus reculés par les migrations des tribus helléniques. Toutefois les aventures des plus anciens héros grecs, de Méléagre, de Tydée et d'autres, avant Hercule et Jason, sont des aventures concentrées dans le pays même; car celles qu'Hercule entreprit hors de la Grèce ne sont probablement que des fictions des poëtes, qui ont confondu l'Hercule grec avec l'Hercule phénicien. C'est par Jason et les Argonautes que commencent les aventures dans les pays lointains, dont les conséquences amenèrent enfin une réunion générale de la nation, pour entreprendre une guerre au delà de la mer Égée, la guerre de Troie.

Autant qu'on peut entrevoir la vérité dans ces temps dont la chronologie est si incertaine, cet esprit aventurier semble être né dans le siècle qui précéda immédiatement la guerre de Troie. Car, selon les combinaisons chronologiques qu'il est possible d'admettre, nous devons placer dans

ce siècle l'expédition des Argonautes et celle de Thésée contre la Crète, époque que précéda de fort peu la domination de la mer, exercée par Minos, roi de cette île. La situation générale de la Grèce dans cette période commence à nous faire comprendre pourquoi la patrie commença alors à devenir trop étroite, et comment l'on fut obligé de chercher au dehors une autre scène pour les aventures. Toute la Grèce, immédiatement avant la guerre de Troie, nous paraît avoir joui d'une tranquillité complète; et les différents États, dans lesquels le pays était divisé, avaient déjà leurs limites fixées. Nous ne voyons ni disputes ni guerres entre les princes grecs; et Homère nous nomme les différents territoires avec le détail le plus scrupuleux. L'expédition des Sept contre Thèbes avait été occasionnée par une dispute de familles, et ce ne fut que plus tard que les Héraclides exilés firent valoir leurs prétentions. Cet âge fut donc en général une époque de tranquillité et de paix intérieure; et comme les héros ne pouvaient trouver dans leur patrie même l'occasion d'exercer leur courage, il était naturel que l'esprit guerrier et aventurier la leur fît chercher dans des contrées étrangères et lointaines. Par la situation même du pays ces expéditions ne furent possibles qu'au delà de la mer, car rien n'invitait à faire de semblables expéditions dans les pays sep-

tentrionaux, tandis qu'on avait beaucoup de traditions sur les pays situés de l'autre côté de la mer Égée. Les contrées et les peuples, vers lesquels la navigation se dirigeait dans ces temps reculés, étaient les Cimmériens au nord, les Lotophages et le jardin des Hespérides sur les côtes de la Lybie, la Sicile avec ses prodiges, ses Cyclopes, puis Charybde et Scylla. On voit même déjà l'Espagne avec Géryon et les colonnes herculéennes briller dans la plus ancienne mythologie des Grecs. Qui pourrait nier que ces mythes et ces traditions n'aient éveillé leur esprit aventurier, et ne soient la principale cause de l'expédition des Argonautes?

Les idées de la nation s'aggrandirent par ces expéditions maritimes; elles éveillèrent et excitèrent une activité et un élan prodigieux. C'est ce que nous apprennent les plus anciens mythes, qui en furent sans doute la reproduction symbolique. La géographie homérique, quelque restreinte qu'elle soit, s'étend néanmoins déjà au delà des limites du pays natal, et révèle partout ce désir de pénétrer jusqu'aux limites extrêmes de la terre. On parle du fleuve Océan qui ceint la terre; on connaît les contrées qui sont les portes du soleil, soit au levant, soit au couchant, et on désigne même l'entrée du Tartare. Cette obscurité douteuse, dans laquelle tout était enveloppé, n'était-elle pas

pour l'esprit d'aventures, une fois éveillé, un aiguillon de plus qui poussait les Grecs à d'autres entreprises? La position politique de la Hellade dans cet âge héroïque eut beaucoup de points de rapport avec celle des temps suivants; comme aussi, sous plusieurs autres, elle en différa essentiellement. Le fractionnement du pays en une multitude d'États ne fut pas moindre; mais les constitutions de ces États différèrent totalement. Ce fractionnement en divers territoires, qui tenait son origine de la différence des tribus, était considérable dans ces temps, et même plus grand qu'il ne le fut par la suite. La province de la Thessalie à elle seule contenait non moins de dix petits États, dont chacun avait son roi ou son prince. Dans la Hellade centrale, les Béotiens avaient cinq princes souverains (1); les Minyens dont la capitale était Orchomenes, les Locriens (2), les Athéniens, les Phocéens avaient chacun leur souverain. Dans le Péloponnèse nous trouvons les royaumes d'Argos, de Mycène, de Sparte, de Pylos, celui des Éléens, et l'Arcadie divisée en quatre territoires. Plusieurs îles avaient aussi leurs princes. A l'occident le royaume d'Ulysse comprenait les îles d'I-

---

(1) Voyez Homère, *Il.* II. *Catal. nav.* 1, etc.

(2) Les Opuntiens et les Epicnémidiens; Homère ne parle pas des Ozoles.

thaque, de Zacynthe, de Céphallénie et une partie de l'Épire. La Crète était gouvernée par Idoménée; l'île de Salamine, par Ajax; l'Eubée, habitée par les Abantes, Rhodes et Cos avaient aussi leurs souverains; Égine et peut-être quelques autres petites îles obéissaient aux princes voisins. Ce démembrement politique de la Grèce existait donc dès les premiers temps, et il subsista toujours. On a raison de demander comment il a pu se soutenir si longtemps, et pourquoi, dans les guerres intérieures, l'une de ces tribus n'a jamais réussi à obtenir la domination sur les autres? Si la raison principale tenait d'abord à cette division du pays que nous avons indiquée, il y en avait une autre non moins importante: c'était la division et le démembrement des tribus elles-mêmes. Là où une tribu s'était établie, les membres qui la composaient occupaient néanmoins des territoires différents; et c'est en suivant cette division qu'Homère a séparé les divers corps de l'armée grecque. Partout, et spécialement dans le dénombrement des navires, nous en trouvons les preuves. Même lorsque plusieurs territoires étaient réunis sous un souverain commun, ils n'étaient contenus que par un lien très-faible. Le germe de cette division, qui a déterminé tout le développement de l'état politique en Grèce, existait donc déjà dès les temps les plus reculés.

Mais si le fractionnement était le même, les

formes des constitutions politiques étaient totalement différentes de celles qu'elles eurent dans les siècles suivants. Partout nous voyons la souveraineté des princes ou des rois, jamais de républiques ; et néanmoins le républicanisme allait devenir le caractère politique de l'état social en Grèce. Il est vrai que ces constitutions monarchiques (si nous pouvons employer ce nom) étaient plutôt des esquisses de constitution, que des formes politiques bien développées. Elles remontaient au plus ancien état de la nation, quand des familles dominantes s'étaient élevées dans les diverses tribus, ou lorsque les princes des colonies étrangères avaient réussi à obtenir la domination sur les indigènes et à la maintenir à leurs descendants. Nous avons déjà nommé les familles de Pélée, de Cadmus, de Pélops et d'autres chefs. La meilleure recommandation pour les princes grecs était de pouvoir remonter par la famille jusqu'à un des anciens héros ou jusqu'aux dieux mêmes, dont Alexandre alla chercher la sanction jusque dans le temple d'Ammon. Mais quelle que soit la valeur que l'on attachât à la filiation, il est constant que les familles les plus anciennes ne devaient jamais leur élévation à leur descendance d'un seul héros; il fallait que parmi leurs ancêtres plusieurs se fussent distingués. Les familles de Pélops et de Cadmus brillent entre toutes les autres

par une longue série de héros, tandis que quelques branches seulement de la famille d'Hercule surent se soutenir dans la mémoire de la nation. Car quelque grand que fût parmi les Grecs le cas qu'on faisait de la naissance, jamais ils n'estimèrent la naissance seule au-dessus de tout; et quoique dans les temps du républicanisme en Grèce, des familles nobles se soient séparées des autres, jamais la distinction entre elles et le peuple ne fut aussi complète que, par exemple, entre les patriciens et les plébéiens dans les anciens temps de la république romaine (1). Dans ces institutions, comme dans d'autres, la saine raison des Grecs prévalut. La considération des anciennes familles se maintint longtemps par le souvenir de leurs hauts faits; mais il ne fut jamais permis à la noblesse de la Grèce de vivre et de se nourrir de la gloire de ses ancêtres.

Dans les institutions de l'âge héroïque tout se conformait aux besoins et aux circonstances. Si l'estime pour les familles dominantes leur conservait la domination, ce pouvoir n'était pas une royauté héréditaire. Les princes n'étaient pas beaucoup plus que les premiers entre leurs

---

(1) Πατρικαὶ βασιλεῖαι. Voyez Thucyd., I, 13; et Aristot., *Polit.*, III, 9, 7.

(*Not. du trad.*)

pareils, *primi inter pares* : les autres étaient nommés, et quelquefois prenaient place à côté des princes (1). On préférait généralement le fils pour succéder à son père, mais il devait être digne de cette succession par son caractère personnel (2). Son premier devoir était d'être le capitaine de son peuple : et comment pouvait-il l'être, s'il n'excellait pas par sa bravoure et ses forces physiques ? Les prérogatives des princes dans les temps de paix n'étaient pas grandes. Ils convoquaient l'assemblée du peuple, à laquelle participaient sinon exclusivement, du moins principalement, les plus âgés et les plus nobles (3). Le roi y présidait ; le signe de sa dignité était le sceptre. Dans toutes les affaires un peu graves il était obligé de consulter son peuple. En outre il administrait la justice (4); mais quelquefois pourtant c'était une assemblée des anciens qui jugeait. On ne reconnaissait point de

(1) Comme dans *Odyss.*, VIII, 41, les σκηπτοῦχοι βασιλῆες.

(2) Voyez en général *Odyss.*, I, 392.

(3) Voyez la description de l'assemblée des Phéaciens. *Odyss.*, VIII.

Le droit politique du peuple ne fut point garanti par des lois, et il n'avait d'autre droit que d'entendre les propositions des rois et d'émettre son opinion (ὁ μὲν δῆμος μόνον τοῦ ἀκοῦσαι κύριος, οἱ δὲ ἡγεμόνες καὶ τοῦ πρᾶξαι. Voyez. *Schol. Iliad.*, IX. 17); mais les rois respectaient et redoutaient l'opinion publique, χαλεπὴ δήμου φῆμις, *Odys.*, XVI, 239. (*Not. du trad.*)

(4) Arist., *Polit.*, III, 14. Στρατηγὸς γὰρ ἦν καὶ δικαστὴς ὁ βασιλεὺς, καὶ τῶν πρὸς θεοὺς κύριος. (*Note du trad.*)

tribut ordinaire à payer au roi (1). On lui faisait hommage d'une plus grande propriété et d'une plus grande portion de butin. Il vivait du revenu de ses champs et de ses troupeaux. Pour être au niveau de sa dignité il devait exercer une hospitalité presque illimitée. Sa maison était le rendez-vous des nobles, qui étaient presque chaque jour à sa table. Il eût été inouï de refuser un étranger qui demandait l'hospitalité, ou qui paraissait en avoir besoin (2).

La Grèce se montre à nous, dès ce temps-là, comme un pays très-peuplé, et bien cultivé. Combien est grand le nombre de villes nommées par le poëte! Et cependant ce n'était pas des villes ouvertes avec des maisons séparées au loin les unes des autres; les épithètes qu'on leur donne prouvent généralement le contraire : la plupart étaient en-

---

(1) Comparez le bouclier d'Achille, *Il.*, XVIII, 504. Les dons que le peuple donna aux rois furent ou volontaires (Δωτιναι, *Il.*, IX, 155; δῶρα, *Il.*, XVII, 225), ou fixés par l'habitude (Ῥητὰ γέρα, θέμιστες). (*Not. du trad.*)

(2) Voyez les reproches de Ménélas à Ἐteneus, *Odyss.*, IV. 31. M. Heeren a oublié d'observer ici une chose remarquable, c'est que toute la souveraineté des rois fut regardée dans les temps héroïques comme un droit divin, qui était seulement héréditaire dans la famille du souverain des dieux, de Jupiter, dont toutes les familles souveraines tiraient leur origine, et en conséquence leur droit de souveraineté : Ἐκ δὲ Διὸς βασιλῆες, dit Homère, et de là les noms des rois : Διογενέες, Διοτρεφέες, δῖοι. (*Not. du trad.*)

tourées de murs; elles avaient des portes et des rues régulières (1). Toutefois, chaque maison occupait un peu d'espace; à presque toutes en avant était une cour, en arrière un jardin. D'autres maisons sans cour étaient situées le long des rues. Au milieu de la ville était une place publique pour l'assemblée des habitants, soit pour les comices, les fêtes ou les jugements. Elle était entourée de siéges en pierre, destinés aux nobles, qui y prenaient place dans les circonstances nécessaires (2). Nous ne voyons nulle part que les rues aient été pavées. Les diverses branches de l'agriculture avaient déjà reçu de grands développements. Chacun possédait une certaine propriété en terres; on en fixait les limites par la géométrie, et elles étaient marquées par des bornes en pierre (3). Le poëte nous a décrit comment s'exécutaient les travaux de l'agriculture, la manière de labourer, soit avec des taureaux, soit avec des mulets; la manière de semer, de faucher, de battre le blé dans l'aire au moyen des bœufs. Il nous a dit aussi comment on cultivait les vignes, les jardins; comment on élevait, comment on nourrissait le bétail (4).

---

(1) Par exemple Athènes, dont le poëte dit qu'elle avait de larges rues (εὐρυάγια). *Odyss.*, IV, 31.

(2) Voyez la description de la ville des Phéaciens. *Odyss.*, VII

(3) Voyez *Il.*, XII, 421; XXI, 405.

(4) Voyez le bouclier d'Achille. *Il.*, XVIII, 540 sqq.

On doit naturellement présumer que la culture du sol fit de plus grands progrès aux temps les plus florissants de la Grèce.

Les maisons des héros étaient en général grandes, spacieuses, et en même temps convenables au climat. Le grand vestibule était entouré d'une galerie, dans laquelle on trouvait les chambres à coucher. Du vestibule on arrivait directement dans la grand'salle, où on se tenait ordinairement. Autour des parois étaient placés des siéges mobiles (1). Tout y brillait d'airain; sur le côté était l'armoire qui renfermait les armes, au fond le foyer, et le siége pour la femme, lorsqu'elle descendait de son appartement. Plusieurs degrés conduisaient de là à une autre galerie, à côté de laquelle étaient les chambres pour les femmes, qui s'y livraient aux travaux domestiques, mais principalement à la tisseranderie. A la maison attenaient encore quelques bâtiments accessoires, celui où on moulait le blé et où l'on cuisait le pain; celui qui servait de domicile ordinaire aux esclaves, et en outre les écuries pour les chevaux : il paraît que les étables pour le bétail étaient à la campagne.

On s'étonne de voir l'abondance de métaux, même précieux, dont les maisons étaient or-

(1) Voyez la description des palais de Ménélas, d'Alcinoüs et d'Ulysse dans Homère.

nées et qu'on employait à la fabrication des ustensiles; les parois des murailles en brillaient; les siéges en étaient faits (1). C'était dans des bassins d'or, sur des plateaux d'argent, qu'on offrait aux convives l'eau pour se laver; les siéges, les armes, les ustensiles en étaient ornés; et quand même on supposerait que beaucoup de ces objets n'étaient pas d'or, mais seulement dorés, il resterait toujours à savoir d'où provenait cette richesse en métaux précieux. Quant à l'argent, Homère nous apprend qu'Alybe, au pays des Halizones, était l'endroit qui le fournissait (2). L'or venait probablement de la Lydie, où l'abondance de ce métal, même à des époques postérieures, était si grande, que les Grecs reçurent de ce pays la plupart des objets dont ils faisaient usage. Le métal travaillé, qu'on employait souvent comme moyen d'échange (car on ne connaissait pas la monnaie frappée), était un de principaux produits de l'industrie. La fabrication des armes et celle des ustensiles nous en fournit la preuve. Nous nous contenterons de citer le bouclier d'Achille, les statues qui supportaient les flambeaux du palais d'Alcinoüs (3), les

(1) Voyez *Odyss.*, IV, 40.

(2) *Il.*, II. *Catalog.*, v. 364. Sans doute dans les montagnes du Caucase; peut-être les Halizones sont-ils les Alybes d'Homère.

(3) *Odyss.*, VII, 100.

figures de bronze sur l'agrafe du manteau d'Ulysse (1), etc. Mais il est très-difficile de déterminer si ces travaux furent exécutés par les Grecs, ou s'ils provenaient d'échanges faits à l'étranger. Si le poëte nous les donne comme des ouvrages de Vulcain, il est du moins certain que c'était quelque chose de très-rare, et qui était en partie introduit de l'étranger (2). Les travaux d'or furent aussi plns tard exécutés spécialement en Lydie; ceux d'airain et de fer semblent avoir été perfectionnés en Crète, comme nous l'avons déjà remarqué.

Ces travaux en métal étaient peut-être les seuls objets d'art de cette époque, puisque nous ne trouvons aucune trace de l'existence de la peinture, ou des statues de marbre. Ce genre de travaux exige en effet un certain exercice et une certaine connaissance du dessin; car on parle dans Homère non-seulement des figures, mais aussi de l'expression de leurs positions et leurs mouvements (3). Le tissage, occupation principale des femmes, était déjà très-perfectionné. Les étoffes étaient de laine ou de toile; quant au coton et à

(1) *Odyss.*, XIX, 225.

(2) Tel était, entre autres, le cratère d'argent que Ménélas avait reçu du roi de Sidon. *Odyss.*, IV, 615.

(3) Voyez la description du bouclier d'Achille; et *Odyss.*, XIX, 228.

sa fabrication en Grèce, nous n'avons à cet égard rien de certain (1). Mais les draperies d'Égypte et de Sidon étaient reconnues pour les plus belles (2). L'habillement était décent et en même temps libre. Les femmes ne se voilaient point la figure, mais elles étaient enveloppées dans de larges vêtements. Les deux sexes portaient ceux de dessous bien justes et serrés, sur lesquels on jetait une ample draperie (3).

Les institutions intérieures de la famille étaient très-simples, et dérivaient du principe de l'esclavage. La polygamie n'existait pas, et la sainteté du mariage n'était pas violée par le commerce de l'homme avec ses esclaves. Les nobles caractères d'Andromaque et de Pénélope nous représentent, chacun en son genre, l'idéal d'un sublime amour conjugal. Le caractère d'Hélène est plus difficile à comprendre pour nous; néanmoins, si nous comparons l'Hélène, objet de l'amour de Pâris dans l'Iliade, avec l'Hélène, épouse de Ménélas dans l'Odyssée (4), quelle vérité! quelle intime unité de caractère! Hélène peut s'égarer, mais ja-

(1) Voyez avant tout la description des habits d'Ulysse. *Odyss.*, XIX, 225. Le manteau χλαῖνα était rude, et sans doute de laine; mais le χιτων paraît avoir été d'une étoffe plus fine.

(2) Voyez par exemple *Il.*, VI, 290.

(3) Voyez Feithii, *Ant. Homer.*, III, cap. 7.

(4) *Il.*, IV; *Odyss.*, IV et XV.

mais elle ne reniera la haute noblesse de son origine! c'est la femme qui, dans la fleur de la jeunesse, est la victime de la faiblesse, mais qui revient à la raison, aux sentiments de repentir, avant d'y être ramenée par l'âge; car après le retour de Troie elle avait encore une grande réputation de beauté (1). Et néanmoins nous voyons déjà dans ce temps que les rapports des deux sexes étaient ce qu'ils furent ultérieurement. La femme était la maîtresse de la maison, elle veillait au ménage et se bornait à cela seulement. La noble Andromaque elle-même, après ce sublime adieu, qui arrachera des larmes aussi longtemps qu'il y aura des yeux pour pleurer, et des cœurs qui sauront sentir, rentre dans les chambres des femmes, pour diriger les travaux des esclaves (2). Nous voyons donc quelques exemples d'un noble amour. Mais, en général, les mortels et les immortels n'ont d'autre but que la jouissance matérielle : dans le caractère si noble, si pur, si virginal de l'aimable Nausicaa, le sentiment de l'amour est réuni à cette pudeur naturelle qui accompagne la virginité. Mais on n'aperçoit aucune trace de cet élan d'un sentiment plus sublime, de cet amour, que l'on

(1) *Odyss.*, IV, 121.
(2) *Il.*, VI, 490.

appelle si bien l'amour romantique, qui a sa source unique dans le respect et la véritable estime pour l'autre sexe; amour qui fut exclusivement le partage des peuples germaniques et qui produisit ce caractère chevaleresque, cette galanterie, que nous cherchons en vain chez les Grecs. Néanmoins le Grec est aussi à cet égard placé au milieu de l'Orient et de l'Occident. Si l'idée de rendre des hommages à la femme, comme à un être supérieur, lui était étrangère, il ne la renfermait pas avec une foule de compagnes dans ces harems, comme l'Asiatique. Cette position de la femme prouve le progrès que la vie sociale avait déjà fait en Grèce, et rien ne le manifeste mieux que le ton de la conversation entre les hommes. Même dans la conversation ordinaire il règne une certaine dignité solennelle; la manière de se saluer, de se parler, est déjà subordonnée à certaines formes; les épithètes ou surnoms, dont les héros s'honorent, sont déjà reçus dans la conversation, même dans les reproches qu'ils s'adressent. Et il ne faut pas dire que cela n'existait que dans le langage épique, car le poëte n'eût pas employé ces formes s'il n'en eût trouvé le modèle dans la vie elle-même Si le ton de la conversation peut être la mesure de la civilisation sociale, et en quelque sorte de la civilisation morale d'un peuple, il est sûr que les

Grecs de l'âge héroïque s'étaient déjà bien relevés de la barbarie des temps antérieurs.

On ne saurait se faire une juste idée d'un âge tel qu'était l'époque héroïque des Grecs, sans parler de la guerre et de l'art militaire. Cet âge héroïque des Grecs montre sous ce rapport un mélange de barbarie et de civilisation mêlées à un commencement du droit des gens. Un ennemi vaincu n'est pas sûr de ne pas être maltraité; cependant il ne l'est pas toujours (1). Le vaincu offre une rançon, mais il dépend du vainqueur de l'accepter ou de la refuser. Les armes de la défense et de l'attaque sont de fer ou d'airain. Les héros ne portent plus, au lieu de lance et de bouclier, la massue et la peau de lion, comme Hercule. L'art militaire, ce nous semble, se développa devant Troie dans tout ce qui constituait les manières de poser et de fortifier un camp (2). Dans le combat tout se décidait par le bravoure, par la force personnelle, et par une armure plus ou moins complète. Un héros bien armé valait plus dans la bataille qu'une masse de peuple sans armure. Les chefs seuls décidaient donc le sort du combat: couverts d'une armure complète,

(1) *Il.*, VI, 417.

(2) Voyez sur ce sujet les *Comm.* de Heyne *à l'Iliade*, lib. VI, VII et VIII.

montés sur un char de guerre, ils combattaient au milieu des deux armées. Vainqueurs, ils portaient la terreur partout et rompaient facilement les lignes de la multitude. — Mais pourquoi décrire des scènes qu'on aimera mieux lire dans le poëte même?

De même que les croisades étaient le fruit de réformes dans l'état social de l'Occident, il en fut de même pour la guerre de Troie. L'esprit aventurier, d'heureuses expéditions comme celle des Argonautes, des alliances de héros, comme celle des sept contre Thèbes, furent les antécédents nécessaires d'un événement tel que la guerre de Troie. Cette guerre prit sa source naturelle dans tout l'état social de la Grèce, qui n'attendait qu'un choc, comme l'enlèvement d'Hélène, pour diriger ses forces contre un pays ou une ville étrangère.

Les croisades étaient des expéditions volontaires de partisans; il en fut encore de même pour la guerre de Troie. Les princes suivirent volontairement les Atrides, et par conséquent ils pouvaient volontairement quitter l'armée. Agamemnon n'était que le premier entre ses pareils. Les relations réciproques entre les chefs des peuples sont plus difficiles à déterminer; mais celui-là se tromperait sûrement, qui chercherait à les fixer d'une manière positive. Il est

vrai que, d'un côté, il y avait empire, et obéissance de l'autre, mais cette obéissance semble beaucoup dépendre d'une volonté libre. L'esprit de cet âge ne permettait pas une discipline aussi sévère que dans nos armées, et il fallait être un Thersite, pour essuyer un traitement pareil à celui qu'Ulysse lui infligea.

Cette expédition, entreprise avec les forces réunies de la Grèce et heureusement accomplie, éveilla l'esprit national des Hellènes. Ce fut dans les champs de l'Asie que toutes les tribus s'étaient vues réunies et qu'elles s'étaient donné le salut fraternel; ce fut là qu'elles combattirent et furent victorieuses ensemble. Mais quelque chose de plus sublime a rendu immortelle cette flamme, une fois éveillée dans les cœurs des Hellènes. La muse a célébré cet événement et l'a gravé dans la mémoire de la nation par des chants immortels, en sorte que le principal résultat de ces faits héroïques fut de les perpétuer pour toujours dans le souvenir des tribus helléniques.

SUR LES PLUS ANCIENNES COLONIES DE LA GRÈCE.

Quoique la race hellénique fût dominante en Grèce, elle ne resta pas cependant pure et sans mélange. Les avantages qu'offrait le pays invitèrent les colonies à venir s'y établir, et sa situation leur en facilitait les moyens. Plusieurs peuplades, d'une

origine thracienne, carienne et illyrienne, venues du nord ou du côté du continent, y pénétrèrent; successivement elles se mêlèrent aux Hellènes, et se confondirent avec eux, mais sans avoir pu contribuer beaucoup, vu leur état de barbarie, à la civilisation de la nation, bien que les poëtes de Thrace, Orphée et son école, Linus et autres, aient exercé une certaine influence. Il en fut autrement des colonies arrivées de l'Occident ou de l'Égypte. Autour de la Grèce et à une petite distance étaient les peuples les plus civilisés du monde oriental, qui connaissaient la navigation et avaient déjà l'habitude d'établir des colonies : c'étaient les Phéniciens, les Égyptiens et les peuples de l'Asie Mineure. Si nous n'avions aucun renseignement sur la colonisation de ces peuples en Grèce, il serait naturel de la supposer. Mais nous en avons heureusement assez, et même plus que nous ne pouvions en espérer pour une période aussi reculée : car, malgré la diversité ou l'exagération poétique qui existe dans les rapports qui nous sont parvenus relativement au souvenir d'un événement dont les conséquences existent, la critique ne saurait nier que le fond n'en soit vrai. Elle doit même les concevoir et les expliquer, conformément au langage mythique de l'antiquité; c'est-à-dire, elle doit reconnaître que dans ces traditions anciennes les

noms des chefs remplacent ceux des peuples, et qu'une série d'événements est représentée comme un seul fait.

La première de ces colonies fut celle de Cécrops, qui émigra de l'Égypte inférieure et débarqua en Attique; vint ensuite celle de Danaüs, qui cinquante ans après quitta l'Égypte supérieure pour se rendre à Argos dans le Péloponnèse. Toutes deux abandonnèrent l'Égypte à l'époque d'une grande révolution, l'expulsion des Hyksos, qui étaient des nomades arabiques, ou bédouins : ces grands changements favorisaient naturellement les émigrations. La colonie qui, selon Hérodote, amena Cadmus de la Phénicie en Grèce, n'a pas besoin d'être attestée par d'autres preuves, lorsqu'on sait dans quelles vastes proportions ce peuple s'est propagé au moyen de ses colonies: il est même au contraire très-singulier que nous ayons aussi peu d'autres traditions sur l'établissement des colonies phéniciennes en Grèce; car les îles grecques furent presque toutes colonisées par ce peuple. Néanmoins, nous pouvons regarder Cadmus comme le représentant symbolique de la colonisation phénicienne dans la Grèce en général, et nous ne saurions abandonner sur Cadmus une opinion corroborée par des rapports aussi anciens et aussi précis que ceux d'Hérodote. La dernière de ces colonies fut

celle de Pélops, venu de la Phrygie dans le Péloponnèse, qui reçut son nom de ce chef. Une révolution fut aussi la cause de cette colonie : Tantale, le père de Pélops, forcé par Ilus, roi de Troie, de quitter son royaume, vint chercher avec son fils et ses trésors un asile à Argos, où il fut accueilli; et ces colonies exercèrent une immense influence sur la civilisation des Grecs. On a essayé de nier l'influence favorable que ces anciens établissements de peuples étrangers ont dû exercer en Grèce, et on s'est appuyé à cet effet de la différence essentielle qui existe entre la civilisation grecque et celle des nations orientales. Mais les Grecs eux-mêmes eurent sur ce point une autre opinion. Ils nous disent que Cécrops institua le premier des mariages réglés par la loi en Attique, qu'il fonda l'acropolis d'Athènes comme Cadmus celle de Thèbes; ils nous apprennent que Cadmus introduisit l'écriture en Grèce, et enfin que Pélops donna son nom à la presqu'île du Péloponnèse. Pouvons-nous expliquer ces faits autrement que par la grande influence de ces colonies? Il y a plus encore, non-seulement les chefs des colons étrangers furent regardés comme des princes, mais leurs familles devinrent des familles souveraines en Grèce. De la famille de Cécrops sortit la série des anciens rois de l'Attique, Pandion, Égée, Thésée; de Dar-

danus sont issus Persée et les héros de sa race. Le nom de Cadmus nous rappelle en même temps ses descendants, Laïus, Œdipe, Étéocle et Polynice. Mais la famille des Atrides, génération de Pélops, surpassa toutes les autres par sa gloire et ses malheurs. L'histoire mythique de la nation s'est particulièrement rattachée aux familles des chefs de ces anciens établissements. Ces chefs ne furent donc pas seulement les princes les plus anciens, mais leur souvenir se maintint parmi le peuple même de génération en génération, jusqu'à ce que les poëtes dramatiques leur donnassent l'immortalité. Une domination aussi durable des familles étrangères pouvait-elle rester sans influence sur la nation? Ces établissements eurent pour cause, les uns, des révolutions politiques; les autres, la religion; car, en effet, il y eut en Grèce des colonies religieuses, c'est-à-dire des établissements de temples par des étrangers, qui introduisirent leur culte et leur religion. Apollon Pythien, lisons-nous dans une hymne homérique, lorsqu'il établit son oracle de Delphes, ayant vu aborder un navire de la Crète, l'amena à Crissa, et fit de ces étrangers les serviteurs de son sanctuaire. Cette fable ne signifie t-elle pas évidemment qu'une colonie de la Crète avait fondé le temple et l'oracle de Delphes?

C'est de la même manière mythique qu'Héro-

dote nous raconte l'origine de l'oracle de Dodone. Deux femmes noires, dit-il, vinrent l'une à Ammon en Afrique, l'autre à Dodone en Grèce, et établirent ces deux célèbres oracles. Si nous possédions plus de renseignements sur le peuple des Selles, qui, selon Homère, étaient les maîtres et les serviteurs de l'oracle, nous pourrions probablement mieux éclaircir l'histoire de cet établissement. Cependant son origine égyptienne fut toujours reconnue et par les prêtres de Dodone et par ceux d'Égypte. Il est vrai que des établissements de cette nature ne pouvaient pas avoir pour la Grèce l'importance qu'ils eurent en Afrique; mais ils devinrent néanmoins le point central des fédérations grecques, et ces oracles exerçaient une grande influence sur la vie privée et publique.

Des instituts pareils se trouvaient dans plusieurs des îles qui entourent la Grèce, et ils furent de là transplantés en Grèce. La Crète surtout occupe, sous ce rapport, une place importante dans l'histoire de la plus ancienne civilisation grecque, quoique dans la Crète elle-même cette civilisation ait plutôt produit des fleurs prématurées que des fruits pour l'avenir. Ce que nous savons sur la gloire de la Crète appartient aux temps homériques ou même antéhomériques : la mer purgée de pirates, la domination que la Crète ac-

quiert sur les îles voisines et même sur une partie du continent de la Grèce, la législation de Minos, favori de Jupiter, tout cela remonte à la plus haute antiquité. Homère même nous décrit la Crète, comme une île extrêmement prospère. Par sa situation, il est vrai, il lui fut possible de jouir de l'avantage de recevoir une civilisation antérieure à celle du continent grec, étant située entre l'Égypte, la Grèce et la Phénicie; et s'il est vrai qu'elle fut riche en mines de fer et de cuivre et que ces métaux y furent travaillés pour la première fois, l'obscurité douteuse qui enveloppe ses anciennes traditions s'éclaircirait facilement. Mais les recherches les plus savantes ont démontré que l'on avait confondu l'Ida de Phrygie avec celui de Crète, que les minéraux en Crète ne contiennent ni fer, ni cuivre, et que l'on s'est en conséquence trompé en désignant cette île comme la patrie la plus ancienne de ces métaux. Ce fut donc plutôt aux curètes et aux dactyles de l'Ida en Phrygie que la tradition attribue d'avoir inventé la fabrication de métaux, et Strabon partage cette opinion. Le culte des curètes et des dactyles remonte probablement aux temps les plus reculés et s'introduisit en Crète, où il reçut un plus grand développement. Il ne doit pas être étonnant pour celui qui connaît l'origine des anciennes religions, que ce culte ait

donné naissance aux cérémonies et aux mystères sacrés. D'après ce qu'on peut supposer, l'émigration des dactyles et des curètes de la Phrygie en Crète appartient à la période qui précéda la domination de Minos; et si la fabrication du fer avait ses établissements principaux dans cette île, nous pouvons nous expliquer sa colonisation par les Pélasges, les Hellènes et les Phéniciens.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

PÉRIODE QUI SUIT L'AGE HÉROIQUE. MIGRATIONS. ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DES CONSTITUTIONS LIBRES (1).

De même que nous ne pouvons exactement déterminer l'année où commence, ni l'année où

(1) Il n'y a aucune partie dans cet ouvrage de M. Heeren à laquelle il ait donné aussi peu d'attention qu'à ce chapitre qui traite de l'époque entre la guerre de Troie et la guerre persique; et cependant elle est la plus importante pour le développement de la politique, de la littérature et en général de la vie privée et publique des Hellènes. Dans cette période la face de la Grèce changea totalement par la migration dorienne; la politique intérieure et extérieure prit un autre caractère, la littérature se développa, le commerce s'étendit vers l'orient et l'occident, et la nation même se propagea par ses colonies sur tous les bords de la Méditerranée. L'ancienne nation des Achéens fut exilée ou réduite à l'état d'esclavage (Ελοτες, élotes), ou assujettie sans jouissance de droits politiques (περιοικοι); l'ancien régime des rois fit place au régime aristocratique ou oligarchique, et celui-ci bientôt à l'usurpation (Τύραννις), qui par une réaction provoqua la démocratie; l'ancienne poésie épique fut remplacée par un autre genre de poésie, par la poésie lyrique, épigrammatique et didacto-politique; la philosophie pratique (celle des sept sages) et spéculative (les écoles de l'Asie Mineure, de la Sicile, et celle de Pythagore) prit sa naissance et son premier élan; enfin, toute la sphère des idées et de l'activité de la nation grecque

finit l'âge chevaleresque dans l'Europe occidentale, de même aussi nous ne pouvons fixer les limites de l'âge héroïque des Grecs. Car tous les deux sont le résultat des causes qui agissaient profondément, mais lentement, de même qu'un excellent fruit, qui ne mûrit ni ne se dessèche soudain. L'âge héroïque en Grèce ne finit donc pas immédiatement après la guerre de Troie; mais il fut florissant surtout à cette époque et se trouvait intimement lié à la constitution politique de ce temps où les souverains des tribus étaient les

---

s'étendit rapidement et au loin par un grand système de colonisation. Il nous est impossible d'entrer dans les détails de l'histoire de cette intéressante période, sans dépasser les limites d'une note; nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux ouvrages suivants:

Sur la migration dorienne, voyez les trois savants ouvrages de Carl. O. Muller : *Die Dorier* (Les Doriens), 3 vol.; Orchomenus, 1 vol.; *Die Minyer* (Les Minyens), 1 vol. — Wachsmuth, *Hellen. Alterthümner* (Antiquités Helléniques), 4 vol. — Clavier, *Hist. des prem. temps de la Grèce depuis Inachus jusqu'à la chute des Pisistratides;* dans les *Mém. de l'Acad. des incr.*, t. XLVII. — Manso, *Geschichte von Sparta* (Histoire de Sparte). — Thirlwal, *History of Greice.* — Sur les conditions des hélotes et des periœci, voyez Caperonier, *Recherches sur l'Hist. et l'Esclavage des Hilotes;* dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXIII, p. 271. — J. C. Schlgeri *Diss. de Helotibus Laced. servis;* Helmst., 1730. — Nykopp, *de Hilotibus Spartanorum servis;* Aboæ, 1820.

Sur le changement des monarchies en aristocraties ou démocraties, voyez Tittmann, *Gesch. de Griech. Staats Verfassungen* (Histoire des Constitutions Grecques), 3 vol. — Drumann, *Diss.*

premiers entre les héros. Quand cette constitution changea, l'ancien monde héroïque disparut. On ne vit plus aucune expédition s'accomplir avec autant de gloire. Et si l'on trouve encore quelques caractères héroïques, comme dans la période d'Achille et d'Agamemnon, la carrière de gloire qui s'ouvre pour eux n'est plus la même; ils ne sont pas célébrés comme les Atrides, par des poëtes nationaux, et quoique leurs noms soient connus des contemporains, ils ne vivent pas immortels dans la mémoire de la postérité.

---

de tyrannis Græcorum, et son *Histoire des constitutions grecques*. — Van Heusde, *Diatr. in civit. Antiq.*; et les ouvrages généraux de Kortum, Tittmann, Wachsmuth; Ploesas, Schomann, Thirlwall, dont nous avons déjà cité les titres.

Sur les ouvrages spéciaux qui concernent la philosophie et la littérature, voyez notre note au chap. XIV.

Sur les colonies voyez Raoul-Rochette, *Histoire critique de l'établissement des Colonies Grecques;* Paris, 1815; 4 vol. — J. P. de Bougainville : *Quels étaient les droits des Métropoles Grecques?* etc.; Paris, 1745. — Chr. G. Heyne, *de Veterum Col. Jure, ejusque causis; Gott.* 1766. — Sainte-Croix, *de l'état et du sort des Colonies des anciens peuples;* Philad., 1779. — E. G. Hartmann, *de Statu Colon. apud Veteres;* Lips. 1779. — D. H. Hegewisch, *Geogr. u. Histor. Nachrichten euber die Col. der Griechen*, Altona, 1808. — Pfeffferkorn, *die Colonien der Altgriechen*, Konigsb., 1838. — H. E. Wichers, *de Coloniis Veterum;* Gron., 1825.

Pour celui des lecteurs qu'intéresse spécialement l'histoire des colonies, j'ai joint à la fin de ce volume le catalogue complet des ouvrages sur les plus importantes colonies grecques.

(*Not. du trad.*)

Dans la période qui suivit la guerre troyenne survinrent plusieurs événements, qui préparèrent peu à peu un changement complet dans la vie domestique et la vie politique des Grecs. Le résultat de ce changement fut le développement et la propagation générale des institutions républicaines parmi la nation hellénique; institutions qui exercent pour toujours leur influence sur les formes de l'existence politique des peuples. Nous ne pouvons indiquer que d'une manière générale comment se prépara ce changement; mais lorsqu'on se rappelle que la Grèce à cette époque n'avait point d'historien, et que la tradition était la seule source à laquelle on pût recourir, on reconnaîtra que nous n'en pouvons en savoir plus à cet égard que ce que Thucydide n'en savait lui-même.

« Après la guerre troyenne, dit ce grand historien, les migrations des tribus ne s'arrêtèrent pas. La durée de cette guerre causa beaucoup de changements : des révolutions éclatèrent en plusieurs villes, et les partis exilés furent forcés de fonder des villes nouvelles et des colonies. Soixante ans après la prise de Troie, les Béotiens, expulsés de la Thessalie, prirent possession du pays qu'ils occupent. Quatre-vingts ans après la prise de Troie, les Héraclides conquirent le Péloponnèse. » Nous avons déjà remarqué qu'une révolution générale suivit ce dernier évé-

nement. Une autre tribu, *les Doriens*, jusque-là plus faible que les autres, s'accrut et devint la tribu dominante. Mais d'autres changements plus importants s'y rattachent, et le peuple hellénique commence à se propager vers l'orient et vers l'occident, en dehors des limites de son ancienne patrie. » « Lorsque longtemps après, la Grèce, continue Thucydide, un peu tranquillisée, eut pris une forme un peu plus stable, elle envoya des colonies; Athènes, en Ionie, dans l'Asie Mineure, et dans une grande partie des îles de l'Archipel; les Péloponnésiens en Sicile et en Italie : toutes ces colonies ne s'établirent qu'après la guerre de Troie (1). »

Ce fut postérieurement à la guerre de Troie (et comment aurait-il pu en être autrement?) que les idées et l'horizon de la nation s'étendirent; elle avait pris connaissance des côtes d'Asie, de ces riches et fertiles contrées dont elle ne perdit jamais le souvenir. Lorsque des révolutions intérieures éclatèrent, lorsque presque toutes les tribus helléniques furent jetées hors de leur pays natal, est-il étonnant que les côtes d'Asie les aient attirées de préférence? Depuis la chute de Troie aucun autre empire ne s'y était établi, aucun peuple indigène n'était

(1) Thucyd. I, 12.

assez puissant pour s'opposer aux colonisations des étrangers, en sorte qu'on vit en moins d'un siècle les côtes occidentales de l'Asie Mineure occupées par une série de colonies grecques, qui s'étendirent depuis l'Hellespont jusqu'aux frontières de la Cilicie. Les Éoliens s'établirent aux environs de Troie, sur les côtes de la Mysie, et vis-à-vis de Lesbos dans une des contrées les plus fertiles (1). Ils y furent conduits par les descendants de l'ancienne famille des Atrides, et fondèrent douze villes sur le continent, et dans l'île de Lesbos, la ville de Mitylène, qui donne à présent le nom à toute cette île. Smyrne, la seule qui conserve jusqu'à ce jour une partie de son ancienne célébrité, et Cymes furent sur le continent les plus importantes de ces villes. A côté de l'Éolie vers le midi s'étendait l'Ionie, ainsi nommée de douze villes ioniennes que les Ioniens expulsés de leur patrie y avaient établies, ainsi que dans les îles de Chios et de Samos. Si l'Éolie se vantait de sa grande fertilité, l'Ionie était célèbre chez les Grecs par son climat doux et agréable (2). Là s'élevèrent Milet, Éphèse et Phocée, villes commerciales très-florissantes, et métropoles de nombreuses colonies,

(1) V. Hérodote, I, 149.
(2) Hérod. I, 142.

qui s'étendirent sur les côtes de la mer Noire et de la mer d'Azof, et jusque sur les côtes de la Gaule et de l'Ibérie. Mais le Péloponnèse devint lui-même trop étroit pour les Doriens qui le conquirent, et de nombreux colons en émigrèrent pour se fixer en Asie; Cos et l'opulente Rhodes, Halicarnasse et Cnide en furent peuplées. Enfin une longue chaîne de colonies grecques s'établit le long des côtes de la Macédoine et de la Thrace jusqu'à Byzance, et ce fut ainsi que toute la mer Égée fut entourée de villes helléniques. Mais la patrie, loin de s'épuiser par de si nombreuses expatriations, semble se remplir de nouveau, et les colons ne trouvant point de place dans l'Orient, se tournèrent vers l'Occident; quelque temps après, et avec non moins de succès, les Doriens, les Achéens et les Ioniens occupèrent les côtes de l'Italie méridionale, nommée plus tard la Grande-Grèce, et les côtes de la Sicile. Autour du golfe de Tarente les villes de Tarente, de Crotone et de Sybaris parvinrent à une richesse et à une population qui semble presque fabuleuse; et cette chaîne de colonies se prolongea par Rhegium et Pæstum jusqu'à Cymes et à Néapolis (Naples). L'accumulation des colonies fut encore plus grande sur les côtes de la Sicile depuis Messine jusqu'à Syracuse, qui surpassa toutes les autres par sa gloire, et jusqu'à la fière

Agrigente. Même dans la province de Barca, maintenant si déserte et si désolée, florissait, sur les côtes de la Libye, Cyrène qui, ainsi que les colonies fondées par elle, nous fournit la preuve que les Grecs, même en Afrique, restèrent Grecs.

Nous discuterons dans un autre chapitre le développement des colonies et les conséquences qui en résultèrent. Mais, tandis que le monde des Grecs et l'horizon de leurs idées s'agrandissaient ainsi, comment l'état politique de la patrie aurait-il pu rester le même? Les colonies par leur nature même voient naître chez elles et font mûrir le fruit de la liberté; séparées en effet par la mer, toutes les institutions de la patrie ne pouvaient être et se maintenir les mêmes. Avec les émigrations, les anciens liens qui attachaient les peuples au sol et aux anciennes institutions, se rompirent; l'esprit se sentit plus libre dans la nouvelle patrie; un nouveau développement demanda de nouveaux efforts, et le succès les développa. L'égalité, lors même qu'elle n'existerait pas dans la patrie, s'accroît là où chacun vit de l'œuvre de ses mains; et le besoin d'une défense commune se fait plus fortement sentir dans les pays où les colons se trouvent en face d'une ancienne population indigène qui cherche à les chasser de leur territoire. Il n'y a donc point à s'étonner si

la domination des fondateurs eux-mêmes, quand même elle eût existé dans le principe, ait succombé devant la liberté. On vit aussi de pareils phénomènes apparaître dans l'ancienne patrie.

Durant les révolutions intérieures causées par les migrations des tribus, la chute d'autant de familles dominantes depuis la guerre de Troie devait amener des graves résultats. Car comment, après un aussi grand changement, l'ancien ordre des choses aurait-il pu se maintenir? Aussi l'âge héroïque, et avec lui la domination des princes héréditaires, disparaît; et lorsque nous trouvons encore des héros, comme dans les guerres messéniques, ce sont plutôt, comme Aristomène, des aventuriers que de grandes figures homériques. D'un autre côté, la communication et le commerce avec les colonies s'accroissaient chaque jour, car celles-ci ne devinrent jamais étrangères à la métropole, dont elles furent très-souvent les institutrices pour le développement de la civilisation et des institutions politiques.

De là résulta le développement d'une autre forme dans la vie en général. Les anciennes familles souveraines s'éteignirent ou perdirent leur domination, non pas par un changement général, brusque et éphémère, mais lent et presque insensible dans les divers États de la Grèce: nous ne pouvons donc parler d'une grande révolution

politique et générale, mais d'une réforme successive; car, selon les traditions incomplètes sur l'histoire de ce temps, ce changement semble avoir duré plus d'un siècle, et nous n'en saurions fixer l'époque précise, mais il paraît s'être manifesté depuis 900 jusqu'à 700 avant notre ère, ou pendant les premiers siècles qui suivirent la migration dorienne. Dans plusieurs États, comme à Athènes, il ne s'opéra que successivement et à différents degrés. Lorsque après la mort de Codrus (1) la dignité royale fut dissoute, celle des archontes nommés à vie, pris dans la même famille, la remplaça. A ces archontes à vie succédèrent les archontes décennaux (2); et ce ne fut que soixante-dix ans après que la constitution démocratique reçut son dernier développement par l'élection annuelle du collége des archontes.

Le résultat de ces changements fut le développement de libres constitutions municipales. Thucydide nous explique très-bien comment elles se formèrent : « Il n'y avait pas alors, dit-il, de grande guerre continentale dans laquelle une ville pût acquérir une prépondérance sur les autres; les guerres qui éclataient, se faisaient contre des voisins (3). » Si ces événements troublè-

(1) 1068 av. Chr.
(2) 752 av. Chr.
(3) Thucy. I, 15.

rent la tranquillité et la paix, ils ne purent arrêter le développement des villes. Mais depuis que les colonies furent établies au delà de la mer, plusieurs villes commencèrent à s'appliquer à la navigation et au commerce; et cette communication continuelle créa des avantages réciproques (1). « Aussitôt, continue Thucydide, les villes devinrent plus puissantes et plus riches en argent; mais dans la plupart d'entre elles s'élevèrent aussi, à cette même époque, des tyrans, qui ne cherchèrent qu'à fortifier leur domination et à enrichir leur famille, mais qui ne firent rien de grand. Enfin, au temps des guerres persiques, les Spartiates (qui ne furent jamais sous la domination de tyrans) et les Athéniens finirent par les expulser de la Grèce (2).

Le caractère essentiel de ces nouvelles formes politiques, qui se développaient en Grèce, fut donc que les États libres, à mesure qu'ils se formaient, se composaient de villes avec un territoire, et que, par conséquent, les constitutions furent des constitutions municipales. Néanmoins la condition de la ville et du territoire fut souvent très-différente, selon la condition d'égalité ou d'inégalité des habitants. On ne doit jamais perdre ce point de

(1) Thucyd., I, 13.

(2) L'histoire des villes italiennes vers la fin du moyen âge offre une grande analogie avec l'histoire grecque à celle époque.

vue pour l'histoire grecque. Ce ne furent pas les provinces de la Grèce qui formèrent autant d'États indépendants, mais chaque province fut divisée en plusieurs États, du moment où ils renfermaient des villes indépendantes. D'un autre côté, une province entière pouvait être quelquefois le territoire d'une seule ville; c'est ainsi que l'Attique et la Laconie étaient les territoires d'Athènes et de Sparte. Quelquefois, enfin, les villes de la même province, et en général de la même tribu, formaient une fédération, comme celle des douze villes achéennes; mais chaque ville conservait sa propre constitution, et s'administrait elle-même; car la fédération ne s'occupait que des affaires extérieures; et il arrivait souvent qu'une de ces villes fédérées devenant plus puissante, s'arrogeait la suprématie sur les autres, comme Thèbes sur les villes bœotiennes. Quoique cette suprématie ou plutôt cette présidence dégénérât quelquefois en une véritable domination, chaque ville conservait néanmoins, selon les idées grecques, sa propre constitution municipale. Lorsque Thèbes, par exemple, se fut arrogé la présidence des villes béotiennes, Platée ne la reconnut pas. L'histoire nous en apprend les résultats.

Toute la vie politique fut donc liée aux constitutions municipales; et celui-là seulement qui comprend l'esprit de ces constitutions, peut ju-

ger de l'histoire de la nation grecque. Les forces d'États pareils peuvent sembler très-médiocres, mais l'histoire du genre humain est riche en exemples qui prouvent comment il a pu se faire que leur force intérieure ait dépassé de si loin leurs forces extérieures; car c'est là surtout que se développe la puissance illimitée de l'esprit public, née du sentiment et de la conscience qui dit à l'homme : Tu seras citoyen libre. Des tableaux statistiques ne sauraient nous apprendre ni ce que cet esprit peut atteindre, ni ce qu'il peut réaliser.

CHAPITRE VI.

HOMÈRE ET LES POETES ÉPIQUES (1).

Tandis que l'âge héroïque touchait à sa fin, des poëtes s'élevèrent pour le célébrer : non pas que cet âge n'eût produit des poëtes contemporains, mais leur gloire fut obscurcie par celle de leurs successeurs. Qui connaîtrait les noms de Démodocus et de Phémius, si le chantre de Méonie ne les avait immortalisés?

Pour aucune nation la poésie épique n'est devenue ce qu'elle fut pour les Grecs, la source de toute la civilisation, de tous les genres de poésie et des arts; et c'est par les poésies homériques

(1) Sur Homère et la poésie épique voyez les trois ouvrages spéciaux : Nitzsch, *Hist. Crit. Homeri*, 2 vol. — F. A. Wolf, *Prolegg. ad Hom.* — Th. Welcker, *Epischer Cyclus.*

Dans ces trois ouvrages tout ce qui peut être dit sur Homère et la poésie homérique est réuni et discuté; on trouve aussi dans les notes de ces ouvrages tous les essais spéciaux qui ont été écrits sur cette période de la littérature grecque. Pour les questions dont traite ce chapitre, deux autres traités offrent un intérêt spécial : K. E. Schubarth, *Ideen über Homer und sein Zeitalter* (Idées sur Homère et son âge), et B. Thiersch, *Zeitalter und Vaterland Homers* (Sur l'Age et la Patrie d'Homère).

(*Note du trad.*)

qu'elle obtint ce résultat. Mais, quelque immense que fût le génie du chantre ionien, il fallut néanmoins le concours de circonstances favorables pour en préparer et en provoquer l'existence.

La poésie héroïque fut en elle-même le fruit de l'âge héroïque, comme la poésie chevaleresque celui de l'âge chevaleresque. Le tableau qu'Homère lui-même fait de cette période ne laisse à cet égard aucun doute. C'est la poésie, c'est le chant qui retentit aux fêtes des héros, et ce fut par le chant aussi qu'on célébra les fêtes des chevaliers. Mais plus le développement que cette poésie a obtenu fut brillant, plus il sera intéressant et nécessaire d'en reconnaître l'origine. Avant l'âge héroïque nous entendons déjà les noms de quelques poëtes, d'Orphée, de Linus et d'autres. Mais leurs hymnes (1) n'étant que des invocations et des éloges des dieux (comme nous devons le supposer), c'est à peine si entre ces hymnes et la poésie héroïque il y eut quelque ressemblance; cependant la transition entre eux fut possible, et elle s'effectua depuis que l'on célébra dans les hymnes les faits des dieux (2). Ces hymnes, d'après

(1) Ce sont les hymnes que nous appelons « les hymnes orphiques. » Voyez avant tout PAUSANIAS, IX, p. 770, et l'ancien hymne dans Stobée. Voyez STOB. *Eclog.* I, p. 40, ed. Heeren.

(2) Les hymnes homériques nous en offrent une preuve.

ce que nous en savons, prirent un caractère narratif, soit que les fables représentassent les faits des dieux, soit ceux des hommes.

« C'est par la poésie que les exploits des hommes et des dieux sont célébrés (1) ». Dans les poésies de Démodocus et de Phémius les sujets sont choisis quelquefois parmi les dieux, quelquefois parmi les héros, aussi bien l'amour d'Ares (Mars) et d'Aphrodite (2) que les exploits des héros troyens. C'est à cette période que prit naissance cette classe de poëtes qui chantaient les hauts faits des héros. Ils formaient une véritable classe de la société, et jouissaient de la même considération que les héros eux-mêmes (3). Leurs poésies étaient un don des dieux; c'était la Muse ou Jupiter même qui leur donnait l'enthousiasme et leur dictait ce qu'ils devaient chanter (4). Il est donc probable, selon cette idée, que leur poésie en général était improvisée; du moins, dans certains cas, le doute n'est pas possible. Ulysse, par exemple, donne à Démodocus (5) le sujet de ses chants; celui-ci, lorsque l'enthousiasme l'inspire, commence aussitôt à la manière des improvisateurs

(1) *Odyss.*, I, 338.
(2) *Odyss.*, VIII, 266.
(3) *Odyss.*, VIII, 483. Démodocus est appelé un héros.
(4) *Odyss.*, VIII, 73, et I, 348.
(5) *Odyss.*, VIII, 499.

modernes : mais nous ne voulons point affirmer que l'on improvisât toujours; certains chants devinrent naturellement les chants favoris et vécurent dans la mémoire des poëtes, tandis qu'une foule d'autres créations du moment se perdirent pour toujours. Mais nécessairement il y eut une certaine richesse de chants; les rhapsodes les modifièrent souvent, car tout ce qui était nouveau, avait le charme (1) d'attirer l'attention. Les chants qui, les plus nouveaux, retentissent parmi les hommes sont ceux-là qui les célèbrent le mieux. On ne chantait jamais sans l'accompagnement d'un instrument. Le rhapsode avait son luth, sur lequel il commençait une sorte de prélude qui aidait à l'inspiration (2). Sa voix tenait probablement le milieu entre le vrai chant et le récit; on n'entendait pas la mélodie, mais les mots; le rapsode devait donc se faire bien comprendre. Il est difficile de s'en faire une idée dans des pays où rien de semblable n'exista; mais celui qui aurait entendu les improvisateurs italiens, se représenterait facilement un Démodocus et un Phémius. Quelque incomplètes et obscures que soient nos idées sur la poésie héroïque de ces temps reculés, nous pouvons néanmoins la carac-

(1) *Odyss.*, I, 352.
(2) Ἀναβάλλεσθαι. *Odyss.*, VIII, 266.

tériser de la manière suivante. 1° Les rhapsodes furent en même temps poëtes; ils chantèrent leurs propres œuvres; rien ne prouve qu'ils aient chanté celles d'un autre. 2° Ces poésies mêmes furent ou la création immédiate de leur enthousiasme, ou la reproduction de leur mémoire. Dans le premier cas, ils furent des improvisateurs, et dans le dernier, demi-improvisateurs au moins, car il faut se le rappeler, dans ces temps on n'avait point l'idée de conserver les poésies par l'écriture. Il est vrai que la poésie épique des Grecs ne s'arrêta pas à l'improvisation; mais elle y prit sa source, et ce fait nous paraît très-vraisemblable. Enfin, quoique les chants soient quelquefois accompagnés d'une danse mimique, on n'attribue jamais au rapsode aucun geste de pantomime, car la représentation mimique était exécutée par des danseurs. Le chant épique et la danse mimique pouvaient donc se trouver réunis, sans que cette réunion fût indispensable, et probablement elle n'avait lieu que dans la représentation d'une certaine partie de la mythologie (1). Cependant, elle était naturelle sous le ciel du Midi, et maintenant encore la danse mimique ne demande pas, comme chez nous, une mélodie, une cadence bien marquée.

(1) Comme les amours de Mars et de Vénus. *Odyss.*, VIII.

Si le rhapsode l'indiquait par son luth, c'était tout ce dont les danseurs avaient besoin.

Cette poésie héroïque fut si intimement liée à la vie sociale, que dans les palais des princes on l'associait toujours aux plaisirs de la table, et elle se propagea sans doute dans toute la Grèce. Nous l'entendons dans les îles des Phéaciens comme dans le palais d'Ulysse et de Ménélas. Il est vrai que les poëtes ne firent jamais partie des *agones* lyriques et musicaux; mais l'émulation était déjà si grande, que quelques-uns d'entre eux croyaient avoir atteint le terme même de la poésie; c'est ce que nous apprend la fable de Thamyris de Thrace qui entra en lutte avec les Muses elles-mêmes, et fut privé pour cette témérité de la lumière des yeux et de l'art de la poésie (1). Les colonies propagèrent la poésie héroïque sur les côtes d'Asie. Car si l'on se rappelle que cette colonisation eut lieu dans la période héroïque, et que des fils et des petits-fils des princes dans le palais desquels cette poésie avait retenti, à Argos et à Mycènes (2), furent à la tête des colons, ce fait n'aura plus rien de douteux ou d'invraisemblable.

Mais que cette poésie se soit développée dans

(1) *Iliad. Cat. nav.* 102.
(2) Comme Oreste et ses successeurs.

toute sa splendeur et ait atteint la hauteur, l'étendue à laquelle elle est véritablement arrivée, c'est ce qui devait sembler impossible; et néanmoins cela est arrivé : Homère apparaît. L'histoire de ce poëte et de ses œuvres se perd dans une obscurité douteuse; il en est de même de plusieurs des premiers génies du genre humain, parce qu'ils sont nés dans la nuit des temps. Comme le Nil, la poésie féconde, fertilise et se propage dans les pays et chez les peuples; mais la source en est aussi inconnue que la source du Nil.

Les limites de nos recherches ne nous permettent pas d'entrer dans les discussions spéciales qui déjà probablement ont été poussées sur ce point aussi loin que la critique le peut avec les moyens qui nous restent (1). Le reproche de crédulité ne peut du moins atteindre nos savants, car sur ce poëte ils ont tout mis en doute, jusqu'à son existence. Lorsqu'on eut une fois commencé à examiner l'ancien édifice de la tradition, aucune des bases sur lesquelles il était fondé ne put échapper à l'examen.

Le résultat général de ces savantes recherches est que toute l'ancienne tradition avait plutôt

(1) Voyez les *Comment.* de Heyne sur le dernier livre de l'Iliade; et les *Prolegg.* de Wolf.

le caractère de la fable que de l'histoire positive. Mais où trouver les limites de la tradition et de l'histoire? Sur cette question les voix resteront toujours partagées. Mais admettons en principe qu'il ne faut pas chercher à pénétrer au delà de ce que nous présente la nature même de la question. Si la période des mythes est pour l'histoire un temps d'obscurité, pourquoi lui demander une pleine lumière? Les créations du génie portent toujours un cachet miraculeux, car leur naissance même échappe à notre vue, et quand même l'histoire ne nous abandonnerait pas, nous ne pourrions jamais expliquer comment l'Iliade et l'Odyssée ont été créées, puisque l'art de la création reste le secret du poëte. Mais comment un poëte épique a-t-il pu s'élever dans telle ou telle circonstance, comment a-t-il pu devenir ce qu'il est pour sa nation et pour la postérité? c'est une question que nous pouvons discuter et même résoudre d'une manière satisfaisante.

L'âge d'Homère tombe, selon toute vraisemblance, vers l'époque du premier développement des colonies ioniennes (1). Alors, les circonstances extérieures d'une vie sociale qui

(1) On présume généralement qu'Homère a vécu un siècle après l'établissement de ces colonies, c'est-à-dire 950 avant J. C.

aimait et cultivait la poésie et les chants, et de plus une contrée si favorisée par la nature, offrirent au poëte un vaste champ; ce fait est évident et n'admet pas de discussion. Mais l'esprit du temps vint encore fournir, et cela de préférence au poëte épique, quelques autres avantages que nous croyons devoir signaler à nos lecteurs. Le mythe, toujours en honneur, n'avait rien perdu de son éclat. Grâce à l'expédition troyenne et aux poëtes antérieurs, les mythes avaient reçu un tel développement, que la poésie nationale y puisait les sujets les plus brillants. Si les héros des temps passés n'avaient eu d'intérêt que pour leur tribu, les héros de la guerre de Troie au contraire devinrent, par cette expédition générale, à laquelle participa la Grèce entière, les héros de toute la nation; leurs exploits, leurs malheurs excitèrent un intérêt général. Ces exploits, ces événements avaient déjà été célébrés par d'autres poëtes, ce qui fait que dès cette époque, toute cette histoire portait le caractère poétique qui la distingue.

Le mythe même demande toujours du temps avant d'être mûr pour l'épopée. Les chants de Phémius et de Démodocus furent les premiers essais; ils se sont perdus, comme les premiers chants sur les exploits des chevaliers de la croisade. Ce ne fut que trois siècles après la perte

de la terre sainte que naquit un poëte, qui célébra dignement la gloire de Godefroy : Hector et Achille étaient peut-être déjà depuis bien longtemps descendus chez les morts, quand le chantre de Méonie leur donna l'immortalité.

Mais dans cette période, non-seulement la matière poétique s'était amassée pour la poésie, mais la langue s'était formée pour elle : ni dans les mots, il est vrai, ni dans les constructions, elle n'était liée par des formes grammaticales, mais depuis des siècles, cultivée par les poëtes, elle était devenue langue poétique. Il semblait presque plus facile de parler en vers qu'en prose, et les formes mêmes de l'hexamètre (1), dont se servait la poésie héroïque, étaient, de toutes, les plus simples et les plus naturelles. Elles s'offraient volontiers au poëte, et il n'exista jamais peut-être une langue dans laquelle l'enthousiasme poétique pût s'exprimer avec plus de liberté et plus de facilité.

Si dans de telles circonstances, au milieu d'un peuple aussi merveilleusement organisé que les Ioniens pour la musique et la poésie, un grand génie poétique s'éleva, il est permis d'en conclure que cet âge a dû lui être très-favorable; mais les productions de ce génie

(1) La métrique du vers hexamètre est plus facile que celle de l'*ottava rima* des improvisateurs italiens.

sublime n'en restent pas moins grandioses et dignes de la plus haute admiration. Mais il se présente ici deux questions absolument étrangères aux idées de notre temps et difficiles à expliquer : Comment un poëte a-t-il pu concevoir l'idée d'un aussi vaste ensemble que celui que nous offrent l'Iliade et l'Odyssée, et comment a-t-il pu exécuter cette idée et créer une œuvre de cette étendue? Comment, enfin, cette œuvre même, sans l'écriture, a-t-elle pu parvenir à la postérité?

Quant à la première question, la critique a tenté de démontrer, et elle a démontré en effet, que ces poëmes, et spécialement l'Iliade, ne forment pas un ensemble comme on l'a cru bien longtemps, mais que des parties notables y ont été interpolées ou ajoutées; aussi ne croyons-nous plus que ces deux poëmes soient sortis des mains du poëte aussi complets et aussi finis que nous les possédons aujourd'hui. Mais lors même qu'ils auraient été plus ou moins interpolés, il restera toujours une action principale, qui, quoique interrompue par des épisodes, n'a pu être créée successivement, et qui ne nous permet pas de regarder chacun de ces poëmes comme une réunion de différentes rhapsodies. C'est sans doute un progrès gigantesque, que d'élever l'épopée à l'unité d'action; mais c'est là

justement le mérite propre et l'œuvre puissante du génie (1). La poésie doit à Homère ce que l'histoire doit à Hérodote.

Mais voici la question la plus difficile à résoudre : Comment des ouvrages de cette étendue ont-ils pu être conçus, exécutés et conservés sans l'écriture? Notre intention n'est pas de répéter ce que d'autres ont déjà dit : qu'une classe de rhapsodes, vouée exclusivement à ce genre d'occupation, devait aussi avoir plus de facilité à retenir des chants de longue haleine; et que même, plus tard, lorsque ces chants étaient écrits, comme nous l'apprenons par le Ion de Platon, les rhapsodes récitaient à volonté, par cœur, les épisodes qu'on leur demandait. Mais qu'il nous soit permis de rappeler un exemple que nous offre l'histoire moderne, et qui prouve que des poëmes, même d'une plus grande étendue que ceux de l'Iliade et de l'Odyssée, vivent et peuvent vivre dans la mémoire et se conserver par la voix d'un peuple. La Dsangaria des

(1) On dit aussi que l'unité d'un si grand poëme, quand même la conception et l'exécution en eussent été possibles, devenait inutile; car il était impossible de le chanter tout entier. Mais on pouvait chanter les différentes rhapsodies successivement en plusieurs jours. La poésie dramatique nous offre dans ses tétralogies un exemple pareil. Le génie poétique des Grecs rendit possible ce qui nous paraît inadmissible.

Kalmoucks (1) surpasse autant par son étendue les épopées d'Homère qu'elle leur est inférieure par sa valeur poétique; et néanmoins elle se conserve tout entière dans la mémoire de ce peuple qui ne connaît pas l'écriture. Or, les chants populaires sont généralement la dernière chose que la nation conserve par l'écriture; comme ils sont dans la mémoire de tous, ils n'ont pas besoin d'être écrits.

A quelque opinion qu'on s'arrête sur l'origine de ces poëmes, soit qu'on les attribue à un ou à plusieurs auteurs, on ne peut douter qu'ils n'appartiennent à une époque généralement appelée l'époque homérique. Le grand point, pour nous, c'est de les avoir. L'influence qu'ils exercèrent sur la nation et sur la postérité reste toujours la même, quelle que soit d'ailleurs l'hypothèse que nous admettions sur leur origine et leur composition.

C'est Homère qui a fait des Grecs le peuple poétique par excellence ; c'est lui qui a créé

(1) Voyez B. Bergmann's *Nomadische Streifereien unter den Kalmüken*, vol. II, p. 213 et sqq. L'Homère des Kalmoucks vivait dans le siècle passé. On dit qu'il a fait 360 rhapsodies. Chacun des rhapsodes (Dschangartschi) savait jusqu'à vingt rhapsodies par cœur. M. Bergmann nous en a communiqué une dont l'étendue est presque aussi grande que celle d'une rhapsodie homérique ; en sorte que le rhapsode kalmouck pouvait répéter par cœur un poëme, pareil en étendue à l'Iliade ou à l'Odyssée.

un des traits les plus saillants de leur caractère national. Aussi nul autre poëte n'a eu autant d'influence sur son peuple que lui. Des prophètes, des législateurs, des sages ont formé le caractère d'autres nations; celui des Hellènes fut en partie l'œuvre du poëte, et ce type, même dans sa dégénération, ne s'effaça jamais. Aussi lorsque plus tard, parmi les Grecs, des législateurs et des sages apparurent, l'œuvre d'Homère était déjà accomplie, et les sages se joignirent au peuple pour rendre hommage à son génie supérieur. Il avait exposé aux yeux de la nation un tableau dans lequel ils voyaient représenté le monde des dieux et des héros, comme celui des faibles mortels. Sa poésie sortit de la source la plus pure, de ce qu'il y a de plus vrai dans les sentiments de l'homme; de l'amour du fils, de l'épouse, de la patrie, et de cet amour de la gloire, qui l'emporte sur tout le reste : inspiration d'un cœur vraiment pur et noble, elle pénètre aussi tous les cœurs qui nourrissent les mêmes sentiments. Génie immortel! s'il t'est permis de planer de ton Élysée sur le genre humain, si tu peux voir les peuples des côtes asiatiques jusqu'à la forêt Hercynienne accourir à cette source divine que la puissance miraculeuse de ta poésie a fait jaillir, de même que la verge de Moïse ouvrit la source du désert, s'il t'est ac-

cordé d'abaisser tes regards sur tout ce que tu as provoqué de grand et de noble sur la terre, ô véritable immortel! n'importe où ton âme sublime ait trouvé sa demeure, que te faut-il de plus pour ton éternelle félicité!

Dès qu'une écriture existe, dès qu'on l'emploie pour conserver les poésies, enfin dès qu'une littérature poétique s'est déjà développée, dès lors la Muse a perdu la force de sa jeunesse. Elle peut encore produire des chefs-d'œuvre; mais la poésie privée du récit n'a plus qu'une influence secondaire. Il est donc à croire que la cause de l'immense influence des chants d'Homère consista précisément en ce que pendant longtemps ils ne furent pas écrits. De cette manière, ils pénétrèrent dans la mémoire et dans l'esprit du peuple. Si nous connaissions mieux les formes de la vie sociale dans les villes ioniennes, nous pourrions aussi mieux juger de l'influence de la poésie. Mais il est plus que probable que les rhapsodies homériques y furent aussi, comme en Grèce même, chantées aux fêtes et dans les assemblées publiques. Cette habitude fut si profondément enracinée dans la nation, qu'elle existait encore dans les temps où on possédait déjà les manuscrits de ces poëmes, et que chacun les pouvait lire. On n'a qu'à se rappeler ce que Ion le rhapsode dit à So-

crate (1) : « Je vois l'auditoire quelquefois pleurer, quelquefois s'élever brusquement, et comme étourdi? » Si les rhapsodes, à une époque où ce qu'il y a de vraiment divin dans l'art s'était déjà perdu (car ils chantaient pour de l'argent), pouvaient encore produire un effet pareil, combien plus grande doit avoir été leur influence dans leurs temps les plus beaux!

Depuis Homère, des changements inévitables s'opérèrent dans la condition de la classe des rhapsodes; les traces s'en sont conservées. Ceux qui avaient originairement chanté leurs propres poésies commencèrent à chanter celles des autres. Dans l'Asie grecque, et spécialement à Chios (2), où l'on dit qu'Homère a demeuré, on vit se former des écoles de rhapsodes, qui datent déjà de l'antiquité la plus reculée, et qui étaient connues sur le nom d'écoles des Homérides. Si les parents d'Homère furent les seuls qui dans l'origine appartenaient

---

(1) Plat. *Op.*, IV, p. 190.

(2) Selon le passage bien connu de l'hymne en l'honneur d'Apollon dans Thucydide, III, 104 :

« Un homme aveugle; il demeure dans la rocheuse Chios,

« Et ses chants sont connus de tous les mortels. »

Si cet hymne n'est pas d'Homère, il date néanmoins d'une époque voisine de ce poëte; on ne peut mettre en doute que la tradition qui s'en est conservée ne remonte à une très-haute antiquité.

à cette école, c'est là une question indifférente; plus tard, ce nom d'Homérides s'attacha à tous les rhapsodes qui chantaient les poésies homériques et celles que l'on attribuait à Homère. Ils se distinguent donc des rhapsodes antérieurs en ce qu'ils ne chantaient pas leurs propres compositions, mais celles d'un autre; et ce changement fut causé, quoique involontairement, par Homère lui-même. Nous trouvons aussi dans le développement progressif de la vie républicaine une autre cause du changement dans la position des rhapsodes, qui ne pouvait être favorable à l'art. Si dans les villes libres il y avait encore des maisons de riches citoyens, et même des portiques publics où ils pouvaient chanter, il n'y avait plus de palais de héros ni de rois pour les accueillir (1).

Quelque peu de confiance que nous ayons dans les histoires de la vie d'Homère, par Hérodote et par d'autres, il est incontestable que son existence personnelle ne fut pas des plus heureuses. La fortune traita mieux ses poëmes, qui s'étaient propagés déjà un siècle après lui dans l'Asie Mineure, et même par les soins de Lycurgue jusque dans le Péloponnèse. Un grand nombre de poëtes

(1) Les portiques publics s'appelaient λέσχαι. On se rappelle un phénomène semblable au moyen âge; à la poésie chevaleresque succéda la poésie des Meistersänger.

vinrent après Homère; mais leurs ouvrages, sans exception, se sont malheureusement perdus dans les siècles de barbarie (1). Un étrange hasard nous a conservé quelques-uns des sujets qu'ils ont traités (2). Quoique ces poëtes ne fussent connus dans l'antiquité que des lettrés et qu'ils ne soient jamais devenus des poëtes nationaux, leurs ouvrages, dont il ne nous reste que les noms et les titres, nous prouvent que la poésie épique s'était répandue dans toute la nation. Lorsque la langue épique fut une fois formée par Homère, elle resta pour toujours la langue consacrée à ce genre de poésie; de manière que les ouvrages des poëtes postérieurs, d'un Nonnus et d'un

---

(1) Les poëtes cycliques (Κυκλικοί), qui traitaient tout le cycle de la mythologie, et spécialement les traditions troyennes. Voyez *Excurs.* I. *ad Æneid.*, II. ed. Heynii.

(2) Dans la *Chrestomatie* de Proclus. Les poëmes sont les suivants : 1° La *Cypria*, probablement par Stasinus de Chypre. Elle contenait en 11 livres les événements de la guerre de Troie avant l'instant où commence l'Iliade. 2° L'Éthiopis d'Arctinus de Milet, contenant l'expédition et la mort de Memnon. 3° La petite *Iliade* de Leschès de Mitylène, contenant le combat d'Ajax et d'Ulysse. 4° La *destruction de Troie* (Ἰλίου Πέρσις) d'Arctinus, en deux livres. 5° Les *Retours des Héros* (νόστοι) d'Augias, en 5 livres. 6° La *Télégonie* d'Eugammon, contenant les exploits d'Ulysse après son retour, en deux livres. On voit que l'étendue de ces poésies ne fut pas si grande que celle de l'Iliade et de l'Odyssée; mais les auteurs, quoique peut-être moins anciens qu'Homère, vécurent dans un temps où l'écriture était encore inconnue.

Quintus, pourraient facilement nous tromper; et si d'autres témoignages ne nous restaient pas, nous aurions été tentés de les faire remonter de quelques siècles. L'empire qu'exerça la langue homérique sur ce genre de poésie s'est fait sentir bien longtemps après. Malgré tous les progrès et tous les changements de l'idiome grec, les anciennes idées ne vieillirent pas et se conservèrent concurremment avec les formes nouvelles, au grand avantage de la langue et de la nationalité. L'esprit d'Homère se maintint avec la langue homérique, comme nous le voyons jusque dans les dernières poésies épiques de la nation grecque.

Mais son influence se montra encore plus décisive sur le caractère de sa nation que sur la langue et la poésie. L'âge héroïque, représenté dans Homère par sa poésie brillante, donna à l'artiste plastique, comme au poëte dramatique, les sujets de leurs chefs-d'œuvre, et devint une source inépuisable pour la poésie et les arts. Mais quittons ce sujet intéressant, vu qu'il est hors des limites de notre ouvrage, et abordons une autre question, celle de l'influence d'Homère et des poëtes épiques sur la civilisation politique du peuple grec.

Il est une chose digne de remarque, c'est que dans la Hellade, ce furent principalement des lé-

gislateurs qui favorisèrent et propagèrent la conservation des chants homériques. Lycurgue fut le premier qui les répandit dans le Péloponnèse. Solon les crut si importants pour sa législation, qu'il fit des lois à ce sujet, et il est probable que ce fut lui qui fixa l'ordre des rhapsodies selon l'enchaînement naturel, d'après lequel les rhapsodes devaient les déclamer. C'est ainsi qu'il avait préparé l'œuvre de Pisistrate, qui, au dire de l'antiquité, illustra son nom en classant les chants d'Homère et en les transmettant à la postérité au moyen de l'écriture (1).

Il est évident, d'après la législation de Solon, que les législateurs ne prenaient pas ce soin seulement par amour de la poésie, mais encore parce qu'ils y entrevoyaient un rapport avec leur politique. Il est étonnant sans doute, selon les idées modernes, que le fondateur d'une démocratie ait autant protégé la propagation des œuvres d'un poëte dont les principes étaient en opposition directe avec ses maximes politiques :

Οὐκ ἀγαθὴ πολυκοιρανίη, εἷς κοίρανος ἔστο
Ἑις βασιλεύς;

et dont les ouvrages, comme nous l'avons déjà

(1) Voyez les preuves de cette opinion dans Wolf. *Prolegg.*, p. 139, etc.

remarqué, ne donnaient point d'appui au républicanisme. Mais leurs vues n'étaient pas si étroites. Ils ne voulaient point que leurs institutions et leurs lois fussent immédiatement approuvées par le poëte; ils ne voulaient qu'enthousiasmer leur peuple pour tout ce qui était grand et noble. La poésie et la musique leur semblaient offrir les principaux moyens d'influence sur la civilisation intellectuelle d'une nation. Et si cette civilisation était le seul but de leurs législations, quelle importance ne devait pas avoir un poëte dont les chants retentissaient à chaque fête et à chaque assemblée nationale! Ce grand fonds de sagesse pratique déposée dans ces poésies, par lesquelles la jeunesse commence, et dont le vieillard se réjouit, ne pouvait échapper à un Solon qui fut lui-même un poëte moral. Aussi ne craignit-il point que les traditions mythologiques pussent nuire à la moralité publique; motif qui détermina Platon à bannir les poëtes de sa république; car Homère, comme nous l'avons déjà dit, n'avait pas représenté ses dieux comme autant d'idéalités que l'on devait imiter. Ses chants offraient au peuple une source inépuisable de principes de sagesse, et l'entretenaient dans l'amour de tout ce qu'il y a de noble et de grand. Les avantages immenses qui en résultèrent furent de conserver dans la nation un noble cou-

rage, et le sentiment de la liberté et de l'indépendance. Aussi les législateurs ne se trompèrent pas en croyant qu'un peuple, dont la civilisation est basée sur l'Iliade et sur l'Odyssée, ne serait pas facile à asservir.

CHAPITRE VII.

ÉLÉMENTS CONSERVATEURS DE LA NATIONALITÉ GRECQUE.

Quoique divisé dans sa patrie même et disséminé dans des contrées étrangères, le peuple grec s'est toujours regardé comme une nation. Le caractère du Grec ne se perdait jamais, en quelque lieu qu'il vécût; le citoyen de Massilie (Marseille) et de Byzance le conservait aussi bien que celui de Sparte et d'Athènes. Le nom de *barbare*, synonyme seulement d'*étranger*, renferme encore une autre idée qui avait pénétré dans l'esprit de tout le peuple grec : c'était l'idée qu'il avait de la supériorité de sa civilisation. Ce ne fut pas cet orgueil national grossier de ceux qui détestent l'étranger parce qu'il est étranger; car, bien que ce sentiment d'une nationalité supérieure se manifestât quelquefois d'une manière injuste, il découlait pourtant d'une source pure et légitime.

Mais cette civilisation supérieure ne pouvait pas rester par elle-même et par elle seule le lien

général de l'esprit national, car elle variait à l'infini parmi les peuples divers dont se composait la Grèce. On avait donc besoin de quelques signes, de quelques liens extérieurs. Ces signes furent : la langue et certaines institutions, consacrées par la religion.

Quelque différents que fussent entre eux les dialectes des Hellènes, non-seulement ceux des tribus entières, mais même des villes voisines (1), les différents peuples se reconnurent toujours par leur langue comme une nation, comme des branches de la même grande famille. Le mot βαρβαρόφωνοι (2) (ceux qui parlent une autre langue) signifie déjà dans Homère les peuples non helléniques, quoiqu'il n'y eût pas encore de nom général pour sa nation. Quelque naturel et quelque indissoluble que soit le lien que donne la conformité du langage, l'unité nationale demande néanmoins un lien plus fort et plus étroit. La langue ne doit pas être seulement le moyen de se faire comprendre réciproquement, comme cela a lieu chez les barbares; il faut encore qu'il y ait en elle quelque chose qui soit regardé comme un bien commun, également cher à tous, comme une

(1) Voyez Hérodote sur les dialectes des villes grecques de l'Asie Mineure, I, 142.

(2) *Il.*, II, 867.

propriété nationale, c'est-à-dire, les productions des poëtes et des écrivains doivent être connues et admirées de tout le monde; car ce sont elles seulement qui donnent à la langue une valeur nationale. Elles peignent l'esprit, l'idée et le sentiment de la nation qui s'y reconnaît, pour ainsi dire, comme dans un miroir, et qui voit la gloire littéraire léguée aux générations à venir. Ces productions ne sont pas seulement le fonds commun national, auquel peuvent participer tous ceux qui parlent la même langue, elles sont encore la propriété, et la plus noble, la plus impérissable de la nation (1). C'est là un nouveau lustre attaché aux noms d'Homère et des poëtes qui lui succédèrent. Leurs poésies, entendues, admirées par tous ceux qui parlaient la langue hellénique, rappelaient aux habitants de l'Hellade, comme à ceux de l'Ionie et de la Sicile, qu'ils étaient frères. Si nous regardons la longue chaîne de générations, pendant lesquelles Homère et les Homérides furent presque le seul bien commun des Hellènes, on peut se demander si sans les chants de ces poëtes les Hellènes seraient restés nation. La poésie

(1) Voyez mon traité : *Sur les moyens de conserver la nationalité des peuples vaincus.* — *Œuvres historiques*, vol. II, p. 1.

nationale avait serré le lien qui unissait les Grecs, mais ce lien se fortifia encore par un autre, celui de la religion (1).

Quoique la religion des Hellènes différât des religions de l'Orient par cela même qu'elle n'était ni basée sur des livres sacrés ni liée à certaines doctrines, et qu'elle ne pouvait donc pas réunir la nation par le même symbole de foi, elle trouva cependant un lien accidentel dans le culte extérieur des dieux. Mais chez une nation qui n'a ni une caste, ni un corps de prêtres, la religion ne pouvait être attachée à des formes distinctes et fixes comme chez d'autres peuples. Si les temples d'Olympie, de Delos, de Delphes, peuvent réellement passer pour des temples nationaux, ils le furent à d'autres titres que chez les Juifs et les Égyptiens : ils le furent grâce à certaines circonstances et au libre choix de la nation, et c'est là peut-être ce qui rendit leur influence plus grande et plus sûre. Ce fut sous la protection de ces sanctuaires que le fruit de la civilisation germa et mûrit, mais d'une autre manière qu'en Égypte et en Éthiopie. Les fêtes nationales des Grecs, leurs oracles et leurs assemblées des Amphictyons portent aussi

(1) Et les Grecs de nos jours seraient-ils encore une nation sans leur poésie et leur littérature?

un cachet particulier, et diffèrent essentiellement des institutions analogues qu'on trouve chez les autres peuples. Il est certain que, de tous les sanctuaires, les plus anciens doivent être ceux qui se sont rendus célèbres par leurs oracles. De ce nombre furent, au témoignage unanime des Grecs, Dodone et Delphes (1). Olympie eut aussi originairement son oracle, mais les deux premiers, et principalement celui de Delphes, s'élevèrent tellement au-dessus des autres, qu'on les regardait comme les seuls oracles nationaux (2). Je laisse à d'autres les recherches spéciales sur la nature de ces institutions; la seule question qui doit nous occuper ici, c'est de savoir comment l'esprit et l'unité nationale purent se conserver par ces oracles. Ce furent dans le principe des institutions sinon exclusivement, du moins principalement helléniques; car quoique des étrangers, comme les Alyattes (3), aient dans certains cas consulté l'oracle de Delphes et de Dodone, la différence seule de la langue (la pythie ne parlait que grec) était suffisante pour

(1) Strab., VIII, p. 542.

(2) Le nombre des oracles grecs fut très-grand. Nous en connaissons à peu près 50; voyez Bulenger, *de Oraculis et Vatibus* dans le *Thes. Ant.* Gron., vol. VII; Olfried Müller. *Les Doriens*, l. I, p. 199 et suiv.

(3) Hérodote, I, 9.

exclure tous les barbares. Plus tard ces oracles resserrèrent le lien entre la politique et la religion. Leur grande influence sur la politique, et principalement dans les États doriens, est trop connue par l'histoire, pour que nous ayons besoin d'en citer des preuves. Il est vrai que depuis les guerres avec les Perses leur influence diminua considérablement. Si ce fut pour le bonheur ou le malheur de la Grèce, cela est difficile à décider. Mais, dans cette terrible et déplorable lutte intestine entre les Spartiates et les Athéniens, si les oracles avaient pu parvenir à concilier ces deux peuples, que de maux auraient été épargnés à la Grèce! Néanmoins tout ce qui concerna le temple de Delphes fut toujours regardé comme affaire générale de la nation hellénique; et même lorsque l'ancienne croyance céda devant l'incrédulité, la politique trouva dans la violation du sanctuaire, le prétexte d'une guerre civile qui coûta à la Grèce sa liberté (1).

---

(1) Sur les oracles en général, et sur ceux de Delphes et de Dodone spécialement, voyez les ouvrages que j'ai cités dans ma note au chap. II; sur les jeux et les fêtes, voyez P. Fabri *Agonisticon sive de Re Athletica Ludisque Veterum* libri III; Ludg. Bat. 1592. Dans Gron. *Thes.* VIII; E. Corsini *Dissertationes agonisticæ*, Flor. 1747; — Manso, *Ueber den Antheil der Griechen an den Olymp. Spielen*. Bresl. 1792.; — J. H. Krause, *Olympia od. Darstellung der grossen Olymp. Spiele*. Wien, 1838. Sur les jeux

Parmi les nombreuses fêtes que les villes grecques célébraient, quelques-unes, par des causes inconnues, et probablement par l'effet du hasard, devinrent de vraies fêtes nationales. Les étrangers pouvaient y assister comme simples spectateurs, mais les Hellènes seuls pouvaient y prendre une part réelle comme acteurs (*agonistes*). Mais ce droit, dont jouissaient aussi les colonies les plus éloignées au même titre que la patrie elle-même, fut toujours regardé par les Grecs comme un droit et une prérogative inaliénables et d'une valeur infinie. Des princes même attachèrent un grand prix à l'honneur de faire admettre leurs chars de course au cirque d'Olympie, ce que le grand roi des Perses tenta vainement. Outre les jeux Olympiques, les jeux Pythiens près de Delphes, les Néméens près d'Argos et les Isthmiens près de Corinthe furent rangés dans la même classe, ainsi que l'attestent les hymnes de Pindare. L'origine de tous ces jeux remonte à une période si reculée, qu'on l'attribuait aux dieux ou aux héros. (A l'époque d'Homère ils n'existaient pas encore, ou du moins ils n'étaient

---

isthmiens : Villoison dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscr.* XXXVIII; — Massieu, *Hist. de l'Acad. des Inscr.* V, p. 214; — *Dissen.* A. Boekh *ad Pind. Isthm. Nem. et Olymp.*; — Boekh dans son *Corp. Inscr.*, I. (*Note du trad.*)

pas très-célèbres, car il n'en parle point.) Ceux d'Olympie furent institués par Hercule pour célébrer son retour victorieux, et pour être des luttes ou *agones* de forces physiques; ceux de Delphes ne furent d'abord que des agones de poésie et de musique; ceux de Némée furent au commencement des agones funèbres; quant à l'origine des jeux Isthmiens, elle nous est racontée de diverses manières (1).

Mais quelles qu'aient été les causes de leur institution, ils devinrent des jeux nationaux; cela n'arriva, il est vrai, qu'à la longue, et nous nous tromperions, si nous voulions attribuer à des temps antérieurs ce que nous lisons, par exemple, sur les jeux Olympiques alors qu'ils étaient le plus florissants. Au contraire, les États où les agonothètes enregistraient ce qui concernait les agones, prouvent que leur développement ne fut que successif (2). Ils signalent les époques où ces divers jeux ou agones furent permis et reçus. Enfin quoique ce développement n'ait été que successif, il vint cependant un temps où ils furent jugés dignes d'être célébrés par un Pindare.

Ces fêtes et les jeux qui s'y rattachaient reçu-

---

(1) Voyez Schmidii *Prolegg. ad Pind.*; Potters, *Archéologie*, et Corsini *Dissertationes agonisticæ*.

(2) Voyez Pausan. *Eliac.*, l. V, 9.

rent donc un caractère national. Ils avaient quelque chose d'inhérent aux Hellènes, ce qui leur assurait de grands avantages. « C'est avec raison, dit Isocrate (1), que nous louons ceux qui ont institué parmi nous ces assemblées célèbres, parce que c'était introduire l'usage de nous réunir comme des alliés; là, nos inimitiés s'oublient; des vœux et des sacrifices communs nous rappelant notre affinité, resserrent nos liens d'amitié; nous y renouvelons d'anciens nœuds d'hospitalité, et nous en formons de nouveaux; là, l'homme ignorant a sa part comme l'homme éclairé. Dans ces assemblées générales des Hellènes en un lieu commun, les uns peuvent déployer leurs richesses, les autres regarder les agones; et personne n'y est inutile, chacun a ses jouissances, et tous se félicitent, les uns en voyant les efforts qu'on fait pour leur plaire, les autres en songeant que toute cette foule s'est assemblée pour assister à leurs *agones* (2). »

Ce qui nous est rapporté de la magnificence

---

(1) Isocrate, *Panegyr. Op.*, p. 49, Steph.

(2) On attribue à Pythagore la division de l'assemblée qui assistait aux jeux, et qu'il divise avec raison en trois classes, selon les trois grands penchants de l'âme humaine, Εἰς πανήγυριν οἱ μὲν ἀγωνιούμενοι, οἱ δὲ κατ' ἐμπορίαν, οἱ δέ γε βέλτιστοι ἔρχονται θεαταί. Voyez Diog. Laert., VIII, 8; — Menand. ed. Meinek, p. 166; — Cic. *Tusc.* V, 3; — Dio Chrysost. XXVII, p. 287 ed. Morell. (*Note du trad.*)

de ces jeux, et spécialement des jeux Olympiques, où la nation hellénique se montrait dans toute sa splendeur, nous en donne sans doute une haute idée. Mais c'était bien plutôt l'opinion que la réalité, qui donnait une valeur à la couronne des vainqueurs. La gloire du triomphe fut la plus grande à laquelle le Grec pût atteindre : elle n'illustrait pas seulement celui qui remportait la palme, mais son éclat rejaillissait sur sa famille et sur sa ville natale. « Une victoire à Olympie, dit Cicéron, illustrait le vainqueur autant que le consulat illustrait un consul romain. » Les tournois du moyen âge furent une institution en quelque sorte analogue ; mais la distinction établie entre les différentes classes de la société de ce temps fut cause qu'ils restèrent toujours les fêtes d'une certaine classe, et la naissance régla le droit d'y participer. Rien de pareil n'eut lieu chez les Grecs. Le dernier homme du peuple avait à Olympie le même droit, de prétendre à la couronne de l'olivier sacré, qu'Alcibiade et le tyran de Syracuse avec leurs chars magnifiques.

Le jugement exquis des Grecs dans toutes leurs institutions publiques (si nous les examinons avec quelque attention) s'est manifesté aussi dans les *agones*, car ils y donnèrent place à tout ce qui de sa nature était beau et digne de gloire : la force corporelle et la souplesse dans le pugilat, dans

la lutte et à la course; l'éclat que déployait la richesse aux courses de chars; le génie qui se montrait dans les luttes musicales (1), et bientôt aussi dans les autres productions de l'esprit. Le rhapsode comme le joueur de flûte, le poëte lyrique comme l'historien et l'orateur, y trouvèrent un champ de gloire. Ce ne fut pas toujours la concurrence qui les provoquait. Pindare chanta ses hymnes pour célébrer la gloire des vainqueurs, et Hérodote n'eut pas d'émule, lorsqu'il lut son histoire à Olympie. Rien de ce qui fut glorieux, grand ou noble, ne fut rejeté par les Hellènes; et c'est avec raison que l'on pouvait dire à Olympie ou à Delphes : Quel peuple que les Grecs (2)!

Les assemblées (3) que les Grecs nommèrent

---

(1) Les Grecs distinguèrent ἀγῶνες γυμνικοὶ et μουσικοί. L'idée de représenter dans les fêtes et par les *agones* aussi l'art plastique fut étrangère aux Grecs. (Pline cite un agone de peintres, XXXV, 35.)

(2) Voyez le traité sur les agones de musique des anciens, dans *Neue Bibliothek der schönen Wissenschaften*, vol. VII.

(3) Sur la fédération des Amphictyons, voyez Sainte-Croix, *des Anciens Gouvernements fédératifs*. Par. 1804. — Mitscherlich, *de Amphictyoniis Græciæ*. Gott. 1816. — Valois, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, III, p. 191. — T. W. Tittmann, *Uber den Bund der Amphictionen*, Berl. 1812. — *On the Council of the Amphictyons* dans le *Classical Journal*, T. XI, p. 149. — Petersen, *der Amphictyonische Forbund*, Kopenh. 1828. — Letronne, *Éclaircissements sur les fonctions des magistrats appelés Mnémons*, etc., dans les *Mém. de l'Inst.*, T. VI, 1822. — G. L. Backhoven, *de Concilio Amph. delph.* Amst. 1825.

(*Note du trad.*)

les assemblées amphictyoniques, semblent avoir exercé une plus grande influence sur l'unité politique. Ce furent des assemblées de plusieurs tribus ou de plusieurs villes auprès d'un temple commun, pour délibérer sur les intérêts du temple, ou même sur quelques autres affaires publiques. Aussi ce qui caractérisa les Amphictyonies (1), ce fut que toujours un temple ou un sanctuaire en était le centre; que plusieurs tribus ou plusieurs villes y participaient; que l'on y célébrait des fêtes et conséquemment des jeux, enfin, que toute cette assemblée générale des peuples, les membres de cette alliance avaient des représentants désignés par différents noms (Théores, Pylagores, etc.), qui se réunissaient pour délibérer sur les affaires. Nous ne pouvons juger ces institutions qu'après avoir parlé de l'origine des temples en Grèce.

Depuis que la vie municipale en Grèce s'était développée, depuis que les villes de la mère patrie et des colonies s'étaient enrichies par le commerce et l'industrie, la construction des temples devint un but important pour les diverses villes. Le luxe public s'attacha surtout à la construction des temples qui an-

(1) On écrit quelquefois Ἀμφικτίονες (ceux qui demeurent dans les alentours) et Ἀμφικτύονες, d'un ancien héros, Ἀμφικτύων, qui était, selon les traditions, fondateur de cette fédération.

noncaient la splendeur et la richesse de la ville à laquelle ils appartenaient. De cette sorte, la construction des temples devint une affaire d'honneur pour les villes, puisqu'ils étaient la manifestation de l'esprit public. Ce fut principalement après les guerres des Perses que s'éleva cette foule de temples dont nous admirons à présent les chefs-d'œuvre d'architecture jusque dans leurs ruines. Dans les anciens temps, au contraire, la construction d'un temple dépassait les moyens d'une seule ville, et devenait l'objet d'une entreprise commune de plusieurs tribus (1), ou au moins de plusieurs villes de la même tribu, qui avaient besoin d'un sanctuaire commun pour y célébrer les fêtes de la tribu.

Un tel sanctuaire fut toujours regardé comme un centre de réunion : on y délibérait sur tout ce qui était intérêt commun, sur l'administration des biens et des propriétés du temple et sur les fêtes communes : ce motif suffisait pour que les villes ou tribus y envoyassent leurs représentants. Mais chez un peuple où tout se développe librement, où rien ne se lie par des formes bien déterminées, il était dans la nature des choses que l'on délibérât aussi sur quelques autres af-

(1) Voyez Pausanias sur le temple de Delphes, X, p. 810.

faires publiques. Ces assemblées devinrent donc des réunions politiques, sans que l'on y attachât dans le commencement l'idée de la fédération, qui en fut quelquefois le résultat. Nous trouvons de pareilles Amphictyonies et dans la Grèce et dans les colonies (1). Leur origine, en général, remonte à une période très-ancienne, celle qui précéda l'établissement des constitutions républicaines et municipales. Car le nombre des membres qui composaient ces Amphictyonies était généralement déterminé d'après le nombre des tribus, et non d'après celui des villes. Cette sorte de représentation par tribu fut une des causes principales qui leur firent perdre leur importance dans le temps où les institutions républicaines se développèrent. A l'époque la plus florissante de la Grèce, la plupart de ces

(1) On trouve l'énumération de ces Amphictyonies dans SAINTE-CROIX, *des Anciens Gouvernements fédératifs*, p. 115. Il y avait une Amphictyonie à Onchestus en Béotie, près d'un temple de Neptune; en Attique; à Corinthe sur l'isthme près du temple de Neptune; sur l'île de Calauria près d'Argos; une autre en Argolide près du célèbre temple de Junon (Ἥραιον); en Élide près d'un temple de Neptune. Il y en avait aussi dans les îles grecques, par exemple, en Eubée près du temple de Diane Amaurusia; à Delos, près d'un temple d'Apollon (πανήγυρις ἰονικὴ); en Asie Mineure, à Mycale le πανιονιόν pour les Ioniens; le temple d'Apollon Triopius pour les Doriens, le temple de Grynæus pour les Éoliens (?). Même les peuples voisins en Asie, les Cariens et les Lydiens, eurent de pareilles institutions.

Amphictyonies n'étaient que des coutumes antiques, dont on ne parlait que rarement; ou bien elles étaient devenues des formes mortes, dont rien n'existait plus que les fêtes qui s'y rattachaient. Il n'en pouvait être autrement depuis que les anciennes institutions de tribus avaient fait place aux constitutions libres des villes, depuis que chaque ville élevait ses temples. Néanmoins une de ces Amphictyonies atteignit un plus haut degré d'importance, et la conserva longtemps, en sorte qu'on l'appelait l'Amphictyonie par excellence; ce fut celle de Delphes ou des Thermopyles (1). Selon les idées générales que nous avons émises sur ces institutions, nous ne pouvons supposer que cette Amphictyonie soit devenue un lien commun pour toute la nation prise en général, ni qu'elle ait réuni tous les États helléniques dans un corps politique. Mais comme elle a néanmoins exercé une grande influence sur l'esprit et sur l'unité de la nation, nous sommes obligé de lui accorder une attention plus particulière.

Strabon a déjà dit (2) qu'il ne connaissait pas

---

(1) Selon Strabon, IX, 643, il paraît que les députés se rassemblèrent aux Thermopyles, pour un sacrifice à Déméter (Cérès), et qu'ils délibérèrent sur les affaires de la fédération à Delphes.

(2) Voyez Strab., l. l. et Tittmann, *Bund der Amphictyonen* Berl. 1812.

l'origine de cette assemblée des Amphictyons; mais elle semble remonter à une période fort reculée. Homère, il est vrai, tout en parlant de Delphes (1), n'en a pas fait mention; en sorte qu'il est probable ou qu'elle n'existait pas encore, ou qu'elle n'avait pas cette importance dont elle a joui plus tard. Ce qui, dans la suite des temps, la rendit plus remarquable que les autres Amphictyonies, ce fut probablement la grande influence et la plus grande autorité de l'oracle de Delphes. Les États qui donnaient des membres à cette Amphictyonie, ne jouissaient pas exclusivement de ce droit; mais ce furent eux qui surveillaient le temple de Delphes et par conséquent l'oracle lui-même. Aucun auteur ancien n'en a parlé assez clairement pour que nous puissions répondre à toutes les questions importantes qui concernent cette Amphictyonie; et ceux-là même qui en ont parlé se contredisent souvent. Le résultat de ce qu'ils nous ont transmis est que tous les États helléniques n'y participaient pas, mais seulement les plus puissants de la Grèce ainsi qu'un grand nombre des villes de l'Asie Mineure. Selon le rapport d'Eschine (2), le nom-

(1) *Il.*, IX, 404. Il appelle Delphes Pytho.

(2) Eschine, *de Falsa Legat.*, III, p. 285., ed. Reisk. C'est le passage principal. Voyez aussi Pausan., X, p. 815, et Harpocration v. Ἀμφικτύονες. Mais il est certain qu'Eschine fut le mieux instruit sur cette question.

bre s'en élevait à douze (quoiqu'il n'en nomme que onze) : les Thessaliens, les Béotiens (et non pas exclusivement les Thébains), les Doriens, les Ioniens, les Perrhébéens, les Magnètes, les Phthiotes, les Maléens (1), les Phocéens, les OEtéens, les Locriens : les Dolopes étaient probablement l'État qu'il ne nomme pas (2). Chaque ville de ces peuplades eut le droit d'y faire admettre son représentant, la plus petite comme la plus grande; et les voix avaient la même valeur, celle des Ioniens d'Érétrie (dit Eschine) et de Priène en Asie Mineure (3) tout autant que celle de la ville d'Athènes, et celle de Dorium en Laconica ou de Cytynium au Parnasse autant que celle de la puissante Sparte. Mais on ne comptait pas les voix d'après le nombre des villes, mais d'après celui des tribus (des peuplades), de manière que chaque peuplade avait deux voix : la majorité décidait (4).

Quelle fut la sphère d'activité et quelles fu-

(1) Ces quatre derniers peuples sont en Thessalie, et se distinguaient à cet égard des autres Thessaliens par une prérogative pour le vote. Déjà Hérodote, VII, 132, les distingue des autres.

(2) Voyez Tittmann, p. 39.

(3) Il est certain que quelques colonies en Asie participèrent à cette fédération.

(4) Nous devons le détail sur la constitution de cette fédération à Strabon, IX, l. c. Chaque ville envoyait un député (πυλαγόρας). Ils se rassemblaient deux fois par an, au temps des équinoxes de printemps et d'automne.

rent les affaires de cette assemblée? Elle eut d'abord la surveillance du temple, de ses richesses, et le maintien de son inviolabilité, d'où il résulte qu'elle avait un pouvoir judiciaire. Ceux qui avaient violé le temple étaient jugés par elle; elle décidait et fixait les amendes et les punitions (1). Mais il ne tarda pas à s'y attacher une certaine juridiction politique, chargée de maintenir la paix entre les membres de l'assemblée, et de concilier leurs différends; et bien que les membres ne fussent pas fédérés intimement entre eux, il est incontestable que, sous la protection de ce sanctuaire, certaines idées se développèrent, qui devinrent ensuite le fondement d'un droit des gens. Certains serments que les membres étaient obligés de prêter et qui nous ont été conservés par Eschine (2) en sont la preuve suffisante. « Je lus, » dit l'orateur, « dans l'assemblée les serments, par lesquels nos ancêtres (3) s'engageaient à ne jamais détruire une « ville de la fédération amphictyonique (4), ni

(1) Par exemple, contre les Phocéens au commencement de la guerre sacrée, et contre les Locriens. Deux décrets (δόγματα) nous ont été conservés par Démosthène, *Ol.* I, p. 278, ed. Reiske.

(2) Eschine, l. c., p. 281.

(3) Οἱ Ἀρχαῖοι.

(4) Ἀνάστατον ποιῆσαι.

« à la priver de l'eau de ses sources (ce qui l'au-
« rait rendue inhabitable), soit en temps de paix,
« soit en temps de guerre, et à combattre et
« dévaster toute ville qui oserait violer ce ser-
« ment. Si quelqu'un se rendait coupable envers
« le dieu, ou avait connaissance de ce délit pré-
« médité, ou formait quelque projet criminel
« contre le sanctuaire, il fallait l'empêcher et des
« mains et des pieds, par la parole et par les
« armes. » Cette formule de serment, très-antique, comme on le voit, nous dit assez positivement quel fut le but originaire de cette fédération. Mais d'un autre côté, n'est-il pas évident aussi que ce but à atteindre dépendait plutôt des circonstances et des temps que de la volonté des Amphictyons mêmes? On pourrait contester l'utilité de cette institution, si l'on ne la jugeait que sur l'influence qu'elle a exercée sur le maintien de la paix entre ses membres; car l'histoire ne nous en présente point d'exemples. Et cette influence devint impossible, lorsque quelques États en Grèce furent devenus assez puissants pour s'arroger impunément la domination. Ni Sparte, ni Athènes n'allèrent soumettre la décision de leurs différends à Delphes, pas plus que la Prusse ni l'Autriche ne vont s'adresser à Ratisbonne. Mais ce ne fut pas la faute des Amphictyons: ils n'avaient aucune force, à moins

que le dieu ne leur prêtât la sienne, ou qu'un autre peuple ne prît pour eux les armes. Toutefois c'est déjà un grand mérite d'avoir pu conserver dans la mémoire des hommes certains principes, lors même qu'on ne pouvait empêcher qu'ils ne fussent violés. Et si nous voyons que quelques idées d'un droit de gens se sont gravées fortement dans l'esprit des Grecs, si dans toutes les guerres intérieures on ne les voit jamais détruire une ville grecque, ce résultat ne doit-il pas être attribué en partie à la fédération des Amphictyons (1)? Conserver la paix, c'était au-dessus de leurs forces; mais ils ont contribué à établir le principe que même en guerre les Hellènes ne devaient jamais oublier qu'ils étaient Hellènes.

---

(1) Ce qui prouve que les Grecs mêmes regardèrent cette fédération comme une fédération générale de toutes les nations helléniques, c'est non-seulement le nombre des différents peuples qui étaient membres de cette alliance, mais aussi le nom que lui donnaient les Grecs : Τὸ κοινὸν τῶν Ἑλλήνων συνέδριον.

(*Note du trad.*)

CHAPITRE VIII.

GUERRES CONTRE LES PERSES. LEURS CONSÉQUENCES.

Depuis l'expédition contre Troie, aucune occasion ne s'était offerte pour que toute la nation grecque pût agir en corps, comme un seul peuple, dans une grande entreprise commune. Les institutions que nous venons de décrire conservèrent, il est vrai, jusqu'à un certain point l'esprit national; mais ces liens furent néanmoins trop relâchés, pour qu'ils pussent constituer une unité politique; unité d'ailleurs à laquelle s'opposaient l'état et toutes les conditions intérieures de la nation. Les distances qui séparaient les colonies des métropoles, mais bien plus encore l'indépendance dont elles jouissaient, augmentaient les obstacles. Avec quelle rapidité même de nos jours des colonies indépendantes ne deviennent-elles pas étrangères à la mère patrie, quelque longue et intime qu'ait été leur union avec elle!

Dans le siècle qui précéda les guerres des Perses (1), la nation grecque, à l'exception des vil-

(1) Entre 600 et 500 avant J. C.

les asiatiques, qui étaient tombées sous le joug de la Perse, avait grandi sous une infinité de rapports. Dans la mère patrie, la liberté avait triomphé presque sans exception (1). Les tyrans qui s'étaient élevés dans les villes avaient été abattus les uns par les Spartiates, les autres par leurs concitoyens mêmes : ils furent remplacés par un gouvernement démocratique. Athènes chassa les Pisistratides, et sortit victorieuse du combat qu'elle eut à soutenir pour sa liberté. Elle avait alors recouvré le sentiment et la force de sa première jeunesse.

« Athènes, dit Hérodote (2), qui avait déjà été grande, fut plus grande encore après l'expulsion des tyrans. »

Sans cette expulsion Sparte aurait essayé la première de faire valoir son influence hors du Péloponnèse; Corinthe avait déjà été délivrée quatre-vingt-quatre ans auparavant (3); il en avait été de même de presque toutes les autres villes, comme Épidaure et Sicyone (4). Les îles aussi étaient florissantes ; elles n'avaient à redouter pour leur liberté ni les Perses ni les Athé-

(1) La Thessalie fut une exception; là existait encore la famille souveraine des Aleuades; mais déjà leur existence était précaire, et c'est pourquoi ils invitèrent les Perses à venir en Grèce. Hérod., VII, 6.

(2) Hérod., V, 66.

(3) En 584 av. J. C.

(4) Depuis 600 av. J. C. Au même temps Épidaure.

niens. Samos n'eut jamais une période plus brillante que celle de Polycrate (1), effrayé lui-même de l'excès de son bonheur; la petite île de Naxos arma huit mille soldats (2); et Siphnos, riche par ses mines d'or, se crut obligée de demander à la pythie si la fortune serait durable (3); les villes dans la grande Grèce, Tarente, Crotone, Sybaris (4), jouirent d'une grande puissance et d'une haute splendeur; en Sicile, Syracuse, quoique agitée par des révolutions, devint si puissante, que dans les guerres des Perses, Gelon, son tyran, demanda le commandement en chef sur tous les Grecs. Massilia (Marseille) s'éleva sur les côtes de la Gaule, Cyrène sur celles de la Libye.

Néanmoins, il se manifeste déjà l'absence d'un intérêt grand et commun; et vu la jalousie naissante entre Sparte et Athènes, il était à craindre que la conscience du développement des forces n'amenât des guerres civiles. Ce furent les guerres contre les Perses qui, mettant en question l'existence politique même des États grecs, firent taire tous les intérêts particuliers et toutes les rivalités locales; mais une fédération générale de la Grèce, dont un grand

(1) Hérodote, III, 72.
(2) Hérod. V, 30.
(3) Pausan. *Phoc.*, p. 628.
(4) Hérod., VI, 127.

homme avait déjà conçu l'idée, ne se réalisa parfaitement qu'en vue du danger public et en présence des armées perses. Ainsi put se développer et s'exécuter l'idée d'une hégémonie, conséquence nécessaire d'une fédération des États libres, et sous ce rapport tout l'état politique de la Grèce dans la période suivante se trouva préparé par l'invasion des Perses. Mais une fédération provoquée par l'ennemi lui-même ne pouvait être ni durable, ni tout à fait générale. Car il est trop difficile, dans un temps de danger où chacun ne craint que pour soi-même, de conserver entre une foule de petits États le sentiment de l'intérêt général et d'établir l'union qui fait la force. La première invasion des Perses sous Darius Hystaspe fut en quelque sorte repoussée par les Athéniens seuls. Cependant la gloire dont ils se couvrirent à Marathon ne fut pas suffisante pour éveiller l'enthousiasme général, lorsque le danger de l'expédition de Xerxès apparut le plus menaçant. Tous les Thessaliens, les Locriens et les Béotiens, à la seule exception de Thespies et de Platée, envoyèrent au grand roi l'hommage de la terre et de l'eau, ainsi qu'il le leur avait demandé; mais ils furent l'objet des imprécations des autres Hellènes, qui jurèrent de consacrer le dixième de leur bien au dieu

de Delphes (1). Parmi ceux des autres Grecs qui voulaient s'opposer aux Perses, les uns demandèrent le commandement en chef (2); les autres, que l'on défendît d'abord leur pays (3), d'autres envoyèrent une flottille, pour attendre l'issue et se ranger du parti vainqueur (4); les Crétois, enfin, prétextèrent un oracle, qui leur avait enjoint de s'abstenir (5). Aussi Hérodote ne craint-il pas d'avouer que lors même qu'il encourrait quelque blâme, il devait déclarer que la liberté de la Grèce fut l'œuvre des Athéniens (6). Athènes, Thémistocle à sa tête, excita le courage des autres peuples, leur persuada de faire cesser leurs inimitiés, et se soumit aux volontés des autres quand il fut sage de le faire.

---

(1) Hérod., VII, 132.

(2) Gelon de Syracuse; Hérod., VII, 158. Il s'offrit d'envoyer en Grèce une armée de 28,000 hommes et une flotte de 200 trirèmes, à la condition qu'on lui donnerait le commandement en chef de toute l'armée grecque contre les Perses. « Vraiment, le Pélopide Agamemnon frémirait d'indignation et de colère, dit l'ambassadeur de Sparte, s'il apprenait que les Spartiates fussent capables d'accepter des lois de Gelon le Syracusain. » Et lorsque Gelon voulut se contenter du commandement de la flotte : « Roi de Syracuse, dit l'ambassadeur d'Athènes, la Hellade nous a envoyés pour demander une armée, et non pas un chef. »

(3) Les Thessaliens; Hérod., VII, 172.

(4) Les Corcyréens; Hérod., VII, 168.

(5) Hérod., VII, 168.

(6) Hérod., VII, 139.

Le succès répondit à ses espérances; la journée de Salamine donna un nouvel élan à l'esprit hellénique; et lorsque la bataille de Platée dut fixer le sort de la Grèce, presque tous les Hellènes se trouvèrent réunis sur le champ de bataille (1). Une description de ces jours si glorieux est en dehors de notre sujet; nous nous contenterons de développer les conséquences qui en résultèrent. Tout ce qu'il y a de grand et de noble chez les hommes est presque toujours accompagné de quelque chose de petit et de mesquin; et celui qui comparera attentivement ces événements avec les nôtres en verra la preuve. Mais en vain toutefois chercherait-on dans l'histoire un pendant au tableau de ce phénomène, et au milieu de toute l'exagération des orateurs et des poëtes perce toujours cette fierté légitime avec laquelle le Grec considérait les événements d'alors. Un petit pays, une petite province, on peut le dire, a soutenu la lutte contre les légions coalisées de la moitié de l'Asie, et elle n'a pas seulement sauvé les biens les plus précieux, sa liberté et son indépendance, mais elle a continué la lutte, et n'a déposé les armes qu'au moment où elle a obtenu les conditions de la paix qu'elle avait dictée.

Le prix de cette lutte fut, pour les villes grec-

(1) L'an 479 av. J. C. — Hérod., VIII, 3.

ques d'Asie, l'affranchissement du joug des Perses. Lorsque vingt ans avant l'expédition de Xerxès ces villes tentèrent de secouer la domination des Perses, les Athéniens furent assez hardis pour envoyer une flottille à leur secours, et l'incendie de Sardes, capitale de la Perse en Asie Mineure, fut le résultat de cette expédition. « Cette flottille, dit Hérodote (1), commença la lutte entre les barbares et les Hellènes. » Les Perses se trouvèrent blessés de cette expédition; et c'eût été avec raison s'ils avaient eu eux-mêmes le droit de conquérir des villes libres. Hérodote nous a raconté comment ce soulèvement échoua, et comment Milet en paya la peine. Dans les expéditions suivantes que les Perses entreprirent contre l'Europe, on voit toujours dominer chez eux l'idée de se venger sur Athènes; et la dévastation de cette ville fut certainement une grande satisfaction pour Xerxès (2). La victoire que remportèrent enfin les Grecs ne termina pas la lutte; ils la continuèrent avec grand courage; et quand même l'affranchissement de leurs compatriotes en Asie n'en aurait été que le prétexte (3), ce n'est pas moins une preuve

(1) Hérod., V, 97.
(2) Hérod., VIII, 54.
(3) Les Grecs de l'Asie Mineure avaient cependant demandé

que l'esprit national s'était éveillé. Et lorsque enfin après cinquante et un ans, la guerre se termina par une paix avec les Perses (1), ce ne fut que sous ces conditions, que toutes les villes grecques de l'Asie seraient libres, que l'armée perse resterait toujours à une distance d'au moins deux journées de ces villes, et que la flotte perse ne naviguerait point dans la mer Égée. Les mêmes conditions furent jadis dictées par la Hollande libre au souverain des deux Indes; elle lui ferma les bouches de ses propres fleuves, et s'ouvrit pour elle-même l'Océan.

Ainsi de toutes les nations, le peuple hellénique se vit seul entouré par l'éclat de ses victoires. Il pouvait regarder autour de lui avec une complète sécurité; car qui aurait osé l'attaquer! Le monde oriental obéissait aux Perses vaincus à Platée. Au nord de la Grèce, la Macédoine n'offrait pas encore un empire conquérant, et l'Italie démembrée était encore loin d'une république conquérante. Il était arrivé pour la Grèce le moment de poursuivre sans obstacle l'œuvre de la civilisation : les arts et la poésie prenaient leur essor, l'esprit méditatif avait ses sujets de philosophie, et le

---

le secours des Athéniens et des Spartiates, pour se délivrer du joug des Perses. Hérod., VIII, 132.

(1) 449 av. J. C.

sentiment national avait assez de force pour commencer une digne lutte. Un peuple n'a pas essentiellement besoin de la paix pour s'assurer une haute position; mais il faut qu'il ait la conscience de sa force et la certitude de pouvoir se procurer la paix.

Mais ce ne furent pas seulement les relations extérieures qui se trouvèrent fixées par les guerres des Perses; elles déterminèrent aussi les relations intérieures; et celles-ci devinrent pour la nation plus importantes que les relations extérieures. Pendant cette lutte on vit surgir en Grèce une idée politique, celle de la prééminence ou de l'hégémonie (comme l'appela le Grec). Cette idée ne fut pas tout à fait inconnue avant les guerres des Perses; car Sparte s'était déjà arrogé une certaine domination sur le Péloponnèse, dont elle était l'État le plus puissant; et elle l'avait méritée par l'expulsion des tyrans dans les villes doriennes (1).

Dans la défense commune que plusieurs villes grecques avaient opposée à l'attaque de Xerxès, le besoin de la prééminence de l'une d'entre elles devint plus sensible; nous avons déjà fait remarquer que plusieurs avaient manifesté cette prétention; mais elle fut refusée à

(1) Thucyd., I, 18 et 76.

Syracuse, et Athènes fut assez prudente et assez noble pour la refuser pour le moment. Sparte obtint donc alors cet honneur; mais l'État qui le posséda en réalité, fut celui qui sut le mériter par ses talents, et Sparte n'eut pas de Thémistocle. Mais lorsque l'arrogance de Pausanias offensa les confédérés, et que sa mort priva Sparte du dernier homme qui pût lui donner quelque éclat et quelque supériorité, la prééminence passa entièrement aux Athéniens (1).

Athènes se trouva placée à la tête d'une grande partie de la Grèce; et dès ce moment la suprématie commença à être d'une grande importance pratique. D'après les conditions auxquelles on déféra l'hégémonie à Athènes, ce ne devait être que la direction suprême de la guerre que l'on voulait continuer contre les Perses avec les forces réunies de la Grèce. On ne songea point à une domination qui pourrait s'étendre sur des alliés, et moins encore à une intervention dans les affaires intérieures. Mais cette haute direction générale, bien exploitée, devait dans ses con-

(1) L'histoire détaillée de cet événement se trouve dans Thucyd., I, 95. Les Spartiates, les Athéniens et leurs alliés firent une expédition maritime contre Chypre et Byzance l'an 470 av. J. C. Offensés par Pausanias, les alliés, et spécialement les Ioniens, offrirent le commandement de leur flotte aux Athéniens, qui l'acceptèrent à cette demande.

séquences naturelles mener à une domination et à une administration suprême, dont Athènes devint le point central.

Le premier usage que les Athéniens firent de cette prééminence, fut l'institution d'une caisse centrale et d'une flotte réunie pour la continuation de la guerre; ils déterminèrent combien d'argent et combien de navires chacun des confédérés aurait à fournir. Alors, dit Thucydide (1), les Athéniens créèrent la magistrature du trésorier de la Grèce, qui devait percevoir les tributs (on appela ces tributs des contributions, et les mots ne sont pas indifférents dans la politique), dont le montant s'éleva à quatre cent soixante talents (2). Mais pour sauver l'apparence et pour faire taire tous les soupçons, on établit d'abord le trésor à Délos près du temple d'Apollon, où avaient aussi lieu les conférences. Aristide, le plus juste des Grecs, fut nommé trésorier (3) et chargé de la distribution des tributs (4). Personne ne se plaignit alors, et Aristide vécut et mourut pauvre.

Deux observations résultent de nos remarques, et elles sont si justes, que nous ne serons pas

(1) Thucyd., I, 96.
(2) Presque un million de francs.
(3) Ἑλληνοταμίας.
(4) Plut. *Arist. Op.* II, p. 535.

obligés d'apporter des preuves à l'appui : Athènes, par cette institution, a posé le fondement de l'édifice de sa grandeur, un gouvernement, et avant tout un gouvernement démocratique ne pouvait longtemps résister à la tentation d'abuser de ce pouvoir. A ces deux observations vient se joindre une troisième, c'est qu'Athènes par cette hégémonie acquit son importance universelle dans l'histoire du genre humain. Il est vrai que ce ne fut au commencement qu'une importance politique, mais à cette grandeur politique d'Athènes se rattache en général toute sa grandeur. Nous n'en dissimulerons point les abus; mais jamais nous ne partagerons aveuglément les préventions de ceux qui s'arrêtent à ces abus pour en faire la mesure de leur jugement.

Par cette hégémonie Athènes fut reconnue la première ville de la Grèce; car Sparte, qui seule pouvait rivaliser en puissance, se retira de la scène d'action (1). Athènes avait la conscience de sa supériorité; mais elle ne voulait pas la maintenir par la force seule; elle se signalait par tout ce qui pouvait faire la gloire d'une ville grecque, et la placer au premier rang. Ses temples furent les plus magnifiques, ses œuvres

(1) Thucyd., I, 95.

d'art furent les plus belles, ses fêtes et ses spectacles furent les plus brillants, les plus imposants de la Grèce. Sans cette hégémonie Périclès n'aurait pas trouvé sa sphère d'action; et Phidias, Polygnote, Sophocle n'auraient pas réussi à Athènes. Car cet esprit patriotique des Athéniens résulta de la conscience qu'ils étaient les premiers des Hellènes; et cet esprit enfanta le génie et ses œuvres. Peut-être cette grandeur même a-t-elle préparé la ruine d'Athènes; mais si elle a payé bien cher sa gloire, le genre humain ne lui en doit pas moins son tribut.

La prééminence d'Athènes devait, selon la nature de cette confédération, être attachée à la domination des mers; car ses alliés ne furent que les villes maritimes et les îles. Les mots d'hégémonie et de domination maritime devinrent en conséquence équivalents. Cette domination ne fut donc point dans son origine une chose blâmable; au contraire, elle fut nécessaire pour atteindre le but de la confédération. Avant l'invasion des Perses la sécurité de la Grèce se trouva liée à son pouvoir sur mer; et c'est de celui-ci que dépendait aussi la durée de la confédération. Sans doute nous ne chercherons pas à défendre Athènes du reproche d'avoir abusé de sa puissance; mais celui qui connaît la nature d'une confédération et la difficulté de la maintenir, accordera

qu'il était pour la politique pratique presque impossible d'éviter l'apparence d'abuser de cette hégémonie, parce que ce qui paraît à l'un un abus, semble à l'autre un moyen nécessaire pour atteindre le but.

Lorsqu'il y eut sûreté sur les mers, et qu'une attaque des Perses ne fut plus à craindre, la continuation de la guerre et les contributions devinrent naturellement vexatoires pour les confédérés : on ne put éviter qu'ils se crussent opprimés ou qu'ils le fussent réellement. Dès lors on refusa les contributions. D'un côté, on les exigea par la force; de l'autre (1), ce refus opiniâtre, envisagé comme défection et rébellion, provoqua successivement des guerres contre quelques États confédérés, tels que l'île de Naxos (2), Thasos (3), Samos (4) et autres (5). Ceux que la force a soumis ne peuvent plus être regardés comme des alliés libres, mais comme des rebelles vaincus (6); et de cette manière se développe une

(1) « Les Athéniens, dit Thucydide, exigèrent rigoureusement les tributs. » Thucyd., I, 99. Mais cette rigueur ne fut-elle pas nécessaire pour maintenir la confédération?

(2) Thucyd., I, 98.

(3) *Ibid.*, I, 100, 101.

(4) *Ibid.*, I, 116.

(5) Voyez avant tout le discours de l'ambassadeur athénien à Camarina dans Thucyd., VI, 83, etc.

(6) Les αὐτόνομοι (alliés libres) et les ὑπήκοοι; — tous les deux furent

différence dans les rapports des confédérés : les uns restèrent alliés libres, les autres entrèrent dans la condition des alliés assujettis. Quant à ces derniers, on finit par les contraindre à fournir au lieu de navires une certaine somme d'argent; car les Athéniens trouvèrent plus utile et plus profitable de construire leurs navires aux frais des confédérés mais ils ne s'arrêtèrent pas là. Sous l'administration de Périclès les tributs annuels furent portés de quatre cent soixante à six cents talents (1), et lorsque dans la guerre du Péloponnèse l'argent manqua, ils changèrent la contribution en droits, qu'ils exigèrent jusqu'au taux de cinq pour cent sur la valeur des marchandises dans les ports des alliés (2). Mais ce qu'il y eut de plus vexatoire fut peut-être le droit de la juridiction suprême, que les Athéniens s'arrogèrent non-seulement pour les différends des États, mais aussi pour les procès ordinaires, en sorte que les confédérés étaient obligés de se rendre à Athènes pour y poursuivre leurs affaires;

ὑποτελεῖς, c'est-à-dire, ils payèrent des contributions. M. Manso dans son ouvrage sur Sparte, III. *Append.* 12 et 13, a distingué trois classes : ceux qui fournissaient des navires, sans payer de tribut; ceux qui payaient une contribution; ceux qui étaient assujettis. Mais Thucydide, VI, 69, ne distingue que deux classes.

(1) Plut. *Op.* II, p. 535.

(2) Thucyd., VII, 28.

et au grand avantage des propriétaires d'Athènes une foule d'étrangers furent obligés d'habiter cette ville (1). Il est donc assez évident que la nature de la prééminence d'Athènes changea successivement. Si ce fut dans le principe une fédération spontanée, elle finit plus tard par être imposée de force aux États plus faibles. Nous avons déjà fait voir que quelques-uns des confédérés s'élevèrent contre ce joug; mais ils ne réussirent jamais à faire une alliance générale contre Athènes, qui avait tous les moyens de l'empêcher, et qui de son côté employa tous les efforts pour maintenir son hégémonie. Rendre leur plein arbitre à ses alliés, c'eût été se priver de la source principale des revenus qui faisaient sa gloire et sa puissance. On a vu des rois ou des tyrans, fatigués du pouvoir, l'abdiquer volontairement, mais jamais une nation renoncer à la domination sur les peuples qu'elle s'est assujettis.

Ces observations suffiront peut-être pour rectifier le jugement qu'Isocrate (2) porte dans son célèbre discours contre la domination maritime (3), qu'il regarde comme la seule source des

(1) Xénoph. *de Rep. Athen. Op.*, p. 694 ed. Leunclav.

(2) Isocrat. *Op.*, p. 172 ed. Steph.

(3) Nous reviendrons souvent à Isocrate. Il est impossible de lire les ouvrages de ce noble vieillard, animé du plus pur patriotisme, sans l'estimer et sans l'aimer. Mais il était écri-

malheurs d'Athènes et de toute la Grèce. Ces malheurs ne vinrent pas de l'hégémonie en elle-même, mais des abus auxquels elle donna naissance, et il est certain que, sans cette prépondérance, Athènes n'aurait jamais offert à son panégyriste un aussi brillant sujet de discours. — Mais comment les abus enfantèrent des maux inévitables et entraînèrent la chute d'Athènes; comment Sparte et Thèbes conquirent l'une après l'autre l'hégémonie de la Grèce, et préparèrent la domination des rois macédoniens, — ce sont là des questions que nous traiterons dans un des chapitres suivants.

---

vain politique, sans avoir été éclairé par la pratique, et il croyait, comme Saint-Pierre, beaucoup de choses possibles en politique, qui ne pouvaient pas se réaliser. L'historien doit le lire avec précaution. Le panégyriste des anciens temps les voit souvent sous un jour trop favorable, et ne s'attache pas trop à la fidélité de ses descriptions.

CHAPITRE IX.

CONSTITUTIONS GRECQUES (1).

Ce n'est pas la constitution de chacun des États grecs, mais plutôt le caractère des constitutions

(1) Sur les constitutions grecques en général *voyez :*

UBBO EMMIUS, *Græcorum Respublicæ descriptæ.* Lugd. Bat. 1632.

TURPIN, *Histoire du gouvernement des anciennes républ.* Par. 1761.

CH. LÉVESQUE, *Études sur l'histoire ancienne,* etc. Paris, 1811.

DE PASTORET, *Histoire de la législation*, T. V — IX. Paris, 1824.

FR. KORTÜM, *Geschichte hellenischer Staatsverfassungen.* Heidelb. 1821.

F. W. TITTMANN, *Darstellung Griechischer Staatsverfassungen.* Leipz. 1822.

FR. SCHÖMANN, *Antiquitates juris publici Græcorum.* Gryph. 1838.

K. D. HÜLLMANN, *Staatsrecht des Alterthums.* Cöln. 1820.

K. VOLLGRAFF, *Antike Politik.* Giessen. 1828.

H. G. REICHARD, *Erinnerungen und Maximen aus der Staatskunst des Alterthums.* Leipz. 1843.

G. HERDER, *Ideen zur Philosophie der Geschichte.* Vol. III.

J. J. STUTZMANN, *de Rerum publ. vett. Græciæ ingenio et indole.* Erlang. 1806.

FR. SCHLEIERMACHER, *Über den Begriff der verschied. Staatsverf. Abhandl. der Berl. Acad.* 1814.

grecques en général que nous essayerons d'exposer dans ce chapitre. Cette étude sommaire nous semble indispensable, vu que nous ne pourrions guère analyser toutes les constitutions, et chacune d'elles en particulier; mais nous espérons que de cet examen préalable rejaillira quelque lumière sur celles dont nous aurons à nous occuper d'une manière plus spéciale.

Chez un peuple où tout était rendu public, ce qui pouvait l'être, où tout ce qu'il y a de

---

Phil. van Heusde, *Diatribe in civitates antiq.* dans les *Comm. Instit.* 1817.

F. J. Stahl. *Philosophie des Rechts nach geschichtlicher Ansicht.* Heidelb. 1831.

Sur la constitution de Sparte *voyez :*

Nic. Cragii *de Republ. Lacedæmoniorum* libr. IV. Genev. 1593.

J. Meursii *Miscellanea Laced.* libr. IV. Amstel. 1661.

Ejusdem *de Regno Laconico* libr. II. Ultraj. 1687.

Nic. Sienicii *Liber de republ. sive politica Spartæ.* Dantisc. 1606.

De La Barre, *Éclaircissements sur l'hist. de Lycurgue, dans les Mém. de l'Acad. des Inscript.*, VII.

Montesquieu, *De l'Esprit des Lois*, liv. VI, 6.

F. Vauvilliers, *Examen historique et politique du gouvernement de Sparte.* Paris, 1769.

G. Heyne, *de Spartanorum republ.* dans les *Comm. Soc. Gott.*, IX.

Morgenstern, *Lacedæmon. respublica cum platonica comparata* dans ses *Comm. sur la Républ. de Platon*, p. 305.

Bitaubé, dans les *Mém. de l'Inst. Litt. et B. A.*, tom. III.

Lévesque, dans les *Mém. de l'Inst. scienc. moral. et pol.*, III, 347.

Winckelmann, *de Dignitate reipubl. Spart.* Berol. 1826.

Arnold, *On the History and nature of the Spartan constitution*, dans son édition de Thuc., T. I, Oxford, 1831.

grand et de glorieux, prenait sa source dans cette vie publique qui se confondait avec la vie privée des citoyens, liés tous entre eux par l'intérêt de l'État, chez un tel peuple, disons-nous, un pareil examen offre nécessairement un bien plus haut intérêt que chez les autres nations qui ont séparé la vie publique de la vie privée par des limites nettement tranchées. Celui qui veut juger les Grecs, doit connaître leurs cons-

---

H. Lachmann, *die Spart. Staatsverfassung in ihrer Entwicklung und ihrem Verfall.* Berl. 1836.

Sur la constitution d'Athènes *voyez :*

Pand. Prateji *Jurisprudentia vet. Draconis et Solonis cum Romano Jure comparata.* Lugd. Bat. 1554.

Meursius, *Solon.* Havn. 1632.

Schmidius, *de Solone Legislatore.* Lips. 1688.

Fr. Mentz, *de Solonis legg. ad Gellium*, II, 12.

Gaudin, dans les *Mém. de l'Instit. sc. mor. et pol.*, V.

Petiti *Leges Atticæ.* Paris, 1635.

J. Meursii *Themis Attica.* Traj. 1685.

Pastoret, *Histoire de la législation,* T. VII.

J. J. Scaliger, *Pandectus legum atticarum* (en manuscrit dans la Bibliothèque de Leyde.)

Sigonius, *Respubl. Athen.*, et G. Postelli *Tract. de republ. Athen.* dans Gronov. *Thesaur.*, vol. V.

Guill. Possardus, *de Magistrat. Athen.* Argent. 1608.

Fr. Rous, *Book on the attik antiquities.* Oxf. 1637.

Ed. Corsini, *Furti Attici.* Flor. 1744.

Biagius, *de Decretis Atheniensium.* Rom. 1785.

Barthélemy, *Voyage du jeune Anacharsis*, chap. XIV — XIX.

Lévesque, *Sur la constitution de la républ. d'Athènes* dans les *Mém. de l'Instit. sc. mor. et pol.*, tom. IV. (*Note du trad.*)

titutions, non pas selon leurs formes mortes, comme les compilateurs et les auteurs des antiquités grecques nous les représentent généralement, mais selon leur organisation vivante, et comme le Grec lui-même les envisagea.

Si notre observation, que les États grecs n'étaient que des villes avec leurs territoires (1), et que par conséquent les constitutions grecques n'étaient que des constitutions municipales, avait besoin de preuves, une seule remarque suffirait; c'est que les Grecs désignèrent par le même mot l'État et la ville (2). Il ne faudra donc pas oublier que les constitutions dont nous parlons n'avaient aucun point de ressemblance avec celles de nos grands empires, ou même avec celles de nos plus petites principautés. S'il nous était permis d'établir un point de comparaison, l'image des villes italiennes au moyen âge, ou celle des villes libres de l'empire allemand avant la guerre de trente ans, nous offrirait des analogies remarquables, en faisant toutefois la part des changements produits dans les relations sociales par la différence des religions.

Une grande variété d'institutions et de con-

(1) Voyez p. 128.

(2) Πόλις, civitas. Sur la notion du mot πόλις et sur la différence entre πόλις et ἔθνος, « état » et « peuple », voyez Arist. *Pol.*, *Op.* II, p. 235. ed. Casaub.

stitutions différait entre elles tant dans les États grecs que dans les villes allemandes. L'étendue des territoires fut aussi variée en Grèce qu'en Allemagne. Il y eut peu de villes grecques qui possédassent un territoire plus grand que celui d'Ulm et de Nuremberg. Mais aussi, en Grèce, la puissance d'une ville ne dépendait pas de la grandeur de son territoire. L'État de Corinthe n'eut point une étendue plus grande que la ville d'Augsbourg ; et néanmoins ils ont acquis tous deux une puissance, un bien-être et une civilisation qui nous remplissent d'admiration.

Mais quelque grande que fût cette variété des constitutions, elles eurent un trait caractéristique et commun à toutes. Elles furent ce que nous appelons des constitutions libres, c'est-à-dire, qu'il n'exista pas ou plutôt qu'il ne dut pas exister un homme, un maître, qui ne fût soumis à la juridiction du peuple (1), soit que cette juridiction appartînt à la masse entière, soit qu'elle ne fût affectée qu'à une certaine classe du peuple (2). On appela, selon les idées grecques,

(1) Οὐδείς ἐστιν ἀνυπεύθυνος τῶν καὶ ὁποσοῦν πρὸς τὰ κοινὰ προσεληλυθότων. Voyez Esch. *Ctésiph.* § 17. On rendait compte de l'administration devant une commission du peuple (ἐν τῷ δικαστηρίῳ πρὸς τοὺς λογιστάς.) (*Note du trad.*)

(2) Voyez Arist. *Polit. Op.* II, p. 251 et 282. Les magistrats furent, comme disaient les Grecs, ὑπεύθυνοι.

tyran, celui qui s'arrogea le pouvoir de se mettre au-dessus de ce contrôle du peuple. Cela constitue le principe : *Il faut que l'État se gouverne lui-même, et qu'il ne soit pas gouverné par un seul homme.* Ce principe des Grecs est donc tout à fait opposé aux idées des hommes politiques de notre temps, qui regardent l'État comme une grande machine politique, ou qui veulent faire de l'État une vaste institution de police. Comme chaque individu représente un personnage moral, de même l'État est, selon l'idée grecque, un individu moral. Il n'a de vie que par les forces morales qui déterminent sa marche. La grande tâche pour celui qui veut régler ou gouverner l'État, est donc de faire en sorte que la raison domine les passions; le développement de la vertu et de la moralité est en conséquence le but de l'État, comme il doit être le but des individus.

Si, partant de ces idées préliminaires, nous commençons l'examen des législations grecques, elles nous apparaîtront sous leur véritable jour. Les constitutions des États du peuple grec se sont formées en général comme les constitutions des peuples modernes, c'est-à-dire, par le besoin, et elles se sont développées par les circonstances. Mais les abus, devenant dans de petits États et de petites villes plutôt vexatoires que dans

les grands États, le besoin des réformes y devint naturellement aussi plus pressant, et des législateurs s'élevèrent, avant que la spéculation ou la philosophie eussent discuté les questions de la politique. La tâche des législateurs fut donc tout à fait d'une nature pratique, et ils en cherchèrent la solution sans la connaissance d'un système politique. La commune était et devait être, selon leurs idées, un être qui veut se gouverner soi-même. Ils ne purent donc pas chercher les moyens de cette souveraineté dans des formes constitutionnelles seules, et jamais il n'entra dans l'esprit ou dans l'intention d'un législateur grec de détruire toutes les institutions établies, pour se poser comme le créateur d'une nouvelle constitution. Sous ce point leurs législations ne furent que des réformes. Lycurgue, Solon, bien loin de détruire toutes les anciennes institutions, préférèrent en conserver tout ce qui leur fut possible de maintenir; et si nous possédions le code complet de leurs lois, nous n'aurions jamais une complète constitution ou une charte. Mais, d'un autre côté, le droit particulier (tout ce qui concerne la vie privée) ou le code civil et la moralité entrèrent dans le plan de leur législation, comme l'éducation et l'instruction (1) leur servirent à établir et à

(1) Voyez Aristot. *Pol. Op.* II, p. 301, 336.

maintenir les bases des mœurs. Ils eurent le sentiment profond que, sans ces conditions, l'État, ce personnage moral, ne pourrait pas se gouverner. Ajoutez à cela que dans ces petites communes, dans ces villes avec leurs territoires, il était plus facile d'introduire de nouvelles institutions que dans le vaste empire d'une puissante nation. Ces institutions étaient-elles toujours bonnes, toujours utiles? c'est une autre question; ici nous ne cherchons qu'à apprécier le point de vue sous lequel les anciens législateurs grecs considéraient l'art de fonder et de constituer l'État, et les moyens de le maintenir et de le gouverner (1). — Quand une commune, quand une ville se gouverne elle-même, l'idée dominante et fondamentale est que la souveraineté réside dans les membres de cette commune, dans ses citoyens. Mais il faut examiner si la souveraineté existe dans tout le corps des citoyens, ou dans certaines classes, ou peut-être dans certaines familles. Toutes ces nuances, en effet, produisirent chez les Grecs les différences qu'ils indiquent par les mots d'*aristocratie* et de *démocratie ;* ce sont leurs deux classes de constitutions, classes dont il n'est pas facile de bien indiquer les lignes de démarcation.

---

(1) Le Grec appela cette science πολιτικὴ ἐπιστήμη.

D'abord, il faut bien distinguer le sens que prennent ces mots dans la politique pratique et la politique spéculative, comme, par exemple, dans celle d'Aristote et autres (1). Dans la politique pratique, il y avait, à la vérité, certaines idées au fond de ces mots, mais elles n'étaient ni distinctes ni bien arrêtées; et nous nous tromperions certainement, si nous voulions à présent les distinguer et les fixer.

L'idée fondamentale d'une constitution démocratique était sans doute que tous les citoyens sans exception devaient jouir des mêmes droits pour l'administration de l'État, mais l'égalité complète n'existait que dans un très-petit nombre de villes. Cette égalité se bornait généralement au droit de participer à l'assemblée des citoyens et aux droits de juridiction (2). Quoique les plus pauvres fussent quelquefois exclus des magistratures, et que les voix des riches et des plus aisés eussent une valeur plus réelle, cela n'était point contraire à l'idée de la démocratie. D'un autre

(1) Il est évident qu'Aristote n'a pas seulement une valeur comme étant une des meilleures sources pour la théorie et la politique, mais aussi pour l'histoire des constitutions grecques. Car qui pouvait les connaître mieux que celui qui a écrit un grand ouvrage sur les constitutions grecques, dont deux cent cinquante-cinq avaient été décrites par lui?

(2) Arist. *Polit.* III, 1.

côté, l'aristocratie demandait toujours la prérogative d'une certaine classe ou de certaines familles. Mais cette prérogative pouvait être constituée d'une manière très-différente. Il y avait des aristocraties héréditaires, où, comme à Sparte, quelques familles se partageaient les premières dignités. Mais cela se voyait rarement. En général, ce furent les classes riches et nobles qui s'arrogèrent la souveraineté, soit que les richesses ou la naissance, soit que toutes les deux réunies constituassent une prérogative (1). Les richesses ne consistaient pas en capitaux d'argent, mais plutôt en propriétés foncières, et elles se déployaient généralement dans les dépenses que l'on faisait pour les chevaux et les chars. Par conséquent, les riches composaient la cavalerie de la milice nationale (les chevaliers, *equites*); cela nous explique quelle influence devait exercer sur la politique pratique, la nature du territoire d'une ville selon qu'il contenait beaucoup ou peu de pâturages (2). Ce furent donc ces Eupatrides et ces Optimates qui s'attribuèrent le droit exclusif des magistratures et de la législation, et partout où une pareille préro-

(1) Arist. *Polit.*, IV, 5.

(2) Comme la ville d'Érétrie et de Chalcis et d'autres. Voyez Arist. *Polit.*, IV, 3.

gative existait, le Grec y vit une aristocratie (1).

Dans des villes où les richesses consistent pour la plupart en propriétés foncières, on ne saurait empêcher qu'une classe de grands propriétaires ne se forme, et que par un accroissement inégal la propriété ne se concentre enfin dans les mains de quelques familles (2). A une époque où il n'y avait pas beaucoup de métiers, et où ceux qui existaient étaient pour la plupart exercés par les esclaves, une pareille inégalité devenait nécessairement plus vexatoire et plus dangereuse; et ce fut en conséquence un des plus difficiles problèmes pour les législateurs, que d'empêcher ce mal, ou d'y remédier quand il s'était déjà répandu; car autrement une révolution en était tôt ou tard la conséquence inévitable. Voilà pourquoi l'on faisait si souvent de nouvelles distributions de la propriété foncière (3) entre les citoyens; voilà pourquoi la loi défendait quelquefois de l'aliéner par vente ou par legs, et de la transmettre

(1) On distingue encore de l'aristocratie l'oligarchie; mais la différence n'est pas essentielle, et les limites entre ces deux constitutions ne furent pas assez fixées ni dans la théorie ni dans la pratique politique grecque. De là la difficulté qu'Aristote a remarquée. Voyez Aristot. *Polit.*, III, 7.

(2) Comme, par exemple, à Thurii. Voyez Arist. *Polit.*, V, 7.

(3) Comme à Sparte par la législation de Lycurgue.

par le mariage et par l'héritage (1); voilà pourquoi encore on fixait un maximum, que la propriété d'un citoyen ne devait pas dépasser (2); etc. Néanmoins, malgré tous ces moyens, et d'autres encore, on ne pouvait empêcher le mal auquel on voulait remédier, et c'est ainsi que se préparaient sans cesse de nouvelles révolutions, auxquelles tous les États grecs étaient plus ou moins exposés. Dans une constitution municipale, quelle qu'en soit la forme, le droit de citoyen est le premier et le plus important. Celui qui en est privé vivra peut-être sous certaines conditions dans l'État, et jouira de sa protection (3), mais il ne sera pas membre de l'État, et ne pourra jouir ni des mêmes droits, ni des mêmes honneurs que le citoyen. Les lois qui déterminaient le droit de citoyen devaient donc être bien rigoureusement fixées; mais elles n'en étaient pas moins de diverse nature. Dans quelques États il suffisait, pour être citoyen, d'être fils d'un citoyen et d'une citoyenne (4); dans d'autres, on exigeait que les parents fussent citoyens

(1) Comme aussi à Sparte et chez les Locriens. Voyez Arist. *Polit.*, II, 7.

(2) Voyez Arist. *Polit.*, II, 7.

(3) On les appelait μέτοικοι, *inquilini*. Leur nombre à Athènes était, en 309 av. J. C., de 10,000.

(4) Comme, par exemple, à Athènes.

depuis la deuxième ou même la troisième génération (1), tandis que quelquefois l'origine d'une mère citoyenne était suffisante (2). Il y avait des villes où il était très-difficile d'obtenir le droit de citoyen, et d'autres qui recevaient les étrangers avec une grande facilité. Des circonstances en décidèrent souvent, et nous voyons quelquefois des villes forcées de se relâcher de cette sévérité extrême, lorsque le nombre des citoyens décroissait trop rapidement (3). Dans les colonies surtout, on suivit à cet égard des principes très-larges, car s'il arrivait un grand nombre de colons d'une autre métropole, on ne pouvait ou on ne voulait pas les refuser. C'est ainsi qu'on fut amené dans les colonies à diviser les tribus des citoyens selon leurs métropoles, ce qui devint par la suite la principale source de troubles intérieurs, et même de violentes révolutions (4).

Dans les villes libres la constitution et l'administration dépendent presque entièrement de la classification du corps des citoyens. Mais sous

---

(1) Comme à Larisse et à Massilia (Marseille). Voyez Arist. *Polit.*, III, 2.

(2) Aristot. *Polit.*, III, 5.

(3) Comme à Athènes, au temps de Clisthène. Arist. *Polit.* III, 2.

(4) Nous en voyons des exemples à Sybaris, Thurium, Byzance, et autres endroits. Voyez Arist. *Polit.*, V, 3.

ce rapport quelle variété nous offre la Grèce! Nous remarquons d'abord la différence entre le droit des habitants de la capitale, de la campagne et des villes de province. Il y eut des États grecs, où les citoyens de la capitale avaient de grands priviléges, et où les autres habitants étaient dans une position subordonnée (1); dans d'autres, il n'exista aucune différence de droits entre tous les citoyens (2). La classification du corps de citoyens se fit ou selon l'origine, c'est-à-dire selon la tribu (3) à laquelle on appartenait, ou selon le domicile, c'est-à-dire le district (4) dans lequel on était domicilié, ou selon le cens, c'est-à-dire selon la fortune et la propriété foncière. Dans quelques États on joignit la tribu et le district au nom; besoin réel pour un peuple qui n'avait pas de noms de famille. La différence de fortune eut aussi une grande importance, car les impôts ordinaires et extraordinaires, et le service militaire (si on le faisait à cheval ou à pied, en armure légère ou complète) en dépendirent; ce qui aura toujours lieu dans les États qui n'ont

(1) Cela explique la différence entre les Spartiates et les Lacédémoniens (περίοικοι), ainsi que celle qui existait entre Crète et Argos.

(2) Comme, par exemple, à Athènes.

(3) Φύλαι.

(4) Δῆμος.

pas d'autres troupes que la milice des citoyens.

C'est en outre sur cette classification du corps de citoyens qu'était fondée l'organisation des assemblées nationales (ἐκκλησίαι). Ces assemblées, tout à fait conformes à la nature d'une constitution municipale, étaient, selon les idées grecques, une institution nécessaire, qu'on retrouvait dans toutes les villes, quoique les formes et la constitution fussent différentes. Ordinairement les magistrats les convoquaient et en avaient la présidence (1). Mais comment vota-t-on dans les diverses villes? fut-ce selon le nombre des votants, ou selon les tribus, ou d'après d'autres classifications du peuple? c'est ce que nous ignorons. Il existait encore une autre différence, c'était lorsque tous les citoyens participaient au vote, ou lorsqu'un certain cens était nécessaire (2). Dans presque toutes les villes il y eut des assemblées ordinaires à des jours fixés, et des assemblées extraordinaires (3). Il était du devoir du citoyen de les fréquenter, et quelquefois on fut forcé d'y assister, sous peine d'une amende (4).

---

(1) Ce fut la prérogative des rois dans les temps héroïques.

(2) Aristot. *Polit.*, IV, 13.

(3) Comme à Athènes et à Sparte.

(4) Voyez Arist. *Polit.*, IV, 13. Ce fut le cas ordinaire pour les villes d'une constitution aristocratique. Dans les villes démo-

Tout ce qui importait à la commune lui était aussi proposé, et faisait l'objet de la délibération de ces assemblées. Mais les circonstances, le plus ou moins d'autorité du sénat, de certains magistrats ou de certaines classes exerçaient une grande influence sur l'étendue du pouvoir des assemblées nationales. Nous trouvons dans l'histoire romaine que les affaires les plus importantes, les questions de guerre ou de paix furent traitées quelquefois devant et par le peuple, quelquefois par le sénat; la même différence se retrouve dans les villes grecques. Cependant les auteurs anciens distinguent ordinairement les affaires qui devaient être examinées devant les assemblées, en trois classes principales (1) : la première contenait la *législation;* car ce que le Grec nomma νόμος (loi) fut toujours un décret donné ou approuvé par le peuple. La seconde embrassa l'élection des magistrats; elle fut regardée comme le droit le plus important du peuple, et c'est certainement avec juste raison; car rien ne conserve mieux le pouvoir de la commune que la nécessité de s'adresser à elle, si l'on veut obtenir une position

---

cratiques on payait même quelquefois les citoyens, comme à Athènes.

(1) Voyez Aristot. *Polit.*, IV, 14.

dans l'État. La troisième classe, enfin, forma la juridiction suprême, dont nous démontrerons dans un autre chapitre l'importance pour le maintien de la démocratie.

Les conséquences de cette institution, qui donna à toute la commune le droit de délibération et de décision des affaires les plus importantes, sont trop saillantes pour que nous ayons besoin de les développer; aussi les législateurs reconnaissent-ils parfaitement que ce pouvoir, accordé sans restriction au peuple, donnerait à la foule, à la basse classe du peuple, une puissance redoutable.

Le moyen le plus naturel pour éviter ce mal était sans doute l'élection de représentants du corps des citoyens. Mais il est évident que ce système représentatif, comme nous l'appelons, ne pouvait se développer dans une constitution municipale; car il est la conséquence d'une vaste étendue d'États, où il est impossible que tous les citoyens se présentent personnellement dans l'assemblée nationale. Il est vrai que nous trouvons, dans les grandes fédérations des villes, que les alliés envoyèrent des représentants à l'assemblée générale; mais ils ne délibérèrent jamais sur les affaires intérieures des diverses villes, car la délibération des affaires communes sous le rapport des relations extérieures fut le seul objet de

ces congrès. La vraie sphère d'un corps législatif, au contraire, ce sont les affaires intérieures de la nation.

Il fut donc nécessaire de songer à d'autres moyens, pour éviter la domination de la multitude; et ces moyens furent de diverse nature. Il y eut des villes, nous dit Aristote, qui n'avaient pas d'assemblée générale de citoyens; car ce ne furent que les citoyens convoqués ou invités qui participèrent à ces assemblées. Celles-ci étaient évidemment fondées sur une constitution aristocratique. Mais, même dans les démocraties, on trouva plusieurs moyens pour écarter une trop grande puissance de la masse; les affaires importantes étaient examinées dans le sein d'une commission, avant d'être proposées au peuple; ou bien on limita la sphère du pouvoir de l'assemblée générale; d'autres fois, la révision des arrêts fut réservée à une commission supérieure; ou bien enfin (ce que l'on fit le plus souvent) on institua un corps délibératif, qui préparait et examinait d'avance toutes les affaires (1) que l'on voulait proposer au peuple, de manière que l'assemblée générale n'avait que le droit d'approuver ou de rejeter les propositions. C'est ce corps délibératif que les Grecs nommaient « le conseil » (βουλή.

(1) Voyez Aristot. *Polit.*, IV, 14; *Op.* II, p. 286.

Nous ne connaissons l'institution d'un tel corps qu'à Athènes; mais il est hors de doute qu'il en exista de semblables dans presque tous les États grecs (1). Ce fut, du moins à Athènes, un comité nombreux choisi annuellement parmi tous les citoyens, qui avaient été nommés par le sort, mais qui n'étaient admis qu'après avoir été soumis à la censure. L'organisation de ce conseil fut faite avec le plus grand soin, et à Athènes avec tant de précaution, qu'elle nous paraît presque artificielle. De pareilles institutions furent établies dans les autres États, parce que les mêmes besoins et les mêmes circonstances s'y firent sentir. Il est évident que pour maintenir l'indépendance de ce corps contre les prétentions des partis ou des usurpateurs, il fallut recourir à des précautions extraordinaires. C'est dans ce but qu'on institua une élection annuelle (2), et qu'on empêcha que ce comité ne devînt une faction qui aurait pu s'arroger toute l'administration. Un autre avantage découla de cette mesure, c'est qu'un plus grand nombre de riches et d'honnêtes citoyens se familiarisèrent avec les affaires et l'administration de l'État.

---

(1) Comme, par exemple, à Argos et Mantinée, voyez THUCYD., V, 47, et à Chios. Voyez THUCYD., VIII, 14.

(2) C'est par cette raison qu'Aristote pouvait appeler le conseil (Βουλή) une institution démocratique. Voyez ARIST. *Polit.*, IV, 15.

Dans d'autres villes, au lieu de ce comité choisi annuellement, il exista un conseil (γερουσία) qui, étranger au changement périodique de ses membres, formait un collége perpétuel. Son nom seul nous apprend qu'il était composé de vieillards. D'ailleurs, quoi de plus naturel que de chercher le conseil de l'expérience éprouvée! Le but fut d'avoir un corps délibératif, quoique la sphère de son activité ne se bornât pas toujours à la délibération seule. Il en fut ainsi à Sparte, où la *gérousie* fut placée à côté des rois. A Corinthe, le sénat porta le même nom (1); nous la retrouvons à Massilia sous une autre dénomination, mais également avec des membres inamovibles (2). Dans combien d'autres villes ne la trouverions-nous pas, si l'histoire de son existence et de son institution nous avait été conservée! Dans les villes mêmes qui n'avaient pas un pareil sénat (3) comme institution ordinaire, il fut créé extraordinairement, lorsqu'on avait besoin de conseils

(1) Plutarch. *Op.*, II, p. 177.

(2) Voyez Strab., IV, p. 271.

(3) Il n'y avait peut-être aucune ville en Grèce qui n'eût un pareil sénat, car il était nécessaire. Les noms βουλὴ et γερουσία sont les noms ordinaires pour ce corps de l'État. A Athènes, le βουλὴ fut un conseil choisi chaque année parmi les citoyens; à Sparte, la γερουσία fut un conseil permanent. — En Crète, il exista un pareil institut (Voyez Arist. *Polit.*, II, 10) qui s'appela βουλή.

efficaces; par exemple à Athènes après la grande défaite en Sicile (1). A côté de l'assemblée générale et du sénat il exista dans toutes les villes grecques un certain nombre de magistrats auxquels étaient dévolues une partie du pouvoir exécutif et toutes les fonctions publiques qui leur donnaient une préséance sur les autres citoyens (2). Tous les magistrats étaient obligés de rendre compte au peuple de l'administration de leurs fonctions; ils étaient ce que les Grecs appelaient ὑπεύθυνοι (3). Celui qui dépassait cette limite, n'était plus un magistrat, il était « tyran. » Les magistrats reconnurent donc la souveraineté du peuple. Cela veut dire qu'ils étaient obligés de rendre compte devant l'assemblée générale du peuple, et ce n'est que par exception qu'à Sparte les éphores s'arrogèrent le droit de surveiller les magistrats et de demander compte de leur administration (4).

Pour se livrer aux recherches sur les magistratures, dit Aristote (5), il faut prendre en considération plusieurs questions : quel était leur

(1) Thucyd., VIII, 1.

(2) Voyez Aristot. *Polit.*, IV, 15, et Eschine dans *Ctésiphont.*, III, p. 397. ed. Reiske.

(3) Aristot. *Polit.*, II, 12.

(4) Les magistrats auxquels cette fonction était confiée, s'appelaient εὐθυνολογίσται. Voyez Arist. *Polit.*, VI, 8.

(5) Aristot. *Polit.*, IV, 15.

nombre, quel était leur pouvoir? les magistratures étaient-elles annuelles ou duraient-elles plus longtemps? quel citoyen était éligible, et par qui et comment était-il élu? Ces questions annoncent déjà par elles-mêmes qu'il est question d'États démocratiques, et qu'il y avait à cet égard une grande variété dans les constitutions grecques. Qu'il me soit permis d'aborder la dernière question. — D'abord, selon l'esprit qui règne partout dans les constitutions des villes grecques, il n'est pas douteux que tous les magistrats devaient être élus par le peuple. Le droit de choisir ces magistrats (1) fut regardé comme la base de la liberté des citoyens. Mais quoique ce principe prédominât, il eut néanmoins ses exceptions. Il exista des États où les premières magistratures furent héréditaires dans quelques familles. Mais ce fait ne se présente que comme une rare exception; et s'il y eut quelque part une magistrature héréditaire, les autres se trouvèrent soumises au choix du peuple, comme on le voit par les Éphores à Sparte à côté des rois héréditaires. Mais une autre sorte d'élection, tout à fait étrangère à nos idées, fut

---

(1) Aristot. *Polit.*, II, 12. μηδὲ γὰρ τούτου τοῦ τὰς ἀρχὰς αἱρεῖσθαι καὶ εὐθύνειν, κύριος ὢν ὁ δῆμος, δοῦλος ἂν εἴη καὶ πολέμιος.

(*Note du trad.*)

celle qui se faisait par le sort, et qu'on regardait comme la garantie la plus sûre de la démocratie (1), car elle échappa aux influences de la faveur, de la naissance et de la fortune. Cependant le sort ne donnait pas tout seul la décision définitive, puisque celui qui était ainsi choisi, était, en général, soumis à un sévère examen de capacité (2).

Le droit de suffrage créa une grande variété dans l'élection, selon que tous les citoyens, ou seulement certaines classes pouvaient exercer ce droit. Ce fut un trait caractéristique de la démocratie, que de donner à tous les citoyens sans exception une voix de suffrage; et ce fut toujours la partie aristocratique qui s'efforça d'écarter de l'élection la masse populaire. Dès que l'aris-

---

(1) Arist. *Polit.*, IV, 15.

(2) L'examen (δοκιμασία) auquel les magistrats étaient assujettis eut un caractère purement politique; c'est-à-dire que par les questions on s'informait seulement si l'élu (κληρωτὸς, χειροτονητὸς αἱρετός) jouissait à juste titre de tous les droits d'un citoyen actif; s'il n'exerçait pas déjà une autre fonction (οὔτε δις τὴν αὐτὴν ἀρχὴν τὸν αὐτὸν ἄνδρα, οὔτε δύο ἀρχὰς τὸν αὐτὸν ἐν τῷ αὐτῷ ἐνιαυτῷ) (voyez Démosth. *Timocr.* § 150); enfin quelques autres questions concernaient sa moralité (ἀνακρίναντες τοὺς τῶν κοινῶν τι μέλλοντας δωκεῖν τίς ἔσται τὸν ἴδιον τρόπον, εἰ γονέας εὖ ποιεῖ, εἰ τὰς στρατείας ὑπὲρ τῆς πόλεως ἐστράτευται, εἰ ἱερὰ πατρῷα ἐστιν αὐτῷ, εἰ τὰ τέλη τελεῖ (s'il payait les impôts). (Voyez Dinarch. *adv. Aristas.* § 17.) On exigeait de même qu'il fût ἀφελὴς ὁλοκληρὸς καὶ μὴ ἀναπηρός, et non invalide.

(*Note du trad.*)

tocratie avait gagné ce premier point, elle n'avait plus beaucoup de peine à obtenir que l'élection d'un nouveau magistrat fût abandonnée aux anciens magistrats eux-mêmes. C'est, dit Aristote, un caractère de l'oligarchie (1), et qui provoqua souvent des révolutions.

Mais une question plus importante que le droit de suffrage est celle de savoir quels citoyens seront éligibles. On conçoit que les hommes chargés de la direction et de l'administration des affaires doivent avoir non-seulement la capacité nécessaire, mais aussi être intéressés à maintenir l'ordre existant, et qu'exclure les basses classes du peuple des magistratures fut regardé par les législateurs les plus libéraux (2) comme un principe utile et même nécessaire. Mais malheureusement ce principe ne prédomine pas toujours. Lorsqu'une ville devenait florissante et acquérait trop de puissance, le peuple sentait son droit et l'exigeait dans toute sa plénitude; alors les législateurs étaient obligés d'abolir toutes les lois qui limitaient l'éligibilité. En général, ce changement ne fut pas si dangereux qu'il le semble en apparence. Lorsque c'est la nais-

(1) Voyez Arist.

(2) Par exemple, Solon et autres législateurs. Voyez Arist. *Polit.*, III, 11.

sance qui doit déterminer les limites, le talent trouve son chemin fermé; si ce droit vient de la fortune, celle-ci ne donne point une garantie de capacité et de dignité (1); si c'est l'âge, trop souvent l'énergie manque à une expérience mûrie. Enfin, le droit illimité de l'éligibilité trouva néanmoins certaines limites dans la nature même des magistratures grecques. Il n'y eut pas d'appointements, comme dans les États modernes. Les dépenses d'un magistrat étaient généralement considérables (2), et les consuls n'avaient pas, comme les préteurs, l'espoir de les faire rembourser par l'administration. Ce fut donc plutôt l'honneur et la gloire qui donnèrent de la valeur aux magistratures. Mais, par une conséquence nécessaire, les classes pauvres s'en trouvèrent exclues, non par la loi, mais parce que les moyens nécessaires pour administrer une charge leur manquaient.

Dans des petits États libres rien ne fut plus à craindre que certaines familles qui étaient ordinairement les plus riches et se mettaient en possession exclusive des magistratures. C'est ce

---

(1) Cela eut lieu dans la plupart des villes. Voyez Arist. IV, 11.

(2) Pour des festins, des spectacles et le culte. Voyez Arist. *Polit.* VI, 8.

que les Grecs appelaient une *oligarchie* (1); et ils n'eurent pas tort de regarder l'oligarchie comme une dégénération de la constitution. Le moyen dont on se servit dans plusieurs États grecs contre le développement d'un pouvoir exclusif de certaines familles, fut le même que celui qu'on employa dans plusieurs villes libres en Allemagne : c'est-à-dire, on défendit que des proches parents, comme le père et le fils, ou les deux frères fussent en même temps revêtus des magistratures (2). L'alliance par mariage ne semble pas avoir été une cause d'exclusion, car nous trouvons plusieurs exemples que des beaux-frères remplissaient au même temps diverses charges de l'administration (3).

La plupart des magistrats furent élus annuellement (4); quelques-uns tous les six mois. Cette élection fréquente fut le plus fort soutien de la souveraineté du peuple, car rien ne la fortifiait autant que le fréquent exercice du droit de suffrage (5). Il est évident que ce ne fut pas un moyen de soutenir l'ordre et la tranquillité; mais

(1) Non-seulement Arist., *Polit.*, IV, mais aussi Thucyd., p. e., VIII, 89.

(2) Comme à Massilia et Cnide. Voyez Arist. *Polit.*, V, 6.

(3) Comme, par exemple, Agésilas et Pisandre à Sparte.

(4) Arist. *Polit.*, IV, 15.

(5) Thucyd., VIII, 89.

d'un autre côté, Aristote remarque avec justesse que la longue durée des magistratures éveilla souvent le mécontentement (1).

Il est aussi inutile qu'impossible d'énumérer ici toutes les magistratures des Grecs. Ce que nous savons sur les institutions des divers États et spécialement sur Athènes, nous prouve que leur nombre fut très-considérable ; et la classification des magistratures que nous trouvons dans Aristote (2) en fournit une nouvelle preuve. Leurs noms indiquent en général leurs fonctions; mais quelquefois les noms pour les mêmes fonctions varient dans les différentes villes. Les cosmoi (κόσμοι) remplissaient en Crète les mêmes fonctions que les éphores à Sparte. Presque toutes les villes eurent un magistrat, comme l'archonte à Athènes; mais néanmoins nous ne trouvons ce nom qu'à Athènes. La complication de la législation multiplia les magistratures et agrandit leur sphère. L'idée que la police pût former une partie principale de l'administration, fut étrangère aux Grecs; il y eut des fonctions de police, mais non pas une commission centrale, une institution de police. D'un autre côté, il exista quelques magistratures de surveillance, que nous ne con-

(1) Arist. *Polit.*, II, 5.
(2) Voyez Arist. *Polit.*, IV, 15.

naissons pas, comme les magistrats pour la surveillance des femmes (γυναικονόμοι) et des enfants (παιδονόμοι); et l'on trouva certainement dans les autres villes de la Grèce une institution qui, comme l'aréopage à Athènes, exerça la surveillance sur les mœurs en général.

Les assemblées, les sénats et les magistratures existèrent donc malgré cette variété immense d'institutions que nous rencontrons dans toutes les communes grecques. Le maintien de la liberté et de l'égalité (1) fut le but de chaque commune. On ne croyait pas qu'il fût injuste d'exiler ceux qui, par une trop grande influence, devenaient dangereux pour la liberté, comme on le fit à Athènes et à Argos par l'ostracisme (2), et à Syracuse par le pétalisme. Rien n'est plus jaloux que l'amour de la liberté, et l'expérience n'a que trop bien prouvé qu'il a raison de l'être.

Néanmoins, ni ces moyens ni d'autres ne purent empêcher que des tyrans ne s'élevassent dans presque toutes les villes grecques. Le Grec attacha au nom *tyran* l'idée d'une domination illégitime, qui n'était pas donnée par le peuple, mais qui existait sans ou contre la volonté du peuple. Un démagogue, quelque grand que soit

(1) Αὐτονομία καὶ ἰσονομία.
(2) Arist. *Polit.*, V, 3.

son pouvoir, n'est jamais un tyran; mais il le devient du moment où il se place au-dessus du peuple, c'est-à-dire, du moment qu'il ne rend pas compte de ses actions publiques (1).

Le soutien ordinaire du pouvoir des tyrans fut un corps de mercenaires; ce qu'on regarda aussi comme un caractère de la tyrannie (2). Cependant il n'était pas nécessaire au tyran d'abolir les institutions ou les lois qui existaient; elles pouvaient rester, car l'usurpateur lui-même a besoin d'une administration. Le but naturel des tyrans fut généralement de rendre leur pouvoir héréditaire; mais cela réussit rarement pour longtemps. Ce fut, dit Aristote, dans la famille d'Orthagoras, à Sicyone, que la tyrannie se conserva le plus longtemps, parce qu'elle fut modérée et libérale; dans la famille de Cypsèle, à Corinthe, elle dura presque un siècle. Mais si la libéralité et la modération ne pouvaient pas même soutenir le pouvoir des tyrans, comment la force et la terreur l'auraient-elles pu (3)? Lorsque l'amour de la liberté est une fois aussi profondément enraciné dans le caractère d'un peuple qu'il l'a été chez les Grecs, chaque tentative pour

(1) On l'appelle ἀνυπεύθυνος. Voyez Arist. *Polit.*, IV, 10.
(2) Voyez Arist. *Polit.*, III, 14.
(3) Arist. *Polit.*, V, 12.

l'étouffer ne sert qu'à le ranimer et à lui donner un nouvel aliment.

Selon quelle règle l'histoire du genre humain doit-elle juger la valeur de ces constitutions? Suivra-t-elle seulement dans ce jugement les principes de l'école moderne, qui ne voit dans l'État qu'une institution pour la sécurité des individus et de la propriété? L'État grec avait aussi, il est vrai, un but analogue; mais il est évident qu'il ne l'a atteint que d'une manière fort incomplète. Dans les révolutions fréquentes auxquelles ces États étaient exposés, on ne pouvait obtenir cette tranquillité durable à l'aide de laquelle toute l'activité de l'homme peut se porter sans entrave vers l'amélioration de sa vie domestique et de son bien-être personnel.

Il n'entre pas dans notre plan de discuter la justesse de ces principes; mais nous ne saurions démentir l'expérience qui nous apprend que ces constitutions, en apparence si imparfaites, contribuèrent le plus puissamment à faire éclater les sentiments les plus nobles de l'humanité. Ce furent justement les orages révolutionnaires qui enfantèrent les plus grands esprits, en leur donnant une sphère digne de leur activité. Il n'était nulle part plus difficile de végéter dans l'oisiveté que dans un pays où chacun était pénétré du sentiment aussi vif que profond qu'il ne

vivait que pour l'État et avec l'État. — Nous laissons à chacun son jugement et l'opinion qu'il s'est faite à cet égard; mais nous nous permettrons une seule observation, c'est que les formes sous lesquelles le genre humain doit se développer, ne sont pas aussi limitées par la main de l'Éternel que l'a prétendu la sagesse des écoles. Peu importe notre jugement sur la valeur des constitutions grecques; il est une chose digne de remarque, c'est qu'elles surpassèrent toutes les autres par la variété des idées et des formes, et que chez aucun autre peuple on ne vit mettre en pratique tant de notions politiques. Parmi ces nombreuses villes grecques, il n'y en eut peut-être pas deux dont les constitutions fussent les mêmes, et pas une qui n'en eût déjà changé les formes. Que n'avait-on pas essayé et pratiqué sur le terrain de la politique en Grèce! Chaque essai enrichissait le fonds des connaissances déjà acquises. Aussi chez quel autre peuple pouvait se développer une vie politique plus variée et plus vive, et une somme de connaissances pratiques plus grande que chez les Grecs? Si l'uniformité dans la politique comme dans l'esthétique est la mère de la médiocrité, et la variété au contraire celle de la culture, aucune nation n'était dans une meilleure voie que les Grecs. Quand même une

ville en surpassait une autre, elle ne les éclipsait pas toutes; la splendeur d'Athènes put aussi peu obscurcir Corinthe et Sparte que Milet et Syracuse. Chaque ville avait son principe de vie, sa manière d'être et d'agir; et ce fut justement le sentiment de sa propre valeur qui donna à chacune la force de jouer un rôle digne d'elle.

CHAPITRE X.

ÉCONOMIE POLITIQUE ET NATIONALE (1).

Les besoins toujours croissants des États modernes n'occupent pas seulement les hommes politiques, mais ils provoquent aussi des théories, sur la vérité et sur l'utilité desquelles on n'est pas encore d'accord. Dans l'antiquité, en général, l'économie politique ne fut pas regardée d'un si haut point de vue; aussi ne pouvait-elle devenir à un même degré l'objet de la spéculation. Le monde y a-t-il perdu ou non? c'est une question que nous préférons ne pas résoudre.

(1) Boeckh, *l'Économie politique d'Athènes* (Trad. en français par M. Laligant).

C. J. Hermann, *Griech. Staatsalterthümer* p. 356-372. 4e édit. 1841.

Sigonius, *Respubl. Athen.* livr. IV, 3, p. 541.

Wachsmuth, *Griech. Staatsalterth.*, II, 1, p. 99-128. 2e édit. 1843.

Tittmann, *Griech. Staatsverfassungen.* p. 38-53.

E. Meier, *de Bonis damnatorum et fiscalium debitorum* libr. II, p. 160. Berl. 1843.

(*Note du trad.*)

Si les anciens ne connaissaient pas aussi bien que nous l'importance de la distribution du travail, d'un autre côté, ils n'étaient pas éblouis par les théories des écoles modernes, qui veulent changer les peuples en troupeaux producteurs. Sans doute les Grecs sentirent bien qu'il fallait produire pour vivre; mais il n'entra pas dans leurs idées qu'il fallût vivre pour produire.

Néanmoins les modernes ne doivent pas jeter sur les anciens un regard trop dédaigneux sous le rapport de l'économie politique. Une grande question a provoqué parmi les modernes la dispute des théoriciens et des praticiens : c'est de savoir si l'argent détermine la richesse des peuples, et est le seul et vrai but de toute leur activité; or, cette question a déjà été parfaitement envisagée et résolue par le grand philosophe de Stagire (1). « Beaucoup d'hommes, dit-il, croient que la richesse consiste dans la masse de l'argent monnayé, parce qu'on en fait l'usure et le commerce. L'argent toutefois par lui-même n'est rien qu'une fiction; car il n'a de valeur que par la loi, et cette valeur n'existe plus lorsqu'il est une fois mis hors de cours (2); il cesse dès lors d'être utile

(1) Aristot. *Polit.*, I, 9.

(2) Ὅτι τε μεταθεμένων τῶν χρωμένων οὐθενὸς ἄξιον, καὶ χρήσιμον ποὸς οὐθὲν τῶν ἀναγκαίων ἐστι. J'entends par χρωμένων les villes ou

pour les nécessités de la vie, en sorte que celui qui est riche en argent, peut néanmoins périr de besoin. Il est donc absurde de regarder comme une richesse, une chose qu'on peut posséder en abondance, sans être pour cela moins exposé à mourir de faim. C'est ce que la fable nous raconte de Midas qui changeait en or tout ce qu'il touchait. »

Chez une nation où la vie privée est subordonnée à la vie publique, et non pas, comme chez nous, la vie publique à la vie privée, l'activité industrielle ne peut pas acquérir cette importance générale que lui assignent les modernes. Le premier soin du citoyen de ces temps anciens était pour l'État, le second pour lui-même.

Lorsque dans l'Europe moderne la religion était la première affaire des États et des individus, la science des finances ne pouvait se développer, quoiqu'on sentît très-souvent un grand besoin d'argent. Tout ce qui est sublime et divin a dû être avili, pour faire place à ces théories que Socrate et Saint Paul ont rangées dans la classe stérile. Dans les États grecs, chacun se disait que le bien-être de l'État était le sien propre, que chaque révolution, chaque bouleversement dans l'or-

---

les États. C'est-à-dire, si les villes qui en faisaient usage viennent à y renoncer.

dre des institutions existantes bouleversait aussi la position individuelle; que chaque fortune était sans valeur, si elle n'en avait point une pour l'État. Si donc le patriotisme était aussi le produit de l'égoïsme, il avait au moins pour conséquence que le but des individus était plutôt le bien-être général que le bien-être particulier. Il est vrai que des temps survinrent où tout cela fut changé, mais aussi ces temps furent les précurseurs de la chute de la liberté.

Il y avait encore une autre cause, qui ne fut pas sans exercer une grande influence en Grèce, et qui nous force à regarder toute l'activité industrielle sous un autre point de vue que chez nous. C'était l'esclavage, et dans quelques États une sorte de servitude. Examinons seulement le nombre des métiers et des occupations qui étaient affectés aux esclaves. Toutes les occupations pour lesquelles nous avons des domestiques la surveillance, l'éducation même et l'instruction des enfants, furent abandonnées aux esclaves. La vanité multiplia encore cette foule d'esclaves, surtout lorsqu'on eut pris l'habitude d'en avoir à son service beaucoup, et de choisir surtout de beaux hommes. Ce fut même une spéculation des riches, d'en nourrir un grand nombre pour les louer à prix d'argent à quiconque en avait besoin. Tous les travaux dans les mines étaient faits par

des esclaves, qui étaient la propriété des citoyens et des propriétaires des mines (1). On s'en servait encore pour former l'équipage des galères, et on leur livrait aussi la plupart des métiers. Il en était de même dans les fabriques et les manufactures; les ouvriers et les inspecteurs étaient des esclaves; car les propriétaires n'exerçaient d'ordinaire même pas la surveillance. Ils donnaient généralement tout l'établissement en bail à un entrepreneur (très-souvent esclave lui-même) qui leur payait, selon le nombre d'hommes employés une certaine somme annuelle.

L'agriculture enfin, dans les États où les esclaves étaient serfs, comme en Laconie, en Messénie, en Crète et en Thessalie, fut exclusivement exercée par les esclaves. Dans les autres États, les propriétaires s'occupèrent de la surveillance, comme le montre l'exemple de Strepsiade, mais non pas des travaux eux-mêmes.

De l'examen de tous ces faits il résulte que l'activité industrielle des hommes libres devait être très-limitée. Il s'ensuivait naturellement qu'on avait un profond mépris pour tous les métiers et pour toutes les occupations qui étaient du ressort de l'esclave (2); mépris que

---

(1) Voyez Xenoph. *de Redit.*, où il en parle spécialement.

(2) Βαναυσοι, *artes illiberales*. Nous n'avons pas de terme as-

non-seulement l'opinion générale, mais que la loi elle-même sanctionnait. A cette classe appartenaient spécialement les artisans, ainsi que les petits marchands. « Dans les États bien organisés, dit Aristote, on ne donne point le droit de citoyen aux artisans (1). » Un autre politique veut qu'on fasse exercer tous les métiers par des esclaves publics; tout cela n'a pas droit de nous étonner, si nous nous plaçons au même point de vue que les anciens (2). Cette théorie fut même réalisée à Épidaure (3). Là, où la masse du peuple avait la puissance suprême de l'État, la condition des artisans fut plus favorable. Ils pouvaient devenir citoyens, et même magistrats comme à Athènes dans les temps de démocratie (4).

On regardait les marchands en détail avec le même mépris. A Thèbes, par exemple, il exista une loi portant que celui qui voulait être élu pour une magistrature, ne devait pas avoir exercé le commerce en détail depuis dix ans (5). Cepen-

---

sez significatif pour rendre ce mot, car nous n'avons pas même la chose qu'il signifie.

(1) Aristot. *Polit.*, III, 5. Ἡ δὲ βελτίστη πόλις οὐ ποιήσει βάναυσον πολίτην.

(2) Phaneas de Chalcedon. Voyez Aristot. *Pol.*, II, 7.

(3) Aristot. *Polit.*, l. c.

(4) *Ibid. Polit.*, III, 4.

(5) *Ibid. Polit.*, l. c.

dant il résulta de la différence des constitutions des villes grecques, que ces idées ne furent pas partout les mêmes. Dans les États où l'agriculture prédominait, les autres métiers pouvaient peut-être paraître méprisables. Dans les villes maritimes et commerciales, où le nombre des travailleurs était immense, ces occupations devaient être regardées sous un autre point de vue. Mais l'industrie ne put jamais acquérir cette considération qu'elle a obtenue dans les États modernes (1). « A Athènes, dit Xénophon, on gagnerait beaucoup, si l'on voulait traiter et recevoir plus libéralement les commerçants étrangers (2). » Les revenus des propriétés foncières furent toujours les plus estimés des Grecs. « Le peuple le plus heureux, dit Aristote, est celui qui exerce l'agriculture (3). »

La suite de ce mépris pour les autres métiers fut cause qu'il ne put s'élever, en Grèce, un état moyen aisé. Aussi attribue-t-on particulièrement à cette circonstance l'instabilité des constitutions grecques. Cependant, il faut ici revenir à notre remarque, *que dans les États grecs la vie privée fut sous tous les rapports subordonnée à la vie pu-*

(1) Voyez sur cet objet avant tout Aristot. *Polit.*, I, 11, où l'on trouve un tableau raisonné des différentes branches de l'industrie.

(2) Xenoph. *de Redit.* Opusc. p. 922. Leunclav.

(3) Aristot. *Polit.*, VI, 4.

blique. Toute institution dériva de ce principe. « Tout le monde reconnaît, dit Aristote, que dans chaque État bien gouverné il faut que les travaux nécessités par les besoins de la vie, laissent à chaque citoyen le loisir de s'occuper des affaires publiques. Mais on ne s'accorde pas sur le mode d'exécution. Tout en employant pour ces travaux les esclaves, on ne les traite pas partout de même (1). » Le point de vue sous lequel on regardait en Grèce l'esclavage, c'est qu'il contribuait à élever la classe des citoyens à une certaine noblesse, principalement là où cette classe se composait de propriétaires fonciers. Il est vrai qu'elle vivait du travail des autres, et qu'à cet égard on peut appliquer aux Grecs tout ce que les politiques modernes ont dit contre l'esclavage. Cependant la gloire des Grecs ne consiste point en ce qu'ils surent se procurer ce loisir aux dépens de la classe des esclaves, mais dans la manière dont ils surent employer ce loisir; on ne peut dissimuler cette vérité, que sans l'esclavage la classe dominante, en Grèce, n'aurait jamais pu sous aucun rapport devenir ce qu'elle fut. Si les avantages qui en sont résultés ont une valeur immense pour tout le monde civilisé, il doit être permis de douter que

(1) Aristot., *Polit.* II, 9.

l'esclavage ait été payé trop chèrement (1). Ces institutions mirent, il est vrai, quelques restrictions à la liberté du commerce et de l'industrie; mais ces restrictions ne furent pas de la même nature que chez nous. Elles naquirent de l'opinion publique, et non pas d'un système commercial de l'État. On n'avait pas pour but de conserver en entier la masse de l'argent, ou de l'augmenter; on ignorait ce que c'était qu'un bilan commercial, et toutes les mesures prohibitives et restrictives qui en résultaient furent inconnues. On avait des droits de douanes, mais seulement pour augmenter les revenus de l'État, mais non pour protéger certaines branches de l'industrie par la prohibition des marchandises étrangères. On ne protégeait pas l'industrie aux dépens des classes agricoles. A cet égard, il existait pleine liberté d'industrie et de commerce. C'était la règle générale, bien que nous trouvions des exceptions; ainsi, par exemple, l'État finit par s'arroger le monopole du commerce. Mais de là

(1) La condition des esclaves grecs différait essentiellement selon les pays et même les villes, et selon les diverses circonstances du temps, la diversité des provinces et des villes. Quant à ce sujet, je renvoie le lecteur à l'ouvrage savant : *Geschichte und Zustand der Sklaverey und Leibeigenschaft in Griechenland*, von. T. F. Reitemeyer, Berl. 1789. (Histoire de l'esclavage et de la servitude en Grèce.)

quelle distance encore à nos systèmes mercantiles et prohibitifs! L'influence réciproque de l'économie nationale et de l'économie politique est trop grande et trop naturelle pour qu'il soit nécessaire de jeter d'avance nos yeux sur l'économie nationale. Mais avant de parler de l'économie politique, il sera utile de dire quelques mots sur un objet qui les concerne toutes deux à un haut degré d'importance, c'est-à-dire, sur le monnayage grec.

Sans argent une économie nationale peut bien exister, mais non pas une économie politique. Il serait important de déterminer le temps où l'argent monnayé eut cours parmi les Grecs, et à quelle époque il fut monnayé dans la Grèce même. Homère, comme on le sait, ne parle jamais de l'argent; et son silence prouve assez que ce moyen de commerce n'existait pas de son temps, car pourquoi l'aurait-il passé sous silence, puisqu'il parle du commerce d'échange (1)? Mais, selon le témoignage de Démosthène, nous pouvons dire avec certitude que, du temps de Solon (2), l'argent monnayé non-seulement était connu en Grèce, mais que depuis longtemps déjà il y avait

(1) Voyez, par exemple, *Il.*, VI, 472; *Od.*, I, 430.
(2) Vers 600 av. J. C.

cours (1); car le faux monnayage était défendu sous peine de mort. Nos pièces de monnaie grecque ne portent pas l'indication de l'an de leur monnayage; mais plusieurs sont certainement si anciennes, qu'elles remontent jusqu'à l'âge de Solon et même plus haut. Les monnaies de Sybaris, par exemple, sont au moins du sixième siècle avant notre ère, car cette ville fut détruite en 510 avant J. C. Les plus anciennes monnaies de Rhegium, de Crotone et de Syracuse, semblent, selon la nature de leurs caractères, appartenir à un âge plus reculé (2). S'il est vrai que Lycurgue (3) eût déjà défendu à Sparte la monnaie en métal précieux, l'âge de l'argent monnayé remonterait encore plus haut; et cette opinion est confirmée par la chronique de Paros, qui nous apprend que Phidon d'Argos fut le premier qui monnaya l'argent dans l'île d'Égine (4). Quoiqu'il ne convienne pas ici de poursuivre plus loin l'histoire détaillée du monnayage grec, je crois néanmoins qu'il résulte de ce que nous avons déjà dit, une observation presque incontestable, c'est que la fondation des colonies, et le commerce avec elles,

(1) Voyez Demosth. *in Timocrat.*, *Op.* I, p. 763, et Herodot., III, 56.

(2) Ekhel *Doctr.* N. V., I, p. 170-177, 242.

(3) Plutarch *in Lycurg.*, *Op.* I, p. 177.

(4) Voyez *Marmor Parium*, Ep. XXXI, et Strab. VIII, p. 563.

fut l'origine de l'introduction et de la propagation de l'argent monnayé en Grèce. Avant l'établissement des colonies, les Grecs ne connurent point de monnaies. Lorsqu'on commença à battre monnaie à Égine, les colonies de l'Asie Mineure, comme quelques autres de la grande Grèce (1), étaient déjà constituées et florissantes; il est même dit expressément qu'on avait battu monnaie pour le commerce maritime (2). Il est plus que vraisemblable que les Grecs reçurent cet art de l'Asie Mineure, où les Lydiens, selon le témoignage d'Hérodote, inventèrent le monnayage (3). Mais les Grecs améliorèrent tellement cet art, comme tous les autres, que jamais aucun peuple n'a pu rivaliser avec les villes grecques, et surtout avec celles de Sicile, pour la beauté et la valeur artistique des monnaies.

Le droit de battre monnaie fut, en Grèce, le privilége de l'État, qui en avait la surveillance. De là cette foule et cette variété des monnaies de diverses villes et communes, que l'on reconnaît facilement par leur coin particulier. Quelquefois aussi des provinces entières avaient des monnaies communes, comme la Thessalie, la

(1) Comme, par exemple, Cumes.
(2) Strab., VIII, p. 577. Son témoin est Éphore.
(3) Hérod., I, 94.

Béotie et d'autres, lorsque toutefois elles étaient réunies par une fédération politique.

Le métal ordinaire pour les monnaies était l'argent; les monnaies d'or sont plus rares, et celles de cuivre ou de fer sont peut-être les plus rares de toutes. Dans l'Hellade même nous ne connaissons d'autres mines d'argent que celles de Laurium, connues dans les temps les plus reculés; mais les mines d'or de Thrace et de l'île voisine de Thasos avaient plus d'importance et étaient déjà exploitées par les Phéniciens. La Lydie fournissait aux Grecs la plus grande quantité d'or. Néanmoins l'argent ne suffisait pas toujours aux besoins de la circulation et du commerce; et, quoique les Grecs ne connussent pas le papier-monnaie, ils avaient cependant, à l'aide de certains signes, donné une valeur fictive à des monnaies de convention. Nous avons vu quelque chose de semblable à Carthage (1), et je crois que le même principe fut suivi pour la monnaie en fer de Byzance et de Clazomène (2), et peut-être même pour d'autres villes (3).

---

(1) Voyez tome IV de cet ouvrage, page 163.

(2) Aristot. *OEcon.*, II, *Op.* II, p. 383.

(3) La plus grande partie des villes, dit Xénophon, *Op.*, p. 922, ont de la monnaie qui n'a de valeur que pour elles; les marchands sont en conséquence obligés d'échanger les marchandises contre des marchandises. Athènes seule fait exception; ses

Il serait à désirer qu'on pût savoir plus exactement par quels moyens on soutenait la valeur de cette monnaie fictive. A Clazomène on la remboursait sur les revenus de l'État contre de l'argent.

Les questions relatives à l'économie politique en général, quelque compliquées qu'elles soient, peuvent se ramener aux points suivants : Quels sont les besoins ? Quels sont les moyens de les satisfaire? Comment employait-on ces moyens? Comment pouvait-on les réaliser ?

Les petits États de la Grèce semblent au premier coup d'œil avoir eu à peine besoin d'une administration financière, et il y eut en réalité quelques États, comme Sparte, qui se passèrent longtemps de finances. On récompensait les magistrats par des honneurs, mais non par des appointements pécuniaires; les soldats étaient des citoyens, et non des mercenaires. Combien d'institutions, que les États modernes entretiennent avec tant de frais, qui furent alors inconnues, parce qu'elles étaient moins nécessaires, ou

---

drachmes d'argent avaient cours partout. Il arrivait très-souvent que les villes avaient deux sortes de monnaies, l'une factice, qui n'avait de valeur que dans l'État où elle était frappée, l'autre de métal et d'une valeur intrinsèque équivalente à la valeur du métal. Platon pour sa République n'admet que la dernière. Voyez Plat. *de Legg.*, V, p. 742.

ne l'étaient même pas du tout! Néanmoins nous trouvons aussi le contraire. Les impôts, dont les citoyens de ces petites communes étaient chargés, s'augmentèrent successivement, et devinrent si onéreux dans plusieurs États aux temps de la liberté grecque que nous les trouverions exorbitants. Aussi en Grèce l'expérience a prouvé que les besoins augmentent avec la gloire et la puissance. Si nous les trouvons non-seulement onéreux, mais même vexatoires, nous ne devons pas oublier que ce n'est point la quantité élevée et absolue des impôts qui les rend vexatoires, mais leur disproportion avec les revenus, et que dans des États républicains il exista, outre la valeur matérielle de l'argent, une autre valeur morale, d'après laquelle on doit mesurer pour les citoyens la charge plus ou moins grande des impôts : cette observation est généralement négligée par nos économistes politiques. Là où le citoyen ne vit qu'avec l'Etat et pour l'État, où le maintien et la gloire de l'État est tout, quelques impôts qui alors ne paraissent pas lourds, sont dans d'autres circonstances très-vexatoires. L'Angleterre n'a-t-elle pas recueilli la taxe des revenus (*the income-tax*) presque sans répugnance, parce que l'esprit national les réclamait? Mais si cette importance et cette influence du patriotisme et de l'esprit national sur le système des impôts n'a pu

trouver un chapitre à part dans les théories des politiques modernes, c'est parce qu'ils ne pouvaient calculer cette sorte de revenus dans leurs tableaux statistiques.

Les besoins d'un État se déterminent, d'un côté, par leur nature, comme besoins indispensables et de première nécessité; et, d'un autre côté, par l'opinion; car tout ce dont on croit avoir besoin devient un besoin. La description de l'économie politique d'un peuple serait donc bien incomplète et même bien vicieuse, si nous n'avions pas égard aux idées qui dominaient alors sur ce sujet. Les idées des Grecs diffèrent beaucoup des nôtres; car bien des choses leur parurent nécessaires, qui ne le sont point pour nous; et d'autres choses, qui nous paraissent indispensables, ne l'étaient pas pour eux.

A la tête de toutes les dépenses de l'État figurent pour les Grecs celles qui pouvaient rehausser l'honneur et la gloire de leurs villes. Dans ces petites républiques, chaque État tenait à se faire remarquer et à se distinguer des autres d'une manière quelconque. Mais que fallait-il pour illustrer une ville grecque selon l'idée grecque? Deux choses : des monuments publics et des fêtes. Les besoins publics chez les Grecs furent donc d'une tout autre nature que les nôtres; parmi ces besoins, les temples occupent la première place.

Aucune ville grecque ne fut sans ses dieux tutélaires, et pour ces dieux il fallait des domiciles particuliers, des temples. L'art plastique devint donc nécessaire; car les statues des dieux n'ornaient pas seulement les temples, mais elles étaient indispensables comme objets de vénération. Il en fut de même pour les fêtes. Une vie sans fêtes n'en aurait pas été une pour les Grecs! Ces fêtes ne consistaient pas seulement en prières et en processions, mais plutôt en banquets, en théâtres, en danses et en toutes sortes de spectacles publics. Enfin, c'étaient les réjouissances du peuple qui constituaient la fête en elle-même.

La religion était liée de la manière la plus intime à ces divertissements publics. Le Grec ne connut presque pas d'autres fêtes que celles qu'il célébrait en l'honneur d'une divinité, d'un héros, ou du dieu tutélaire de la ville (1). Sous ce point de vue, tout ce que nous regardons comme objet de plaisir et de luxe, prenait en Grèce un caractère plus élevé. Ce furent des devoirs religieux que l'honneur, la gloire et même le salut de la ville défendaient de négliger; sinon on

(1) Voyez Meursii *Græcia feriata* dans Gronov. *Thes. Ant. Græc.*, *vol.* VII.

aurait cru irriter les dieux, et tous les malheurs qui seraient venus frapper la ville, auraient été certainement regardés comme un châtiment des dieux.

On conçoit le cruel embarras qu'une ville grecque devait éprouver lorsqu'elle ne pouvait se procurer l'argent nécessaire à la célébration de pareilles fêtes (1).

Pour subvenir à leurs frais, on créa une sorte de dépenses publiques, qui sont restées presque inconnues aux États modernes. Car si nos gouvernements se croient quelquefois obligés de donner des fêtes publiques, cela n'a lieu que pour la capitale, et jamais ces dépenses ne forment un chapitre particulier de nos budgets. Dans les villes grecques, au contraire, les frais de ces fêtes occupaient la première place parmi les dépenses publiques. Et combien de fois ces sommes étaient-elles grossies par l'amour-propre, la rivalité des villes et souvent même des citoyens chargés de l'exécution de ces fêtes! C'était ordinairement aux plus riches de l'État que ce soin appartenait, et c'était pour eux une occasion extraordinaire d'étaler leurs richesses; et bien que ces spectacles et ces fêtes publiques ne

(1) Voyez ce que dit Aristote sur Antisséus (Antisthène). *Op.* II, p. 390.

fussent pas, comme à Rome, un moyen nécessaire pour gagner la faveur du peuple, on ne saurait douter que ce zèle public des citoyens ne cachât parfois des intentions politiques. Presque tous les temples avaient en Grèce des propriétés, dont les revenus s'appliquaient en général aux dépenses pour le service divin et pour les fêtes mêmes du temple. Ces richesses et les propriétés consistaient généralement en terres, en bois, même en villes, en villages et en riches présents d'offrande, en objets d'or et d'argent, et quelquefois même en grandes sommes d'argent monnayé et en lingots de métaux précieux. — Les richesses du temple de Delphes, par exemple, dépassèrent certainement tous les trésors de l'église de Notre-Dame de Lorette et ceux des autres lieux de pèlerinage en Europe. Il est bien fâcheux que nous n'ayons pas de documents sur l'administration de ces trésors et des biens immeubles affectés aux temples. Mais si ces revenus suffisaient pour entretenir les prêtres, les serviteurs du temple, l'édifice même, et peut-être aussi pour les sacrifices journaliers, l'encens et les autres dépenses, il n'en était pas de même pour la célébration des fêtes, dont les villes et les communes se chargeaient elles-mêmes. Outre les dépenses relatives à la religion et à l'honneur de la ville, il y en avait d'au-

tres pour l'administration; car, quoique les magistrats supérieurs n'eussent pas d'appointements, l'État avait néanmoins à payer un grand nombre d'employés subalternes, comme ceux de la police, des douanes. Enfin, quelques devoirs de citoyen étaient d'une nature telle que l'État se trouvait obligé de les payer, comme, par exemple, le devoir d'assister aux séances des tribunaux à Athènes; ces dépenses tenaient dans le budget une place considérable.

Mais les plus grandes dépenses furent celles de l'armée et de la marine, qui augmentaient avec la puissance croissante des États. Il est vrai que ces dépenses n'étaient qu'extraordinaires, car on ne connaissait pas en temps de paix ni armée ni flotte permanente. Mais, d'un côté, l'entretien des armes, des munitions de guerre et des navires nécessitait aussi des frais en temps de paix, et, d'un autre côté, l'état de paix fut malheureusement presque exceptionnel en Grèce.

Si les guerres en général demandent de grandes dépenses, elles furent doublement coûteuses aux villes grecques; et cela par deux causes. La première tenait au système des mercenaires. Tant que les guerres se firent par la milice citoyenne, qui ne recevait de solde que dans des cas extraordinaires, les dépenses ne pouvaient être considérables, parce que chaque citoyen s'habil-

lait et se nourrissait lui-même. Mais lorsqu'on commença à enrôler des mercenaires, tout dut changer. Ce système, successivement plus développé, devint la source des embarras pécuniaires qu'éprouvèrent toutes les villes grecques après la guerre du Peloponnèse. La seconde cause de l'accroissement du budget, fut l'augmentation et l'importance toujours croissante de la *marine*. La construction, l'entretien et l'armement d'une flotte exigent toujours de grandes dépenses; mais elles pesaient encore bien plus sur les Grecs, qui n'avaient ni les bois de construction ni les autres matériaux nécessaires. Ces dépenses s'accrurent encore, lorsque les villes commencèrent à surenchérir la solde des matelots et des marins, et que l'argent de la Perse fournit à Sparte les moyens de soutenir cette rivalité. Comment nous étonner que, dans de pareilles circonstances, les triérarchies, ou les contributions des riches pour l'armement des galères, soient devenues le plus vexatoire des impôts de l'État?

Nous voyons donc que le budget des dépenses publiques dans les États grecs, à quelques différences près, ressemble sous beaucoup de rapports au budget de nos États modernes. Il reste cependant à savoir quelles furent les ressources pour les recettes publiques et quel fut le système des taxes.

Il n'y a qu'un seul État en Grèce, celui d'Athè-

nes, qui sur ce sujet nous ait laissé quelques données. Il serait, sans doute, trop hasardé de dire que toutes les institutions athéniennes existaient aussi, de la même manière, et sous les mêmes formes, dans toutes les autres villes grecques. Mais, sauf quelques nuances de détail, elles devaient offrir en général une grande analogie. La prépondérance de cette ville, son influence politique, sa civilisation supérieure nous laissent déjà supposer que les alliés et les voisins avaient introduit chez eux, à l'imitation de la capitale, une foule d'institutions analogues, et le peu que nous savons sur les autres États fortifie cette assertion.

Nous devons encore à Aristote un aperçu général de ces matières. Après avoir classé les revenus de l'État pour les monarchies sous le rapport de l'administration générale et provinciale, il continue ainsi : La troisième administration est celle des États libres. La source principale de leurs revenus consiste dans les revenus du sol même (la taille réelle); une autre moins importante provient des droits sur les marchandises et les marchés. A ces ressources viennent se joindre les contributions extraordinaires des riches citoyens, connues sous le nom de *liturgies* (λειτουργίαι). Il y avait donc dans les États grecs des revenus publics qui correspondent à nos contributions directes et indirectes.

Les économistes modernes assignent le premier

rang parmi les impôts directs à la *taille réelle* ou à la contribution foncière. Les Grecs connurent aussi bien l'impôt sur les terres que sur les maisons. A Mende, dit Aristote, l'État subvint aux dépenses ordinaires de l'administration par le péage des ports et les impôts sur les marchandises; mais ceux du sol et des maisons étaient seulement inscrits; on ne les recouvrait que lorsqu'on éprouvait un grand besoin d'argent (1). Mais, quoique ce passage nous prouve que les Grecs connurent les deux classes de contributions directes et indirectes, il reste néanmoins douteux si cet impôt du sol fut une *taille réelle* selon l'idée que nous attachons à ce mot, c'est-à-dire un impôt proportionné à l'étendue et à la qualité du sol, ou plutôt une taxe sur les revenus bruts du sol. La première supposition n'est pas vraisemblable; car nulle part il n'est fait mention qu'il y ait eu en Grèce un cadastre, comme on le trouve dans quelques provinces du vaste empire perse. Au contraire, partout où nous entendons parler de cet impôt sur le sol, il paraît n'avoir été qu'une taxe proportionnée aux produits du sol. C'était ordinairement la

(1) Aristot. *de Re famil.*, *Op.* II, 393. Mende était une ville grecque sur les côtes macédoniennes, non loin de la ville de Potidée.

dîme du fruit ou du bétail ; et c'est ce qu'Aristote nous dit expressément (1). Cette taxe fut-elle générale dans toutes les villes grecques? fut-elle recouvrée sur toutes les terres sans exception, ou seulement sur une certaine classe des terres? — C'est ce que nous ignorons. Mais d'après Aristote, qui parle en termes généraux, nous ne pouvons douter que cet impôt ne fût une taxe adoptée en Grèce.

Un octroi personnel ne fut pas aussi ordinaire pour les citoyens (sans toutefois vouloir le nier) que pour les *habitants reçus par octroi* (*les inquilines*). Ils formèrent dans la plupart des villes grecques une classe nombreuse d'habitants. Ils furent obligés, comme nous le savons par l'exemple d'Athènes, de payer une reconnaissance d'octroi, qui était quelquefois un impôt personnel, quelquefois une taille réelle (2).

---

(1) Arist. *de re famil.*, II, 1.

(2) Les revenus d'Athènes, par exemple, se composaient ainsi :

a. Les contributions directes (impôts personnels, taille réelle ou impôts fonciers, et impôts mobiliers, τέλη, τιμήματα) et les contributions indirectes (φόροι, εἰσφοραί, λειτουργίαι). Voyez Boeckh. III et IV; Aristoph. *Guêpes*, v. 677.

b. Les revenus des domaines de l'État, des forêts (τεμένη), des temples (ἱερά), des maisons, usines, etc. (οἰκίαι). (Voyez Xenoph. *Vect.* IV, 19), auxquels appartiennent spécialement les revenus des mines d'argent à Laurium; elles étaient adjugées à l'enchère; mais, outre la somme du bail, le bailleur était obligé de payer annuellement 1/24 des revenus bruts. Voyez Boeckh.

Quelque grand que soit l'esprit créateur des politiques pratiques pour enfanter de nouveaux impôts, c'est toujours la nature des États qui en

---

sur les mines de Laurium, dans les *Mém. de l'Acad. de Berl.* 1814 et 1815.

c. Le droit d'importation (τὰ εἰσαγώγιμα) et d'exportation (τὰ ἐξαγώγιμα), généralement 2 p. °/o (πεντηκοστή).

d. Un octroi de consommation (ἐπώνιον). Voyez Boeckh. I, p. 347. Cette sorte d'impôt n'était pas constante.

e. L'octroi sur les étrangers (ξενικὰ τέλη) et sur les métœces (μετοίκιον). Voyez Meursius, *Lectt. Att.*, I, 9; Boeckh. I, p. 353; Demosthenes *adv. Eubul.*, § 34. Cette classe d'habitants à Athènes formait, en 309 av. J. C., 10,000 hommes propres à porter les armes. Voyez Athen., VI, p. 272. M. Sainte-Croix les appelle à tort : citoyens par la nature, et cessant de l'être par la loi.

f. Les impôts des patentes, des étrangers et métœces. (Voyez Xenoph. *Vect.*, II, et *Rep. Athen.*, I, 12.) Chaque famille qui exerçait un métier ou commerce quelconque payait douze drachmes. — Dans cette catégorie entrait aussi la patente des maisons et des filles publiques (πορνικὸν τέλος). Voyez Boeckh. I, p. 347; Salm. *Misc. Defens.*, p. 530.

g. Les amendes et les frais des jugements (Τιμήματα, Πρυτανεῖα). Ils étaient très-importants.

h. Les confiscations (δεδημοσιευμένα, δημιόπρατα). Voyez Boeckh. I, p. 423-426, et E. Meier, *de Bonis damnatorum et fiscalium debitorum*, p. 160. sq. Berl. 1843.

e. Les contributions des alliés libres (ἀποκοινῶν ξυνόδων βουλεύοντες Voyez Thuc., I, 97) et les tributs (φόροι) des alliés forcés ou assujettis (ὑπήκοοι καὶ φόρου ὑποτελεῖς).

k. Les dons patriotiques (ἐπιδόσεις). Voyez Demosth. *c. Steph.*, I, § 85.

(*Note du trad.*)

détermine le mode, et c'est toujours l'impôt sur la propriété, la taille réelle qui est la plus importante. Nous n'avons à faire que deux observations sur la différence des impôts modernes et anciens.

1. L'impôt de la propriété ne fut pas un impôt assez régulier pour être perçu d'après des règles fixes et soumis à un taux invariable. Ce furent plutôt les circonstances qui fixèrent chaque année la somme nécessaire pour l'État, et cette somme fut généralement exigée avec une grande sévérité. Voilà ce que nous prouvent de nombreux exemples dans Démosthène et dans les autres orateurs. En temps de paix on était souvent plusieurs années sans rien payer; mais en temps de guerre, les impôts étaient quelquefois si vexatoires, qu'Isocrate a pu dire qu'il valait peut-être mieux être pauvre que riche pour être au moins affranchi de cet impôt.

2. Il y eut quelques impôts qui n'étaient payés que par les riches et les citoyens aisés sous le nom de liturgies (λειτουργίαι) (1). A cette classe appartiennent deux sortes de dépenses, l'une pour les fêtes publiques, les spectacles et

(1) Il y avait trois classes de liturgies : τριηραρχίαι pour l'armement des galères; χορηγίαι, pour les chœurs des spectacles; γυμνασιαρχίαι, pour les jeux gymnastiques.

les festins ; l'autre pour l'armement des galères. Les premières étaient, de leur nature même, permanentes ; les autres n'étaient exigées que dans de certaines circonstances, et même la contribution n'en était pas répartie proportionnellement sur chaque citoyen riche, mais chacun devait s'y soumettre à son tour. Les premières devinrent plus vexatoires, parce qu'elles n'étaient point fixées, mais qu'elles dépendaient tout à fait du point d'honneur et de l'opinion du jour.

La grande difficulté pour le recouvrement des impôts de la propriété était l'exacte connaissance de la fortune des contribuables. Le recouvrement dépendait donc beaucoup de la moralité et du patriotisme des citoyens. Mais dans des États libres, comme ceux de la Grèce, la conscience et l'honneur du contribuable valent mieux en général que l'estimation de l'État, et ce ne fut que dans les temps ultérieurs qu'on employa des mesures et des amendes sévères contre ceux qui déguisaient leur fortune, pour se soustraire aux impôts. On pouvait même forcer le contribuable de céder à l'État sa fortune, pour la somme qu'il avait annoncée. Dans plusieurs autres États, une classification avait été basée sur les revenus; à Athènes, la classification instituée par Solon présupposait une taxe (τίμημα), mais nous ne savons

pas si elle était aussi exacte que le cens des Romains (*censura*) (1).

Quant aux impôts indirects, c'est-à-dire les impôts sur l'exportation, sur l'importation et la consommation, on en faisait probablement un usage aussi général que des impôts dont nous venons de parler. L'exemple de Mende, que nous avons cité, prouve qu'on les préférait aux impôts directs. Ils étaient sans doute pour les villes maritimes et commerciales une source plus riche de revenus que pour les villes provinciales; et de plus, c'étaient des impôts permanents. Il en résulte que leur destination principale était de subvenir aux dépenses ordinaires de l'administration.

---

(1) L'auteur n'ayant pas parlé de l'administration des finances, nous avons cru devoir ajouter quelques mots sur cette partie de l'économie politique.

L'administration des finances à Athènes était sous la direction suprême du conseil d'État (βουλή). Dix employés supérieurs (πωληταί) administraient ces domaines. Pour les besoins extraordinaires il y avait la commission des poristes (πορισταί); pour les impôts ordinaires celle des dix Ἀποδέκται et les Κωλακρέται. Le ministre des finances, pour ainsi dire, était le Ταμίας τῆς κοινῆς διοικήσεως (Voyez Pollux, VIII, 113, et Plut., *Aristid.*, c. 4.) La période financière était de quatre ans (τρεῖς πεντετηρίδας). Voyez Plut., *Vit. X Orat.*, p. 250 et Boeckh. I, p. 468. L'administration et la surveillance des liturgies, Ἀποστολεῖς. Voyez Meier. *Att. Process.*, p. 112.

(*Note du trad.*)

Nos connaissances sur le système douanier des Grecs sont très-incomplètes; mais on ne peut douter que le péage n'ait été adopté généralement dans toute la Grèce. Dans les villes maritimes et dans les ports, il était naturellement plus important que dans les villes intérieures du pays (1). Selon Aristote, des droits furent perçus sur les marchandises importées et exportées (2). A Athènes, les orateurs en parlent souvent (3); en Thessalie, ils forment la source principale des revenus de l'État; il en était de même en Macédoine (4). Lorsque les Athéniens devinrent les maîtres de la mer Égée, ils exigèrent, au lieu des anciennes contributions, la perception des droits dans les ports des alliés (5). La même chose arriva pour les douanes de Byzance (6), que le commerce de la mer Noire était alors forcé de subir, comme on a vu de nos jours les droits du Sund peser sur tout le commerce de la mer Baltique. On admettra, je crois, d'autant plus ce rapprochement, que les douanes de Byzance (7) provoquèrent aussi bien une guerre que le pasage du Sund.

(1) De là l'expression λιμένας καρπεῦσθαι. Demosth., I, 15.
(2) Aristot., l. c. τὰ εἰσαγώγιμα καὶ τὰ ἐξαγώγιμα.
(3) Demosth., l. c.
(4) Aristot., *Op.* II, p. 393.
(5) Voyez Thucyd., IV, 28.
(6) Demosth., *Op.* I, p. 475.
(7) La guerre entre Byzance et Rhodes, 222 a. J. C.

Ces exemples, que nous pourrions encore multiplier, suffiront pour prouver qu'il existait un droit de péage dans les villes maritimes. Les principes d'après lesquels fut institué le système de douane n'avaient pour seul but que le revenu de l'État, et jamais une protection ou une direction favorable à l'industrie indigène. Le tarif variait beaucoup dans les différentes villes ou dans les différents ports. A Byzance (1), on payait dix pour cent sur la valeur des marchandises; les Athéniens exigèrent dans les ports des alliés cinq pour cent (2); et à Athènes même, du temps de Démosthène, le tarif pour plusieurs articles ne passa pas deux pour cent (3); c'est ce que l'on payait, par exemple, pour le blé importé (4) et d'autres objets, tels que tissus en laine et vaisselle en argent (5).

Outre le droit de douane, nous connaissons dans notre système financier un octroi sur la consommation. Je ne doute point qu'il ne fût connu des anciens; mais on l'exigeait sous une seule forme très-simple : il s'attachait exclusivement aux mar-

(1) Demosth. *Op.* I, p. 475.

(2) Thucyd., VII, 28.

(3) Demosth., *in Mid.*, *Op.* II, p. 558. On appela ce tarif πεντηκοστολόγος ἀπογραφή; le cinquantième (der fünfzigste Pfennig).

(4) Demosth., *in Nacer. Op.*, II, p. 1353.

(5) Demosth., *in Mid.*, *Op.* I, p. 568.

chés. Celui qui exposait ses marchandises publiquement payait un certain droit (1). Nous ignorons si l'impôt sur la consommation eut jamais dans un État quelconque de l'antiquité une étendue pareille à celle qu'il a chez nous (2). Mais nous savons qu'il y eut aussi des impôts sur les articles de luxe, et même un tarif complet, fixé par un décret : en Lycie, on paya pour les faux cheveux; à Éphèse, pour la vaisselle en or (3). On recourut encore dans des circonstances pressantes à des moyens extraordinaires pour subvenir aux besoins de l'État, tels que l'aliénation de la propriété nationale, la vente du droit de citoyen, un impôt sur certaines industries, et divers monopoles temporaires, dont Aristote nous a retracé plusieurs exemples.

Les impôts indirects, et avant tout les douanes, furent généralement affermés. Cet usage a pris une plus grande extension encore dans plusieurs États monarchiques de l'ancien monde; mais

---

(1) Voyez Aristot., II, p. 388 : ἡ ἀπὸ τῶν κατὰ τιμήν τε καὶ ἀγοραίων τελῶν πρόσοδος. Et de là l'expression, τὰς ἀγορὰς καρποῦσθαι Voyez Demosth., *Olynth.* I, *Op.* I, 15.

(2) A Babylone on paya d'après une ancienne loi que les gouverneurs d'Alexandre renouvelèrent, et qui exigeait le dixième de toutes les marchandises importées. Voyez Arist., *Op.* II, p. 395.

(3) Aristot., *OEcon.*, II, *Op.* II, p. 385.

dans les États libres de la Grèce, cet usage semble s'être restreint aux impôts indirects. On sait qu'à Athènes les douanes étaient affermées; la même chose eut lieu à Byzance et en Macédoine. Démosthène distingue trois classes de personnes intéressées à ce service : le fermier, son répondant, les surveillants et les percepteurs. Les inconvénients de cette coutume sont trop connus pour que nous ayons à les signaler; d'ailleurs qui ne sait que cet usage s'est conservé dans plusieurs grands États de l'Europe moderne jusqu'à nos jours?

Il reste encore une question importante : *A qui dans les villes grecques appartenait le droit de déterminer les impôts?* Les dépenses ordinaires et permanentes étaient fixées par les lois, qui étaient en général très-anciennes (1). La somme, par exemple, que l'on dépensait annuellement à Athènes pour les sacrifices publics fut fixée par les lois de Solon à six talents. Les tarifs pour le péage et l'octroi étaient de même des lois permanentes (νόμοι τελωνικοὶ), et sans doute sanctionnées par le peuple, qui avait naturellement la liberté de les changer. Aussi les triérarchies et les chorargies étaient basées sur d'anciennes

(1) Demosth., *Op.* I, p. 462.

lois, quoique les circonstances les modifiassent souvent, selon les besoins du moment. Toutes ces institutions et ces changements ne pouvaient être réalisés que par la volonté et l'assentiment du peuple dans les assemblées législatives; car tout ce que les Grecs appelaient loi (νόμος) ne découlait que de cette source. Nous savons, et spécialement par les discours politiques de Démosthène, qu'à Athènes tout impôt était accordé et sanctionné par le peuple; et toutes les fois qu'un auteur ancien parle des institutions financières des autres villes grecques, nous trouvons reconnu en principe que c'était la commune elle-même qui fixait l'assiette de ces impôts.

Mais quelle règle suivait-on pour les impôts extraordinaires, prélevés sur la fortune personnelle, et connus sous le nom de *tributs* (εἰσφοραί)?

L'administration des revenus publics variait non-seulement dans les divers États, mais même se modifiait dans le même État selon les temps et les circonstances. Cette différence et ce changement étaient naturels. A Athènes, par exemple, c'était le conseil des cinq cents qui avait l'administration suprême des deniers publics; à Sparte, c'étaient les éphores qui jouissaient de cette prérogative. Dès lors, on peut supposer quelles variations devaient exister pour les au-

tres villes grecques. Il en était sans doute aussi de même pour les employés chargés de la perception et de la comptabilité. Mais à cet égard l'histoire ne nous a laissé que quelques données sur les institutions d'Athènes.

De tous les États les villes libres sont peut-être les moins propres au développement d'un système artificiel de finances. Les besoins mêmes, comme les moyens d'y satisfaire, y sont généralement très-simples. Les changements sont difficiles à introduire, parce qu'ils doivent être faits par le peuple. Ceux qui les proposent peuvent compter plutôt sur la haine et la persécution que sur la reconnaissance; aussi laisse-t-on tout dans l'état ordinaire; ou, si des besoins extraordinaires surviennent, on préfère avoir recours à des moyens exceptionnels et provisoires que de changer les institutions existantes. Il en est tout autrement dans les grandes monarchies. Là tout marche d'une manière plus sûre et plus régulière. Aussi là seulement des spéculations scientifiques et des maximes pratiques peuvent développer un système artificiel de finances.

CHAPITRE XI.

JURIDICTION (1).

Si la juridiction forme dans nos États modernes une branche indépendante et séparée de la constitution, il en était tout autrement en Grèce. Là elle se liait si intimement à la constitution même, qu'il est presque impossible de l'en séparer, même dans l'examen spécial de

(1) Sur la juridiction des Grecs en général, voyez Joach. Stephanus, *de Jurisdictione vett. Græcorum* dans Gron. *Thes.* VI, p. 2697; Sigonius, *de Rep. Ath.* lib. III. — Petiti *Legg. Att.* libr. IV. — Blanchard, *Obss. générales sur les tribunaux établis à Athènes pour le maintien des lois*, etc., dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscr.* VII, p. 51. — Pettingale, *On the use and practise of juries among the ancien, s.* Lond. 1769. — A. Matthiæ *De jurisd. Atheniensium*, part. II, dans les *Misc. philolog.* Altenb. 1803. — G. F. A. Blankenser, *De judicio juratorum apud Græcos et Romanos.* Gott. 1812. — J. Th. Voemel, *de Heliæa.* Franc. 1822. — F. Kozlowski *Diss. de Heliæa maximo Athen. judicio.* Varsov. 1835.

Il faut consulter avant tout : A. W. Heffter, *die Athenische Gerichtsverfassung.* Cöln. 1822. — M. H. E. Meier et G. F. Schômann, *der Att. Process*, *vier* Bücher. Berl. 1824. — E. Platner, *der Process und die Klagen bei den Attikern*, Darmst. 1824. 12 vol. in-8°. (*Note du trad.*)

l'une et de l'autre. Dans l'antiquité grecque, rien n'est plus compliqué et plus difficile à caractériser que la juridiction; et néanmoins, sans la connaître, il est impossible de comprendre ni de juger la nature des anciens États. Ici nous ne nous proposons que de présenter des idées générales sur la juridiction attique, sans entrer dans les détails qu'elle comporte.

C'est non-seulement l'absence des récits chez les auteurs anciens, mais plutôt la grande variété des institutions, et les systèmes particuliers suivis dans la juridiction grecque, qui rendent cette question si difficile pour l'historien. Il est donc nécessaire, pour fixer les idées d'une manière juste, de jeter un coup d'œil sur l'histoire même de cette institution. La juridiction grecque s'est formée selon le temps et les circonstances. Nous ne devons donc pas nous attendre que ses formes répondent aux règles d'une théorie. Nous sommes en général obligés de nous contenter de dire : cela *était ainsi;* rarement nous en pouvons donner les motifs et expliquer *pourquoi il en était ainsi.*

La juridiction des peuples découle toujours de principes très-simples. Elle devient plus compliquée partout où son développement dépend des circonstances et des besoins momentanés, parce que le progrès de la civilisation crée toujours

de nouveaux rapports entre la nation même et l'étranger. Dans l'âge héroïque, ce furent ordinairement les rois qui étaient chargés de la haute juridiction. Il n'existait pas de lois écrites; l'usage et le bon sens, guidés par l'amour de la justice, décidaient seuls.

Le premier besoin d'un peuple qui sort de l'état de barbarie, c'est la sécurité des personnes et ensuite celle de la propriété. Des lois criminelles et des règlements de police forment toujours le premier fondement d'une législation : le droit civil se développa partout plus tard, parce qu'on n'en sentit pas d'abord la nécessité. Les plus anciennes cours de justice grecque remontent à un âge très-reculé, et même jusqu'à la période des rois. Elles prononçaient sur les assassinats et sur d'autres crimes de cette nature. Tel était, par exemple, l'Aréopage, le plus ancien tribunal que les Grecs aient connu.

Les gouvernements monarchiques furent abolis, et des constitutions démocratiques les remplacèrent. Mais on n'abolit pas les cours de justice qui existaient; elles changèrent seulement de forme selon le changement politique de l'État même.

Dans les États modernes de l'Europe, les formes de la juridiction ont pris en grande partie leur origine dans les formes de la féodalité. Il s'é-

tait établi une hiérarchie féodale, basée sur les divers degrés de la subordination : de là le principe que chacun ne peut être jugé que par ses pairs. La conséquence de ce principe fut l'établissement de différentes cours de justice pour les diverses classes de la société. Le vassal immédiat de la couronne ne reconnut pour juges que ceux qui étaient placés au même degré de cette hiérarchie; l'homme libre et le serf ne purent pas comparaître devant le même juge.

Ce principe d'être jugé par ses pairs réels exista aussi en Grèce. Mais l'application de ce principe devait produire un tout autre résultat. La commune se composait de citoyens qui avaient entre eux le même droit et le même rang. Ce furent eux qui délibérèrent sur les affaires publiques, et en conséquence sur les procès publics. La commune même fut donc le juge suprême; et c'est là la base de la juridiction du peuple. Une idée tout à fait étrangère aux constitutions modernes vint ensuite à prévaloir, c'est que le droit de juridiction était l'attribut caractéristique du citoyen. Dans ceux mêmes de nos États modernes, tels que les villes libres d'Allemagne, qui ont eu la plus grande ressemblance avec les États grecs, cette idée ne pouvait recevoir ni développement, ni application. Les lois d'un ancien peuple, écrites dans une langue morte, avaient été

adoptées dans ces villes; leur application exigeait nécessairement des études et des connaissances spéciales auxquelles tout le monde ne pouvait prétendre. En Grèce, au contraire, les lois étaient dans la langue du pays; et quoique leur nombre augmentât successivement, elles furent néanmoins toujours accessibles à chaque citoyen. Toute la procédure enfin fut verbale; les juges n'étaient pas obligés de lire les actes des procès; ils écoutaient l'accusation, les témoins, les défenseurs, et donnaient leur voix.

Tout cela est très-simple et très-facile à comprendre; et néanmoins la juridiction grecque, si nous en jugeons par les connaissances que nous avons de celle d'Athènes, est si compliquée, que les hommes les plus versés dans l'antiquité ont de la peine à se reconnaître dans ce labyrinthe. On se tromperait fort si l'on supposait que toutes ces institutions se formèrent systématiquement, et si l'on cherchait dans des idées théoriques le fil d'Ariane.

La première et la plus importante difficulté est la définition de ce qui était *cause publique* ou politique, et *cause civile* ou personnelle. Cette différence exista non-seulement en réalité dans tous les États, mais elle est le point de départ pour Platon dans le plan de sa colonie modèle (1). Ces

(1) Voyez Platon, *de Legg.* I, VI, vol. IV, p. 282.

deux sortes de procès étaient si distinctement séparés, que l'usage avait créé pour l'une et l'autre des formes tout à fait différentes selon les acceptions générales et particulières (1).

Il est vrai qu'il y avait au fond de cette division certaines idées générales que Platon avait déjà distinguées. Voici, du reste, comment il explique ces deux sortes de causes : si un particulier, lésé par un autre, porte sa plainte devant le juge, ce sera la cause civile ; si quelqu'un croit que l'État est outragé par un citoyen, et s'il vient en aide à l'État, ce sera la cause politique. Selon cette définition, rien ne paraît plus simple que la différence entre une cause politique et une cause civile. Mais si nous examinons avec quelque attention les causes que l'on rangeait dans l'une ou dans l'autre catégorie, il y avait beaucoup de causes politiques qui, selon nos idées, n'appartiennent pas à cette classe (2). Deux observa-

(1) La cause publique s'appela γραφὴ et κατηγορία ; accuser quelqu'un, διώκειν ; être accusé, φεύγειν τὴν γραφήν. Une cause civile s'appela δίκη ; accuser quelqu'un, εἰσάγειν et εἰσφέρειν τινὶ δίκην ; être accusé, ὀφείλειν τινὶ δίκην.

(2) A Athènes, les causes suivantes appartiennent, par exemple, à cette classe : Αἰκίας, κακηγορίας, βλάβης, παρακαταθήκης, ἀποπέμψεως, κακώσεως, κλοπῆς, χρέους, συμβολαίων ἢ συνθηκῶν παραβάσεως, μισθώσεως οἴκου, ἐπιτροπῆς, ἀχαριστίας, σίτου, καρποῦ, ἐνοικίου, ἀδικίου, φυγῆς ἀφανοῦς καὶ μεθημερινῆς — et εἰς ἐπιφανῶν καταστασιν, βεβαιώσεως, ἀποστασίου, ψευδομαρτυριῶν, λειπομαρτυρίου, κα-

tions nous expliqueront à cet égard les idées qui déterminaient cette classification.

D'abord, l'idée des Grecs, sur le rapport de chaque citoyen avec l'État auquel il appartenait, était différente de la nôtre. La personne du citoyen avait, dans les États grecs, une grande valeur, et elle devait, en effet, l'avoir, parce que toute la position personnelle dépendait du droit de citoyen. L'outrage fait à un citoyen était donc, en quelque sorte, toujours un outrage envers l'État; et, à cet égard, on pouvait le regarder comme une affaire d'État, une affaire politique. En conséquence, l'usage avait déterminé ce qui était crime politique ou affaire personnelle. Mais ce que l'usage avait une fois déterminé, avait pour toujours force de loi. Quelle difficulté pour nous de trouver et de démontrer les causes et les circonstances accidentelles d'après lesquelles une plainte et un procès recevaient le caractère d'une affaire politique!

κοτεχνίου, ἐρανικαί. Voyez Pollux, VIII, 31-37. — Otto, *Spec.* II. — Heffter, p. 244. — Meier et Schömann, p. 373-519. — Platner, II, p. 236. — Wachsmuth, II, 1, p. 288. — Les γραφαὶ furent les suivantes : φόνου καὶ τραύματος ἐκ προνοίας, πυρκαϊᾶς, καὶ φαρμάκων, καὶ μοιχείας, ὕβρεως, ἱεροσυλίας, ἀσεβείας, προδοσίας, δώρων (pot-de-vin), δικασμοῦ, λειποστρατίου, λειποταξίου, ἀστρατείας, λειποναύσεως, ἀναυμαχίου, τοῦ ῥῖψαι τὴν ἀσπίδα, ἀγαμίου, ἀργίας, ἑταιρισμοῦ, παραπρεσβείας. Voyez Poll., VIII, 40, et Schömann, Heffter, Platner, et Otto. (*Note du trad.*)

Il serait donc inutile de chercher dans les objets mêmes les limites entre ces deux classes de procès. On ne peut dire, par exemple, que toutes les causes criminelles étaient des causes publiques; d'un autre côté, on ne saurait dire non plus que la connaissance de tous les crimes contre l'État lui appartenait, quoique, cependant, on ne puisse nier que cette idée résultait de la définition d'une cause politique. Il faut plutôt se borner à dire que, d'après l'usage, certaines classes de crimes furent regardées comme des affaires publiques, et d'autres comme des affaires personnelles.

Mais quant à la pratique, les définitions furent, du moins dans la juridiction attique, très-distinctes; car on avait fixé à Athènes quelles causes étaient publiques (γραφαὶ, κατηρογίαι) et quelles autres civiles (δίκαι). Le caractère de ces deux genres de causes se distingua essentiellement par ce fait, que la plainte dans une cause politique pouvait être portée devant le juge par chaque citoyen, et la plainte d'une cause civile seulement par la partie civile; car, dans le premier cas, l'État ou la commune, dans le second, l'individu seulement était regardé comme la partie outragée.

Mais, quel que fût l'accusateur, il était obligé de porter sa plainte à un magistrat, et de dési-

gner nettement le crime sur lequel il fondait son accusation. Le magistrat devant lequel l'affaire était pendante instruisait le procès de manière qu'il pût être porté devant les juges. Le corps des juges était formé, ou par toute la commune, ou par certaines *dicastéries*, que nous appellerions peut-être mieux des commissions du peuple; car les tribunaux étaient en général formés de très-nombreuses assemblées, dont les assesseurs, désignés par le sort, devaient jouir d'une bonne renommée, être âgés de trente ans, ne pas avoir de dettes envers l'État (ἀτῖμηῖοι). Ils étaient tenus de prêter serment; c'était devant eux que les orateurs, les accusateurs et les défenseurs parlaient le temps fixé par la loi; on entendait les témoins, et l'affaire était instruite de manière que le tribunal pouvait prononcer ces mots : *coupable* ou *non coupable* (1). Dans le premier cas, il restait encore à fixer l'amende, ou la peine. Si elle était déterminée par une loi, on la prononçait aussitôt; si le crime, au contraire, était de telle nature qu'il n'existât pas encore de peine déterminée, l'ac-

(1) Ce prononcé du jugement se faisait à Athènes, soit par des tablettes blanches ou noires, soit par des fèves blanches et noires.

cusé lui-même était obligé de l'estimer, et le tribunal décidait.

Ces tribunaux furent donc dans toutes leurs institutions très-semblables à nos jurys, à l'exception d'une double différence, premièrement, que non-seulement ils prononçaient *coupable* ou *non coupable*, mais encore qu'ils fixaient la peine; en second lieu, que chez nous le jury se compose d'une douzaine de membres, et que dans les villes grecques, au contraire, il se composait de quelques cents. Cela n'a rien d'étonnant, car ces juges n'étaient qu'une représentation de la commune, qui ne pouvait se rassembler pour chaque procès, et qui, en conséquence, se faisait représenter par des commissions et des comités d'un aussi grand nombre de citoyens qu'il était possible.

Dans la différence essentielle qui existait entre les causes publiques et les causes personnelles, il semblerait qu'on dût trouver aussi différentes dicastéries qui jugeaient les unes et les autres. Mais cela n'avait pas lieu : les procès de l'une ou de l'autre sorte furent poursuivis devant le même tribunal. La différence ne consistait que dans la procédure même (1). Ce qui

(1) Comme, par exemple, la παραγραφὴ, la ὑπωμοσία, etc. Voyez Sigon., c. III 4.

a quelque droit de nous étonner, c'est de voir qu'on n'avait pas statué d'une manière invariable quelle plainte devait être portée devant chacune des diverses cours de justice. Mais l'Angleterre ne nous prouve-t-elle pas qu'il est inutile de chercher des règlements exacts et théoriques, là où la juridiction s'est formée successivement et selon les circonstances? Les affaires criminelles, il est vrai, appartiennent en Angleterre exclusivement au *Kingsbench;* mais les affaires civiles se partagent entre *Kingsbench*, le *Court of common pleas* et le *Court of Exchequer*, sans qu'il soit spécifié quels genres de proces appartiennent exclusivement à l'un ou à l'autre tribunal.

Tout ce que nous venons de dire sur les institutions de la juridiction grecque se rapporte particulièrement à Athènes; mais on peut sans nul doute l'appliquer aussi aux autres villes de la Grèce. Cependant on découvre aussitôt chez elles une grande différence, basée sur les formes variées de leurs constitutions. Si le peuple avait dans presque tous les États la juridiction suprême qu'il exerçait par ses tribunaux, il y avait aussi quelques exceptions à cette règle. A Sparte, par exemple, nous ne trouvons pas de tribunal du peuple; mais tous les procès étaient jugés,

comme à Carthage, par les magistrats (1). Et tandis que les tribunaux populaires (2) étaient l'indice certain du pouvoir démocratique, les tribunaux composés d'un nombre de juges fort limité étaient l'indice des aristocraties et des oligarchies (3).

Mais s'il existait des tribunaux du peuple dans la plupart des villes grecques, il n'y avait pas un État où les causes politiques, jugées par ces tribunaux, eussent plus d'extension qu'à Athènes. De là cette facilité à intenter à quelqu'un un procès politique; de là cette foule de sycophantes, contre lesquels les mesures les plus sévères furent sans effet à une époque où la moralité du peuple même était détruite par les fréquentes révolutions intestines et par les guerres au dehors.

L'histoire ne nous a pas donné assez de renseignements pour que nous puissions juger si ce

---

(1) Aristot., *Polit.*, II, 11. Καὶ τὰς δίκας ὑπὸ τῶν ἀρχείων δικάζεσθαι πάσας, καὶ μὴ ἄλλας ὑπ' ἄλλων, ὥσπερ ἐν Λακεδαίμονι. — Le mot δίκας signifie probablement, en cet endroit, des causes en général, et non pas spécialement des causes civiles.

(2) Dont les juges étaient élus par le sort parmi toutes les classes des citoyens.

(3) Aristot., *Polit.*, VI, 2.

mal existait au même degré et avec la même intensité dans les autres villes qui avaient une constitution démocratique. Mais quoique le caractère national et le pouvoir politique des Athéniens eussent multiplié à Athènes les procès politiques dont l'importance et le nombre s'accrurent avec la grandeur et la puissance de l'État, nous ne nierons point que, dans les autres villes, le nombre n'ait été aussi proportionnellement très-grand. Les tribunaux populaires sont la source des révolutions; et quels États furent plus troublés par des luttes intestines que les États grecs? L'homme d'une grande influence politique, toujours en butte à l'envie, est mis le premier en état d'accusation, dès qu'on trouve aussi facilement qu'à Athènes un motif de l'accuser; mais d'un autre côté, l'homme influent a aussi des moyens extraordinaires de protéger sa personne et sa position. Car, quand il se sent assez fort, il prend les armes avec son parti, et au lieu de se faire exiler, il exile ses ennemis, et le procès est fini. Si nous connaissions mieux les nombreuses révolutions politiques des États grecs, que de fois nous verrions ces phénomènes! Mais s'il ne nous est pas toujours permis de les prouver par l'histoire qui nous abandonne si souvent, on ne peut cependant pas les

révoquer en doute. Cela nous démontre le rapport intime qui exista entre les États et leur juridiction.

CHAPITRE XII.

ÉTAT MILITAIRE (1).

Malgré les guerres fréquentes et presque perpétuelles de la Grèce, l'art militaire n'y a jamais atteint un haut degré de développement. Il en faut chercher la cause dans les constitutions et dans la politique des États grecs. Ce n'est qu'aux époques et dans les pays où il y eut des armées permanentes, que la guerre est devenue un art, et cette opinion a été complétement justifiée par l'histoire.

Quelques grands capitaines, sous l'empire d'autres institutions, ont montré jusqu'où peut parvenir le talent; mais, d'une part, leurs actes leur

(1) Sur l'art militaire des Grecs en général, voy. Nast, *Kriegsaltherthümer* (*Antiquités militaires*), vol. I. Stuttg. 1780. — Potter, *Archæologie*, vol. III; et spécialement E. F. Poppo, *de Statu Græciæ civili et militari temp. belli Peloponnesiaci* (*Prolegg. ad Thucyd.* p. I, vol. II). G. Weber, *de Gytheo et Lacedæmoniorum rebus navalibus*. Heidelb. 1833. — Garnier, *Sur les lois militaires des Grecs*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XLV, p. 241. — Wachsmuth, *H., A.*, I, 2, p. 48, et II, 1, p. 375. — Pastoret, VII, p. 288. — Barthél., *Voy. d'Anach.*, ch. X. — Scheffer, *de Militia navali*. — G. G. S. Köpke, *über das Kriegswesen der Griechen im heroischen Zeitalter, nebst Anhang von den taktischen Erfindungen nach Homer*. Berl. 1807. (*Note du trad.*)

appartiennent en propre, et, de l'autre, l'étendue des États circonscrit jusqu'à un certain point le développement de l'art militaire. Sans vouloir déterminer les limites de ce développement qui dépend en grande partie du génie et des circonstances, il nous faut cependant aussi faire la part des ressources matérielles d'un pays. Le progrès et le perfectionnement de l'art militaire exigent de trop vastes essais pour que de petits États puissent les tenter.

Du moment où les constitutions républicaines des Grecs existèrent, leurs armées se composèrent de la milice citoyenne. Chacun fut obligé de servir, à moins qu'il ne fût exempté par l'État. A Athènes, l'obligation du service militaire était depuis dix-huit ans jusqu'à cinquante-huit. Nous ne savons pas si cette même institution existait dans les autres États; mais nous pouvons le supposer. Chaque citoyen fut soldat; les *inquilini* eux-mêmes ne furent pas toujours exceptés; et dans les circonstances difficiles, on arma quelquefois les esclaves, en leur promettant la liberté, s'ils servaient bien la république (1).

Des milices citoyennes peuvent, dans certaines circonstances, devenir très-dangereuses pour les

(1) Ils faisaient ordinairement le service maritime. Voyez Demosth., *Phil.* I, *Op.* I. p. 50.

armées permanentes; d'ailleurs leur organisation est fondée sur des principes tout à fait différents. Le citoyen soldat a pour premier but la défense de sa famille et de sa propriété; de là le principe, que celui qui a le plus à perdre doit être le meilleur soldat. A Rome, la classe pauvre (*capite censi*) fut exclue du service militaire jusqu'au temps de Marius; à Athènes, il n'en fut pas autrement (1); et cependant cette classe était la plus nombreuse; elle était le plus habituée aux privations, et par cela même plus propre au service militaire que les autres classes. Là où l'on forme des armées permanentes, on ne fait pas attention à la fortune; et les classes les plus pauvres fournissent la plus grande partie des soldats. Mais, quelle différence dans les institutions grecques! La petite étendue des États grecs leur interdisait complétement la faculté de mettre de grandes armées en campagne, à moins de vouloir armer les esclaves (2). Même lorsque tous les citoyens étaient appelés sous les armes, leur nombre n'était jamais considérable; dans la plaine de Marathon, on ne vit pas combattre plus de dix mille Athéniens. Les grandes armées ne pouvaient donc se former que par l'alliance de plusieurs États; et la plus nombreuse

(1) Thucyd., IV, 5.
(2) Voyez Harpocration *in* Θῆτες.

armée que la Grèce coalisée ait mise sur pied fut celle qui se montra à la bataille de Platée (1). Mais ces grandes alliances n'eurent en général qu'une courte durée; aussi l'art militaire ne put-il y gagner beaucoup. Depuis la bataille de Platée jusqu'au temps d'Épaminondas, pendant la période la plus florissante de la Grèce, cet État ne rassembla jamais une armée de plus de trente mille hommes.

Les guerres des Perses, il est vrai, semblèrent de nature à exercer une certaine influence sur le développement de l'art militaire; mais, après la bataille de Platée, elles changèrent de caractère, et devinrent maritimes. C'est par ses flottes que la Grèce acquit la domination de la mer Égée, domination qui dans la suite assura son pouvoir. Les guerres que les divers États grecs se firent entre eux après la victoire sur les Perses, n'avancèrent pas non plus l'art militaire. Ce ne furent que de petites expéditions, décidées par de petits combats.

On ne pouvait donc guère s'attendre à des progrès sensibles qu'à dater du moment où éclata la guerre du Péloponnèse, qu'on pourrait appeler la grande guerre des Grecs. Mais elle aussi prit

(1) Elle se composa de cent dix mille hommes. Mais il y eut trente sept mille ilotes de Sparte. HÉRODOTE, IX, 2930.

bientôt le caractère d'une guerre maritime. Aucune grande bataille ne fut livrée, et les progrès que les Athéniens avaient pu faire dans l'art militaire pendant la grande expédition contre Syracuse, furent perdus par la destruction complète de l'armée.

Entre les divers États il n'y avait que Sparte et Athènes qui eussent quelque importance. Sparte, où la milice des citoyens formait presque une sorte d'armée permanente, était la plus propre au développement de l'art militaire. Mais deux causes empêchèrent ce développement. L'une était son attachement obstiné aux mœurs anciennes, qui rendait chaque perfectionnement et chaque progrès très-difficiles; l'autre était ce manque extraordinaire de grands capitaines, phénomène plus étrange encore dans un État guerrier. Pausanias vit ses talents gênés par les institutions de sa patrie, et, comme Wallenstein, il succomba à son destin; Léonidas mérite notre admiration comme homme, mais non comme général; l'ardent Brasidas était né pour le commandement dans une guerre de révolution; mais il fut tué au commencement de sa carrière (1),

(1) Voyez Thucyd., V, 10, et surtout IV, 85. Ses harangues ont une ressemblance frappante avec celles des généraux français de 1794 et 1795.

et n'eut pas de dignes successeurs jusqu'à Lysandre et Agésilas.

Sous le rapport militaire, nous aurions pu nous attendre à quelque chose de plus grand de la part d'Athènes; mais nous savons que la flotte y remplaça l'armée, qui depuis n'eut plus qu'une importance secondaire; c'est avec sa flotte qu'elle maintint sa domination: ses alliances devinrent des alliances maritimes, et ce fut sur mer, et non pas sur terre, que son destin se décida; de là aussi sa gloire à Salamine, et ses malheureux échecs dans l'Hellespont (1).

Une autre cause encore s'opposa au développement de l'art militaire; elle se trouvait dans les institutions mêmes de l'armée, et principalement dans la position des généraux. A Athènes, et probablement aussi dans tous les autres États (2), jamais le commandement n'était donné à un seul chef, mais réparti entre plusieurs, et encore ce commandement n'était-il accordé que pour un court espace de temps.

Partout où une milice citoyenne existe, la division politique des citoyens est ordinairement basée sur une division militaire. Ainsi les tribus à Rome, comme à Athènes (3) les dix phyles, eu-

(1) L'an 406 av. J. C.

(2) Comme, par exemple, à Thèbes et à Syracuse.

(3) A Rome *tribus*, à Athènes φῦλαι.

rent chacune son chef (1), son phylarque, qui en cas de guerre devenait général. C'est ce qu'on vit dans la guerre contre les Perses, et même dans celle du Péloponnèse (2). Une pareille institution exista en Béotie, comme l'indique le nombre des Béotarques. Il en fut de même à Syracuse, comme nous l'apprend l'histoire de sa lutte contre Athènes (3) et l'élévation de Denys Ier. A Athènes, il fallut un concours d'heureuses circonstances pour donner au moment critique la suprématie à un homme supérieur, Miltiade; mais on sent que le système de ce commandement en commun ne fut pas favorable aux grandes améliorations des institutions existantes.

Un autre obstacle, plus grand encore que ceux que nous venons de signaler, était le manque de solde. Avant les temps de la guerre du Péloponnèse, ou au moins avant l'administration de Périclès, il n'y eut ni à Athènes, ni dans les autres États (à l'exception peut-être de Corinthe), de solde pour le soldat. Le service militaire était un devoir du citoyen; celui qui servait était obligé de s'approvisionner lui-même. Mais celui qui ne reçoit rien de l'État est aussi plus indépendant de l'État. Il est vrai qu'à dater de cette période, l'u-

(1) Στρατηγοὶ, dont le nombre fut de dix.

(2) Voyez le passage instructif dans Herodot., VI, 901.

(3) Voyez Thucyd., VI, 63.

sage de la solde avait été introduit, mais seulement pour le soldat en campagne; cette solde était minime (deux ou quatre oboles par jour). Dans une constitution militaire ainsi organisée, les causes morales sont d'une plus grande influence que la subordination et la discipline. Le courage et le patriotisme peuvent animer l'armée, mais elle ne sait pas devenir une machine sous les mains de son général.

Un autre obstacle était la faiblesse ou le manque complet de cavalerie dans presque tous les États. Homère ne connaissait point encore la cavalerie. Il paraît, selon les remarques d'Aristote, qu'elle ne se forma qu'après le développement des constitutions républicaines. D'ailleurs, c'était toujours de la nature du sol d'une ville que dépendait pour elle la possibilité d'avoir de la cavalerie : Athènes n'eut jamais plus de mille cavaliers; Sparte ne connut pas de cavalerie avant Agésilas; et le Péloponnèse, en général, n'était propre ni à son existence ni à son usage. Le seul État de la Grèce où elle acquit une certaine importance numérique fut la Thessalie; mais les Thessaliens ne savaient pas bien l'employer (1). Ce ne pouvaient être que les ri-

(1) Voyez Pausan., p. 798. Il paraît que l'armée thessalienne était formée principalement de cavalerie. — Le plus sûr argument

ches citoyens qui la composaient, car elle nécessitait de grandes dépenses. Il en fut ainsi à Athènes (1), où l'État, même en temps de paix, fournissait le fourrage; cette faible mais brillante cavalerie ne coûtait pas moins de quarante talents par an (2).

La distinction entre la cavalerie légère et la grosse ne fut pas connue des Grecs avant l'époque macédonienne. Cependant nous ne prétendons pas nier qu'il n'y eût pas avant ce temps une différence dans le genre d'armure. Celle de la cavalerie athénienne fut à peu près semblable à celle de nos cuirassiers : une cuirasse, un casque, et même une sorte de harnais pour les chevaux (3). Mais on ne doit pas se figurer que cette armure fût très-lourde, à en juger par les exercices auxquels, selon Xénophon (4), les soldats étaient soumis. Les cuirassiers thessaliens semblent avoir été armés plus lourdement, car Pausanias nous raconte, qu'une fois tombés, ils ne pouvaient plus se relever (5). Pour l'infanterie, au contraire,

---

du peu de progrès fait dans l'art militaire, c'est que les tyrans de Thessalie avaient ordinairement une armée de mercenaires.

(1) On sait que les ἱππεῖς formaient à Athènes la seconde classe des citoyens.

(2) Voyez Xenoph., *De Magist. equit. Op.*, p. 956.

(3) Voyez Xenoph., *de Re equestri. Op.*, p. 951.

(4) Xenoph., *Op.*, p. 914.

(5) Pausan., p. 797.

il exista partout dans les Etats grecs une différence de l'armure (ὁπλῖται, la grosse infanterie, l'infanterie légère, ψιλοί). La première se composait des hoplites, qui portaient une cuirasse, un casque, une lance et un sabre; les troupes légères n'avaient pas cette lourde armure, mais seulement un javelot, un arc et des flèches (1). Les armes étaient donc, en général, les mêmes que celles des temps d'Homère. Mais on fit pour les améliorer beaucoup de tentatives et d'essais. L'épée ou le sabre (2), le bouclier long ou court (3) étaient-ils préférables? et comment pouvait-on diminuer le poids de la cuirasse en la faisant avec le métal ou avec une étoffe plus légère (4)? Ce furent là des questions importantes. Néanmoins nous ne voyons avant l'époque macédonienne aucun changement important qui transforme tout un système. Nous devons donc laisser ce détail à ceux qui s'occupent spécialement des antiquités grecques. Qu'il nous soit permis de faire

---

(1) Mais l'arc et les flèches ne furent pas des armes ordinaires. On préféra la lance et le javelot, même pour la cavalerie. Voyez Xenoph., l. c.

(2) Xenoph., *Op.*, p. 953.

(3) Le bouclier long et grand s'appelait θυρεὸς et σάκος; le petit bouclier, ἀσπίς et πέλτη.

(4) Iphicrate fut l'inventeur du harnais léger. Voyez Cornel. Nep. *Iphicr.*, c. 1.

quelques observations sur les progrès de l'art pour les campements et les mouvements, ou sur ce que nous appelons la *tactique*. On a raison de dire que cet art est, à certains égards, indépendant, mais qu'à part ces points, il dépend des autres progrès de l'art militaire. Il est indépendant, en ce sens qu'il consiste dans l'habileté à tirer parti des localités, particulièrement du terrain. Le chef d'une horde barbare peut profiter du terrain aussi bien que le général d'une armée disciplinée; c'est là l'œuvre du génie; nous ne pouvons donc lui assigner de règles positives. Aussi cet art restera-t-il toujours personnel; il ne peut être ni propagé ni appris par la théorie. Les positions, au contraire, et les mouvements d'une armée s'appuient sur certaines connaissances, sur des données permanentes, quoiqu'elles ne forment, pour ainsi dire, que la partie matérielle de l'art; c'est donc le génie qui doit lui donner la vie. L'histoire moderne nous a prouvé que ce corps matériel peut exister dans une armée bien disciplinée, et qu'il est impuissant si l'esprit ou le génie fait défaut. Nous ne pouvons mieux caractériser cette partie de l'art militaire des Grecs qu'en décrivant et en comparant les plus célèbres batailles dont l'histoire nous a plus spécialement informés. Les conséquences que nous en tirons pour le progrès de

la tactique et de la stratégie ne semblent pas devoir être entachées de grandes erreurs.

Dans les guerres contre les Perses, la bataille de Marathon est le plus brillant fait d'armes des Grecs, ou plutôt des Athéniens. On le doit au génie héroïque de Miltiade. Ce fut lui qui le détermina dans le moment critique, où on agitait la question de savoir si l'on risquerait la bataille ou non. Les voix des dix généraux, dont Miltiade faisait partie, étant partagées, c'était du polémarque Callimaque qu'allait dépendre la décision. Ce fut dans ce moment que Miltiade se leva et lui dit : « Callimaque, c'est à toi (1) de plonger Athènes dans l'esclavage, ou, en la sauvant, de léguer à la postérité un nom plus glorieux que ceux d'Harmodius et d'Aristogiton! Car jamais Athènes, depuis qu'elle existe, ne courut un pareil danger. Si elle se soumet aux Perses, elle sait à quoi elle doit s'attendre de la part de ses oppresseurs, tandis que, si elle recouvre sa liberté, elle peut devenir la première des villes grecques. Si nous ne combattons pas, je crains que la terreur ne s'empare des Athéniens, et qu'ils ne deviennent Perses; si nous combattons, les dieux nous accorderont la victoire. »

La décision d'un grand homme au moment le

(1) Voyez Herod., VI, 109.

plus critique de sa vie, est l'événement le plus digne, que l'histoire puisse nous raconter. Miltiade lui-même ignorait peut-être les conséquences qui se rattachaient à ce vote décisif, mais il atteignit son but, et Callimaque se rangea de son avis. Enfin le génie de Miltiade et, non moins peut-être, l'habileté des milices athéniennes décidèrent la victoire. Elles attaquèrent à la fois avec ensemble et avec impétuosité (1), firent plier les deux ailes de l'armée ennemie, et le nom de Marathon devint immortel entre les hommes.

La bataille de Platée (2), livrée onze ans après celle de Marathon, est un des faits d'armes dont nous sommes le mieux instruits (3). Les mouvements des armées rendirent cette bataille intéressante pour la tactique. Sous ce rapport, il est juste d'observer que le chef des Perses se montre supérieur aux généraux grecs, car il leur coupa les vivres et les eaux. Le manque de cavalerie, en face d'un ennemi qui en avait une très-nombreuse, rendait chaque mouvement difficile aux Grecs, et l'organisation même de l'armée des

(1) Ἐν δρόμῳ et ἀθρόοι. Hérodot., VI, 112. Ils n'avaient ni cavalerie ni archers, comme, en 1513, les Suisses à Novare. Mais l'enthousiasme ne calcule pas.

(2) L'an 479 av. J. C.

(3) Voyez Hérod., IX, 28, etc. Plutarch. *in Arist. Op.* II, p. 510.

Spartiates et des confédérés créait de grands obstacles que Pausanias dut surmonter (1). Cependant les Grecs remportèrent une victoire brillante, qu'il faut moins attribuer à l'habileté des combinaisons stratégiques qu'à l'attaque désespérée des Spartiates et des Tégéens. Si Pausanias s'acquit la gloire d'un général prudent (particulièrement dans les jours qui précédèrent la bataille), il ne dut la victoire qu'à sa fortune et à une partie de son armée.

L'histoire ne nous a pas conservé une description exacte des combats dans lesquels Cimon, général aussi habile qu'heureux, battit les Perses; mais ce qu'elle nous en rapporte suffit pour nous apprendre que la tactique n'en avait tiré aucun avantage. Après la mort de Cimon, nous dit Plutarque (2), les Grecs ne firent aucune action d'éclat, et les premières campagnes de la grande guerre du Péloponnèse nous prouvent que l'art militaire avait fait peu de progrès. Tout se bornait à des attaques et à des combats qui restaient sans résultats décisifs. La tactique n'avait rien gagné dans cette longue guerre, et nous avons déjà eu l'occasion d'en indiquer les causes.

Mais les choses changèrent lorsque, après cette

(1) Voyez Hérod. l. c. et Plut., II, p. 517.
(2) Plut., *Cimon*, *Op.* III, p. 217.

guerre, Sparte eut trouvé son Agésilas, et fut forcée de maintenir sa domination par la force des armes. Agésilas fut l'idéal non pas seulement d'un général spartiate, mais d'un général hellène. Il fut le premier qui créa une cavalerie dont il fit un si heureux usage en Asie contre les Perses. Quant à la tactique en elle-même, il n'y apporta pas de grands changements, comme nous le montre la description de la bataille de Coronée. Nous y retrouvons la position ordinaire, une ligne droite, attaquée par une ligne droite; aucune autre combinaison stratégique, ni avant, ni pendant la bataille. Mais il ne faut pas oublier que l'art du capitaine grec consista surtout dans le talent d'animer ses soldats, de leur inspirer de la confiance, et de s'en faire aimer; car tout était individuel, et le grand homme devait faire valoir son activité et son génie personnel par des moyens autres que ceux d'une haute naissance et d'un commandement habile.

Mais en général la nation grecque eut la gloire d'avoir donné presque à chaque science et à chaque art, l'homme qui, le premier, en a reconnu les principes réels, et qui par l'application de ces principes, et souvent sans le savoir lui-même, est devenu un modèle pour la postérité : sous le rapport de l'art militaire, Épaminondas fut cet homme.

Sa renommée comme général, il est vrai, est sa moindre gloire; il représente le type le plus noble et le plus accompli du caractère grec, et il fut pour l'antiquité ce que Gustave-Adolphe fut pour un temps plus rapproché de nous. L'idée sur laquelle il fonda le changement dans l'art militaire est aussi simple que son caractère, et nous ne pouvons méconnaître que cette idée naquit du besoin des circonstances. Épaminondas avait à combattre un ennemi supérieur en nombre : et c'est toujours là l'épreuve d'un génie militaire. Il reconnut bientôt que l'ancien système n'était plus praticable. Cela lui suggéra l'idée d'attaquer avec une partie de son armée concentrée l'ennemi, sur un seul point, et d'en rompre les lignes. Par ce système il avait été vainqueur à Leuctres, où il attaqua l'aile droite des Spartiates. Nous lui voyons employer cette nouvelle tactique dans son entière application à la bataille de Mantinée, et c'est par un juge compétent que cette bataille nous a été décrite. « Épaminondas, dit Xénophon (1), s'avança avec son armée comme une trirème avec son éperon menaçant, sûr que la fuite de l'ennemi serait générale, si sa ligne

(1) Xenoph., *Hist. Græc.*, VI, *Op.*, p. 596. La cavalerie thébaine fut très-supérieure à celle des Spartiates dans cette bataille.

était rompue; car il voulut combattre avec le gros de l'armée, dont la partie la plus faible fut placée à l'arrière-garde. » Ainsi le principe de la tactique fut trouvé et résolu par le grand général thébain, c'est-à-dire d'employer une partie de l'armée, en lui donnant une position et un mouvement calculé, afin de n'avoir rien à craindre du nombre supérieur de l'ennemi. Ce fut cet art qui rendit Alexandre vainqueur au passage du Granique, et Frédéric le Grand à Leuthen. Mais pour exécuter cette idée, l'armée aurait dû être plus exercée que ne le furent, avant Épaminondas, les troupes grecques. Il fut réservé au génie du général thébain de communiquer à ses soldats une grande habileté pour la prompte exécution des manœuvres, mérite, selon Xénophon, plus grand que celui d'avoir conçu l'idée de concentrer les forces sur un seul point (1).

Nous pouvons donc dire avec raison qu'Épaminondas fut l'inventeur et le créateur du véritable art militaire chez les Grecs. Mais déjà, de son temps, il s'était préparé dans tout le système militaire un changement qui devint bientôt d'une importance décisive. Ce fut l'emploi des troupes mercenaires qui changea, non-seulement la cons-

---

(1) Xenoph., *Op.*, p. 645.

titution, mais aussi l'esprit des armées grecques. L'organisation des mercenaires ne pouvait pas être la même que celle des milices bourgeoises, qui était basée sur la classification des citoyens. Si les soldats suisses au seizième siècle ont prouvé que la victoire était possible avec une armée de mercenaires, on a aussi reconnu les graves inconvénients attachés à cette institution. L'usage des troupes mercenaires remonte probablement jusqu'à la période des tyrans, car ceux-ci étaient en général entourés d'un corps de soldats étrangers, dont ils avaient besoin pour maintenir leur domination. Mais après la chute des tyrans, cette institution, regardée comme illégale, a dû nécessairement disparaître avec le rétablissement de la liberté.

L'emploi des mercenaires dans les villes libres, et c'est celui dont nous parlons ici, est certainement d'une origine postérieure. Au commencement de la guerre punique, à la bataille de Marathon et de Platée, nous ne trouvons point de mercenaires. Mais dans la guerre du Péloponnèse (1) nous

(1) Sur les mercenaires des Spartiates sous Brasidas voyez Thucyd., IV, 80; sur ceux des Athéniens voyez Thucyd., V, 6. L'Arcadie fournissait ordinairement la plupart des mercenaires; de là le proverbe : Ἐξ Ἀρκαδίας ἐπικοῦροι. Voyez Athen., I, p. 27.

les voyons fréquemment employés; et depuis, l'usage de ces troupes se répandit généralement. Plusieurs circonstances y contribuèrent : la première fut l'état de la vie privée.

Les rapports suivis des Grecs avec les Perses avaient répandu dans les hautes classes de la société le goût de la mollesse et d'une vie plus sensuelle. Aussi les riches cherchaient-ils à se soustraire au service militaire. D'un autre côté, la guerre du Péloponnèse et les nombreuses révolutions politiques dont elle fut la cause avaient augmenté la classe des pauvres, qui faisaient de la guerre un métier, et qui étaient toujours prêts à se vendre pour de l'argent. Enfin les subsides pécuniaires que la Perse payait aux Grecs, et spécialement à Sparte, leur permirent de pouvoir solder des mercenaires. Bientôt les Perses eux-mêmes commencèrent à prendre à leur solde une foule de soldats grecs, auxquels ils s'attachèrent de préférence et qui leur devinrent bientôt indispensables. Une haute paye, comme celle des Anglais aux temps modernes, attira les Grecs mercenaires au delà des mers. Nous nous contenterons de citer les dix mille de Cléarque, qui, entrés au service de Cyrus, furent ramenés en Grèce (1) par

(1) L'an 400 av. J. C.

Xénophon, pour donner une idée du grand nombre des Grecs qui, aliénant leur liberté, se livrèrent à ce genre d'industrie; plus tard la guerre phocéenne (1) fut faite presque entièrement par des mercenaires. Qu'est-ce qui ne se rappelle les plaintes et les reproches de Démosthène (2), qui, malgré toute la force de son éloquence, ne put réformer cette funeste habitude?

Isocrate est celui des auteurs anciens qui a le mieux traité ce sujet; pendant sa longue carrière, il avait eu assez d'occasions de pressentir et de voir les malheureux résultats de ce système. « Jadis, dit-il, il n'y avait pas de troupes mercenaires; mais à présent la position de la Grèce est telle, qu'il est plus facile de former une armée avec des vagabonds qu'avec des citoyens (3). » La conséquence naturelle de cette institution fut de donner le plus de pouvoir à celui qui avait le plus de richesses; avec de l'argent on avait une armée quand on voulait. Mais sur quel fondement dangereux s'appuyait cette puissance! Aussi la Grèce a-t-elle fait l'expérience, qui a coûté si cher à Carthage (4), qu'un État, dont la force mili-

(1) De 357 à 347 av. J. C.
(2) Voyez Demosth. *Philipp.* et *Olynth.*
(3) Isocr. *Paneg.*, *Op.* p. 71; *Orat. ad Phil.*, p. 101.
(4) Dans la guerre des mercenaires depuis 240-237 av. J. C.

taire ne consiste qu'en troupes mercenaires, doit enfin trembler devant ses propres soldats. « Si nous ne prenons pas grand soin, dit Isocrate à Philippe (1), de payer et d'entretenir très-bien ces gens-là, ou de les établir dans les colonies militaires, ils s'ameuteront, et deviendront plus terribles aux Hellènes qu'aux barbares (2). »

Nous avons déjà fait remarquer que la marine était aux yeux des Grecs d'une plus grande importance que les forces de terre. Dès les temps les plus reculés, ils avaient fait une différence entre les navires de commerce et les navires de guerre. Aussi la construction et l'armement des flottes devinrent entièrement l'affaire de l'État. Mais pour bien caractériser la marine des Grecs et les progrès qu'ils firent dans cette partie, il ne faut pas oublier que la scène de leur activité fut et resta toujours restreinte à la mer Ionienne et à la mer Égée. L'expédition des Athéniens à Syracuse fut l'expédition la plus lointaine qu'eût entreprise une flotte hellénique; nous savons quelle en fut la déplorable issue. Le mer Noire elle-même, quoique ouverte aux navires de commerce, ne fut parcourue que rarement par les trirèmes; il eût fallu pour cela une occasion qui ne

(1) Isocrat. *ad. Phil., Op.*, p. 106.

(2) Voyez Xenoph. *Anab.* — Ils devinrent dangereux comme les Suisses à Milan.

se présenta pas. Les mers fréquentées par les Grecs étaient parsemées d'îles, de manière, qu'ils trouvèrent partout des rades et des ports; les expéditions maritimes n'étaient donc que des trajets nautiques. D'ailleurs la Grèce n'était pas riche en bois; et si quelques provinces occidentales ou de l'intérieur (1) en fournissaient, on manquait de voies de communication pour le transport au moyen de grandes rivières. Les villes qui construisaient des flottes furent donc forcées d'acheter et d'amener le bois de l'étranger; c'est ainsi que les Athéniens le tirèrent de la Thrace (2). Cela entraînait des frais considérables, et les villes riches seules étaient en état de les supporter. Enfin, l'équipement des flottes s'opérait avec une difficulté extraordinaire. L'équipage se composait de matelots et de soldats. Les derniers étaient citoyens, mais on ne pouvait pas les contraindre d'entrer au service maritime comme dans l'armée. On prenait donc ou des esclaves, que l'on achetait pour la vie ou pour un temps déterminé, ou bien on engageait des étrangers, des mercenaires. « Jadis, dit Isocrate (3), on soldait des étrangers et des

(1) Comme Acarnanie et Arcadie.

(2) Thucyd., IV, 108.

(3) Isocrat. *de pace*, *Op.* p. 169, et Scheffer, *de Milit. naval.*, II, 3.

esclaves pour l'équipement des navires, et les citoyens formaient l'armée; à présent on fait le contraire : on contraint les citoyens à faire le service maritime (1), et l'armée se compose de mercenaires. » Aussi l'équipement coûtait fort cher à l'État, et Sparte ne pouvait payer les flottes que par les subsides de la Perse.

Nous savons par Homère et par les autres poëtes épiques, que, dès l'âge héroïque, les Grecs eurent des navires spécialement construits pour des expéditions maritimes. La piraterie de ces temps exigeait des vaisseaux qui fussent propres à un combat maritime, et consacrés à ce but. On les distingua des navires ronds, employés pour le transport des marchandises, par une forme allongée qui leur valut le nom de *longs navires*. Ils étaient construits de manière à ce que les rameurs, en plus grand nombre et placés sur une ligne, fussent en état de leur imprimer une marche beaucoup plus rapide (2).

L'invention des *trirèmes* amena un grand changement, qui fit époque dans l'histoire de l'art maritime des Grecs. Elles étaient construites de sorte

---

(1) Principalement les μέτοικοι. Voyez p. 284.

(2) Le nombre des rameurs était de vingt jusqu'à cinquante, πεντηκόντοροι. Voyez SCHEFFER, *de Varietate nav. in* GRONOV. *Thes.*, XI, p. 752, et *le Antichità d'Ercolano*, T. V.

qu'elles avaient trois bancs de rameurs, superposés; plus élevées que les autres embarcations, elles devaient nécessairement aussi être plus fortes et plus solides. Les flottes grecques consistaient avant les temps macédoniens presque toujours en trirèmes, comme nos flottes se composaient de navires de ligne du premier et du second rang. Il est évident que ce ne fut qu'après l'invention des trirèmes que les Grecs eurent ce que nous appelons une marine (une flotte destinée à la guerre maritime, construite par l'État). Un passage classique de Thucydide (1) ne permet pas le moindre doute à ce sujet. « Lorsque après l'abolition des monarchies, dit-il, les villes devinrent plus riches, on commença en Grèce à construire des flottes. Les Corinthiens furent les premiers qui donnèrent aux navires la forme actuelle, et qui construisirent des trirèmes : c'est aussi Aminoclès de Corinthe qui fit quatre trirèmes pour les Samiens; et ce fut environ trois cents ans avant la fin de cette guerre (2) qu'Aminoclès vint à Samos. Le plus ancien combat naval que nous connaissions, eut lieu entre les Corinthiens et les Corcyréens, il y a 260 ans (3). »

Mais depuis ce temps jusqu'à la période ma-

(1) Thucyd., I, c. 13.
(2) L'an 700. av. J. C.
(3) Vers 640 av. J. C.

cédonienne l'art maritime ne paraît pas avoir fait de grands progrès. Les trirèmes subirent peut-être quelques changements, mais la forme resta, comme Thucydide le remarque, expressément la même jusqu'à la guerre du Péloponnèse. L'emploi des trirèmes au lieu des pentécontores (πεντηκόντοροι) et des vaisseaux longs n'était pas général dans toutes les villes maritimes, au moins avant les guerres avec la Perse; les Syracusains et les Corcyréens furent les premiers dont la flotte entière consistait en trirèmes (1).

Qu'il nous soit permis de nous livrer encore à quelques études sur la tactique maritime des Grecs. S'était-elle déjà développée avant la tactique des forces de terre? et s'il en fut ainsi, comment obtint-on ce résultat, et à qui le doit-on? Dans ces recherches le lecteur ne doit pas oublier que nous parlons des temps antérieurs à la domination macédonienne.

Nous ne pouvons donner une histoire de la tactique maritime que par la description des combats sur mer. Le premier dont nous soyons le mieux informés, c'est le combat entre la flotte ionienne et la flotte perso-phénicienne, à l'île Lada près de Milet. La flotte des Ioniens consis-

(1) Thucyd., I, 14.

tait en 350 trirèmes, celle des Phéniciens en avait le double. Nous remarquons déjà dans les jours qui précédèrent la bataille, une position basée sur une combinaison de l'art. Dans les divisions de la première ligne on laissa des intervalles, à travers lesquels la seconde ligne pouvait passer pour l'attaque (1). Mais le combat en lui-même n'offre aucun enseignement; car déjà avant l'attaque, les Perses réussirent à séparer la flotte des alliés.

Les deux batailles de la guerre des Perses les plus remarquables sont celles d'Artemisium et de Salamine. Dans toutes les deux les Grecs remportèrent la victoire, non par les manœuvres habiles de la flotte, mais plutôt par le choix intelligent du théâtre du combat. A Artemisium, Thémistocle avait décidé Eurybiade, général de la flotte réunie, à prendre position à l'entrée étroite du canal d'Eubée, pour éviter d'être débordé par la nombreuse flotte des Perses (2); à Salamine, il avait pris une position plus sûre encore dans le golfe Saraonique,

(1) Herod., VI, 12, etc. C'est encore un exemple de l'insubordination.

(2) Voyez ce passage intéressant dans Hérodote, VIII, 2, etc. La flotte prit ses positions dans le golfe d'Euripe. Les Perses essayèrent en vain de déborder l'île d'Eubée; un orage détruisit leur flotte. Voyez Herod. l. c.

entre l'île de Salamine et l'Attique. Dans une position si favorable où l'on attend sur une ligne serrée l'attaque de l'ennemi, ni la tactique ni la supériorité des troupes ne peuvent rien; car tout dépend du courage et du sang-froid des soldats et des chefs. Nous n'avons que des données excessivement vagues sur les autres combats qui eurent lieu dans cette guerre. Les victoires sur les Perses devinrent trop faciles aux Grecs; et quand on commence à mépriser l'ennemi, l'art militaire ne fait plus de progrès.

Au commencement de la guerre du Péloponnèse nous trouvons dans Thucydide la description d'un combat naval entre les Corinthiens et les Corcyréens (1). La flotte des Corinthiens formait une ligne, celle des Corcyréens fut rangée en trois divisions. Mais l'historien ne dit pas que l'on ait fait des évolutions; ce fut plutôt un combat de vaisseau à vaisseau. Ce que nous lisons de la flotte des Corcyréens ne nous donne pas, en général, une haute idée de leur tactique maritime. Dans un second combat naval contre les Péloponnésiens, ils ne montrèrent pas plus d'habileté, et ils ne furent sauvés que par l'arrivée d'une division des Athéniens, qui couvrit leur retraite (2).

---

(1) Thucyd., I, 47.
(2) Thucyd., III, 77, 78.

Toute la tactique de Grecs dans ces temps consistait en deux évolutions, déborder ou rompre la ligne ennemie : on appela la première περιπλεῖν, la seconde διεκπλεῖν (1). Cette tactique était principalement développée à Athènes, où une troisième évolution avait été adoptée : c'était l'attaque de côté, pour briser les rames et rendre le vaisseau ennemi incapable des mouvements nécessaires (2).

Les deux dernières années de la guerre du Péloponnèse sont célèbres par de nombreux combats sur mer; le plus remarquable sous le rapport de la tactique fut le combat des Athéniens contre les Spartiates aux îles Éginusses près de Lesbos; il nous reste une description de la position des flottes. Celle des Athéniens était rangée à l'aile droite et à l'aile gauche en deux lignes; chacune de ces divisions avait quinze vaisseaux; le corps de bataille était formé sur une seule ligne. Cette position, dit Xénophon (3), fut adoptée pour empêcher l'ennemi de rompre les lignes. La flotte des Spartiates, au contraire, ne formait qu'une ligne, propre aux deux évolutions usitées, de manière qu'il fût impossible à

(1) Thucyd., VII, 36; Xenoph. *H. Gr.*, *Op.*, p. 446.
(2) Voyez Thucyd. l. c.
(3) Xenoph. *Op.*, p. 446.

l'ennemi de la rompre. Il s'engagea un combat opiniâtre, et pour qu'enfin la victoire, longtemps indécise, se prononçât en faveur des Athéniens, il ne fallut rien moins que la mort de Callicratidas. Son pilote, voyant la supériorité des Athéniens, lui avait conseillé la retraite; mais il répondit : « Sparte n'en existera pas moins après ma mort. »

Dans les guerres entre les Romains et les Carthaginois, et entre les Ptolémées, la tactique maritime des anciens reçut un plus grand développement qu'en Grèce; mais, pour en juger avec connaissance de cause, il est deux choses qu'il ne faut jamais perdre de vue :

1. La tactique des anciens ne dépendait pas autant des vents que la tactique moderne; car les trirèmes étaient mues plutôt par des rameurs que par les vents.

2. Les vaisseaux combattaient l'un contre l'autre et de très-près, en sorte que les évolutions ne pouvaient être ni aussi variées, ni aussi décisives que dans les attaques où les évolutions se font dans un certain espace, et où l'on manœuvre même pendant le combat.

Mais de ce que la tactique moderne est plus compliquée, nous ne devons pas en induire que les combats sur mer fussent dans l'antiquité d'une moindre importance que de nos jours. Au contraire, ce furent eux qui décidèrent des guerres

bien plus souvent que dans notre temps; et si nous regardons le nombre des victimes, nous pouvons facilement démontrer qu'autrefois un seul combat naval coûtait en général la vie à plus d'hommes qu'il n'en périt aujourd'hui dans trois ou quatre batailles maritimes.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

ORATEURS ET HOMMES POLITIQUES (1).

L'idée qu'on se fait d'un homme politique dans

(1) Sur les hommes politiques et les orateurs en général : Manso, *über die att. Demagngen.* Bresl. 1794. — Passow, *Zur Geschichte der Demagogie in Griechenland* dans la *Polymathie* de M. Wachler, vol. III. — Limburg, *Brouwer* III, p. 190. — Wachsmuth, I, 2, p. 24, etc., p. 153. sqq. Et spécialement C. M. A. Werat, *Pericles und Kleon, ein Beitrag zur polit. Entwickelunsgsgechichte Athens.* Posen, 1836. — Rötschers, *Aristophanes und seine Zeit.* — Fried. D. Michælis, *de Demagogis Atheniensium post mortem Periclis.* Regiom. 1840. — E. G. Weber, *de Laconistis apud Athen.* Weimar, 1835. — Kutzen, *Pericles als Staatsmann.* Grimma, 1834 — Wertermann, *Geschichte der Beredsamkeit*, vol. I. — Van Spaan, *de Antiphonte oratore attico.* 1765. — Rhunkenii *Opusc.* ed. Friedemann. (Brunsv. 1828). — A. Dryander, *de Antiphontis vita et scriptis*, Hal. 1838. — Meier, *de Andocide.* — Ogienski, *Pericles et Plato.* Vratisl. 1837. — Boot et Clarisse, *de Periclis vita*, dans *Ann. Acad.* Traj. 1833. — R. Lorentzer. *Pol. de rebus Athen. Pericle duce.* Gott. 1834. — Büttner, *Gesch. der Hetärien.* Leipz. 1840. — R. Weber, *Über Pericles Standrede.* Damst. 1827. — J. Chr. Gottheher, *de Moribus Periclis in* Gorgia *expressis.* Misenæ, 1775. — Bayle, *Dict. Hist.*, t. III, p. 2365. — Barthélemy. *Voy. d'Anach. Introd.*, p. 11, sect. 3. — W. Vischer, *die Olig. Partei und die Hetärien in Athen.* Basel. 1836. — Th. Lucas, *Versuch einer Characteristik Cimons.* Hirschberg. 1832. (*Note du trad.*)

les républiques grecques doit être à beaucoup d'égards bien différente de celle qu'on pourrait s'en former dans nos monarchies modernes. Mais quelque difficile que puisse être cette tâche, il est nécessaire cependant de chercher à se rendre compte de la sphère d'activité de ces hommes, dont l'antiquité peut se glorifier à juste titre; cette étude sera d'autant plus utile qu'elle nous aidera à juger plusieurs d'entre eux d'une manière plus exacte qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Si nous nous attachons de préférence aux hommes qui illustrèrent Athènes, ils n'appartiennent pas moins à toute la Grèce; nous ne les peignons ici que comme les types de beaucoup d'autres qui, chargés des intérêts de villes moins importantes, ont aussi joué un rôle moins éclatant dans l'histoire.

Le caractère opposé des États grecs devait naturellement réagir sur les hommes qui en furent les chefs. A Sparte, où la loi jouissait d'un pouvoir illimité, il n'y avait pas pour des chefs politiques un champ aussi vaste qu'à Athènes. Mais indépendamment de la constitution, les circonstances faisaient partout sentir leur puissance. Car, à mesure que la nation se civilisa, la sphère et le caractère des hommes placés à la tête des affaires s'agrandit en proportion. Ce fut sans doute

du temps de Solon (1) que s'élevèrent dans la Grèce de véritables hommes d'État. Il existait, il est vrai, avant cette époque des chefs qui gouvernaient le peuple et devenaient même souvent des tyrans; mais l'usage n'attribue le nom d'hommes politiques qu'à ceux qui, investis de la confiance publique, dirigèrent les affaires des nations civilisées.

Au temps de Solon les relations entre les États grecs n'étaient pas aussi difficiles et aussi compliquées; aucun d'entre eux n'avait la suprématie ni aspirait à l'obtenir. Ce ne fut qu'à l'expulsion des tyrans que Sparte dut sa prééminence dans le Péloponnèse. A de semblables époques, où les États ne s'occupaient que d'eux-mêmes ou bien des peuples limitrophes, la sphère d'un homme politique ne pouvait guère s'étendre au delà des limites de l'administration et de la constitution de son propre pays. Les sept sages, qui donnèrent leur nom à cette période de politique naissante, furent eux-mêmes les souverains, les chefs ou les conseillers de leurs États (2), et non pas des philosophes spéculatifs. Nous citerons comme souverains, Périandre de Corinthe et

(1) Entre 600 — 550 av. J. C.

(2) Voyez Diog. Laert., I, c. 1 — 5, et Meiners, *Geschichte der Wissenschaften*, I, 43.

Pittacus de Mytilène; comme chefs, Solon d'Athènes, Chilon de Sparte, Cléobule de Lindus; et comme conseillers, Bias et Thalès. De ces sages, nous ne connaissons d'une manière un peu exacte que Solon, à la fois législateur, guerrier et poëte. Mais ce ne fut que depuis les guerres des Perses qu'il s'éleva en Grèce des hommes d'État dans l'acception actuelle de ce mot. Dans cette lutte incessante contre un ennemi en apparence bien supérieur, lutte où le conseil influa non moins que l'épée, l'intérêt général occupa les esprits les plus distingués; il fit naître et réalisa cette prééminence d'un État sur les autres. Les rapports extérieurs occupèrent depuis le premier rang dans la politique; et dès lors la sphère d'un homme politique ne se borna plus à sa patrie, mais s'étendit sur toute la Grèce.

La tendance des politiques anciens fut de se faire valoir, dans une société libre, par leur mérite personnel. La naissance n'ayant pas toujours une grande influence sur la carrière politique, il y avait deux moyens d'arriver au but : le courage personnel dans la guerre, et le conseil dans la paix; mais avec cette différence, qu'à certaines époques, acquérir de la gloire dans la guerre fut plus nécessaire que se distinguer dans la paix; et qu'à d'autres époques cette condition ne fut pas regardée comme indispensable pour s'assu-

rer du crédit. Mais il s'écoula bien du temps avant que l'homme d'esprit pût s'ouvrir une carrière par la supériorité seule de son génie; pour réussir, il fallait réunir les fonctions de général et de politique.

Le temps vint enfin où ces deux fonctions furent distinctes, et où l'homme d'éloquence et de génie put diriger l'État sans briller par des vertus guerrières. Nous pouvons donc distinguer trois périodes : la première, où l'homme politique est subordonné au général d'armée; la seconde, où le chef d'État devait réunir les qualités d'un bon général et d'un bon orateur; la troisième, où l'homme politique peut avoir du crédit sans être un capitaine renommé. Le lecteur reconnaîtra, sans qu'il soit besoin de plus longues explications, que la marche de ces trois périodes est en rapport réciproque avec le progrès de la civilisation même. Le chef militaire peut acquérir de l'autorité même dans une nation barbare, mais l'homme d'esprit ne trouve de carrière que dans une nation civilisée. Pour désigner ces périodes, d'une manière encore plus précise, nous appellerons la première, celle de Thémistocle; la seconde, celle de Périclès; et la troisième, celle de Démosthène. Dans la première période, le général eut naturellement une plus grande influence que l'homme politique. Il s'agissait alors de sau-

ver l'État par l'épée, et on avait bien plutôt besoin du courage dans la guerre que de la prudence dans le conseil. Thémistocle peut être regardé comme le représentant de cette époque. Destiné par la nature même à être chef du peuple et général, il devait, conformément à l'esprit de son temps, fonder son influence politique sur la gloire militaire. Sans la guerre des Perses et sans la bataille de Salamine, il ne serait pas devenu ce qu'il fut. Mais en ne le considérant que comme général, il nous offre déjà le modèle d'un chef citoyen, qui se sert plus de la persuasion et de la connaissance des hommes que du prestige de son autorité. Les Athéniens avaient reconnu en Thémistocle le plus prudent de tous les hommes; aussi connut-il mieux que personne tous les citoyens en général et chacun en particulier. C'est cela qui lui valut son crédit et sa puissance d'action. « Il déploya, dit Thucydide (1), la plus grande force d'esprit, et c'est par là qu'il surpassa tous ses contemporains. Sa prudence le rendait le meilleur juge des événements inattendus, l'augure le plus sûr de l'avenir. Tout ce qu'il entreprenait, il le menait à bonne fin; il appréciait avec calme et avec sagesse ce qui était nouveau pour lui; jusque dans les affaires les plus ardues,

(1) Thucyd. I, c. 138.

il savait indiquer la marche à suivre; d'ordinaire il dominait tous les autres par la force de son esprit et par son caractère ferme et résolu! » Heureux l'État qui a un citoyen comme Thémistocle! dans le plus grand danger il n'a point à désespérer de son salut. Celui qui lit avec attention l'histoire de Thémistocle, admirera moins ses exploits que son intrépidité dans les moments critiques : avec quel sang-froid il sait engager ses concitoyens à quitter la patrie plutôt que de plier sous le joug des Perses! Il n'y a que l'homme éminent qui puisse exercer une pareille influence. Malheureusement ce grand génie ne resta pas toujours inaccessible à l'intérêt personnel (1); cependant il ne lui sacrifia point l'intérêt de sa patrie. Pour apprécier la position politique de Thémistocle à sa juste valeur, nous ne devons pas oublier qu'il fut le premier à Athènes qui, sans l'appui d'une haute naissance, se soit élevé par son mérite seul, et qui ait brisé le pouvoir oligarchique des familles nobles (2). Mais comme un tel acte ne peut jamais se pardonner, il n'est pas étonnant qu'il ait succombé à ses ennemis du dehors et du dedans; toutefois, lorsqu'il quitta Athènes, son œuvre était déjà accomplie. Il avait prouvé par

(1) Voyez Herod., VIII, 5.
(2) Plutarch. *Themist. Op.* I, p. 438.

le fait qu'il connaissait vraiment l'art d'agrandir un petit État. L'accueil qu'il trouva en Perse n'honore pas moins Artaxerxès que Thémistocle, et s'il n'est pas certain, qu'il se soit soustrait par une mort volontaire à l'obligation de combattre sa patrie, il n'est pas douteux qu'il n'a rien fait qui puisse souiller sa gloire (1).

Si Thémistocle a montré comment on parvient à s'élever dans un État tel qu'Athènes, grâce au talent, Aristide a prouvé quelle autorité on obtient par la vertu; car toute sa puissance et toute son activité politique étaient basées sur la pureté de son caractère, sur sa probité et sur son désintéressement.

Ce fut lui qui à Marathon soutint Miltiade en lui offrant même son commandement (2). A Platée, il fut le général en chef des Athéniens; et lorsque par cette victoire il eut sauvé la liberté de la Grèce et qu'il eut donné à sa patrie l'hégémonie dans la confédération contre la Perse, il régla comme administrateur des finances le travail le plus difficile, la répartition des contributions an-

(1) Selon Thucydide, il mourut d'une maladie; quelques-uns croyaient qu'il avait abrégé ses jours par le poison. Voyez Thucyd., I, 138. L'anecdote de Plutarque (I, p. 498) ne fut pas connue de Thucydide, et il semble que cet historien n'a point mis en doute que Thémistocle ait succombé à une mort naturelle.

(2) Plut., *Op.* I, p. 489.

nuelles (1). Aussi Athènes ne lui doit pas moins qu'à Thémistocle, son émule dès l'enfance. Si la différence des principes politiques et moraux empêchait déjà toute alliance entre ces deux grands hommes, il ne faut pas non plus oublier qu'Aristide était issu d'une famille Eupatride (2).

Cimon, fils de Miltiade, marque en quelque sorte le point de transition entre la première et la seconde période. Chez lui le chef militaire l'emporte encore sur l'homme d'État. Sa politique n'eut qu'un but, la guerre contre la Perse, comme moyen de conserver l'union des Grecs. Ce but, il le poursuivit pendant toute sa vie, depuis la bataille de Salamine (et il fut le premier à quitter Athènes) (3) jusqu'au moment où il alla conclure la paix glorieuse qui ne fut ratifiée qu'après sa mort (4). Il ne paraît avoir pris parti dans les affaires intérieures qu'autant qu'il y fut forcé par sa position. Il appartenait par sa naissance aux

---

(1) Aristide, dit Plutarque, fit des recherches sur l'étendue des territoires et sur les revenus des confédérés, et fixa d'après cette base les contributions de chaque État. Voyez Plut. *Op.* II, p. 535. Mais déjà avant ce temps le caractère d'Aristide semble avoir eu la plus grande influence sur les confédérés, et leur avoir inspiré assez de confiance pour se soumettre à l'hégémonie d'Athènes. Voyez Plut. II, p. 532.

(2) Il n'était pas d'une famille riche. Voyez Plut. III. 478.

(3) Plut. *Op.*, III, p. 181.

(4) Il mourut l'an 449 av. J. C.

Optimates; élevé à l'école d'Aristide, il avait les mêmes opinions politiques que lui, et ne chercha la faveur populaire qu'autant que sa position comme général l'y obligeait. Cependant il ne put échapper au sort de Thémistocle et d'Aristide; mais sa gloire militaire lui procura un prompt retour dans sa patrie et servit à consolider son autorité. Par les moyens qu'il mit en usage pour s'assurer la faveur du peuple il forme le point intermédiaire entre les grands hommes politiques de la première et de la seconde époque; si, d'un côté, il peut être assimilé à Miltiade et à Aristide, il se rapproche d'un autre côté de Périclès et de ses successeurs. Sa libéralité ne s'exerça pas sur tel ou tel citoyen, mais il s'attira d'abord l'attention générale par les établissements publics qu'il construisit à ses frais. Thémistocle avait fortifié Athènes et le Pirée, Cimon commença à embellir la ville : il construisit une partie du mur de l'Acropole (1), y fit dessécher et paver le marais (2) placé au pied de cette forteresse, et prépara le siége de la philosophie de Platon, en transformant en un beau parc les alentours arides de l'ancienne Académie. Grâce

(1) Plut. *Op.*, IV, p. 202.
(2) Nommé αἱ λίμναι.

à ses soins, des platanes furent plantés sur la place publique où s'assemblait le peuple (1). Lié avec tous les artistes, il entretint surtout des relations amicales avec Polygnote, ce peintre dont le talent et le patriotisme valurent aux Athéniens les tableaux qui ornaient le plus célèbre portique au Pœcile (2).

Nous appelons avec raison Cimon le précurseur de Périclès, dont le nom caractérise la seconde époque. Les temps étaient arrivés où les arts de la paix venaient se placer à côté des arts de la guerre, où toutes les branches des sciences et des lettres allaient fleurir et porter les plus excellents fruits. Dans de pareilles conjonctures, il était naturel que la position d'un homme politique devînt tout autre qu'elle n'avait été jusqu'alors; car l'influence des temps sur les hommes et celle des hommes sur les temps est réciproque. L'homme éminent peut, par divers moyens, s'élever au-dessus de son époque, mais il n'en subit pas moins son influence; aussi l'histoire du genre humain, dépeinte dans la vie des hommes supérieurs de chaque siècle, nous en retracerait peut-être la physionomie la plus vraie et la plus exacte. Celui qui représenterait

(1) Voyez Plut., III, p. 202.
(2) Plut., II, p. 178.

fidèlement Hermann ou César, Luther ou Grégoire, Frédéric ou Napoléon, aurait donné le plus fidèle tableau de leur siècle. Ce que nous appelons « s'élever au-dessus de son temps, » n'est autre chose que comprendre parfaitement l'époque dans laquelle on vit, et agir conformément à l'esprit et aux besoins de son pays. C'est là le secret des grands hommes, secret qu'ils ne peuvent communiquer à d'autres qui n'ont pas comme eux le génie de pressentir et de comprendre l'esprit de leur époque. Celui qui entend parler du siècle de Périclès, y rattache à l'instant une suite de grandes et de belles idées; mais celui qui pénètre plus profondément dans l'histoire de cette époque, reconnaîtra aussitôt que la réalité est restée au-dessous de l'idéal. Voir un simple citoyen élever son peuple et l'humanité en général à un plus haut degré de perfection, c'est un spectacle que, depuis Périclès, l'histoire n'a reproduit qu'une seule fois, dans Laurent de Médicis. — Grands hommes, vous êtes dignes d'envie, car un laurier immortel couronne votre front! Si la gloire de vivre dans le souvenir de la postérité reconnaissante n'est pas un vain bonheur, qui ne voudrait changer son sort contre le vôtre?

La politique de Périclès était fondée sur ce simple principe, être le premier à Athènes, et faire de sa ville natale la première de la Grèce. La supé-

riorité politique d'Athènes dépendait de la conservation de l'hégémonie : mais Périclès voulut la maintenir non-seulement par la force, mais par tous les moyens qui servent à illustrer une cité grecque. Il sentit qu'il fallait agrandir le cercle des connaissances et propager les lumières; aussi ne négligea-t-il aucune des ressources que lui offrait son temps. Il se livra avec ardeur à l'étude philosophique, non pas pour s'enfoncer dans un dédale de doctrines et de systèmes, mais pour exercer les facultés de son esprit : il devint disciple d'Anaxagoras. Jusque-là l'État avait nommé les orateurs des assemblées nationales. Périclès est le premier qui parla publiquement sans en être chargé d'office (1); cependant, si l'étude de l'éloquence était devenue un besoin pour lui, il ne subordonna jamais les affaires à l'art de la parole et montra qu'il savait agir lorsqu'il le fallait. En embellissant Athènes par tant de chefs-d'œuvre d'architecture et de sculpture, il fut non-seulement le protecteur, mais l'ami de Phidias et des artistes; et sa liaison intime avec Aspasie, tour à tour sa confidente, sa maîtresse et sa femme, donna à son esprit cette déli-

(1) Plutarque (l. c. p. 601) distingue ces orateurs de Périclès. Voyez Petit, *Legg. Att.*, III, 3.

catesse et ce goût exquis dont il aurait cherché en vain un exemple chez les femmes d'Athènes. Tout en lui se rapportait à la vie politique. Il voulut être un homme d'État accompli, et il le fut.

« On ne le voyait, dit Plutarque (1), que dans une rue de la ville, celle qui conduisait à la place publique et au conseil. Il refusait les invitations aux festins et aux autres réunions joyeuses; pendant tout le temps qu'il gouverna Athènes, il ne dîna jamais chez un ami; s'il assista au festin de noces d'Euryptolème, son neveu, il se retira immédiatement après la libation. Il ne venait pas toujours dans l'assemblée du peuple, mais seulement pour des affaires importantes; il faisait traiter les petites causes par ses amis et par les orateurs. » Aussi Périclès est-il le modèle d'un homme politique comme la Grèce n'en vit jamais. Son histoire nous apprend qu'il s'est élevé au milieu des factions dont il parvint à triompher. Comment s'étonner que son siècle ne l'ait pas jugé d'une manière unanime? mais il a su se concilier les suffrages d'un homme supérieur, Thucydide, dont la voix a plus de poids que toutes les autres. « Aussi longtemps, dit cet historien (2), qu'il dirigea les affaires publiques, il le fit avec

(1) Voyez Plut., II, p. 601.
(2) Thucyd., II, c. 65.

modération, et l'État devint grand sous sa direction. Dans la guerre aussi, il sut montrer qu'il avait bien calculé ses forces. Inaccessible à toute corruption, il gouverna le peuple avec dignité et sagesse, en lui laissant toutefois une grande liberté; il ne fut pas dirigé par le peuple, ce fut lui qui le dirigea; dans ses discours il ne le flatta pas, mais il lui résista souvent avec noblesse et même avec chaleur. Le peuple entreprenait-il quelque chose inconsidérément, il le retenait dans les limites de l'équité et de la prudence; il ranimait son courage quand il le perdait sans motif. Aussi le peuple n'avait-il la souveraineté que de nom; elle résidait de fait dans le pouvoir éclairé du premier homme de l'État. » Ce caractère tracé par un maître comme Thucydide n'a pas besoin de commentaires; mais nous devons faire observer aussi que dans l'homme d'État Périclès n'absorba pas entièrement le chef militaire. Une grande circonspection fut sa règle de conduite; et la confiance du peuple en lui fut si grande, qu'il obtint pendant les dernières quinze années de son administration, et sans interruption, l'emploi de général en chef (1).

Mais, quelle que soit l'admiration que nous por-

(1) Depuis sa victoire sur son adversaire, Thucydide (l'aîné), qui était à la tête des Optimates. Plut. *Op.*, II, 626, 627.

tons à Périclès, notre impartialité nous fait reconnaître que dans toutes ses entreprises il fut visiblement favorisé par les circonstances. Un homme de sa trempe devait avoir une haute influence sur un Etat florissant et sur un peuple dont les forces et les talents ne demandaient qu'à se développer. Périclès n'aurait pas joué son rôle une seconde fois, et, par conséquent, ses successeurs encore bien moins. L'histoire ne cite parmi eux qu'un seul qui fut infiniment supérieur à tous les autres : c'est Alcibiade. L'époque où il débuta était en grande partie, par sa faute, un temps de guerres : le capitaine effaça donc en lui l'homme politique. Néanmoins, nous pouvons affirmer avec certitude que même dans des circonstances plus heureuses, il ne serait jamais devenu un Périclès, quoique par sa naissance, ses talents et sa fortune, il fût destiné à jouer un rôle semblable. Si l'un subordonnait toujours ses intérêts à ceux de l'État, l'autre, au contraire, sacrifiait les intérêts de l'État aux siens propres. L'ambition et la vanité formaient la base et le caractère d'Alcibiade. Aussi le grand historien qui nous a fait le portrait de Périclès, nous dépeint-il ainsi le disciple frivole de Socrate : « Quoique Alcibiade (1)

(1) Thucyd., VI, 15.

surpassât ses concitoyens par ses richesses et son autorité, ses désirs dépassèrent toujours ses moyens : il chercha surtout à briller par ses chevaux et par toute espèce de luxe; ce qui ne contribua pas peu à ruiner l'État d'Athènes. » Son histoire est trop connue pour que nous ayons besoin d'ajouter de nouvelles preuves aux récits de Thucydide; la vie entière d'Alcibiade justifie l'exactitude de l'historien.

Dans tous les personnages dont nous venons de parler, nous voyons l'homme politique ne faire qu'un avec le général; dans la troisième époque, que nous nommons celle de Démosthène, ces deux caractères sont tranchés. Le nom seul de Démosthène nous apprend que la suprématie de l'éloquence en fut la cause; mais il nous reste encore à examiner pourquoi l'éloquence parvint si tard à exercer son influence dans la politique (1).

Nous savons déjà que Thémistocle et Aristide n'étaient pas des orateurs formés aux écoles des grands maîtres. Mais quoiqu'on ne sache pas exactement si Périclès reçut des leçons d'éloquence, toujours est-il que de tous les hommes

(1) Selon Plut., I, p. 594, le sophiste Damon fut son maître; mais il semble plutôt avoir été son conseiller politique. Quant à Gorgias de Leontium, il ne peut avoir été son maître. Voyez *Schol. ad Hermog. Op. Reiske Or. Gr.*, VIII, p. 195.

d'État pratiques, Périclès acquit le premier la réputation d'un orateur. Mais ses discours, tout en étant des chefs-d'œuvre, n'auraient certainement pas pu supporter la comparaison avec ceux de Démosthène. Périclès n'écrivait rien; il avait l'habitude, dit son biographe (1), d'invoquer les dieux, afin qu'ils ne laissassent échapper de sa bouche aucun mot qui fût contraire à sa pensée. « Les discours (2) que nous lisons dans Thucydide sont l'œuvre de l'historien; mais il ne nie point qu'il ait cherché à imiter la manière et le genre de Périclès. Ils font notre admiration sous le rapport des pensées, de la force et de la profondeur des idées, mais non pas sous le rapport du style. Leur caractère se rapproche plutôt de l'éloquence militaire, et ils portent l'empreinte de l'époque où l'homme politique était en même temps soldat (3). »

Mais, au temps de Démosthène, l'État avait besoin d'une politique prudente, qui sût détourner les dangers imminents par d'autres moyens que la seule force des armes. Ce fut Philippe qui fit surgir Démosthène. Tout ce qu'il fallait pour préparer les voies à un pareil orateur était déjà accompli. On possédait une constitution, dans la-

(1) Plut., Op. II, p. 604.
(2) Thucyd., II, c. 60.
(3) Voyez Cicéron, *Brut.*, cap. 7 — 13.

quelle l'art de la parole était une arme, une puissance politique. L'orateur lui-même parlait à un peuple qui savait le juger et l'estimer; l'époque d'ailleurs lui offrait un digne champ d'activité, et le temps était arrivé où l'orateur, sans être grand capitaine, pouvait diriger les affaires politiques. Une autre cause avait modifié à cette époque la carrière des hommes d'État. Ils arrivaient à une influence politique par l'éloquence du barreau plutôt que par la distinction qu'ils s'étaient acquise aux armées. L'esprit de faction avait singulièrement augmenté le nombre des procès d'État, et la plaidoirie offrit le meilleur moyen de signaler ses talents et d'acquérir une autorité publique. Antiphon est le premier orateur qui se distingua en ce genre; d'abord simple avocat, il finit par devenir, malgré lui, homme d'État, et se vit entraîné dans les affaires publiques (1). Parmi ses contemporains, nous trouvons Andocide et Lysias. Un esprit turbulent, une profonde immoralité empêchèrent le premier (2) de jouer longtemps un rôle politique. Son adversaire Lysias était, comme ses discours le prouvent, avocat seulement, et ne s'occupait que des procès politiques, dont le nombre se multipliait, chaque

(1) Thucyd., VIII, c. 68.

(2) Voyez Hauptmann, *de Andocide*, ap. Reiske, vol. VIII, p. 535.

jour, à tel point que l'on peut à peine distinguer l'orateur de l'homme politique. Les ouvrages d'Isocrate en sont la preuve la plus évidente; lui, qui n'était que professeur d'éloquence, ne se croyait pas moins professeur de politique; et comme il ne plaidait pas en public, il écrivait des discours sur l'éloquence et sur la politique (1). Plusieurs de ses écrits sont du genre de ceux auxquels nous donnons le nom de *mémoires;* il les adresse aux rois et aux princes, quoique ses amis lui eussent montré, comme il le dit, le danger de ce genre de littérature (2). Ils n'eurent pas d'autre influence que celle que des mémoires semblables exercent sur la politique de nos jours; mais Isocrate eut un autre mérite, celui d'agir par ses doctrines sur les hommes politiques et les orateurs de son temps (3).

Rien ne serait plus inutile que de se faire ici le panégyriste du maître, désigné comme le premier en son genre, par l'unanimité des siècles, et par le jugement noble et impartial qu'en porte le seul homme qui, au dire de l'antiquité, pourrait

---

(1) Voyez Isocrat. *Panathen.*, *Op.* p. 234, etc.

(2) *Orat. ad Phil.*, *Op.*, p. 85.

(3) Cic. *Brut.*, c. 8. Isocrates, cujus domus cunctæ Græciæ quasi ludus quidam patuit, atque officina dicendi; magnus orator et perfectus magister.

lui être comparé (1). Aussi ne parlerons-nous pas de Démosthène orateur, mais de Démosthène homme d'État, dans lequel se confondent et l'homme et l'orateur. Sa politique sortit de son âme; fidèle à ses sentiments et à sa conviction, il a bravé les vicissitudes de la fortune et tous les dangers auxquels il fut en butte : c'est là ce qui a fait de lui l'orateur le plus éloquent; au-dessus de toute faiblesse, il ne sut ni capituler avec sa conscience, ni fléchir devant aucune considération humaine. C'est cette fermeté qui est la véritable source de son éloquence, et non pas la forme dont il revêt sa pensée. Aussi de combien il surpasse son émule Cicéron! mais qu'il expia chèrement cette grandeur! De tous les hommes politiques, Démosthène est le caractère dramatique le plus sublime et le plus pur que nous offre l'histoire. Si, encore émus et sous le coup de la force incomparable de ses paroles, nous lisons sa vie dans Plutarque, si nous nous reportons tout entiers à son temps, et si nous entrons dans sa position, nous nous sentons entraînés par l'intérêt qu'il nous inspire, comme pour le héros le plus noble de la plus belle tragédie ou de l'épopée la plus grandiose. Dès son premier début jusqu'au

(1) Cicero, *Brut.*, c. 9.

moment où il prend le poison dans le temple de Neptune, nous le voyons lutter sans cesse contre le destin qui tente vainement de l'abattre. Terrassé quelquefois, il se relève, et c'est sans en triompher jamais que le destin l'opprime. Quelle foule de sentiments amers et pénibles doivent avoir assailli sa grande âme! quelles espérances, quelles illusions déçues! Aussi les traits de sa figure austère (1) ont conservé l'empreinte et la trace de la mélancolie et de l'indignation (2). A peine sorti de sa première jeunesse, il commence sa carrière par un plaidoyer contre ses tuteurs infidèles (3), auxquels il ne peut arracher qu'une faible partie de son patrimoine (4). Persiflé par la foule dans ses premiers débuts, mais encouragé par quelques amis qui pressentaient sa grandeur future, il soutient une longue lutte contre lui-même jusqu'à ce qu'il eût triomphé de sa propre nature (5). Depuis il fait entendre plusieurs fois sa voix dans des causes criminelles (6), avant d'avoir le courage de

(1) Visconti, *Iconographie*, pl. XXX.

(2) Æschin. in *Ctesiph.* Op. III, 597.

(3) Dans les discours contre Aphobus. *Op.* II. Reiske.

(4) Plut. IV, p. 700.

(5) L'anecdote qui rapporte que Démosthène mettait des cailloux dans sa bouche est racontée par Plut. IV, p. 709, d'après Démétrius de Phalère, qui tenait cette anecdote de Démosthène lui-même.

(6) Contre Androtion, Timocrate, etc.; il avait alors 27 ans. Voyez Plut. IV, 717.

parler sur les affaires d'État. Mais dans son premier discours (1) il se montre déjà ce politique prudent qui ne se laisse pas séduire par une idée brillante, mais qui s'oppose à toute folle expédition. Et lorsque peu de temps après, Philippe intervient dans les affaires de la Grèce, il s'élève contre lui dans sa première Philippique (2). Dès ce moment il a trouvé ce qui devait être la grande tâche de sa vie; c'est tantôt comme conseiller, tantôt comme accusateur, tantôt comme ambassadeur qu'il défend l'indépendance de sa patrie contre la politique macédonienne. Le succès semble d'abord couronner ses efforts; il a déjà gagné un grand nombre de villes pour Athènes (3), son éloquence vient de pousser les Thébains à la résistance (4), lorsque la journée de Chéronée détruit ses espérances (5), et les résultats inattendus de cette défaite changent tout à coup la face des choses. Philippe est assassiné (6), et il a pour successeur un jeune homme jusqu'alors inconnu.

Démosthène se met à la tête d'une seconde confédération des Grecs, mais la vengeance d'A-

(1) Sur les symmories ou les classes; 354 av. J. C. Dans ce discours il s'oppose à une guerre contre la Perse.

(2) L'an 352 av. J. C.

(3) l'Achaïe, Corinthe, Mégare. Voyez Plut. IV, 720.

(4) Voyez Plut. IV, p. 722.

(5) L'an 338 av. J. C.

(6) L'an 336 av. J. C.

lexandre contre Thèbes dissout l'alliance : le roi de Macédoine demande qu'on lui livre Démosthène, Lycurgue et quelques autres chefs ; cependant Demadès apaise encore une fois la colère du roi (1). Alexandre ayant été forcé de se rendre en Asie, Démosthène abattu commence à relever la tête : Sparte essaie en vain de se délivrer (2), et succombe sous Antipater.

Ce fut cependant à cette même époque que Démosthène remporta son plus brillant triomphe sur son plus redoutable adversaire; Eschine est forcé de quitter Athènes (3). Mais cet événement ne semble qu'accroître la fureur des ennemis de Démosthène et des chefs du parti macédonien, qui saisissent avec empressement la première occasion pour le perdre. Lorsque Harpalus, quittant l'armée d'Alexandre, vint avec ses trésors se réfugier à Athènes, la question s'agita de savoir si on lui accorderait un asile, et Démosthène fut accusé d'avoir vendu à prix d'argent son silence dans cette affaire (4). Ce prétexte fut suffisant pour le faire condamner à une amende;

---

(1) *Plut.*, VI, p. 731.

(2) Dans l'an 330 av. J. C.

(3) Voyez Demosth., *pro Corona;* ce procès eut lieu l'an 330 av. J. Ch.

(4) Plut., IV, p. 733. Voyez son accusateur Dinarque, dont nous avons encore les discours. *Or. Græc.*, vol. IV; ed. Reiske.

faute de pouvoir la payer il fut mis en prison (1), mais il parvint à se sauver, et l'homme qui n'avait vécu que pour sa patrie, dut se résigner à passer ses jours dans l'exil. Il demeura presque toujours à Égine ou à Trézène, d'où ses yeux pleins de larmes pouvaient apercevoir le rivage de l'Attique (2). Mais soudain une nouvelle espérance le ranime; le bruit se répand qu'Alexandre est mort (3). Enfin le moment de la délivrance semble approcher; les ambassadeurs d'Athènes parcourent les villes de la Hellade et du Péloponnèse : Démosthène se joint à eux; il parle, il agit pour former une troisième alliance contre la Macédoine (4). Le peuple le récompense en révoquant son exil, et enfin à des années de malheurs succède un jour de félicité suprême. Une trirème vient toucher à Égine, pour ramener à Athènes le défenseur de la liberté. Toute la ville est en mouvement; pas un magistrat, pas un prêtre ne reste à Athènes, aussitôt qu'on apprend que Démosthène est au Pirée (5). Succombant à ces douces émotions, il étend ses bras vers sa patrie,

---

(1) Il fut condamné à une amende de 50 talents (220,000 fr.) *Voyez Plut.*, IV, p. 735.

(2) Plut., IV, p. 730.

(3) Dans l'an 323 av. J. C.

(4) Plut., IV, p. 737.

(5) Plut., p. 738.

et s'estime plus heureux qu'Alcibiade (1); car il ne doit son retour qu'au rappel spontané de la nation. Ce fut le dernier rayon de bonheur qui vint éclairer sa vie, obscurcie bientôt par les plus sombres nuages. Antipater et Cratérus remportent la victoire; et avec eux, le parti macédonien subjugue Athènes; Démosthène et ses partisans sont mis en accusation, et, sur la proposition de Demadès, condamnés à mort. Ils s'étaient déjà sauvés de la ville; mais où trouver un asile? Hypéride et deux de ses amis s'étaient réfugiés à Égine dans le sanctuaire d'Ajax. Mais qui le croirait? arrachés de l'autel, ils furent livrés à Antipater et exécutés. Démosthène s'était retiré dans l'île de Calauria près de Trézène, dans un temple de Neptune (2). En vain Archias, émissaire d'Antipater lui promet sa grâce, s'il voulait se rendre à lui et sortir du sanctuaire. Démosthène, pour lui donner le change, feint de vouloir écrire quelques mots; il porte son stylet à sa bouche et suce le poison qui y était renfermé. Puis, s'enveloppant dans son manteau, il tint la tête baissée, jusqu'à ce qu'il sentît l'effet du poison : « Ils ont, s'écria-t-il, violé ton temple, ô Neptune! mais pour te témoigner mon profond respect, je vais le quitter avant de

(1) Alcibiade fut reçu presque de la même manière.
(2) Voyez pour toute cette partie Plut. IV, p. 741.

mourir. Cependant la force lui manque, il tombe au pied de l'autel (1), et une prompte mort l'enlève d'un monde qui, après la chute de sa patrie, n'avait plus d'attraits pour lui. — Grand Démosthène!

Il ne m'a pas semblé inutile de caractériser les hommes politiques de cette période par l'histoire un peu détaillée du plus grand d'entre eux. Cela nous apprend que l'activité de ces hommes, qu'on appelait orateurs, ne se bornait pas aux discours politiques. Cependant ce n'est que par ces discours que nous les connaissons; mais sous quel autre jour nous apparaîtrait Démosthène, si nous étions mieux instruits de son activité politique? Avec quelles difficultés n'eut-il pas à lutter pour conclure des alliances comme celles qu'il sut contracter? que de voyages à faire! que de négociations à ouvrir! Que de talents à déployer pour gagner les chefs des États, et en général pour manier les hommes! Et quelles étaient les ressources dont disposaient les hommes d'État de l'antiquité à côté des moyens d'action dont les hommes politiques usent de nos jours? Ils ne pouvaient pas faire émaner leurs ordres de leur cabinet; ils n'étaient pas maîtres du trésor public; ils avaient à emporter de force ce qu'on ne leur

(1) Quel digne sujet pour l'art! — L'artiste n'aurait qu'à se conformer aux mots de Plutarque.

accordait pas de bon gré. La comparaison que l'on a faite d'eux avec les grands orateurs anglais ne peut soutenir l'examen. Car les moyens d'un Pitt pour se créer et se conserver un parti n'étaient pas à la disposition de Démosthène. Il n'avait point de présents à faire, pas de places à donner, ni des rubans et des croix à accorder. Ses adversaires, au contraire, avaient tout ce qui pouvait flatter l'égoïsme et l'ambition. Démosthène n'avait à leur opposer que ses talents, son activité, son courage : c'est avec ces armes qu'il a soutenu la lutte contre un ennemi étranger, supérieur en forces, et, ce qui était plus dangereux encore, contre la corruption de son peuple. Être le soutien d'un État qui croulait, c'était sa vocation; vocation sublime mais difficile! trente ans il lui fut fidèle. Faisant toujours tête à l'orage, il resta debout tant qu'il put se maintenir au milieu des ruines de sa patrie expirante.

CHAPITRE XIV.

RAPPORTS DES SCIENCES AVEC L'ÉTAT (1).

Le rapport réciproque de l'État et de la science peut être envisagé sous un double point de vue. D'un côté, on peut demander ce que l'État a fait pour les sciences; et, d'un autre côté, quelle fut l'influence des sciences en général et en particulier sur l'État et ses institutions. Ces deux questions méritent une discussion quelque peu détaillée. Pour qu'un gouvernement encourage et protége les sciences dans un pays, il faut qu'elles y existent déjà. Les sciences ne sont pas l'affaire de l'État, qui d'ailleurs n'a pas la mission de les

(1) Sur les rapports des sciences avec la politique, voyez : W. Wachsmuth, *De Pindaro reipublicæ constituendæ et gerendæ præceptore disp.* I et II. Kiliæ, 1823 et 1824. — Otor Zeuss. *Quid Homerus et Pindarus de virtute, civitate, diis statuerint? etc.* Jenæ, 1832-4. — L. C. Valkenaer. *Diatr. de Euripidis perd. dram. reliquiis*, c. XXII, p. 250. — Böckh, *De Trag. græc. principiis. Heidelberg*, 1808. — A. L. G. Jacob, *De tragicorum græcorum cum republica necessitudine*, dans ses : *Quæstion. Sophocl.* Varsav. 1821. — J. W. Süvern, *Über die histor. und polit. Anspielungen in der alter Tragödie.* Abhandl. de Berl. Akad. 1824. *Idem, Über den histor. Character des Drama.* — Th. Rotacher, *Aristophanes und seine Zeit.* Berl. 1827. — Herm. Pol, *de Aristophane poëta ipsa arte boni civis officium præstante.* Gron. 1824. — Plato, *Verhältniss zur histor. Wirklichkeit.* Voyez *Allg. Schulzeitung.* 1831. n. 149. (*Not. du trad.*)

créer. Elles ne peuvent même pas s'attendre à son concours, tant qu'elles n'ont pas pris un certain développement; car elles sont plutôt le produit des études et des recherches de quelques hommes éminents qui ne demandent autre chose que de ne pas être entravés dans les essais et dans les travaux auxquels ils se livrent. C'est là précisément ce qui arriva dans les États grecs, quand les études scientifiques commencèrent à y prendre naissance.

L'État n'avait aucun motif assez puissant pour les encourager; bien plus, le seul motif qui exerça quelque influence en Orient, manquait en Grèce. Il n'y avait pas de religion qui fût exclusivement la religion des prêtres, et par conséquent on n'avait pas besoin d'établissements pour l'instruction d'une classe des prêtres. Il y eut, il est vrai, des écoles primaires pour enseigner à lire, à écrire et pour apprendre la musique (la poésie et le chant); il y eut des lois qui empêchaient les abus dangereux dans l'enseignement (1). Mais les maîtres n'étaient pas soldés par l'État; ils se faisaient payer par leurs écoliers (2). La même chose avait

(1) Voyez les lois de Solon. Petit, *Leg. Att.* Lib. II, tit. IV, p. 239.

(2) Je parle ici en général; car il y avait des exceptions. Charondas, par exemple, avait ordonné dans ses lois de Catane, qui

lieu pour l'instruction supérieure des sophistes, qui s'enrichirent souvent, non pas aux frais du gouvernement, mais des disciples qui suivaient leurs cours. Si nous exceptons les gymnases destinés aux exercices du corps, dont les professeurs (les gymnasiarques) étaient, selon la loi, entretenus par les citoyens (1), il n'y eut pas, avant les temps macédoniens, d'établissements publics consacrés à l'enseignement supérieur. Mais dès que les arts et les sciences commencèrent à se propager, et que l'État reconnut quelle utilité il pourrait en retirer, on le vit, après les temps d'Alexandre, et avec l'établissement progressif des constitutions monarchiques, s'empresser de fonder des musées et des écoles supérieures. C'est ainsi que s'élevèrent les musées d'Alexandrie et de Pergame.

Il nous reste encore à examiner si, au milieu de ce mouvement des esprits, l'État se montra tout à fait indifférent pour les écoles naissantes des philosophes et des rhéteurs. Devons-nous donc nous appuyer de l'exemple des républiques grecques, comme l'a fait le célèbre auteur d'une école moderne d'économie politique, pour en tirer

---

furent acceptées à Thurium, que l'État solderait les maîtres publics; voyez Diod., XII, I, p. 586; mais ce fut une exception, et elle n'eut lieu que pour l'enseignement primaire.

(1) Voyez Petit, III, lit. IV, p. 355.

cette induction, que l'État doit abandonner les sciences à elles-mêmes? N'en prendra-t-il aucun souci, quand elles sont devenues sous tant de rapports un besoin pour le gouvernement lui-même, et quand il faut des connaissances aussi variées qu'étendues au prêtre, au juge, au médecin et à l'homme politique?

Les États grecs, envisageant la culture de l'esprit sous un autre point de vue que les États modernes, l'ont aussi protégée d'une autre manière. Pour nous, la culture de l'esprit réside avant tout dans les sciences; le Grec au contraire la chercha dans les arts. L'État fit peu en Grèce pour les sciences, mais tout pour les arts. C'est cette différence d'intérêt, sur laquelle nous reviendrons encore ailleurs, qui nous explique sa prédilection pour les arts.

Mais il est une autre question plus importante et plus difficile à résoudre : Quelle fut l'influence des sciences sur l'État en Grèce? C'est la philosophie qui doit nous occuper ici plus particulièrement; mais on nous permettra de rattacher à cette étude quelques observations sur l'histoire.

Après tant de traités aussi savants qu'étendus donnés sur la philosophie des Grecs, il serait superflu de vouloir encore développer ici leurs divers systèmes philosophiques. Notre tâche se borne à démontrer comment la philosophie vint

à se lier à la politique des Grecs, comment ce nœud se resserra, et quel en fut le résultat.

La philosophie commença chez les Grecs, comme chez les autres peuples, par des recherches sur l'origine de ce qui existe. Les doctrines des écoles ioniennes à cet égard sont connues. Si elles découlèrent, comme un savant moderne nous l'a rendu vraisemblable (1), des idées religieuses contenues dans les doctrines orphiques, elles se séparèrent dès le commencement de cette source, en dégageant ces idées religieuses de leurs formes mythiques. Voilà ce qui assura à la philosophie des Grecs son indépendance, tandis qu'elle fut dans l'Orient toujours intimement liée à la religion. Nous ne savons guère si les penseurs de cette école faisaient de l'État un objet de leurs recherches; mais une chose digne de remarque, c'est l'influence qu'exerça l'un d'entre eux, Anaxagoras, sur Périclès. Cependant ce fut plutôt, comme nous l'avons déjà fait remarquer, l'application de quelques principes de philosophie naturelle sur la politique qu'il lui enseigna, qu'un véritable système philosophique. Plutarque (2) nous explique ce fait de la manière

(1) Bouterweck, Commentatio de primis philosophorum Græcorum decretis physicis; *in Commentat. recent.* Soc. Gott. vol. II.
(2) Plut., I, p. 597.

suivante : « Il délivra Périclès, dit le biographe, de cette superstition qui consiste à croire à l'influence des augures et des auspices sur les événements politiques, en lui en démontrant les causes naturelles. » Celui qui connaît toute l'influence de cette croyance ou de cette superstition sur les entreprises des hommes politiques de l'antiquité, ne méconnaîtra ni l'importance des doctrines d'Anaxagoras (1), ni les conséquences qu'elles devaient exercer sur la religion populaire. Aussi Périclès ne put-il soustraire Anaxagoras aux persécutions ni à l'exil, pour avoir osé nier les dieux et s'être permis de discuter sur les choses divines.

Plus jeune que le fondateur de l'école ionienne, mais lui-même Ionien de l'île de Samos, Pythagore (2) transporte la sphère de son activité à Crotone dans l'Italie Inférieure. Son histoire est, plus que celle de tous les autres sages grecs, enveloppée des ténèbres de la tradition et du merveilleux, et néanmoins aucun autre philosophe ne fut politiquement aussi important que lui. Pour

---

(1) Plut., I, p. 654, 655.

(2) Nous ne savons ni quand Pythagore est né, ni quand il est mort; mais tout fait croire qu'il vint à Crotone vers 540 av. J. C.; car il y était encore lorsque la ville de Sybaris fut détruite en 510 av. J. C. La fédération des pythagoriciens fut dissoute vers 500 av. J. C. par Cylon et sa faction.

discuter l'influence de sa philosophie sur l'État, il nous faut distinguer l'influence qu'eut l'école pythagoricienne sur les villes de la grande Grèce, de celle que la philosophie de Pythagore exerça sur la Grèce après la dissolution de cette école.

Selon ce que les anciens nous ont transmis sur sa constitution et sur sa tendance, elle offre certes un phénomène très-singulier dans l'histoire. Mais il semble néanmoins qu'elle se trouva dans une liaison intime avec les événements des villes grecques et avec leurs factions aristocratiques ou démocratiques. Pythagore avait quitté l'île de Samos, pour échapper à la domination de Polycrate; et quels que soient les doutes qu'on ait élevés sur ses voyages, on ne pourra nier sérieusement qu'il ne soit allé s'établir en Égypte. Lorsqu'il visita ce pays (probablement pendant le règne d'Amasis, qui avait ouvert aux Grecs les portes de l'Égypte), le trône des Pharaons et l'autorité de la caste sacerdotale existaient encore. Il est certain que Pythagore a emprunté à l'Égypte beaucoup d'institutions, et spécialement ce qui concerne l'habillement et la manière de vivre; car l'utilité et l'avantage de ces institutions ne pouvaient échapper à son esprit observateur et spéculatif. Selon tout ce que nous avons appris de lui, il sut à un haut degré exciter non-seulement la curiosité, mais aussi l'enthousiasme des hom-

mes. Distingué par sa mise et par la grâce de ses manières, il brillait tellement par la pureté des mœurs et par le talent de la persuasion, que le peuple le plaçait au-dessus des mortels ordinaires (1).

A en juger par la comparaison de l'histoire des villes grecques dans l'Italie Inférieure à l'époque de Pythagore, on voit que les gouvernements les plus florissants furent entre les mains des Optimates, contre lesquels s'élevait alors une faction démocratique. La lutte entre ces deux partis causa la destruction de Sybaris (2). Pythagore, fort éloigné du parti démocratique, était de celui des Optimates, qui trouvaient en lui un homme doué des talents les plus brillants et le soutien le plus fort et le plus énergique. Mais ce fut aussi la période où le luxe et la corruption parvinrent dans ces villes au plus haut degré. Il ne pouvait échapper à un esprit tel que celui de Pythagore, que cette corruption des mœurs devait amener la chute du parti dominant; et cela fit naître en lui l'idée de fonder sa réforme politique

(1) On trouve tous les arguments sur ce sujet dans Meiners, *Geschichte der Wissenschaften in Griechenland und Rom* B. I, J. 405. Il a spécialement puisé dans Aristoxène.

(2) Le parti des Optimates, au nombre de 500, s'enfuit de Sybaris à Crotone, où, par les conseils de Pythagore, il trouva asile et protection. Diod., I, 483. Sur les constitutions aristocratiques de ces villes, voyez Meiners I, 396.

sur une réforme morale (1). Lié intimement avec les Optimates, il les réunit en société, dans laquelle on sépara bientôt les novices des membres initiés (2). Sa réforme morale avait pour but général d'apprendre à se dominer soi-même. Il lui fallait donc prescrire une certaine manière de vivre, certains habillements, une diète sévère, une distribution régulière du temps, consacré tant aux affaires personnelles qu'aux affaires d'État. Toutes ces dispositions contribuèrent à établir des alliances durables et des amitiés intimes, qui seules donnent les moyens de jouer un rôle important dans les affaires des républiques.

Si nous considérons que cette société, dont Pythagore lui-même était le centre, et qui avait des affiliations dans toutes les villes grecques de la grande Grèce, et même, selon quelques auteurs, à Carthage et à Cyrène, dura plus de trente ans, nous comprenons qu'elle ait pu non-seulement fleurir, mais aussi jeter quelque éclat. Ses disciples occupèrent successivement les premières magistratures à Crotone et dans les autres villes voisines; il faut même que la société ait été encore florissante vers le temps de la destruction de Sybaris, car Pythagore donna le conseil de recevoir

(1) Voyez avant tout Meiners, I, 399.

(2) C'est pour cette raison qu'Hérodote range la société des pythagoriciens parmi la classe des *mystères*. Voyez Héród., II, 81.

les exilés (1), et l'athlète Milon (2), le chef de l'armée dans cette guerre, fut un de ses plus illustres auditeurs. Mais si une société secrète a des tendances politiques, il est dans l'ordre des choses qu'un contre-parti se forme, événement naturel surtout dans des villes où ce parti trouve un appui dans la classe démocratique, ainsi qu'il arriva dans les villes grecques d'Italie (3). Il ne leur fallait qu'un chef du peuple assez hardi pour dissoudre par la force la société et pour en exiler ou même massacrer les membres. Ce chef, ils le trouvèrent dans la personne de Cylon. Sa faction remporta facilement la victoire, chassa des magistratures les pythagoriciens, et anéantit l'influence politique de la société, qui ne sut pas se relever depuis.

Nous ne connaissons les doctrines de Pythagore que par des auteurs postérieurs à son temps, mais dignes de foi; leurs fragments nous ont été conservés dans les collections de Stobée. Les pythagoriciens regardent, dit

---

(1) Voyez Dion., I, 483.

(2) Les exercices du corps furent une partie essentielle de la discipline pythagoricienne. Les Crotoniates vainquirent six fois dans la même olympiade; ce qui dut beaucoup contribuer à rehausser la gloire de Pythagore.

(3) L'histoire moderne nous fournit un exemple analogue dans la société des Illuminés du siècle passé.

Aristoxène (1), l'anarchie comme le plus grand mal, car l'État ne peut exister sans l'ordre social, et tout dépend des relations établies entre les gouvernants et les gouvernés. Il faut que les uns aient non-seulement la prudence en partage, mais encore la modération, tandis que les autres doivent à leurs supérieurs et l'obéissance et l'affection. D'après leur principe, il faut habituer de bonne heure les enfants à voir dans l'ordre et l'harmonie quelque chose de beau et d'utile, et au contraire quelque chose de nuisible et de détestable dans le désordre et le manque d'harmonie.

Nous apprenons par les fragments des auteurs pythagoriciens, d'Archytas, de Diotogène et d'Hippodame (2), qu'ils ne demandaient pas aveuglément une seule forme de constitution, mais qu'ils rejetaient la tyrannie partout et sous toutes les formes (3). Ils regardaient la constitution mixte comme la meilleure, et ne voulaient ni d'une démocratie illimitée, ni d'une aristocratie absolue; mais là même où le gouvernement était dans les

---

(1) Stob. *Serm.* XLI, p. 243. Les mots sont ou d'Aristoxène lui-même ou d'Aristote.

(2) M. Meiners croit que tous ces ouvrages sont apocryphes. Mais ses arguments ne s'appliquent pas aux fragments politiques rapportés par Stobée, chap. XLI et XLIII.

(3) Voyez les fragments d'Archytas. *Serm.* XLIV, p. 314.

mains des Optimates, ils laissaient au peuple certains droits et certains priviléges (1).

Après la dissolution de la société pythagoricienne, son activité politique s'arrêta, mais ses doctrines ne perdirent pas leur autorité. Elles se propagèrent d'Italie en Grèce par les livres de Pythagore et de ses disciples que l'on payait très-cher; mais elles n'exercèrent d'influence politique que par le moyen de quelques grands hommes, qui, comme Épaminondas, étaient initiés aux doctrines de l'illustre maître (2).

---

(1) Voyez le fragment de Diotogène, chap. xlvi, p. 329.

(2) Sur Pythagore, sa philosophie, etc., voyez Meiners, *Geschichte des Ursprungs u. s. w. der Wissenschaften.* I, p. 304-510. — Sainte-Croix, *dans les Mém. de l'Acad. des Inscr.* XLV, p. 295-315. — Terpstre, *de sodalitii Pythagorœi origine, conditione, consilio.* Traj. 1824. — A. B. Krische, *de sociatatis a Pythagora in urbe Crotoniatarum conditæ scopo politico.* Gott. 1830. — Fried. Cramer, *de Pythagora, quomodo educaverit et instituerit.* Stralsund, 1833. — C. O. Muller, *Dorier* II, p. 178-161. — Schlosser, I, 1. p. 398-400. — Welcker *ad Theogn.* p. xlv-xlix. — Limburg-*Brouwer*, V, p. 115-130. — Ritter, *Gesch. der Philos.* I, p. 350. — Fil. Laparelli *Diss. sopra la nazione e la patria di Pittagora, in diss. dell Acad. di Cortona*, VI, p. 82.

Sur l'âge de Pythagore, voyez Dodwell, *de Cyclis*, p. 137, et *Diss. de ætate Phalaridis et Pythagoræ.* Lond. 1704. — Bentleji *Opusc.*, p. 173-205. — De la Nauze et Fréret, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.* XIV, p. 375. — Larcher, trad. d'Hérodote, VII, p. 549. — Clinton, II, p. xxviii.

Selon Eusèbe, Pythagore mourut dans l'olympiade lxx, — 500 av. J. C.; selon Cicéron, *de republ.* II, 15, et Gallius, XVII, 21, il arriva en Italie l'an 53 avant J. C.; selon Krische, il était né dans l'olymp. xlix. (*Note du traducteur.*)

Dans la Grèce proprement dite, ce furent, selon l'opinion générale, les sophistes qui les premiers firent l'application de la philosophie. Cependant Plutarque (1) parle dans un passage remarquable d'une école politique qui existait à Athènes dès les temps de Solon. « Thémistocle, dit-il, ne « pouvait être un disciple d'Anaxagoras, comme « le prétendent quelques auteurs. Il fut un parti- « san de Mnésiphile, qui n'était ni un orateur ni « un philosophe adonné (2) aux choses de la « nature, mais un savant livré à l'étude de l'habi- « leté politique et de l'érudition pratique, science « cultivée comme par tradition depuis les temps « de Solon. » Qu'un sage tel que Solon formât autour de lui un cercle d'hommes politiques, auxquels il communiquait ses principes et ses maximes, cela était naturel, mais même c'était un besoin pour le maintien de sa législation; toutefois il est évident, même par les expressions du biographe, qu'il ne s'agit pas ici d'une instruction scientifique, d'une école formulée selon les idées modernes : ce fut plutôt une sagesse pratique, basée sur une foule de maximes applicables à la politique, et puisées dans l'expérience même; une grande partie de ces maximes s'est

(1) Dans *Themist.*, *Op.* I, p. 440.
(2) Les philosophes ioniens et éléatiques.

conservée dans les fragments poétiques du grand législateur.

Mais déjà depuis Pythagore, la philosophie grecque s'était éloignée de cette direction, pour s'adonner aux spéculations métaphysiques. Les discussions et les recherches sur les éléments et sur la nature des choses l'occupèrent, et l'amenèrent à une question, souvent reproduite, mais jamais résolue, qui consiste à savoir si la connaissance de la vérité, fondée sur la perception de nos sens, est réelle ou imaginaire. On sait avec quel zèle cette question fut discutée dans l'école éléatique. C'est à elle que s'attachèrent particulièrement Xénophane, Parménide, Héraclite, Empédocle et autres philosophes distingués. Mais si plusieurs de ces hommes parvinrent à exercer une certaine influence politique (1), il faut moins l'attribuer à leur philosophie qu'à l'autorité morale qu'ils avaient su acquérir par leurs études et par leur érudition. Cela fait qu'on les consulta plus d'une fois, et qu'on leur confia même souvent des fonctions publiques. Cependant cette position qu'ils prirent dans l'État ne laissa pas de réagir sur les croyances populaires.

Chez un peuple dont la religion a un cachet

(1) Comme, par exemple, Empédocle d'Agrigente, qui refusa même le diadème. Voyez Diog. Laert., VIII, II, 9.

poétique et chez lequel la philosophie fut dès le commencement indépendante de la religion, le libre examen ne put que s'attaquer aux croyances populaires et en ridiculiser les faiblesses : c'est ainsi que nous voyons Xénophane se moquer des dieux, et des poëtes, qui prêtaient aux immortels un rôle si ridicule (1). Si, d'un côté, cette opposition entre la philosophie et la religion populaire est la plus sûre preuve de l'indépendance philosophique, c'est là aussi, d'un autre côté, une pierre d'achoppement entre l'État et la philosophie qui, sans causer préjudice à cette science, influa d'une manière fatale sur l'État et sur les philosophes.

Mais quoique les spéculations de ces philosophes ne se rapportassent pas en elles-mêmes directement à l'État et à la politique, l'esprit du temps et le besoin en amenèrent néanmoins quelques points de contact que les sophistes mirent en relief. Sans examiner leurs doctrines, nous pouvons les caractériser comme les premiers des philosophes qui enseignèrent pour de l'argent. Cela dénote que le besoin d'une instruction scientifique s'était déjà fait sentir, et que la nation devait être arrivée à un progrès marqué de civilisation. En d'autres termes, celui qui voulait être

(1) Diog. Laert., IX, II, 3.

ou devenir un homme politique, et exercer une certaine influence, comprit la nécessité de s'instruire, et il lui devint nécessaire d'apprendre à parler et à penser. Aussi fut-ce à ces deux objets que se borna l'enseignement des sophistes; mais ce qui leur vint particulièrement en aide, c'est que tous les esprits étaient occupés des questions métaphysiques bien des fois débattues, et qui par leur nature impliquent la discussion et la controverse.

D'après les recherches détaillées déjà faites par les savants modernes (1), et selon les obser-

(1) Même après tous les travaux de Meiners, Tennemann et autres, il reste encore beaucoup d'obscurité sur cette partie de l'histoire de la littérature grecque; il nous manque principalement une chronologie exacte des sophistes. Le savant traité de Jacobi Geel, *Historia critica sophistarum, qui Socratis ætate Athenis floruerunt*, dans les *Nova acta litteraria societatis Rheno-trajectinæ*, 1823, ne traite que du siècle de Socrate : il développe néanmoins très-bien la différence entre les rhéteurs et les sophistes. Les sophistes avant la période macédonienne n'eurent pas tous le même caractère, et il serait injuste de ranger un Gorgias et un Protagoras dans la classe des hommes dont le vieil Isocrate se plaint si amèrement dans son *Panathenaicus, Op.* 6, p. 236, et dans son ouvrage *de Sophistis*, p. 293. Gorgias, Prodicus, Protagoras et Hippias furent appelés les anciens sophistes. Gorgias vint à Athènes, comme ambassadeur, l'an 427 av. J. C. (quoique Thucydide ne le nomme pas). D'un autre côté, on sait qu'Aristophane fit représenter ses *Nuées* pour la première fois l'an 424 avant J. C., et qu'à cette époque les sophistes étaient déjà bien établis à Athènes. Mais il est vrai aussi que la gloire et les richesses des sophistes ne commencent qu'avec

vations que nous venons de présenter nous-même, il paraît certain que les besoins du temps donnèrent naissance aux sophistes. Mais il est une chose digne de remarque, c'est que les plus célèbres d'entre eux venaient des parties les plus opposées de la Grèce : Gorgias de Leontium en Sicile; Protagoras d'Abdère dans la Thrace; Hippias de Colophon dans l'Asie Mineure : preuve frappante que, depuis les guerres des Perses, l'esprit scientifique s'était réveillé dans toute la nation! Sans doute, presque tous ces hommes se réunirent à Athènes, mais c'était là qu'ils trouvaient la plus grande et la plus digne scène pour leur activité. Souvent aussi ils se faisaient suivre de leurs élèves dans les voyages qu'ils exécutaient dans les villes de la Grèce; partout accueillis avec faveur, on les consultait dans les affaires politiques, et on leur confiait des missions importantes.

Ils enseignaient aux jeunes gens, moyennant un prix fort élevé, toutes les sciences qui leur paraissaient nécessaires à une bonne instruction. De là cette polymathie, dont ils se glorifiaient. Mais il faut aussi se rappeler que le domaine de

---

Gorgias; car même dans les *Nuées*, les sophistes, bien loin d'y figurer comme des hommes riches, paraissent au contraire comme des gens d'expédient, vivant au jour le jour.

l'intelligence n'était pas alors aussi vaste que chez nous.

L'instruction des sophistes consistait originairement dans la philosophie et dans l'éloquence; mais ce qu'ils appelaient philosophie, fut, comme plus tard chez les auteurs scolastiques, le don de troubler son adversaire par des syllogismes, et les sujets favoris de leurs discussions roulaient sur des questions métaphysiques, dans lesquelles, à ce que nous devrions savoir, la science humaine n'est d'aucun secours. Ce genre de philosophie, ou plutôt cet art de discuter, se liait donc intimement à l'éloquence ou au talent oratoire, qui était le but pratique de l'instruction des sophistes (1).

La doctrine et même le nom des sophistes n'étaient pas en grande faveur dans l'antiquité, et on tenterait en vain de les défendre contre les attaques et les reproches des autres philosophes et des poëtes comiques. Pourtant, nous devons leur accorder le mérite d'avoir fait sentir aux classes supérieures de la nation le besoin d'une instruction scientifique. Ils devinrent bientôt dangereux pour les États, et cela à double titre, en réduisant l'art de l'éloquence à une simple logomachie et aux artifices du rhéteur, et en dépréciant et en ravalant la religion populaire.

---

(1) Isocrat. *Op.* p. 293 et sqq.

Cette passion de la controverse était une conséquence nécessaire de l'état des sciences à cette époque. Plus les connaissances des hommes sont limitées, plus leurs assertions sont hardies; car moins ils savent, plus ils croient savoir. Ce que l'homme s'imagine le plus volontiers, c'est qu'il est arrivé aux dernières limites de l'intelligence humaine. De cette source sort cet esprit d'argutie, et cette audace à vouloir défendre tout contre tous. Et cet art de dispute si dangereux était le principal défaut des sophistes, qui, en défendant indistinctement le mal et le bien, étouffaient par ce système tout sentiment de vérité. Cela nous explique les reproches sévères mais justes que leur adressent les poëtes comiques.

Le mépris de la religion populaire était vraisemblablement la conséquence des rapports intimes de principes qui existaient entre les premiers sophistes et l'école des Éléates. C'est peut-être à tort qu'on les a accusés, ou du moins quelques-uns d'entre eux, de manquer de religion; car il est permis de douter que Protagoras ait mérité le nom d'athée (1); mais ce fut précisément cette accusation qui contribua beaucoup à les rendre odieux

(1) Il avait seulement douté de l'existence des dieux; il n'en fallut pas davantage pour le faire exiler. Voyez Sext. Emp., IX, 57. On n'est pas sûr que Prodicus ait passé pour athée. Voy. Tennemann, *Geschichte des Philosophie*, I, p. 377.

au peuple. Si nous ajoutons à cela leurs principes d'une morale très-relâchée, qui n'était pour eux qu'une doctrine de prudence, afin de se rendre la vie agréable, et de s'attirer un grand nombre d'auditeurs et de partisans, nous comprendrons, à peu de chose près, le grand mal que les sophistes ont dû causer. Cependant cet égarement de l'esprit humain était peut-être nécessaire, pour éveiller les grands esprits, qui ont montré aux hommes le véritable chemin de la vérité.

Parmi ces philosophes le fils de Sophronisque ouvrit la marche, et fut le premier qui s'opposa aux sophistes. De même que Philippe avait fait surgir Démosthène, de même les sophistes firent surgir Socrate. D'après tout ce que l'antiquité nous a transmis, et ce que les savants modernes ont écrit sur Socrate, son apparition est dans l'histoire un phénomène difficile à expliquer; car quel est le sage qui, sans être le chef d'une école philosophique, sans être écrivain ou fondateur d'une religion, a jamais exercé une influence aussi puissante sur ses contemporains et sur la postérité? Nous accordons volontiers que sa sphère d'activité a dépassé de beaucoup ses désirs et ses espérances; car tout fait présumer qu'il n'avait d'autre but que d'agir sur son temps. Mais, nous objectera-t-on, et avec quelque raison, comment donc cet homme a-t-il pu prendre, sans

le vouloir, un tel ascendant sur son siècle et sur toutes les générations qui lui ont succédé? La cause principale tient à la nature même de sa philosophie.

Il nous semble inutile d'exposer de nouveau, et après tant d'autres, le caractère de sa doctrine. Elle fut favorablement accueillie, parce qu'elle touchait aux plus sublimes intérêts du genre humain. Tandis que les sophistes se livraient à de vagues spéculations, à de vaines discussions de mots, Socrate enseignait à tous ceux qui l'approchaient, de porter leurs regards sur eux-mêmes : l'homme et ses relations avec la société étaient les seuls objets de ses recherches. Pour ne pas répéter ce que d'autres avant nous ont déjà dit d'une manière si parfaite, nous nous permettrons seulement quelques observations générales sur ce philosophe et sur son influence. Toute l'activité de Socrate était intimement liée aux formes de la vie sociale d'Athènes : il n'enseigna ni dans sa maison, ni dans un endroit déterminé; c'était dans les places publiques, les portiques, qu'il aimait à converser avec ses disciples. Un pareil enseignement demande un peuple dont la vie privée se rattache plus particulièrement à la vie publique. C'est ce qui avait lieu à Athènes; non-seulement c'était l'habitude de passer la plus grande partie de la journée hors de la

maison, mais c'était dans les places publiques que l'on se réunissait pour discuter. C'était là que se tenaient les sophistes pour faire la chasse, comme le dit Platon, aux riches jeunes gens de la ville. La guerre que Socrate avait déclarée aux sophistes, l'obligea naturellement de se rendre le plus souvent dans les lieux où il était sûr de trouver ses adversaires et ses amis (1).

Sa manière d'enseigner, fondée sur la conversation, appropriée aux auditeurs des places publiques, fut aussi d'un puissant effet. Il s'éleva toujours dans ses dialogues au-dessus de l'ordinaire, tant par l'ironie piquante avec laquelle il attaquait les sophistes, que par la conviction chaleureuse de son débit, qui le faisait regarder comme l'interprète et l'oracle d'une divinité. C'est par là qu'il se distingua de la classe des hommes que nous appelons prophètes; car il ne voulut pas comme eux fonder une nouvelle religion, ni réformer celle qui existait; cependant il n'en fut pas moins martyr de ses doctrines. Mais condamné à boire la ciguë, sa mort lui assura, peut-être plus que sa vie, l'immortalité. La fin digne de ses le-

(1) Ce qui fut peut-être la cause principale pour qu'Aristophane l'ait représenté comme sophiste; mais certainement il eût mieux fait pour sa gloire de préférer Prodicus ou Gorgias à Socrate.

çons excita l'enthousiasme parmi ses disciples, et réalisa pour la Grèce, si riche en prodiges de tout genre, l'idéal sublime du sage qui meurt pour sa conviction.

La philosophie de Socrate ne fut pas en rapport direct avec la politique. Il ne s'attachait qu'à l'homme, et non pas au citoyen. Cependant sa doctrine réagit indirectement sur l'État; car elle s'efforça de détourner les maux qu'une fausse philosophie lui préparait. Si elle n'atteignit pas tout à fait ce but, comment en attribuer la faute à Socrate?

Plusieurs hommes éminents et d'une rare intelligence sortirent de l'école de ce philosophe, ou plutôt du sein de sa société. Mais leurs opinions et leurs systèmes furent si opposés, qu'on ne pourrait expliquer ce fait, si nous ne savions que Socrate n'avait pas établi de système, et qu'il ne voulait pas mettre d'entraves aux spéculations de l'esprit philosophique. C'est ainsi que deux de ses disciples, Antisthène et Aristippe, enseignaient, l'un que c'est la privation, l'autre que c'est la jouissance qui forme le principe de l'éthique. Si Pyrrhon le sceptique douta de tout, Euclide de Mégare s'attacha à démontrer toutes choses. Mais les doctrines de ces hommes n'étant pas en rapport avec la politique, nous les passerons sous silence, et nous porterons notre attention

sur un des plus fameux disciples de Socrate.

Pour comprendre Platon, il faudrait être pour ainsi dire soi-même un autre Platon. Car cette tâche demande plus que de la perspicacité et de l'érudition, plus qu'un travail opiniâtre et les études les plus sérieuses. Celui qui ne sait pas s'élever au-dessus des choses visibles, qui ne peut monter avec lui dans les régions supérieures où se trouvent ces types éternels des choses, sur lesquelles sa vue était perpétuellement fixée, où réside de toute éternité, mais distinct de la divinité, l'idéal pur et inaltérable de tout ce qui est beau, bon et juste; celui qui ne peut saisir ou plutôt deviner avec lui les vérités cachées sous les formes des mythes, celui-là pourra dire sur Platon beaucoup de choses belles et vraies, mais il ne saura ni l'apprécier dignement, ni le caractériser avec vérité. C'est en vain que nous essayons de donner un corps à ce qui est éthéré; car dès lors même, il cesse de l'être. Mais il est facile d'indiquer les rapports de Platon vis-à-vis de sa nation. Il présente la manifestation philosophique du caractère des Grecs, et il n'y avait qu'un peuple aussi vraiment poétique qui pût produire un Platon.

Si Socrate avait regardé l'homme comme homme, Platon embrassa la réunion des hommes en une société politique. Déjà longtemps avant

lui, l'État était devenu l'objet des spéculations philosophiques. Le premier essai de tracer le plan d'un État modèle fut fait, selon Aristote, par Hippodamus de Milet (1), que l'on peut regarder comme contemporain de Thémistocle (2). Sa distinction des citoyens en trois classes, artisans, agriculteurs, guerriers, et la division du territoire en terres sacrées, publiques et privées, nous rappellent les institutions égyptiennes. Aristote a critiqué particulièrement le plan d'Hippodamus et celui de Phanéas de Chalcédoine. Mais de tous les traités sur la république, il n'existe plus que les deux livres de Platon : pour comprendre son système, il faut considérer l'État comme un personnage moral, et non pas comme une machine administrative (3). Cela explique le lien intime qui existe entre la morale et la politique, lien que les auteurs modernes ont si souvent mis en doute.

Toutes les grandes questions de la philosophie pratique et théorique avaient déjà été discutées, avec plus ou moins d'habileté, dans les temps de la

---

(1) Voyez Aristot. *Polit.*, II, c. 8.

(2) Selon Aristote, il fut employé par Périclès à la construction du Pirée.

(3) Nous renvoyons le lecteur au savant traité : J. J. G. de Geer, *Diatribe in politices Platonicæ principia.* Trajecti ad Rhen. 1810.

liberté grecque. Depuis, d'autres penseurs les ont traitées d'une autre manière, et peut-être même plus philosophiquement; mais le mérite du génie spéculatif de Platon, c'est d'avoir fixé les limites et le vrai but de ces spéculations. Si le rapport de la philosophie avec l'État consistait dans l'influence qu'elle exerçait sur celui-ci, l'histoire nous offre en quelque sorte l'effet contraire; elle est en rapport avec l'État, autant qu'elle est la conséquence nécessaire des changements et des événements survenus dans le gouvernement. Il est vrai qu'en Grèce l'histoire ne se borna pas longtemps aux Hellènes seuls; mais tout en s'occupant des autres peuples, elle groupa leurs traditions autour des destinées de la nation grecque qui a toutes ses prédilections. Car, en effet, qu'y a-t-il, à part le présent, de plus intéressant pour un peuple que l'histoire de son passé? Partout et toujours on a éprouvé ce besoin; et si la connaissance des origines d'un peuple s'est perdue, ce n'est pas la faute de ce peuple, ni le manque d'intérêt qu'il pouvait inspirer, mais plutôt le manque de moyens nécessaires pour conserver et consigner les souvenirs au moyen de l'écriture. Persépolis, Thèbes, le Mexique n'en fournissent-ils pas une preuve frappante?

Une autre question importante a été agitée. Existait-il une certaine classe ou caste dans la

nation, spécialement chargée d'enregistrer les événements? Là où il y avait un ordre ou une caste de prêtres, le calendrier fut l'œuvre de cette classe, et au calendrier vint se rattacher naturellement une sorte d'annales.

Les Grecs n'eurent pas un ordre spécial de prêtres; aussi n'entendons-nous point parler des annales qu'ils auraient écrites (1). La religion avait encore quelque influence sur l'histoire; car un grand nombre de souvenirs et d'événements se rattachaient aux temples et à leurs trésors. Combien de traits qui les concernent sont rapportés par Hérodote! et les détails historiques donnés par Pausanias se lient, presque tous, aux monuments religieux. Mais ces livres ne fixèrent point la chronologie, et ne consignèrent que quelques événements. L'histoire des Grecs est donc sortie d'une autre source; elle est née de la tradition ou du mythe; et comme le mythe était l'objet de la poésie, celle-ci servit seule à le recueillir et à le conserver pendant plusieurs siècles. Mais quoique l'histoire grecque découlât, dans son origine, de la poésie, elle ne fut cependant pas le fruit de l'imagination seule. Les sujets historiques, tels que les offrait la tradition,

(1) Un sacerdoce héréditaire exista à Sicyone, et avec lui une sorte d'annales. Mais elles ne contenaient que la liste des prêtres.

étaient entremêlés de fictions. On conçoit comment les traditions populaires de la Grèce durent exercer une grande influence sur la nature de l'histoire même, et lui donner en quelque sorte le caractère du mythe.

Par son ancienne division en nombreuses tribus, la nation grecque avait vu grossir la masse de ses traditions. Chaque province avait ses héros, ses fables, qui offraient au poëte des sujets vastes et féconds. Cependant quelques héros, tels qu'Hercule et Jason, en s'élevant au-dessus des autres par leurs exploits, devinrent les héros de la nation, et naturellement aussi les favoris des poëtes. Comment s'étonner qu'après l'expédition générale des Grecs contre Troie et la chute de cette ville, la muse historique se soit attachée de préférence à un sujet aussi grandiose que national? Tout cela est trop connu pour avoir besoin de commentaire (1). Mais quoique Homère et les poëtes cycliques aient éclipsé leurs successeurs, la poésie historique marcha néanmoins toujours de front avec le développement politique de la nation.

Ce développement politique augmenta, comme nous l'avons déjà fait observer, avec l'importance

(1) Voyez Heyne, *Historiæ scribendæ inter Græcos primordia. Comment. Soc. Sc. Gotting*, vol. XIV.

croissante des villes grecques dans la mère patrie ainsi que dans les colonies. Les origines des villes (κτισεις) forment donc une partie essentielle de l'histoire ancienne des Grecs. Les villes avaient été fondées par des héros, et les traditions de ces faits se liaient aux autres traditions nationales. On conçoit le vif intérêt que les habitants de ces villes attachaient au récit poétique de faits aussi glorieux pour eux, et qui prenaient si facilement le cachet du merveilleux. Le poëte et le peuple, s'abandonnant à une imagination colorée et pleine de séve, aimaient à retracer et à répéter les descriptions des premiers navigateurs, les fables et les merveilles racontées au sujet de l'île des Cyclopes, des jardins des Hespérides et de la riche Ibérie. C'est ainsi qu'on vit naître une certaine classe de poëmes historiques, consacrés à l'histoire des origines des villes; elle se reporta spécialement aux villes des colonies, dont la fondation, remontant à la période héroïque, offrait la plus riche moisson à la poésie et à l'histoire (1).

On continua de traiter poétiquement l'histoire grecque jusqu'aux temps des guerres des Perses. Ne sent-on pas combien elle dut prendre l'em-

(1) Les Atthides (Histoires de l'Attique) furent puisées à cette source. Corinthe eut aussi ses κτίσεις; Eumélus en avait célébré les origines dans ses « *Corinthiaca.* » Voyez *Bibl. der alten Litt. und Kunst.* II, 94.

preinte de la poésie. Aussi cette empreinte ne s'effaça-t-elle jamais entièrement. Car même les premiers historiens qui écrivirent en prose, tout en changeant de forme, n'en conservèrent pas moins le caractère poétique. Ils racontèrent en prose ce que les poëtes avaient raconté en vers. C'est ce que nous dit expressément Strabon (1). « Les plus anciens historiens, Cadmus de Milet, Phérécyde, Hécatée, rejetèrent le rhythme, mais ils en conservèrent tout le caractère poétique. Leurs successeurs seulement descendirent de cette région élevée aux formes ordinaires du style établi depuis. » Aussi ne pouvons-nous souscrire au jugement de Cicéron, qui compare les anciens historiographes grecs, et spécialement Phérécyde, aux premiers annalistes des Romains, tels que Fabius Pictor et Caton, dont le style n'était guère moins que poétique (2). La plupart et les plus anciens des narrateurs historiques (λογογράφοι, tels que Hécatée et autres), comme les appelle Hérodote par opposition aux poëtes épiques, furent des Ioniens. Dans les mêmes contrées où s'était élevée la poésie héroïque, on vit en découler la narration en prose. C'est donc encore dans l'Orient, ce pays des fables et des mythes, qu'il nous

(1) Strab. I, p. 34.
(2) Cicero, *de Orat.*, II, 12.

faut chercher l'origine de l'historiographie grecque. D'ailleurs qui ne sait que les Grecs étaient à moitié Orientaux. Il ne leur reste pas moins la gloire d'avoir donné depuis à l'histoire le véritable caractère qui lui appartient.

Durant cette période plusieurs circonstances semblent encore avoir favorisé l'usage de la prose dans le récit des faits historiques. La plupart et les plus célèbres de ces narrateurs appartiennent à la première moitié du sixième siècle avant notre ère. Les plus anciens d'entre eux furent Cadmus et Hécatée de Milet, Acusilaüs d'Argos, Phérécyde de Syros, Charon de Lampsaque et quelques autres, dont nous trouvons la liste dans Denys d'Halicarnasse. Ils vécurent tous à l'époque où la nation hellénique, saisie d'un élan extraordinaire, s'était déjà étendue vers l'occident et vers l'orient, où ses villes florissantes faisaient un commerce considérable : des relations avaient été ouvertes avec les peuples étrangers, et les voyages étaient devenus une habitude générale. Nous apprenons par les titres des ouvrages de ces *logographes*, qu'ils avaient considérablement élargi la sphère de l'histoire, en retraçant les destinées des villes et des peuples, et en donnant la description du littoral des diverses contrées. La liste des ouvrages d'Hellanicus de Lesbos

nous en offre un puissant témoignage (1).

Si nous examinons cet ensemble de faits, nous voyons quel était l'état de l'historiographie avant Hérodote. Elle fut, à son origine, tout à fait grecque; et même lorsque sa sphère vint à s'étendre au delà de la Grèce, elle suivit une marche parallèle au développement politique de la nation. Elle conserva son caractère poétique, et resta étrangère à la critique. Elle ne fut pas enchaînée par la religion et les prêtres; et comme la poésie avait été longtemps son seul moyen de conservation, elle resta jusqu'à un certain degré un œuvre dépendant du caprice de l'imagination : mais elle ne put dégénérer en narration symbolique, car elle ne se conserva pas par des hiéroglyphes comme en Égypte. En abandonnant le langage poétique pour la prose, son progrès fut nécessairement lié à celui de l'art graphique (2). Mais la principale cause qui, avant Hérodote, s'opposa à un développement plus rapide, fut le manque d'un sujet digne de la muse historique. Avant les guerres des Perses il n'y eut pas de sujet propre à enthousiasmer l'historien. Jusque-là tout ce qu'il

(1) Voyez Wolfii *Prolegg.*, p. xl, etc.

(2) Voyez Kreuzer, *Die historische Kunst der Griechen in ihrer Entstehung und Fortbildung*, p. 80; et Dahlmann, *Forschungen auf dem Gebiet der Geschichte*, II, p. 108.

y avait de grand dans l'histoire nationale, comme la guerre de Troie, l'expédition des Argonautes, fut plutôt du domaine de la poésie et de la fable. Le récit des origines de certaines villes, les renseignements donnés sur les pays et sur les peuples éloignés avaient de quoi satisfaire la curiosité, mais un grand sujet national qui fût d'un intérêt puissant et général, manquait entièrement. Les guerres des Perses le fournirent : la victoire de Marathon anima d'abord les courages; la défaite des Thermopyles enflamma-t-elle les esprits plus encore que la victoire de Salamine? Il serait difficile de le dire. Enfin la bataille de Platée sauva la liberté : quel sujet pour l'histoire!

Par sa nature même ce sujet était tout à fait historique et n'avait rien de la fiction poétique. Sans appartenir aux temps fabuleux ni aux événements du jour, il était, quoique passé, toujours présent aux esprits. Mais, d'un autre côté, il touchait au domaine de la tradition, et il aurait été même difficile à l'historien d'une période où la critique était déjà en vigueur, de fixer ici les limites entre la fable et l'histoire.

Hérodote s'est emparé de ce sujet, et il l'a traité avec un art qui surpasse tout ce que l'on pouvait et devait attendre (1). Il est vrai que ses de-

(1) Sur Hérodote et sur ses œuvres, voyez de préférence le sa-

vanciers avaient déjà rassemblé des matériaux et essayé d'éclairer les premières origines des villes et des peuples. Les relations étendues des villes grecques avaient rendu les communications plus faciles, et plusieurs des historiographes, antérieurement à Hérodote, s'étaient fait un nom par leurs longs voyages (1); les *logographes* avaient formé la langue pour le récit en prose; et dans la nation même pour laquelle il écrivait, l'amour de l'histoire s'était déjà éveillé. Mais il fut le premier qui entreprit de traiter un sujet purement historique, et par cela même il assura à l'histoire toute son indépendance. Il ne se borna pas seulement à son sujet principal, mais il lui donna une si vaste étendue, que son ouvrage, malgré son unité épique, est devenu en quelque sorte une histoire universelle (2). Suivant le fil de sa narration depuis les temps où commencèrent les différends entre les Grecs et les barbares, jusqu'à

---

vant ouvrage de Dahlmann : *Herodot, aus seinem Buch sein Leben*, dans le second volume des *Forschungen auf dem Gebiet der Geschichte*. 1823. M. Dahlmann a traité toutes les questions sur Hérodote avec une grande érudition, et il a résolu toutes celles qui pouvaient l'être.

(1) Comme Hécatée et Phérécyde.

(2) Il avait eu l'intention d'écrire un ouvrage spécial sur l'histoire des Assyriens; voyez Hérod. I, 184; mais il est probable que cette idée ne fut pas exécutée. Voyez Dahlmann, p. 227.

la glorieuse victoire de Platée, il a toujours su entremêler son récit de la description et l'histoire des pays et des peuples, sans perdre un instant le fil de son sujet : la délivrance de la Grèce. Il avait vu lui-même le plus grand nombre de ces peuples et de ces pays, il avait rassemblé et puisé ses renseignements aux sources les plus sûres. Partout où il remonte aux antiquités des peuples, et principalement à celles des Grecs, il a exploité tous les documents que son siècle pouvait lui offrir.

Il n'est plus nécessaire maintenant de se constituer son défenseur; la postérité n'est pas restée injuste envers lui. Car qui a été justifié d'une manière plus brillante qu'Hérodote, par les grandes découvertes faites dans ces derniers temps, relativement aux pays et aux peuples qu'il a décrits! Nous tenons seulement à démontrer combien il a élevé l'art de l'historien par le choix du sujet, et combien ce choix même fut intimement lié au développement politique de sa nation.

Le premier pas se trouva donc fait. Un sujet purement historique, appartenant à une époque peu éloignée, et non à une tradition fabuleuse, avait été traité par un historien passé maître, qui avait consacré la plus grande partie de sa vie à exécuter avec un noble enthousiasme un plan conçu avec une haute sagesse. La nation eut un

ouvrage historique, qui a montré pour la première fois ce que c'est que l'histoire, et qui fut propre à faire naître le goût de cette science. Lorsque Hérodote en fit la lecture à Olympie devant les Hellènes réunis, un jeune homme, comme le rapporte la tradition, en fut enflammé au point de devenir non pas son imitateur, mais son successeur (1).

Cet homme fut Thucydide. Son prédécesseur avait écrit une histoire du passé, lui écrivit l'histoire de son propre temps. Le premier il conçut cette idée qui constitue le caractère de son ouvrage, que l'on a cherchée en vain dans son style, dans son éloquence et dans d'autres accessoires. Le sujet même qu'il traita dut faire de lui un historien critique.

« Les orages provoqués par les guerres des Perses avaient été terribles, mais passagers. Il aurait été impossible qu'un historien les dépeignît pendant qu'ils duraient encore. Ce n'est que lorsqu'on commençait à y réfléchir avec calme qu'Hé-

(1) M. Dahlmann a prouvé dans ses recherches que cette présence de Thucydide à Olympie (l'an 456 av. J. C.) fut absolument impossible, et il en a tiré la conclusion que cette histoire était une invention de Lucien. Néanmoins il se peut qu'Hérodote ait lu son histoire à Olympie, et que cette lecture ait eu lieu beaucoup plus tard. Il n'est pas probable que le fait rapporté par Lucien soit purement une fable de sa façon, mais tout porte à croire qu'il l'a singulièrement amplifié.

Digitized by Google

rodote se saisit de ce sujet, au moment où l'on était encore sous l'impression de l'éclat des victoires, et qu'on se reposait dans une glorieuse sécurité. — Avec quel délicieux sentiment les Grecs ne reportaient-ils pas leurs regards sur ces années de gloire! Qui pouvait être mieux accueilli que l'historien qui avait déroulé devant leurs yeux le brillant tableau de cette lutte héroïque? Le siècle de Thucydide, au contraire, fut une époque grande, mais triste. Les États grecs cherchaient à se détruire les uns les autres : la guerre était partout, avec elle les révolutions et toutes leurs horreurs. Être aristocrate ou démocrate, Athénien ou Spartiate, c'étaient là les questions qui décidaient de la fortune de la liberté et de la vie. Une disgrâce, heureuse dans ses résultats, lui valut l'exil : en le condamnant à la solitude, mais en l'arrachant à la tourmente révolutionnaire, elle lui procura une immortalité (1) qu'il n'aurait jamais pu acquérir en délivrant Amphipolis. Le fruit de ses loisirs fut l'histoire de son temps, un ouvrage composé pour l'éternité (2), comme il se proposa de le faire, et comme il l'a fait en réalité.

---

(1) Thucydide a passé vingt ans de sa vie dans l'exil en Thrace, où il possédait de riches mines d'or. Voyez Thucyd., IV, 104, et V, 26.

(2) Κτῆμα εἰς ἀεὶ. Thucyd., I, 22.

Ce n'est pas ici le moment de faire l'éloge de l'homme qui est resté calme au milieu de l'orage des passions. Il est le seul exilé qui ait écrit l'histoire avec impartialité. Son expérience des affaires, sa connaissance des États, ses vues politiques, son style noble, mais âpre parfois, tout cela a été apprécié avant nous. Mais qu'il nous soit permis de faire quelques observations sur ce seul point : Quels sont les avantages que l'histoire a retirés de la nature du sujet choisi par Thucydide?

On ne saurait comparer le travail d'un homme qui a le premier conçu l'idée d'écrire l'histoire de son époque, avec les travaux des historiens modernes, qui composent leur histoire avec les livres ou les journaux. Il dut, au contraire, préparer tous ses matériaux en prenant des informations sûres et personnelles, et cela dans un temps où les passions et l'esprit de parti falsifiaient ou défiguraient tout. Son sujet même n'était point enveloppé dans les nuages de la fable, et il n'avait pas non plus un intérêt épique. C'était un sujet entièrement du domaine de la prose, et dont tout l'intérêt consistait dans la vérité. La chercher, la trouver et la rendre fidèlement, tel était le seul but des efforts de l'historien, et c'était tout ce que nous pouvions exiger de lui. Aussi Thucydide n'a-t-il pas un moment oublié l'obligation où il était de

représenter la vérité sans fard. Dans son livre, depuis la première jusqu'à la dernière page, ce n'est pas l'historien qui semble parler, mais l'histoire elle-même. L'introduction, qu'il a placée en tête de son ouvrage est un chef-d'œuvre de précision et de critique.

En suivant cette voie, Thucydide est devenu le créateur d'un art inconnu jusqu'à lui, l'art de la critique historique, sans savoir lui-même quelle était l'importance de cette découverte; car il l'a appliquée non pas à la science elle-même, mais seulement au sujet qu'il traitait et avec lequel elle avait une connexion forcée. Nul autre que lui n'a déterminé plus nettement les limites qui existent entre l'histoire et la fable, entre la littérature historique de l'Orient et celle de l'Occident; car la grande différence entre les deux littératures, c'est, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que l'Occident a possédé la critique dont l'Orient a toujours été privé.

Ce progrès rapide et inattendu que Thucydide a fait faire à l'art historique est immense, et nous devons ajouter avec raison que cet écrivain s'est en même temps élevé au-dessus de son temps; car ni son siècle ni les suivants ne devaient lui donner un successeur. La tradition poétique était trop profondément entrée dans l'histoire des Grecs, pour qu'elle pût en être

complétement distincte. Théopompe et Éphore puisèrent pour l'histoire des temps héroïques avec peu de critique et de jugement dans les fables des mythographes et des poëtes, comme s'il n'eût jamais existé de Thucydide.

Un troisième progrès restait encore à faire, c'était de devenir l'historien de ses propres exploits. On en est redevable à Xénophon, dont *l'Anabasis* surpasse tellement ses autres travaux historiques, qu'il nous faut citer ici spécialement cet ouvrage, et c'est avec raison que nous signalons toute l'importance de ce nouveau progrès, et on ne saurait trop regretter qu'il n'ait pas trouvé plus d'imitateurs. Xénophon, par la douceur et la modestie de son caractère personnel, se trouva à l'abri des fautes dans lesquelles tombent ordinairement les auteurs qui racontent leurs propres expéditions, bien que ni ses vertus ni la nature du sujet qu'il a traité n'aient pu donner à son ouvrage tout cet intérêt que le génie de César a su donner au sien.

C'est ainsi que toutes les formes principales de l'histoire furent cultivées chez les Grecs pendant la période de la liberté. Ce qui fut tenté postérieurement à cette époque peut à peine être nommé un progrès, quoique le domaine de l'histoire se soit étendu pendant la période des Macédoniens et des Romains, et que l'idée d'une

histoire pragmatique et universelle ait encore été perfectionnée et même plus développée par Polybe et son successeur Posidonius. Mais après la chute de la liberté, lorsque l'art des rhéteurs commença à prédominer et fut appliqué à l'histoire, la vraie critique se perdit toujours plus en plus. On critiquait le style, le genre de composition, mais non pas le sujet; le fond fut sacrifié à la forme. On en trouve même une preuve jusque dans les critiques de Denys d'Halicarnasse, qui d'ordinaire passe pour le meilleur juge ou aristarque de son temps.

CHAPITRE XV.

RAPPORTS DE LA POÉSIE ET DES ARTS AVEC L'ÉTAT.

Personne ne mettra en doute que, dans un traité sur la politique des Grecs, il ne faille parler de l'art et de la poésie. Nous avons eu l'occasion, dans presque tous les chapitres précédents, de faire observer la liaison intime qu'ils avaient avec l'État. Notre examen actuel sur ce point se bornera à savoir quelle fut la nature de cette liaison, et quelles en furent les conséquences; car nous ne voulons et nous ne devons pas dépasser les limites déterminées par la forme et le but de notre ouvrage.

La poésie dramatique occupe d'abord notre attention, car nous avons déjà parlé de la poésie épique. Mais comment discuter la poésie dramatique des Grecs, sans toucher aussi à la poésie lyrique? et comment, en traitant de la poésie en général, laisser de côté les arts, si intimement liés à la poésie, qu'un critique moderne (1) a dit avec raison que les chefs-d'œuvre de l'art sont le meilleur commentaire des poëtes tragi-

(1) A. W. Schlegel, *über dramatische Kunst und Litteratur.* T. I, p. 67.

ques? L'artiste et le poëte pourront bien, il est vrai, ne pas représenter les mêmes personnages; mais ce sont les œuvres du premier surtout qui doivent servir de base à nos idées. Celui qui a vu les sublimes compositions de Niobé et de Laocoon, n'aura pas de peine à comprendre comment le poëte a pu concevoir l'idée d'une Électre et d'un OEdipe.

La liaison qui s'était formée entre la poésie, les arts et l'État chez les Grecs, se resserra de plus en plus avec les progrès de la civilisation, et fut tout à fait intime dans les temps les plus florissants de la Grèce.

Déjà les plus anciens législateurs des Grecs avaient regardé la poésie comme un des principaux moyens d'instruire la jeunesse et même d'agir sur l'âge viril. Mais dans ces temps où il n'y avait pas encore de littérature, la poésie était inséparable du chant, et le chant était ordinairement accompagné d'un instrument; et de là l'importance de la musique, qui formait en Grèce, dès les temps de Lycurgue et de Solon, une partie essentielle de l'éducation et de l'instruction (1). Tout ce que nous appelons une éducation esthétique fut compris par les Grecs sous la dénomination de musique. Il serait difficile pour nous

(1) Voyez Plut., *de Musica. Op.* II, p. 1131, et II, p. 1140.

de comprendre comment l'État put regarder la musique comme le soutien et le levier de l'esprit et de la force nationale; mais les Grecs la trouvèrent aussi nécessaire pour l'État en général qu'aujourd'hui un chœur de musiciens nous semble indispensable dans un régiment. Le général qui, chez nous, au lieu d'une marche vive et animée ferait exécuter une mélodie triste et sombre s'exposerait à de justes reproches; il en était de même chez les anciens Grecs, pour le général sans tact, qui, au lieu de la mélodie dorienne, aurait fait exécuter la mélodie lydienne.

La poésie lyrique eut une connexion intime avec la religion; car la religion en était l'origine. Les premières poésies lyriques sont des hymnes religieuses (1). Mais relativement à l'État, elle n'a eu d'importance que par les chœurs lyriques, qui faisaient l'ornement des fêtes et de la poésie dramatique. Nous avons déjà fait observer que l'appareil des chœurs, qui demandait de grandes dépenses, devint à Athènes un impôt pour les citoyens riches. Le chant des chœurs dans les fêtes prit son origine aux temps héroïques, ou du moins au temps d'Homère. Il fut exécuté par des adolescents, des hommes ou des vieillards (2),

(1) Voyez Plut. *de Musica. Op.* II, 1140.
(2) Voyez avant tout Démosthène *contre Midias.*

selon la nature du sujet que l'on représentait. On sait que le chœur fut la source de la poésie dramatique.

Le drame nous intéresse donc plus que tout autre genre de poésie, parce qu'il fut en rapport plus immédiat avec l'État; car comme il doit reproduire une action, il demande un certain appareil et des auditeurs, et devient ainsi par sa nature une affaire publique, à un degré plus important que tout autre genre de poésie. Chez les Grecs il devint même une partie essentielle des fêtes nationales, un besoin politique. L'État devait donc s'intéresser autant à des représentations dramatiques qu'aux autres assemblées du peuple. Un État grec ne pouvait exister sans fêtes; et les fêtes ne pouvaient se passer de chœurs et de spectacles.

Nous ne savons que par les institutions d'Athènes comment l'État s'est trouvé intéressé aux représentations théâtrales; mais il est évident que dans les autres villes grecques, ou appartenant aux colonies grecques, il y eut des spectacles comme à Athènes; car, partout où une ville grecque a existé, on retrouve les ruines de théâtres. La construction et la décoration de ces édifices étaient payées par l'État; jamais en Grèce, que je sache, nous ne voyons qu'un particulier ait fait construire un théâtre, comme cela eut lieu

à Rome. Leur forme était la même que celle des établissements de ce genre qui ont été découverts à Herculanum; et nous pouvons en tirer aussi la conséquence que toute la représentation extérieure n'a varié que fort peu, malgré la diversité des temps et des cités, et quoique la grandeur les richesses et le goût des villes dussent exercer naturellement une certaine influence sur l'éclat des représentations ainsi que sur la grandeur et la magnificence des théâtres, dont les ruines attestent en général l'immense étendue. Si les Grecs ne les avaient pas regardés comme des établissements publics et nécessaires, et si l'émulation n'avait pas provoqué une rivalité entre les villes, il faudrait douter que les ressources pécuniaires eussent pu suffire à d'aussi prodigieuses dépenses.

Les frais nécessaires à la représentation des spectacles furent un de ces impôts auxquels les riches citoyens étaient obligés de contribuer chacun à leur tour, ou qu'ils payaient volontairement. Cette institution fut probablement générale dans toutes les villes grecques, quoique nous n'ayons de renseignements à cet égard que pour Athènes. C'est ainsi que l'État se délivra d'une charge qui, frappant certaines classes de citoyens, fut regardée comme un impôt. Mais une chose plus étrange encore, c'est que le trésor public fournissait souvent aux citoyens pauvres les moyens de fréquen-

ter les théâtres; toutefois cette coutume ne fut pas générale, et ne fut exercée que dans un temps où la corruption des mœurs était arrivée au dernier degré. Mais la passion peut dégénérer en frénésie, et le maintien de l'ordre public peut demander des sacrifices, bien que désapprouvés par celui même qui les fait.

Eschyle doit être regardé comme le créateur, non-seulement du drame grec, mais encore de la scène grecque; car tous les essais dramatiques faits avant lui ne sont que d'une importance fort secondaire. Ce ne fut qu'après les victoires remportées sur les Perses que les Athéniens construisirent un théâtre de pierre (1); et ce fut principalement à Athènes que l'art dramatique des Grecs atteignit un développement complet. Les *agones* poétiques aux fêtes dionysiaques, qui ne coûtaient à l'État qu'une couronne, mais qui récompensaient les poëtes mieux que l'or, contribuèrent beaucoup à éveiller l'émulation. Ce fut dans ce temps qu'Athènes, comme siége de la littérature en général, devint aussi, politiquement parlant, la première ville de la Grèce. Elle donna le ton et la mode, comme le font aujourd'hui Paris et Londres, et elle exerça dans le do-

(1) Voyez Suidas s. v. Πράτινας. Le théâtre de bois s'était écroulé.

maine des intelligences un empire dont on reconnut volontairement la supériorité.

Il serait bien intéressant de savoir comment l'art dramatique se répandit d'Athènes dans les autres villes de la Grèce. L'état des ruines des théâtres nous laisse incertains sur l'époque de leur construction; cependant, comment éclaircir autrement cette question? Il est d'ailleurs certain que déjà, avant les temps macédoniens, le drame s'était introduit dans presque toutes les villes de la Grèce, et nous savons qu'il exista même hors d'Athènes un grand nombre d'auteurs tragiques et comiques (1). Des poëtes athéniens furent invités à la cour des princes étrangers (2). Le roi de Syracuse, Denys l'aîné, composa lui-même des pièces tragiques (3). Ce fut en récitant des fragments des tragédies d'Euripide, dans cette ville, que quelques prisonniers athéniens recouvrèrent leur liberté. Les habitants d'Abdère, lorsque leur concitoyen Archélaüs représenta devant eux l'Andromède d'Euripide, furent saisis d'une fureur (4) qui approcha de la frénésie. Il

(1) Voyez les arguments dans *Fabricii Bibl. Græca*, T. I, dans le *Catalogus Tragicorum et Comicorum*.

(2) Comme Euripide à la cour d'Archélaüs de Macédoine.

(3) Un fragment de ses pièces se trouve dans Stob. Eclog. I, IV, 19.

(4) Lucien, *de conscrib. histor. Op.* IV, p. 159; ed. Bipont.

nous serait facile de multiplier ces exemples, s'il fallait d'autres preuves. On peut cependant douter avec quelque raison que la comédie ait pris une aussi grande extension que la tragédie; car, à Athènes, elle était tout à fait locale, et elle ne pouvait être transplantée sur un autre terrain que la scène athénienne sans perdre de sa valeur et de son intérêt. Mais ne peut-on pas croire cependant que les autres villes libres de la Grèce eurent aussi comme les Athéniens une comédie locale?

Pour déterminer le rapport que le drame en Grèce eut par sa nature même avec l'État, il faut avant tout établir une distinction entre les deux genres principaux de drames. Avant les temps macédoniens, et tant que la comédie ne fut pas forcée de changer son caractère républicain (1), la tragédie et la comédie restèrent strictement distinctes, et on ne connut pas de genre intermédiaire (2).

La *tragédie* ou plutôt le *drame héroïque* était la représentation des grands événements des temps primitifs, selon l'idéal que les Grecs en avaient conçu (3); la comédie était une parodie du pré-

(1) La comédie ancienne.

(2) Le drame satyrique ne constituait pas un genre particulier; c'était plutôt une espèce de tragédie.

(3) Deux pièces, les *Perses* d'Eschyle et *la Destruction de Milet*, font

sent. Cette explication détermine positivement l'entière différence de ces deux genres.

La tragédie prit son origine dans la poésie épique ; car c'est elle qui avait présenté à la nation la période héroïque, et sans cette ressource, que leur fournissait l'épopée, les poëtes tragiques auraient eu la même peine à inventer leurs sujets que, par exemple, les poëtes modernes d'Allemagne, qui vont puiser leurs sujets dans la mythologie du Nord. Le nom seul du héros ou du principal personnage rappelait aussitôt à tous les spectateurs sa vie, sa gloire et ses infortunes. Le poëte s'attachait donc moins à l'enchaînement et au dénoûment de son drame qu'à reproduire le véritable esprit et le cachet grandiose des temps héroïques. Aussi l'action devait-elle être motivée par le jeu des passions, et ne jamais s'écarter de la gravité et de la noblesse des personnages qu'elle mettait en scène. Le poëte traitait de préférence les sujets dont le dénoûment fatal pour le héros de la pièce rehaussait l'intérêt dramatique et rendait la catastrophe plus tragique.

---

une exception. Mais Phrynicus, l'auteur de la dernière, fut même puni par les Athéniens pour avoir fait cet essai : voyez Hérod. VI, 21 ; et dans ce cas encore le peuple athénien montra son jugement exquis. Il voulut par le drame exciter les passions, mais les passions honnêtes, sans aucun rapport personnel ou politique.

La tragédie ne pouvait avoir de rapport direct avec l'État, car le monde politique qu'elle représentait, était tout à fait différent de celui qui existait alors; c'étaient les formes monarchiques qui la dominaient exclusivement. Nous pouvons donc dire de la poésie dramatique ce que nous avons dit de la poésie épique, qu'elle n'était pas du tout démocratique. Les chutes et les malheurs des familles royales ne furent pas représentés pour donner un nouvel élan au républicanisme, mais parce qu'il n'y avait pas d'autres actions d'un plus puissant intérêt tragique à offrir au public. Toutefois, l'influence morale qu'exerçaient les représentations de ce genre, pouvait aussi acquérir une importance politique. Les Hellènes vivant toujours dans un monde héroïque, nourrissaient cet esprit exalté qui s'est si souvent manifesté dans les exploits de la nation. Si Homère et les poëtes épiques élevèrent l'esprit, les poëtes tragiques contribuèrent beaucoup à le maintenir à la même hauteur. Et si l'élévation de l'esprit des citoyens fait la force de l'État, le poëte a un mérite non moins grand, non moins immortel, que le grand capitaine ou le chef politique du peuple.

La comédie avait un rapport plus direct avec l'État, car elle se rapportait au présent. Nous avons dit qu'elle était la parodie des événements

du jour (1), c'est-à-dire, de la chose publique dans toute l'étendue que les Grecs lui donnaient. La vie privée ne formait jamais en elle-même le sujet de la comédie. Mais comme les points de contact entre la vie publique et la vie privée étaient nombreux, le poëte comique devait nécessairement reproduire quelques tableaux d'intérieur. Le but originaire de la comédie fut tout à fait politique. Mais tout personnage mis en scène prit un caractère de caricature : c'était chose convenue. Aussi ces sortes de représentations ne pouvaient pas plus nuire à ceux qu'elles atteignaient que nos caricatures gravées ou lithographiées. Toutefois, nous ne nous proposons pas de défendre l'incroyable impertinence des poëtes comiques, qui ne respectaient ni les hommes, ni les mœurs, ni les dieux. Mais une censure publique est un besoin urgent dans un État républicain ; et quelle autre censure que celle de la scène était alors possible? Tout ce qui excitait l'attention publique devait s'attendre à être traduit sur la scène ;

---

(1) M. A. G. de Schlegel *über* (*dramatische Litteratur und Kunst*, T. I, p. 271) conçoit la comédie grecque comme étant la parodie du drame, et il n'a pas tout à fait tort, car elle l'était réellement *quelquefois*. La tragédie appartenait à la vie publique, et sa parodie, en conséquence, à la scène comique. Mais la comédie avait une sphère plus large, et nous n'en devons pas restreindre ainsi le caractère.

le plus puissant démagogue ne pouvait échapper à ce sort, et le peuple d'Athènes lui-même prenait tant de plaisir à se voir personnifié et persiflé en public, qu'il fut jusqu'à couronner le poëte, pour lui avoir procuré la satisfaction de rire de lui-même à gorge déployée (1). Qu'est-ce que notre liberté et notre licence de la presse, en comparaison de cette liberté et de cette insolence dramatique?

Voyons maintenant quelle fut l'influence de la comédie sur l'État et sur les mœurs. Cette censure des *caractères publics* (2) n'exerça pas une grande influence sur les personnes qu'elle frappait. Si nous voyons qu'un Périclès (3), malgré toutes les attaques des poëtes comiques, ne fut en rien réprimé, ni entravé dans sa marche, et que même un Cléon, quoique exposé à la risée publique d'une manière impitoyable, ne perdit rien de son autorité, nous ne saurions croire que le pouvoir de la comédie, sous ce rapport, ait été bien grand. Quant aux mœurs, il est vrai que ces idées des convenances sont conventionnelles, et que la licence du Midi surpasse de beaucoup celle du Nord (quoique les hommes

(1) Les ἱππεῖς d'Aristophane nous en offrent un exemple.
(2) *Public caracters* des Anglais.
(3) Voyez Plut. *Op.* I, p. 620.

du Midi ne soient pas plus immoraux que ceux du Nord): néanmoins, on ne peut nier que cette légèreté incroyable, qui tournait en dérision les choses les plus sacrées et tous les objets de la vénération générale, n'exerçât une influence nuisible à la morale publique, et particulièrement à la religion du peuple. Les poëtes, il est vrai, se gardèrent bien de se présenter comme athées, car ils auraient été exilés; au contraire, ils défendirent en apparence la religion populaire contre les innovations des philosophes, mais la manière dont ils le faisaient était pire qu'une attaque directe. Qui aurait pu s'approcher avec dévotion de l'autel de Jupiter, après avoir vu le personnage ridicule qu'il joue dans les *Nuées* d'Aristophane et auprès des beautés séduisantes de la terre? Même aux Athéniens, bien que le peuple le plus léger du monde, il devait en rester des impressions ineffaçables.

On a très-souvent appelé l'ancienne comédie une *farce politique*, et c'est à juste titre, si nous concevons le mot politique dans toute l'étendue que les Grecs lui donnaient. On sait assez que l'ancienne comédie perdit son caractère primitif après la perte de la liberté, et que la comédie moyenne fut d'une tout autre nature (1).

(1) Sur la différence de la comédie ancienne et moderne, voyez A. G. de Schlegel, l. c., p. 326.

La comédie *nouvelle*, ayant perdu tout ce qui était ou devait être local et personnel, se répandit rapidement dans toute la Grèce, car cette propagation ne trouva point d'obstacle. Et si l'on peut douter que les pièces de Cratinus et d'Aristophane aient été représentées aussi hors d'Athènes, toute incertitude cesse au sujet des pièces de Ménandre et de Diphile. Mais, comme ce nouveau genre de comédie n'a eu son origine et son développement que dans les temps macédoniens, ce n'est point ici le moment de nous en occuper.

Selon nos idées, le rapport qu'il y a entre les arts et la politique peut nous sembler moins grand et moins important que celui qui existe entre le théâtre et le gouvernement. Mais nous jugerons différemment cette question en nous plaçant au point de vue des Grecs. La culture des arts est chez nous presque entièrement une affaire de la vie privée; elle est plus ou moins abandonnée aux amateurs. L'État ne soutient les arts que pour ne pas les laisser périr, ou bien pour concilier des intérêts plus puissants. Il en fut tout autrement en Grèce dans ses temps les plus florissants. L'art fut chez eux une chose tout à fait publique, et non pas une affaire de la vie privée, comme il le devint plus tard jusqu'à un certain point. Toutefois on ne le vit jamais en Grèce livré aux parti-

culiers, comme il l'a été chez nous et en partie chez les Romains.

Ces idées demandent quelques développements.

Nous comprenons sous le nom d'art les trois genres principaux, l'art plastique, la peinture et l'architecture. Il nous faudra donc parler de chacun de ces trois genres en particulier.

L'architecture se distingue de la sculpture et de la peinture en cela qu'elle a un double but : l'usage et la beauté. Chez nous, comme chez les Romains dans les temps de l'empire, les artistes cherchent à réunir ces deux points, et ce fut ainsi que les maisons des particuliers devinrent des objets d'art. Chez les Grecs on vit poindre cette même tendance dès les temps héroïques (1) : nous avons déjà dit qu'alors les palais des rois et leurs portiques n'étaient pas sans magnificence, sans grandeur. Mais lorsque les formes monarchiques disparurent, lorsque les villes prirent une vie nouvelle, et qu'avec l'esprit du temps l'égalité républicaine vint à se développer, cette différence entre les maisons et les palais devait aussi disparaître, et tout ce que nous lisons dans la suite sur les maisons particulières

(1) Voyez le chapitre IV de ce volume.

des Grecs, prouve qu'elles ne brillaient pas par la beauté de l'architecture (1).

Il serait difficile de trouver un seul exemple de l'existence d'un édifice appartenant à un particulier, qui se distinguât des autres par sa construction architectonique, tandis que les exemples du contraire abondent. Athènes ne fut point une belle ville, comme le sont quelques-unes de nos capitales, qui renferment des rues entières de palais. On pouvait être à Athènes, sans se douter qu'on se trouvait dans la ville qui possédait les plus grands chefs-d'œuvre d'architecture. Mais dès qu'on s'arrêtait sur les places publiques, ou qu'on avait gravi l'Acropolis, aussitôt Athènes se montrait dans toute sa splendeur (2). On se plut longtemps à montrer les pauvres et chétives maisons de Thémistocle et d'Aristide, et à considérer la construction de grands édifices comme un faste orgueilleux et déplorable (3). Enfin, le luxe croissant put faire déroger à ces anciennes habitudes; les demeures des particuliers devinrent plus spacieuses, et plusieurs

(1) Il en fut autrement dans la période macédonienne et à l'époque romaine.

(2) Voyez Dicæarchus, *de Statu Græciæ*, c. 8; ed. Huds.

(3) Demosthène, par exemple, reproche à Midias sa belle maison à Éleusis. *Op.* I, p. 565.

pièces furent même destinées à donner l'hospitalité aux amis et étrangers qui arrivaient des autres villes. Mais l'agrandissement des maisons ne semble pas avoir changé l'ordonnance de leur structure : s'il nous est permis de nous appuyer sur les fouilles faites à Pompéi, nous ferons remarquer que, dans cette ancienne ville de troisième ordre, l'architecture domestique se rapetisse et s'efface en quelque sorte devant l'architecture municipale. Qu'on se figure la magnificence des édifices publics chez les Grecs, et l'on ne s'étonnera plus qu'il ne pouvait y avoir de rivalité entre les constructions imposantes de l'État et celles des simples particuliers.

L'architecture prit son origine dans la construction des temples; mais jusqu'aux guerres des Perses nous ne voyons pas qu'il ait existé d'autres grands édifices publics; le nombre même des temples, cités sous le rapport de l'architecture, fut jusqu'alors fort limité, bien que l'architecture, pendant les trente ans qui précèdent les guerres des Perses, eût déjà produit quelques ouvrages remarquables. En Grèce, le temple de Delphes passe pour le plus célèbre de tous, après qu'il eut été reconstruit par les Alkméonides (1); on

(1) Hérod., v, 62.

distingua en outre celui d'Apollon à Délos. Ce fut pendant cette période que, dans l'Asie grecque, commença, par l'invention de l'ordre ionien, une autre époque pour l'architecture. Le temple magnifique de Diane à Éphèse, construit par les efforts réunis des villes et des princes grecs de l'Asie Mineure, fut le premier monument conforme à ce nouveau style (1). Polycrate éleva au même temps le temple de Junon à Samos. Quant aux autres constructions de ce genre qui illustrèrent la Grèce, et particulièrement Athènes, elles ne virent le jour qu'après la guerre contre les Perses. Il en fut de même du temple de Jupiter à Olympie, et des temples les plus célèbres de l'Italie et de la Sicile, ainsi que de ceux d'Agrigente. Et si les édifices construits dans le goût de l'ancien ordre dorique, tels que ceux de Pæstum et de Ségeste, remontent à une époque plus ancienne, la différence ne peut être de plus d'un siècle, car les villes mêmes furent bâties postérieurement à celles de l'Asie Mineure. Ce fut donc dans l'époque qui précéda et suivit immédiatement les guerres des Perses qu'une grande émulation porta les villes à élever des temples et à riva-

(1) Sur ce temple voyez : *Der Tempel der Diana zu Ephesus* par A. Hirt. Berl. 1809.

liser entre elles par la magnificence de ces chefs-d'œuvre de l'architecture.

Parmi les autres édifices publics il nous faut ranger les théâtres, les odéums, les portiques et les gymnases. Les théâtres, comme les odéums, ne furent construits qu'après les guerres des Perses. Les portiques, cette demeure favorite du peuple, appartenaient aux temples (1), ou bien ils entouraient les places publiques. Ceux d'Athènes, qui étaient les plus célèbres, furent élevés après les victoires sur les barbares. Les gymnases sont de tous les édifices publics ceux dont l'histoire nous parle le moins. Il est probable qu'ils n'égalèrent les temples ni en grandeur ni en magnificence.

Cette distinction positive entre l'architecture privée et l'architecture publique chez les Grecs n'est-elle pas une nouvelle preuve de leur excellent jugement artistique? Dans les édifices destinés à la demeure des hommes il se manifestera toujours une lutte inévitable entre les besoins de la vie et les règles de l'architecture, qui vise à l'exécution d'une idée indépendante de ces besoins, tâche impossible à réaliser dans la construction d'un édifice particulier. Les temples eux-mêmes

---

(1) Voyez en général : Stieglitz, *Geschichte der Baukunst bei den Alten*. Leipz. 1792; et sur les portiques, Böttiger, *Geschichte der Malerei*, T. I, p. 296.

sont, il est vrai, des maisons; mais ce sont les demeures des dieux; et c'est justement parce que les dieux n'ont pas de besoins ordinaires que l'art ne trouve point d'obstacle dans ses créations.

L'art plastique et la peinture étaient chez les Grecs dans une situation inverse à ce qu'ils sont chez nous. La sculpture prédominait; et quoique la peinture s'élevât à la hauteur d'un art indépendant, elle ne put obtenir la préférence sur sa rivale. Ce n'est pas ici le lieu d'en développer les causes; il suffit d'en indiquer une, qui est la plus évidente. Chez un peuple plus l'art est public, plus l'art plastique doit l'emporter sur la peinture. L'un et l'autre peuvent être regardés comme des ouvrages publics, et les Grecs les ont, en effet, considérés comme tels. Mais les œuvres de la sculpture sont par leur nature même et par les lieux qu'elles occupent plus propres à être publiques que les ouvrages de la peinture. Ces derniers ne figurent que sur les parois intérieures des édifices, tandis que toute place convient aux œuvres de l'art plastique.

Les statues et les bustes étaient donc en Grèce, à l'époque dont nous parlons, et même postérieurement, les monuments publics, c'est-à-dire, ils étaient destinés à orner les places publiques, les temples, les portiques, les gymnases et les théâtres, mais non pas les maisons des particu-

liers. Aucune statue, que je sache (1), n'a été la propriété d'un homme privé; et s'il s'en rencontre un exemple, ce ne peut être qu'une exception à cette règle générale. Car nous ne saurions admettre que le hasard seul ait pu nous laisser ignorer des faits de cette nature; si cet usage eût existé à Athènes, nous en trouverions à coup sûr quelques vestiges dans les poëtes comiques ou dans les orateurs.

Phidias et ses successeurs jusqu'à la période macédonienne n'ont certainement jamais consacré leur art à décorer les maisons ou les musées des particuliers. Il n'en faut pas induire qu'ils n'ont jamais exécuté des travaux commandés par des particuliers; car comment expliquer autrement le nombre incroyable de statues qui ornaient les places et les édifices publics? mais ils ne travaillaient pas pour l'usage personnel et exclusif de tel ou tel riche citoyen (2). Cette question est si importante, que nous croyons devoir nous y arrêter un peu plus longtemps.

---

(1) L'anecdote racontée par Pausanias, I, p. 46, sur le vol de l'Amour de Praxitèle par Phryné, semble même militer en faveur de notre opinion, puisque Phryné fit présent de cet Amour à la ville de Thespie; voyez Athen., p. 591, et Cic. *in Verr.*, II, IV, 2.

(2) Sur le nombre des monuments plastiques en Grèce voyez Jacobs : *über den Reichthum Griechenlands an plastischen Kunstwerken und die Ursachen desselben*. München, 1810.

Les grands artistes faisaient avant tout des travaux pour les villes qui, directement ou par l'entremise des chefs (comme Périclès à Athènes), les commandaient ou les achetaient pour accroître la splendeur de la ville et des édifices publics. L'histoire nous apprend que c'est sur l'ordre des villes que les grands chefs-d'œuvre de Phidias, de Praxitèle et de Lysippe, ont été exécutés. Il en fut ainsi pour le Jupiter d'Olympie, la Minerve Polias à Athènes, la Vénus à Cnide, celle qu'on voyait à Cos, et pour d'autres, comme pour le colosse gigantesque de Rhodes, qui était l'œuvre de Lysippe. Mais, quelque considérables que fussent les travaux exécutés pour les villes, il n'y aurait jamais une si grande abondance de statues, si la piété et la vanité des particuliers ne s'en fussent mêlées.

On témoignait sa piété et sa dévotion par de nombreux présents en ornements plastiques de tout genre. Aussi les temples étaient-ils remplis de statues, de tableaux, et d'autres objets précieux (1), en grande partie offerts comme hom-

(1) Comme, par exemple, les temples d'Olympie, de Delphes, le temple de Junon à Samos, voyez Strab., XIV, 438; de Bacchus à Athènes, Paus., I, 20; et les trésors du temple de Diane à Éphèse. Plin., XXXVI, 14.

mage de reconnaissance par des villes entières ou par de simples particuliers (1).

L'habitude d'ériger des statues aux vainqueurs dans les jeux publics contribua à accroître le nombre des œuvres plastiques. Ces statues étaient ordinairement en bronze (2). En se rappelant combien ces jeux étaient fréquents en Grèce, on s'explique cette foule de statues qui décoraient non-seulement les lieux où se célébraient les jeux, mais aussi les villes natales des vainqueurs.

La peinture paraît avoir été par sa nature plus propre à l'usage privé. Mais du temps de Périclès, époque où elle a pris son premier élan, l'application n'en fut pas moins publique que celle de la sculpture. Ce fut par leurs peintures exposées dans les portiques et dans les temples que les grands maîtres, Polygnote, Micon et d'autres, ont conquis leur immortalité (3). Nous ne voyons aucun exemple que des tableaux célèbres aient été la propriété d'un particulier (4).

---

(1) Voyez, par exemple, le testament de Conon. Lys. *Orat. Gr.*, V, p. 639.

(2) Voyez Plin., XXXIV, 9. On peut toutefois douter qu'on érigeât des statues à tous les vainqueurs à Olympie. Pausanias, VI, p. 452.

(3) Voyez Böttiger, *Ideen zur Archæologie der Malerei.*, B. I, S. 274.

(4) Il s'en trouve un exemple dans le discours d'*Andocide contre*

Cependant, il est pour la peinture une branche exclusivement consacrée à la vie privée, c'est le portrait. Mais cette branche ne fut cultivée en Grèce qu'à l'époque macédonienne. On avait quelquefois admis, il est vrai, les portraits des hommes célèbres parmi les grands tableaux publics, comme celui de Miltiade que l'on voyait dans le grand portique (ποικιλή) d'Athènes; et les artistes donnèrent quelquefois à eux-mêmes ou à l'objet de leurs amours une place dans leurs grands ouvrages, comme le fit Polygnote pour la fille de Miltiade (1), la belle Elpinide. Mais ce genre de peinture ne commence réellement à fleurir qu'au temps de Philippe et d'Alexandre, et ce genre sortit de l'école d'Apelle (2). Ce fut autant par admiration pour des princes puissants que par adulation pour les idoles du jour qu'on désira et rechercha leurs portraits. Les artistes trouvèrent leur compte à les reproduire. Mais il est probable que le portrait fut plus souvent une figure idéale qu'une vraie copie de la figure humaine (3).

Alcibiade. Voyez *Or. Græc.*, IV, p. 119. Alcibiade avait renfermé le peintre Archagathe dans sa maison, pour le forcer de lui faire un tableau. Voyez Böttiger, *Ideen* 5, 282.

(1) Plut., II, p. 178.

(2) On en voit la preuve dans ce que Pline nous rapporte. Voyez Plin., XXXV, XXXVI, 12, etc.

(3) Cette opinion est approuvée par Böttiger, dans le se-

Notre opinion à nous est donc que l'art des Grecs fut, dans la période de la liberté, seulement et exclusivement destiné à la vie publique, et non pas, comme on le croit généralement, partagé entre la vie privée et la vie publique. Toutefois, cela ne s'applique (nous le répétons) qu'aux véritables ouvrages d'art, aux statues et aux tableaux. Mais que l'art ait été appliqué aussi aux besoins de la vie privée, à la fabrication des meubles, des candélabres, des vases, de la tapisserie, c'est ce qu'on ne peut nier, pour peu qu'on connaisse l'antiquité.

Ce ne fut qu'au temps de Lucullus, de Verrès et d'autres amateurs de ce genre qui se passaient toutes leurs fantaisies, qu'à Rome l'art fut exploité pour la vie privée; Agrippa put encore proposer à Auguste (1) de rendre publics tous les objets d'art qui se trouvaient dans les maisons de plaisance de la noblesse. Il n'aurait donc pas été étonnant que même en Grèce, dans de pareilles circonstances, l'art eût renié son ancienne tendance et qu'il eût dégénéré pour satisfaire au caprice des riches amateurs. Cependant, cela ne fut pas : ni dans la Grèce même, ni dans ses plus riches colonies, on ne vit rien de semblable. Pau-

---

cond volume des *Idées sur l'Archéologie de la peinture.*

(1) Plin. XXXV, cap. IX.

sanias a parcouru toute la Grèce au deuxième siècle de notre ère; il a vu et décrit tous les monuments de l'art grec, et nulle part dans son ouvrage il nous cite un seul exemple qu'un particulier ait possédé un ouvrage d'art remarquable, et bien moins encore, une collection. Tout se trouvait encore, comme jadis, entassé dans les temples, sous les portiques et dans les places publiques. Si des particuliers avaient possédé des œuvres d'art, quel motif aurait pu l'empêcher de les nommer?

Verrès pilla les trésors de la Sicile, et nous ne devons point supposer que son accusateur ait oublié de signaler tous ses larcins. Mais ici encore, à une seule exception près (1), il n'est parlé que des objets d'art publics.

Cette idée, que l'art devait être public, était si profondément enracinée dans l'esprit des Grecs, que ces profanations des Romains ne purent les en détourner. Ce fut la cause principale de la grande perfection de l'art en Grèce, car il ne peut atteindre à son véritable but que par une pareille tendance. Ses œuvres n'appartiennent pas à un homme, mais au monde civilisé; elles sont

(1) Les quatre statues de Heius, voyez Cic. in *Verr.*, III, XV, 2, et encore se trouvaient-elles dans une chapelle (Sacrarium), de sorte qu'elles étaient plutôt publiques.

placées sous la sauvegarde du public, et c'est la nation qui en est le propriétaire. C'est cette haute estime dont toute une nation entoure les créations de l'art qui en rehausse singulièrement la valeur; l'artiste se trouve beaucoup plus honoré; il respire plus librement, s'il sait qu'il travaille pour un peuple enthousiaste des beaux-arts, que s'il travaille pour avoir l'or d'un riche particulier, en se pliant à ses caprices. C'est ce qui arriva chez les Grecs. Du moment où l'émulation gagna les villes, et les porta à s'illustrer à l'envi par les chefs-d'œuvre de l'art, Phidias et Polygnote, Praxitèle et Parrhasius naquirent. La gloire plus que l'or fut leur récompense, et il y eut plus d'un artiste qui n'accepta aucun prix de son travail (1). Il est superflu d'expliquer pourquoi les arts dégénérèrent, lorsque la liberté disparut. Si Philippe et Alexandre virent encore fleurir de leur temps Lysippe et Apelle, ce fut à ces artistes que s'arrêta la série de ces génies créateurs, qu'aucun autre peuple n'a produits. Cependant même après la perte de ces génies, l'a-

(1) Polygnote peignit gratis le Pœcile (ποίκιλή); Zeuxis ne prit pas d'argent pour les tableaux qu'il fit dans la dernière époque de sa vie. Plin., XXXV, 36. En Grèce, de même qu'en Italie, les œuvres des grands maîtres gagnèrent en valeur après la mort de leurs auteurs. Le peu que nous savons sur la vie d'un Zeuxis et d'un Polygnote nous les représente comme des hommes de

mour et la culture des arts chez les Grecs ne s'éteignirent point encore; car, quoique la Grèce eût presque tout perdu, les chefs-d'œuvre de l'art faisaient encore la gloire et l'orgueil de la nation, et les Romains eux-mêmes ne les contemplèrent qu'avec admiration, avec respect. « Ce sont ces « œuvres admirables, ces statues, ces tableaux, « dit Cicéron (1), qui ravissent surtout les Grecs. « Vous en jugerez par leurs plaintes : ce qui nous « semble facile à supporter est pour eux ce qu'il « y a de plus dur, de plus cruel. De toutes les vexa- « tions que les étrangers et les alliés ont eues à « subir dans notre temps, rien ne fut plus affreux, « plus déchirant pour les Grecs que la spolia- « tion de leurs temples et de leurs villes! »

Nous avons essayé jusqu'ici de considérer la nation grecque sous toutes ses faces et d'indiquer ce qui lui a valu sa haute célébrité parmi les nations. Qu'est-ce qui lui a assuré avant tout l'immortalité? Cette gloire est-elle due exclusivement aux grands capitaines et aux grands chefs politiques,

---

génie, qui, de même que Raphaël et le Corrège, ne travaillèrent que dans les moments d'une divine inspiration, et sans se soucier d'argent ni des besoins ordinaires de la vie. Phidias ne gagna pas par ses chefs-d'œuvre la moitié de ce que Gorgias amassa par ses déclamations.

(1) Cicero, *in Verr.*, II, IV, 59.

ou bien les sages, les poëtes et les artistes ont-ils à en réclamer leur part? La voix des siècles s'est prononcée, et la postérité impartiale range les noms et les portraits des héros de la paix à côté de ceux des grands capitaines et des rois (1).

(1) Voyez *Visconti*, *Iconographie ancienne*. Par. 1811.

CHAPITRE XVI.

CAUSES DE LA DÉCADENCE DE LA GRÈCE (1).

La triste tâche de retracer les causes de la décadence du peuple grec nous a été rendue facile par les recherches contenues dans les chapitres précédents. Nos lecteurs auront déjà été en état d'expliquer la plupart de ces causes, et il ne nous reste qu'à les recueillir et en présenter le résultat.

Si les constitutions des divers États grecs étaient loin d'être parfaites, la constitution du système politique de tous les États de la Grèce péchait encore par des défauts bien plus graves. Ce n'est même que sous le rapport de la position géographique, et non pas sous celui de la politique, que nous pouvons donner à ce qui existait en Grèce le nom de système. Une confédération permanente des États helléniques n'eut jamais lieu, et ce fut

(1) Voyez Drumann, *Geschichte des Verfalles von Griechenland*. 1834; Fallmerager, *über den Einflufs der Besetzung Griechenlands durch die Slaven*; Zinkeisen, *Geschichte Griechenlands*, I, pag. 490, sqq. (*Note du trad.*)

seulement dans les dangers imminents qu'il se forma en Grèce une alliance passagère.

Mais cette alliance, bien qu'incomplète, comme celle qui fut contractée dans les guerres contre les Perses, eut de grandes conséquences. De cette confédération naquit l'idée de prééminence, et nous avons montré comment Athènes sut en profiter; mais nous avons vu aussi que cette prééminence n'était pas générale et ne comprenait que les îles et les villes maritimes, et qu'elle s'exerçait, par la nature même des lieux et des choses, sur les deux mers qui baignent la Grèce, et sur les forces maritimes.

Mais le sentiment du pouvoir poussait ceux qui possédaient la prééminence à en abuser, et l'oppression devint pesante aux alliés. Athènes, qui avait fondé sa propre grandeur sur l'*hégémonie*, ne pouvait pas s'arrêter, bien que dès la paix avec les Perses les causes réelles de l'alliance eussent disparu. Aussi quelques États tentèrent-ils de se soustraire à ce joug; des guerres civiles éclatèrent. C'est ainsi que de cette prééminence et de cette domination sur les mers sortirent tous les maux qu'Isocrate énumère dans son brillant discours sur la paix (1).

Nous devons chercher la cause première de

(1) Voyez Isocrat. *de Pace*, *Op.*, p. 176.

cette division intérieure non-seulement dans les rapports mutuels de la politique, mais bien plus encore dans la différence de caractère qui existait parmi les diverses tribus de la Grèce. Ainsi entre les deux premières tribus, les Doriens et les Ioniens, il y eut toujours une antipathie qui ne permit jamais une alliance spontanée et sincère. Cette disposition était fortifiée encore par les situations géographiques des États. Les Doriens dominaient dans le Péloponnèse, les Ioniens dans l'Attique, dans l'Eubée et dans les îles. Aussi les dialectes étaient-ils différents, et quelques mots suffisaient pour distinguer les tribus. La différence des mœurs n'était pas moins tranchée, surtout sous le rapport des femmes, qui, chez les Doriens, participaient à la vie publique, mais qui, chez les Ioniens, étaient enfermées dans le gynécée. Et ce qui exerce la plus grande influence sur la masse du peuple, les fêtes n'étaient pas non plus les mêmes. Mais ce qui contribua à perpétuer la scission politique, ce fut l'ambition constante de Sparte de se poser comme le chef de la tribu dorienne. Sparte dans ses institutions politiques et domestiques offrait presque à tous égards la contre-partie d'Athènes; et cette opposition n'exista pas seulement dans la Grèce même, mais aussi dans les colonies de l'Asie Mineure et de la Sicile. Lors de la guerre des Syracusains

contre les Léontins, toutes les villes doriennes se rangèrent du côté de Syracuse, toutes les villes ioniennes embrassèrent le parti des Léontins (1).

Cette haine mutuelle d'Athènes et de Sparte, nourrie par leurs rivalités et par leurs efforts de s'emparer de la prééminence, provoqua enfin cette grande guerre civile connue sous le nom de la guerre du Péloponnèse. Elle fut pour la Grèce ce que la guerre de trente ans fut pour l'Allemagne (2). Cette lutte en prenant un caractère révolutionnaire eut aussi toutes les conséquences qui en résultent ordinairement. L'esprit de parti et de faction jeta de si profondes racines, que dans la suite il fut impossible de le détruire, et cela d'autant plus qu'il trouvait un aliment perpétuel dans l'abus que faisait Sparte de son triomphe. Le tableau que nous en a déroulé Thucydide est aussi admirable que vrai. « Par cette guerre, dit-il, toute la Grèce fut profondément remuée, car partout il y eut des dissensions entre l'oligarchie et la démocratie : celle-ci recherchait l'alliance des Athéniens, celle-là, l'appui des Spartiates. Les villes furent troublées par des guerres intestines, et là où elles éclatèrent plus tard, on ne cher-

(1) Thucyd., III, 86.

(2) La guerre du Peloponnèse, qui se termina par la prise d'Athènes, dura même plus de trente ans, de 431 à 401.

cha qu'à outre-passer les exemples qui avaient été donnés ailleurs. Même les mots changèrent de signification. Une folle témérité fut appelée courage patriotique, et une sage prudence n'était plus qu'une lâche pusillanimité. Celui qui était violent, trouvait de la confiance, et celui qui lui était contraire, devenait suspect; être rusé, c'était être prudent; et être plus rusé, c'était être plus prudent encore. En un mot, l'éloge se donnait à celui qui surpassait les autres en injustice et qui poussait aux mauvaises actions ceux qui n'y pensaient pas (1). »

Ce passage de l'historien prouve que cette révolution politique exerça une influence immense sur les mœurs : en effet, les États grecs n'étaient-ils pas, plus que les autres, basés sur la morale? n'était-ce pas le peuple lui-même qui se gouvernait? et la vie publique ne se liait-elle pas plus intimement que chez nous à la vie privée? l'anarchie ne devait-elle pas provoquer la corruption des mœurs? On s'en aperçut immédiatement après cette guerre. Aussi Aristophane nous peint dans toutes ses pièces le mal qui avait envahi toutes les branches de la vie publique et privée; en

(1) Thucyd., III, 82. Nous n'avons donné qu'un extrait de ce passage, écrit pour tous les siècles.

exaltant le temps passé aux dépens du présent, il s'attache à faire ressortir le contraste du bien et du mal dans la pièce des *Nuées*, où se trouve ce célèbre dialogue entre la justice (λόγος δίκαιος) et l'injustice (λόγος ἄδικος). D'ailleurs, qui peut lire les orateurs, sans être frappé de la corruption incroyable qui s'était emparée des mœurs en Grèce?

Une autre cause qui tient aux mêmes principes fut la tendance prononcée d'ôter à la religion populaire son ancien caractère sacré. En étudiant avec soin l'histoire grecque on voit cette tendance s'accroître à l'approche du temps de Philippe, et cela nous aide à expliquer l'origine d'une guerre religieuse, dite phocéenne, quoique d'autres causes n'y fussent pas tout à fait étrangères. De nos précédentes recherches ressortent les causes qui ont amené la décadence de la religion populaire, et c'est en vain qu'on voudrait nier que les philosophes y aient eu la plus grande part. Quelque grand qu'ait été le tort d'Aristophane, d'attribuer à Socrate une pareille tendance, il eut cependant raison d'attaquer à cet égard la philosophie en général. La seule question importante est de savoir à qui l'on doit attribuer le mal, à la philosophie ou à la religion populaire. Il me semble qu'avec les données recueillies dans le troisième chapitre de cet ouvrage, cette question n'est pas difficile à résoudre. Un peuple

qui avait une religion comme celle des Grecs, ne devait pas s'adonner à la philosophie, ou bien on devait s'attendre que bientôt la philosophie découvrirait la nullité de la religion. On ne peut donc reprocher aux philosophes que l'imprudence avec laquelle ils exposaient leurs doctrines; et nous avons déjà fait remarquer que les meilleurs d'entre eux n'agissaient qu'avec une grande réserve, et que l'État de son côté avait l'œil ouvert sur les autres, dont les écarts étaient réprimés et punis même de l'exil. Mais les systèmes des philosophes, tout en restant le plus souvent renfermés dans le sein de leurs écoles, ne se répandirent pas moins dans la masse du peuple. Les poëtes comiques d'Athènes contribuèrent beaucoup à propager les idées philosophiques en les persiflant sur la scène. Le plus triste exemple de cette décadence de la religion populaire nous est donné dans la guerre phocéenne et dans la marche qu'on y suivit. Au temps de Thucydide, le respect pour Delphes et pour son oracle existait encore (1), mais les Spartiates avaient déjà commencé à douter de son infaillibilité (2). La guerre du Péloponnèse rompit non-seulement les faibles

(1) Thucyd., V, 32.
(2) Thucyd., V, 16.

liens qui existaient encore entre les États grecs, mais brisa aussi ceux qui avaient uni jusque-là les dieux et les hommes. Cette absence de tout sentiment religieux provoqua la guerre civile, et entraîna bientôt la perte de la liberté. C'est en pillant les richesses entassées à Delphes qu'on pourvut aux frais de la guerre, et qu'on augmenta en Grèce tout à coup et d'une manière inouïe la masse d'argent monnayé, et avec elle le luxe et les besoins (1). Tout ce qui restait encore de l'ancien esprit s'effaça complétement par l'habitude générale de faire la guerre au moyen de troupes mercenaires, moyen dont nous avons déjà fait connaître ailleurs les funestes conséquences. C'est donc des défauts de la constitution grecque que découlèrent les maux inévitables que l'habileté d'un peuple voisin sut exploiter à son avantage; mais, d'un autre côté, ce fut aussi cette constitution seule qui a fait mûrir les précieux fruits que l'arbre de la liberté grecque a portés. Mais au milieu des bouleversements, de la décadence et des ruines, il resta aux Grecs (un bien auquel on ne se serait pas attendu) l'esprit national, et avec lui l'espérance d'un meilleur avenir. Jamais même du temps des guerres civiles, les Grecs ne cessèrent de se regarder comme une

(1) Athen., IV, p. 231.

seule nation. Cette pensée anima toujours les meilleurs esprits, et c'est elle qui perce dans presque tous les ouvrages d'Isocrate (1), et qui, après la malheureuse journée de Chéronée, lui fit hâter la fin de sa longue carrière. Mais les vœux et les conseils de ce noble vieillard ne furent pas entièrement perdus. Le dernier des Grecs n'avait pas encore paru; il vint au moment où l'éclat des beaux jours de la Grèce trouva un digne reflet de sa grandeur passée dans la confédération achéenne. Cela nous prouve que jamais la Providence n'abandonne un peuple tant qu'il ne s'abandonne pas lui-même.

---

(1) Isocrat. *Panath.*, *Op.*, p. 235.

FIN DU SEPTIÈME ET DERNIER VOLUME.

643113

Digitized by Google

APPENDICE

DE

M. LE Dr. SCHÜTTE.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE COMPLÈTE

SUR

LES COLONIES DES GRECS.

OUVRAGES GÉNÉRAUX.

Raoul-Rochette, Histoire critique de l'établissement des colonies grecques. Paris, 1815, 4 vol. in-8.

J. P. de Bougainville, Quels étaient les droits des métropoles grecques sur les colonies, les devoirs des colonies envers les métropoles, et les engagements réciproques des unes et des autres? Paris, 1745, in-12.

Chr. G. Heyne, De veterum coloniarum jure ejusque causis. Opusc. I, p. 290-329.

History of the colonisation of the free states of antiquities, applied to the contest between Great-Britain and her american colonies. 1777, in-4. Traduite par Cerisier. Paris, 1778, in-8; et discutée par *John* Symmond, Remarqs upon an essay on the history, etc., 1777, in-4.

Ad. Smith, Fragments sur les colonies dans son ouvrage : Inquiry into the nature and causes of the wealth of nations. IV. 7. Laus., 1778, in-8.

Sainte-Croix, De l'état et du sort des colonies des anciens peuples. Philad., 1779. Dans Barthélemy, Anach. VII. tabl. IV.

E. G. Hartmann, De statu coloniarum apud veteres. Lips., 1779, in-8.

Ueber die Kolonien der Griechen dans Biesterer, Berl. Monatschr. XIX. 1792.

D. H. HEGEWISCH, Geogr. und histor. Nachrichten, die Colonien der Griechen betreffend, nebst Betrachtungen über die Veranlassung, den Zustand und die Schicksale dieser Colonien. Altona, 1808, in-8.

R. H. E. WICHERS, De coloniis veterum. Groningæ, 1825, in-8.

PFEFFERKORN, die Colonien der Altgriechen, Königsberg in der Neumark. 1838.

R (UHLE) v. L (ILIENSTERN), Synchronismus der griech. Colonisationen von Inachus bis auf Alexander d. Gr. nach Raoul-Rochette geographisch dargestellt. — 6 feuilles in-fol. Berl., 1830.

OUVRAGES SPÉCIAUX.

C. L. E. ZANDER, Beiträge zur Kunde der Insel Lesbos. Hamb. 1827. Plehn, Lesbiaca. Berol. 1836.

Lud. de HEMMER, Res publica Tenediorum e tenebris antiquitatum eruta numisque illustrata. Hafniæ, 1735, in-8.

PROKESCH, über Smyrnas Geschichte und Alterthümer, Wiener Jahrbücher XLVII. Anz. Bl. p. 71 et LXVIII. p. 55.

SCHROEDER, De republica Milesiorum.

A. J. E. PELUGK, Rerum Euboicarum specimen. Gedani, 1829, in-4.

C. SCHWENK, Deliacorum part. 1. Francf. ad. M., 1825, in-4.

FR. GRUTER, de Naxo insula. Halle, 1833, in-8.

W. Engel, Quæstiones Naxiæ. Gott., 1835, in-8.

Fr. Thiersch, Ueber Paros und Parische Inschriften. Abhdl. d. Münch. Acad. 1834. Walter Copland Perry, de rebus Ephesiorum, Gott., 1837, in-8.

Th. Panofka, Res Samiorum. Berol., 1822.

Poppo. Beiträge zur Kunde der Insel Chios. Francf., a. d. O., 1822, in-4.

A. Korais, Χιακῆς ἀρχαιολογίας ὕλη dans ses Ἀτάκτα. Par., 1830. Γ. Χρυσηΐδου Ἀρχαιολογία τῆς Χίος, λόγος ἐκφωνηθείς. — ἐν Χίῳ. 1820, in-4.

Jo. Kofod Witte, De rebus Chiorum publicis. Haun. 1838.

Fr. Eb. Rambach, De Mileto ejusque coloniis. Hal. 1790.

A. Schroeder, De rebus Milesiorum. Strahls, 1827, in-4.

G. Th. Soldan, Rerum Milesiarum comm. Darmst., 1829, in-8.

H. Hasselbach, De insula Thaso. Marb., 1830, in-8.

Prokesch d'Osten, Dell' isola di Taso et degli antichi monumenti che in essa ei veggomo; dans les Atti dell' Acad. Rom. d'Archeol., t. vi, p. 188.

G. F. C. Menn, Melett. Histor. Bonn., 1839, in-8.

J. Marquardt, Cyzikus und sein Gebiet, Berl., 1836.

Heyne, Rerum Chersonesi Tauricæ memoria breviter exposita v. Opusc. iii.

Bore, Des rois du Bosphore Cimmérien dans les Mém. de l'Acad. des Inscr., vi, p. 549.

Souciet, Hist. chronologique des rois du Bosphore Cimmérien. Paris, 1736, in-4.

Cary, Histoire des rois de Thrace et de ceux du Bos-

phore Cimmérien éclairée par les médailles. Par., 1752, in-4.

Raoul-Rochette, Antiquités grecques du Bosphore Cimmérien. Par., 1822, in-8.

Köhler, Remarques sur l'ouvrage de M. Raoul-Rochette intitulé Antiquités, etc.

Köppen, Alterthümer der Nordgestade des Pontus, Wien. 1823.

V. A. Formaleoni, Storia filosofica et politica della navigazione, dell' commercio, e delle colonie degli antichi nel mare nero. Ven., 1788.

De Peysonnel, Observations hist. et géogr. sur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube et du Pont-Euxin. Par., 1765, in-4.

P. H. Hendreich, Massilia dans Gronovii. Thes. t. vi.

Guys, Marseille ancienne et moderne. Par. 1786.

J. C. Johannsen, Veteris Massiliæ res et instituta. Kiliæ, 1818.

A. Bruckner, Historia reipublicæ Massiliensium. Gott., 1826.

J. F. Lancelot, Précis historique de l'ancienne Marseille. 1839, in-8.

Meursii Rhodus, dans son ouvrage sur la Crète. Amstel., 1675, in-4.

H. Rost, Rhodus, ein histor. archæolog. Fragment. Altona, 1825.

P. D. Paulsen, Descriptio Rhodi Maced. ætate. Gott., 1818, in-4.

Rottiers, Description des monuments de Rhodes. Bruxelles, 1828. in-4.

Digitized by Google

A. W. Heffter, Über die allgem. Geographie der Insel. Rhodus. Berl. 1828; Desselben Götterdienste auf Rhodus. Zerbst. 1827-1833.

C. L. E. Zander, Beiträge sur Kunde der Insel Kos. Hamb. 1831.

A. Kuster, De Co insola. Hal. 1833.

J. Hardion, De la ville de Cyrène. Mém. de l'Acad. des Inscr. III, p. 391.

J. P. Thrige, Historia Cyrenes. Hafn. 1819.

SUR LES COLONIES EN ITALIE :

Ph. Cluvier, Italia antiqua. Lugd., 1624.

A. S. Mazocchi, Com. in æneas tabb. Heracleenses. Neap., 1734, in-fol.

Avellino, Saggio sulla estensione della M. Græcia et sulle citta comprese.

Sainte-Croix, Sur les législations de la grande Grèce. Mém. de l'Acad. des Inscr., XLII, 286.

Micali, L'Italia avanti il dominio dei Romani. Firenze, 1821. IV. vol. in-8. Idem, Storia degli antichi popoli italiani. Firenze, 1832.

Niebuhr, Röm. Geschichte. I. p. 173 sqq. Wachsmuth I, I. 58 sqq.

J. Juvenis, De antiquitate et varia Tarentinorum fortuna lib. VIII, dans l'ouvrage intitulé Italia illustrata. Francf. a. M. 1600, in-fol.

Grævius et Burmannus, Thes. antiq. Ital. tom. IX.

R. Lorentz, De origine veterum Tarentinorum. Berl., 1827, in-8. Id., De civitate vett. Tarent. Numb. 1833.

R. Lorentz, De rebus sacris et artibus Tarenti. Elberf.

1836, in-4. Idem, Vett. Tarent. res gestæ. Luccao, 1838, in-4.

T. Ullrich, Rerum Sybarit. capita selecta. Berl., 1836.

Th. Muller, De Thuriorum republica. Gott., 1838.

L. Schiller, De rebus Thuriorum. Gott., 1838.

Luynes (duc de) et F. J. Debacq, Metaponte. Par., 1833, in-fol.

Pasqu. Magnoni, De Pœsti origine.

J. Crosse, Comm. brevis, qua in Pœsti origines inquiritur. Hal., 1768, in-4.

Major, The Ruins of Pœstum or Posidonia. Lond., 1783, in-fol.

Paoli, Rovine dell' antica citta di Pesto. Rom., 1784, in-fol.

Delagardette, Les ruines de Pœstum. Par., 1795, in-fol.

Voemel, De Olynthi situ, civitate, potentia et eversione. Francf., 1827.

J. C. Capacii hist. Neap. — Neap. 1605 et 1771. 2 vol. IV.

Antichita di Pozzuolo et les Guide de' viaggiatori par Marzella, Mormile, Capaccio, Loffredo, Paoli, Jorio, etc.

Morisani, Inscriptiones Rheginæ. Neap., 1770, in-4.

SUR LES COLONIES EN SICILE:

Ph. Cluveri Sicilia antiqua. Lugd., 1619, in-fol.

J. G. Grævii et P. Burmanni Thes. ant. et hist. Siciliæ, Sardiniæ, Corsicæ et adj. ins. Lugd. B., 1723, XV vol. in-fol.

J. Ph. Dorvillii Sicula ed. Burmannus. Amstel., 1764.

Sainte-Croix, Sur les anciens gouvernements et les lois de la Sicile, dans les Mém. de l'Acad. des Ins. XLVIII.

N. Palmeri, Somma della storia della Sicilia. Palerm., 1834.

Les ouvrages des voyageurs : Swinburne, J. Houel, J. R. Forster, J. H. Keerl, Kephalides, Osterwald, Smyth, Parthey.

J. Hittorf et L. Zanth, Architecture antique de la Sicile. Paris, 1825.

H. Erfurdt, Commentatio de Agrigento, Hal. 1831.

G. Bonanni, Delle antiche Siracuse. Palerm. 1717.

Letronne, Essai sur la topographie de Syracuse. Paris, 1812.

Fr. Goller, De situ et origine Syracusarum. Lips. 1818.

A. Arnold, Geschichte von Syrakus. Gotha, 1816.

Capodicci, Antichi monumenti di Siracusa. Sirac., 1831, 2 vol. in-4.

F. Bötticher, De rebus Syracusanis apud Livium et Plutarchum. Dresd., 1838.

G. Indica, Le antichita di Acre. Messina, 1819, in-fol.

C. Gottling, Inscriptiones Acrenses III, etc. Jenæ, 1834, in-4.

H. Reinganum, Selinus und sein Gebiet. Leipz. 1827.

E. G. Fischer, Antiquæ Agrigentorum historiæ proœmium. Berl. 1837.

W. Weland, De urbe, agro et moribus Agrigentinorum. Wolfenb., 1838, in-4.

Erfurdt, De Agrigento et cett.

Quatremère de Quincy, Sur les monuments d'Agrigente, dans les Mém. des Inscr. II, p. 270.

L. Klenze, der Tempel des Olymp. Jupiters in Agrigent. Stuttg. 1821.

G. Haus, Racolta di opusculi spettanti alle belli arti. Palermo, 1823.

Dem. Petrizzopulo, Saggio istorico sulla prima età dell' isola di Leucadia. Flor. 1814; avec une critique de Bœkh, C. J., 1, p. 56 et 235.

A. M. Quirini, Primordia Corcyræ. Brix., 1738, in-4.

CL. Biagi, de Veteri Corcyrensium republica, dans les Monumenta gr. e mus. Naniano. Rom., 1785, in-4. Dies, III, p. 91.

A. Mustoxidi, Illustratione Corciresi. Milano, 1811-1814. II. vol. in-8.

G. C. A. Muller, De Corcyræarum republica. Gotting., 1835, in-4.

S. Mazacchi, De antiquis Corcyræ nominibus. Neap., 1742, in-4.

Heyne, Antiquitates Byzantinæ in comm. Gott. 1809.

Alexand. Falk, De origine Byzantii, Vratisl. 1829.

J. Dallaway', Constantinople ancient and modern. Lond., 1794, in-5.

J. V. Hammer, Constantinopel und der Bosporus, örtlich dargestellt und beschrieben. Pesth., 1820, 2 vol. in-8.

Polsberw, De rebus Chersonesitarum et Callatianorum. Berl., 1838, in-4.

ERRATA.

Page 5, ligne 12, au lieu de : force brute, *lisez* force brutale.
— 7, ligne 9 d'en bas — peuples colorés — peuples de couleur.
— 12, note 1. — cf. Idées, etc. — tome I de cet ouvrage, page 77.
— 21, note 2. — Nürnberg — Nuremberg.
— 22, note 3. (Cette note est de l'auteur, et non du traducteur.
— 25, note, ligne 5. — guerre péloponésiaque — guerre du Péloponèse.
— 30, ligne 3, ville. — commerciale — ville commerçante.
— 30, ligne 1 d'en bas. — dont la vue était perçante — dont l'œil était exercé.
— 31, ligne 2 d'en bas. — amenait à la favorite des dieux, à l'Attique — conduisait à l'Attique, ce pays aimé des dieux.
— 36, ligne 4. — comices — assemblées.
— 42, ligne 5. — guerres persiques — guerres des Perses.
— 48, ligne 6 d'en bas. — un pays commercial — un pays commerçant.
— 63, ligne 12. — de toute la religion — de toute religion.
— 71, ligne 1. — de cette sorte — semblable.
— 72, ligne 2. — imprimé — gravé.
— 72, ligne 15. — Artémise — Artémis.
— 84, ligne 7 d'en bas. — orphéique — orphique.
— 97, lig. 5. — bien autrement plus élevé — bien autrement élevé.
— 108, ligne 7. — comices — assemblées.
— 123, ligne 9 d'en bas. — aux Curètes et aux dactyles — aux Curètes et aux Dactyles.
— 124, ligne 3. — des Dactyles et des Curètes — des Dactyles et des Curètes.
— 125, not. 1, ligne 3. — guerre persique — guerre contre les Perses.
— 130, ligne 2 d'en bas. — villes commerciales — villes de commerce.
— 138, ligne 13. — guerres persiques — guerres des Perses.
— 142, ligne 6. — de leur mémoire — de leurs souvenirs.
— 144, ligne 2 d'en bas. — de ces savantes recherches — de ces recherches.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google